

Bulletin du Conseil communal

N° 8



Lausanne

Séance du 8 décembre 2015 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 8 décembre 2015

8^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 8 décembre 2015, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Yvan Salzman, président

Sommaire

Deuxième partie	1251
Communications – Dépôts	1251
Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles »	1251
Question écrite de M. Henri Klunge et consorts : « Affectation des infirmières scolaires : quelles procédures et quelles concertations ? ».....	1251
Autorisations d'achats pour l'exercice 2016	
Préavis N° 2015/60 du 24 septembre 2015	1252
Rapports	1272
Discussion	1280
Crédits supplémentaires pour 2015 (2^e série)	
Préavis N° 2015/67 du 8 octobre 2015.....	1285
Rapport.....	1330
Discussion	1331
Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadres annuels 2016	
Préavis N° 2015/74 du 22 octobre 2015.....	1332
Rapport.....	1346
Discussion	1347
Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2016. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu »	
Rapport-préavis N° 2015/72 du 15 octobre 2015.....	1348
Rapport.....	1361
Discussion	1363

Musée cantonal des Beaux-Arts. Mise en œuvre de la convention d'échange foncier avec les CFF. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à l'Etat de Vaud

Préavis N° 2015/69 du 8 octobre 2015.....	1365
Rapport.....	1402
Discussion	1403

Rue César-Roux. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs

Préavis N° 2015/48 du 13 août 2015.....	1405
Rapport.....	1417
Discussion	1419

Crédit complémentaire au préavis N° 2012/23. Avenue de Chailly Tronçon chemin de la Fauvette – boulevard de la Forêt. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs

Préavis N° 2015/47 du 13 août 2015.....	1421
Rapport.....	1425
Discussion	1426

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Laurianne Bovet, Jean-François Cachin, Matthieu Carrel, François Huguenet, Anne-Lise Ichters, Myrèle Knecht, Maurice Moreno, Vincent Mottier, Jacques Pernet, Sandrine Schlienger, Maria Velasco, Claude-Alain Voiblet.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Muriel Chenaux Mesnier, Thérèse de Meuron, Sébastien Kessler, Evelyne Knecht, Gianni John Schneider, Ismail Unal.

Membres présents	81
Membres absents excusés	13
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Communication – Dépôt

Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles »

Lausanne, le 8 décembre 2015

(Signé) *Hadrien Buclin et 2 cosignataires*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Henri Klunge et consorts : « Affectation des infirmières scolaires : quelles procédures et quelles concertations ? »

Lausanne, le 8 décembre 2015

(Signé) *Henri Klunge et 1 cosignataire*

Autorisations d'achats pour l'exercice 2016

Préavis N° 2015/60 du 24 septembre 2015

Finances et patrimoine vert

1. Objet du préavis

Le présent préavis porte sur les demandes de crédits relatives aux acquisitions de :

- véhicules, machines et matériels dont le coût unitaire excède CHF 10'000.- ;
- matériels et logiciels informatiques dont le coût unitaire excède CHF 10'000.-, ainsi que des PC et imprimantes.

Globalement, ces demandes se présentent de la manière suivante :

	Exercice 2016		Exercice 2015		Ecart
	CHF		CHF		CHF
Véhicules, machines, matériels	6'871'300		7'396'200		-524'900
Matériels et logiciels informatiques	1'519'000		1'504'000		15'000
	8'390'300		8'900'200		-509'900

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

S'agissant des acquisitions dans le domaine de l'informatique, et vu l'évolution très rapide des technologies dans ce secteur, le détail figurant en annexe du présent préavis ne revêt qu'un caractère indicatif, le choix effectif et les prix unitaires pouvant varier compte tenu de nouvelles données.

Conformément à la règle, les dépenses effectives sont portées en augmentation des comptes respectifs du bilan ; seuls les amortissements figurent dans le budget annuel de fonctionnement. Il est bien entendu que les montants non utilisés à la fin de l'exercice ne peuvent pas être reportés.

Par ailleurs, la réduction opérée entre 2015 et 2016 est principalement à mettre en lien avec la prise en considération d'éléments ponctuels auto-financés en 2015 (ex. : ambulance prise en charge par le Canton).

Ce préavis sollicite également l'octroi de deux crédits d'investissement du patrimoine administratif :

- CHF 400'000.- pour permettre au Service achat et logistique Ville (SALV) de financer le logiciel LausaShop 2 ;
- CHF 200'000.- pour permettre au Secrétariat municipal (SMun) de remplacer son application informatique du Registre civique, totalement obsolète.

2. Table des matières

[Supprimée]

3. Autorisations d'achats

Après deux exercices budgétaires successifs et une révision en profondeur des processus d'achat de véhicules, ce budget 2016 démontre la très bonne maîtrise de ces investissements.

En effet, le premier indicateur, qui prouve l'efficacité des nombreuses mesures de rationalisation prises par la Municipalité, est certainement la forte accélération du rajeunissement du parc de 850 véhicules, comme le montre le tableau suivant :

	Après AA 2014	Après AA 2015	Après AA 2016
1_Direction AGC	7.5 ans	4.8 ans	4.9 ans
2_Direction SIPP	11.6 ans	8.6 ans	6.8 ans
3_Direction LSP	7.5 ans	6.6 ans	5.9 ans
4_Direction TRX	7.9 ans	6.5 ans	6.1 ans
5_Direction EJCS	8.4 ans	4.6 ans	4.8 ans
6_Direction FIPAV	10.4 ans	8.9 ans	7.5 ans
7_Direction SIL	8.4 ans	6.6 ans	6.2 ans
Total Ville	9.1 ans	7.3 ans	6.5 ans

Note : L'âge moyen idéal se situe à 6.5 ans

(défini par la moitié du délai de remplacement recommandé, fixé à 13 ans)

Un engagement spécifique de moyens financiers ciblés a permis de remplacer les véhicules les plus vétustes du parc, de manière beaucoup plus large qu'auparavant. Cette mesure, tout en visant un rajeunissement équilibré de la flotte, a également permis de diminuer les émissions polluantes, grâce à la suppression de véhicules aux normes antipollution dépassées, tout en offrant aux chauffeurs communaux des engins aux normes de sécurité plus adéquates.

S'appuyant sur le rapport-préavis N° 2014/38, qui définit la politique d'achat de véhicules communaux propres, la Ville continuera à acquérir, chaque fois que cela est possible, des véhicules aux motorisations exemplaires. Le potentiel de véhicules propres, pour le marché 2016, devrait être de 5 véhicules légers + 1 gros utilitaire.

Conformément à ce préavis, le surcoût pour l'achat des véhicules propres sera couvert par une subvention du Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE).

Voici la liste des crédits qui sont sollicités pour l'exercice 2016 :

	CHF
TOTAL	<u>8'390'300</u>
A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel	6'871'300
B. Total des achats de matériels et logiciels informatiques (selon détail SOI)	1'519'000
—	
A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel	<u>6'871'300</u>
<u>SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION</u>	<u>1'557'900</u>
– Service des sports	79'700
<u>Stade olympique de la Pontaise</u>	
<u>Nouvelle acquisition :</u>	
Une fraise à neige pour le déblaiement du terrain de football du Stade olympique de la Pontaise, capacité 108 tonnes par heure, longueur d'éjection de 25 mètres. Cet engin permet de répondre aux normes imposées par la Swiss Football League afin d'assurer le déroulement des rencontres en saison hivernale	18'000
<u>Piscine de Bellerive</u>	
Un moteur de bateau en remplacement du moteur actuel mis en circulation en 1987 sur le bateau Boston Whaler. Cette embarcation est utilisée lors des interventions de sauvetage. Malgré des révisions périodiques, ce moteur se trouve dans un très mauvais état. Pour le remplacer, le Service des sports souhaite acquérir un moteur neuf avec direction hydraulique, répondant entièrement aux nouvelles normes en vigueur	12'500

<u>Piscine et patinoire de Montchoisi</u>	
Un aspirateur de nettoyage sous-marin en remplacement du modèle Hexagone Chrono 700 acheté en 2008. Cet engin est très sollicité compte tenu de la configuration du bassin de Montchoisi. Ceci a eu comme conséquence de nombreuses réparations. De plus, le manque de puissance constaté sur ce modèle ne permet pas d'effectuer un nettoyage satisfaisant du bassin. Le Service des sports souhaite remplacer cet aspirateur par un modèle type Mariner, présentant des caractéristiques mieux adaptées au bassin	32'400
Un tableau d'affichage en remplacement du tableau actuel acheté d'occasion en 2002. Au cours des trois dernières saisons hivernales, cette horloge est tombée plusieurs fois en panne lors des matches de championnat. Cette situation a posé de multiples problèmes aux clubs qui ont été contraints de payer des amendes à la Ligue suisse de hockey. De plus, les pièces de rechange pour effectuer des réparations ne se trouvent plus. Le Service des sports souhaite donc remplacer ce tableau par un modèle nouvelle génération type MS 2024 11 PV à LED de la société Mobatime	16'800
	1'478'200
– Service de protection et sauvetage	
<u>Division secours et incendie</u>	
Un élévateur à fourches, en remplacement du véhicule VD 7'740, LOSA 1067, servant à la manutention de charge et de véhicules d'exercice en caserne. (Véhicule à remplacer car plus conforme en terme de législation routière et sécurité au travail). Date de première mise en circulation : 28.07.1971. Totalisant 1'712 heures de travail	95'000
Un véhicule lourd de transport de matériel d'intervention Euro 0, en remplacement du véhicule VD 7'814, LOSA 0032, pour lequel il devient très difficile de trouver les pièces pour son entretien et les réparations. Date de première mise en circulation : 28.09.1992. Totalisant 24'255 km au compteur et 1'712 heures de travail	480'000
<u>Division groupe sanitaire</u>	
Une ambulance (y c. équipements d'intervention : moyens de liaisons, civière et système de chargement électrique), en remplacement du véhicule VD 57'723, selon le plan de renouvellement du Service de la santé publique confirmé par lettre du 26.03.2015. Date de première mise en circulation : 04.03.2008. Totalisant 76'000 km au compteur. Le nouveau véhicule sera amorti par SSP sur 8 ans via la subvention institutionnelle	257'000
Cinq moniteurs-défibrillateurs remboursés à 100 % par le Service de la santé publique selon plan de renouvellement confirmé par lettre du SSP le 26.03.2015 (les cinq appareils seront tous remplacés en même temps en 2016 – le modèle n'est pas encore connu, car le SSP effectue actuellement une étude de marché)	175'000
<u>Division protection civile</u>	
Un véhicule 4x4 pour traction de remorques avec 5 à 7 places assises (y c. équipement de crochet d'attelage convertible boule ou crochet remorque), en remplacement du véhicule VD 565'509, KABA 86. Date de première mise en circulation : 17.10.1989. Totalisant 103'579 km au compteur	52'200
Un véhicule 4x4 pour traction de remorques avec 5 à 7 places assises (y c. équipement de crochet d'attelage convertible boule ou crochet remorque), en remplacement du véhicule VD 484'775, KABA 89. Date de première mise en circulation : 01.09.1994. Totalisant 78'886 km au compteur	52'200
<u>Centre de formation la RAMA</u>	
Un élévateur à fourches, en remplacement du véhicule VD 7'762, RAMA 3, servant à la manutention du matériel nécessaire aux utilisateurs int./ext. du centre de formation (Véhicule à remplacer car plus conforme en terme de législation routière et sécurité au travail). Date de première mise en circulation : 27.07.1971. Totalisant 1'182 heures de travail	95'000

Une balayeuse pour le nettoyage et l'entretien des surfaces extérieures (places de parc et place d'exercice), en remplacement du véhicule VD 8'119. Date de première mise en circulation : 11.07.1989. Totalisant 12'971 heures de travail	65'000
<i>Pompes funèbres officielles</i>	
Un corbillard, en remplacement du véhicule VD 23'756, 1050. Date de première mise en circulation : 23.10.1997. Totalisant 118'605 km au compteur	103'400
	CHF
Un corbillard, en remplacement du véhicule VD 20'524, 1024. Date de première mise en circulation : 26.07.2000. Totalisant 98'890 km au compteur	103'400
<u>LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE</u>	<u>512'400</u>
– Corps de police	512'400
<i>Task Force + GIPL</i>	
Un fourgon utilisé pour le transport de chiens et les tireurs d'élite (y c. équipement moyens prioritaires amovibles, vitres fumées, porte latérale supplémentaire, carrosserie capitonnée, crochet de remorque, 4x4, boîte à vitesses automatique (multi-chauffeurs) vitres ouvrables sur les côtés (tireur), ventilation de cellule arrière (chiens en été, chaleur)), en remplacement du véhicule VD 466'254. Date de première mise en circulation : 01.12.1997. Totalisant 101'708 km au compteur	49'700
<i>Brigade canine</i>	
Une voiture break 4x4 (y c. équipement moyens prioritaires, RAG, caisse pour canidés, pneus neige), en remplacement du véhicule VD 18'556 qui a de nombreux problèmes mécaniques (embrayage remplacé cinq fois et boîte à vitesses remplacée une fois). Date de première mise en circulation : 12.06.2009. Totalisant 130'000 km au compteur	48'500
<i>Police judiciaire</i>	
Un véhicule d'intervention discret (y c. équipement de moyens prioritaires, RAG, pneus neige), en remplacement de la voiture VD 276'185, laquelle aura environ 220'000 km courant 2016, ce qui est beaucoup trop pour un véhicule d'intervention. La sécurité des collaborateurs et du public est concernée. Date de première mise en circulation : 26.03.2005. Totalisant 192'000 km au compteur	37'200
Un véhicule d'intervention discret (y c. équipement de moyens prioritaires, RAG, pneus neige), en remplacement de la voiture VD 158'327, laquelle aura environ 220'000 km courant 2016, ce qui est beaucoup trop pour un véhicule d'intervention. La sécurité des collaborateurs et du public est concernée. Date de première mise en circulation : 20.09.2005. Totalisant 192'000 km au compteur	37'200
<i>Groupe d'intervention</i>	
Remplacement d'une perche-caméra utilisée lors d'engagements spéciaux	23'200
<u>Sécurité du trafic et stationnement</u>	
<i>Groupe motocyclistes</i>	
Une moto en remplacement de la moto VD 241. Date de première mise en circulation : 14.09.2001. Totalisant 55'000 km au compteur	25'000
Une moto en remplacement de la moto VD 965. Date de première mise en circulation : 23.01.2001. Totalisant 68'000 km au compteur	25'000
<i>Groupe radar</i>	
Un véhicule utilitaire, en remplacement de la voiture VD 277'203, laquelle arrive en fin de vie. Date de première mise en circulation : 15.06.2006. Totalisant 72'500 km au compteur	16'000

	CHF
Remplacement d'un radar mobile acquis en 2006, dépassé technologiquement	95'000
Remplacement d'un radar fixe acquis en 2004, hors d'usage	60'000
<u>Ordonnance du trafic</u>	
<u>Nouvelle acquisition :</u> Trois éthylomètres fixes (obligation légale de disposer de ce nouveau matériel, mesures VIA SICURA)	45'000
<u>Contrôle des taxis</u>	
<u>Nouvelle acquisition :</u> Une berline simple, laquelle devra être équipée des attributs prioritaires et de l'appareillage nécessaire au contrôle des taxis. La facture à Lausanne Région devant être réduite autant que possible, il est souhaité acquérir un véhicule d'occasion d'environ 100'000 km coûtant vers les CHF 10'000.-. Le solde du coût est constitué par les équipements prioritaires	22'000
<u>Garage</u>	
<u>Nouvelle acquisition :</u> Un appareil de contrôle de la géométrie des véhicules, lequel permet d'éviter l'usure prématurée des pneumatiques	15'700
<u>Postes de quartier</u>	
<u>Nouvelle acquisition :</u> Un identiscan, lequel permet de contrôler les empreintes digitales de suspects en rue, d'éviter le transport de la personne dans les locaux et d'identifier les individus recherchés	12'900
<u>TRAVAUX</u>	<u>2'382'500</u>
– Service de la coordination et du cadastre	160'000
<u>Nouvelles acquisitions :</u>	
Un tachéomètre robotisé, bonne précision angulaire et imagerie et accessoires	80'000
Deux équipements GNSS de haute performance avec accessoires	80'000
– Service des routes et de la mobilité	1'055'500
<u>Unité signalisation</u>	
Un fourgon livraison à pont double cabine (y c. pont renforcé pour charges lourdes), affecté au transport de personnel et de marchandise pour l'atelier de menuiserie, en remplacement du véhicule VD 52'237, RM 183. Date de première mise en circulation : 06.06.2001. Totalisant 95'568 km au compteur	55'000
Une dégauchisseuse pour l'atelier de menuiserie	32'000
<u>Unité travaux</u>	
Une roulotte de chantier, en remplacement du véhicule VD 3'278, RM 906	40'000
	CHF
<u>Nouvelle acquisition :</u> Un fourgon livraison à pont double cabine, en remplacement de la roulotte de chantier RM 908. Suite à une réorganisation des activités, l'acquisition d'un véhicule - utilisé pour le transport de personnel et de marchandises pour des chantiers d'entretien routier - est indispensable	35'000
<u>Unité transports</u>	
Un camion de transport avec agrégats (y c. pont basculant, grue, saleuse et lame à neige), en remplacement du véhicule VD 5'830, RM 55. Date de première mise en circulation : 04.01.2000. Totalisant 240'330 km au compteur	391'000

Un camion de transport avec agrégats (y c. pont basculant, grue, saleuse et lame à neige), en remplacement du véhicule VD 4'832, RM 65. Date de première mise en circulation : 21.02.2000. Totalisant 292'747 km au compteur	421'000
<i>Unité entretien</i>	
Une motofaucheuse pour l'entretien des talus et surfaces herbeuses dans le secteur Est, en remplacement du véhicule RM 431	11'000
<i>Nouvelle acquisition :</i>	
Un mono-axe avec lame à neige utilisé pour le service hivernal (trottoirs)	11'000
<i>Unité garages</i>	
Remplacement d'un lift à ciseaux pour véhicules mi-lourds (9 t.)	49'500
Remplacement d'un lift à colonnes et 4 bras pour véhicules légers (3.5 t.)	10'000
– Service d'assainissement	766'300
<i>CID - Logistique</i>	
Un camion à ordures, en remplacement du véhicule VD 9'279. Date de première mise en circulation : 03.06.2003. Totalisant 110'000 km au compteur	375'000
Un camion à ordures, en remplacement du véhicule VD 3'237. Date de première mise en circulation : 15.03.2002. Totalisant 120'000 km au compteur	375'000
Un véhicule utilitaire équipé de barres de toit, pour intervention de maintenance d'une vingtaine d'ouvrages sur le réseau lausannois d'évacuation des eaux, en remplacement du véhicule VD 222'757 dont le coût annuel d'entretien est supérieur à CHF 1'000.-/an. Date de première mise en circulation : 11.10.2004. Totalisant 134'000 km au compteur	16'300
– eauservice	400'700
Un camion, en remplacement du véhicule VD 5'069, sur lequel le système de gaz (huit bonbonnes + détendeur + vannes) doit être changé tous les 15 ans mais les pièces ne se trouvent plus. Date de première mise en circulation : 10.05.2001. Totalisant 88'757 km au compteur	300'000
Un fourgon de livraison carrossé 5 m ³ vitré, en remplacement du véhicule VD 117'499. Date de première mise en circulation : 24.08.2000. Totalisant 102'000 km au compteur	35'700
	CHF
Un titroprocesseur, en remplacement de l'appareil acheté en 1997, plus fiable et pour lequel il est difficile de trouver des pièces de rechange	50'000
Un compresseur, en remplacement de trois vieux compresseurs hors normes	15'000
<u>FINANCES ET PATRIMOINE VERT</u>	<u>1'897'100</u>
– Service des parcs et domaines	1'760'500
Un transporteur étroit avec pont basculant, en remplacement du véhicule VD 691'020, SPADOM 1054. Date de première mise en circulation : 13.08.1987. Totalisant 3'155 heures de travail	80'000
Un tracteur compact 4x4 avec pneus gazon, en remplacement du véhicule VD 10'601, SPADOM 1007. Date de première mise en circulation : 16.04.1991. Totalisant 13'812 heures de travail	185'000
Un tracteur de montagne 4x4, roulant en crabe, force remorquable de plus de 20 t., en remplacement du véhicule VD 487'697, SPADOM 1966. Date de première mise en circulation : 25.06.1991. Totalisant 8'056 heures de travail	220'000
Un tout terrain 4x4 double cabine, catégorie C1, avec force remorquable de 5 t., trailer stop, en remplacement du véhicule VD 389'679, SPADOM 1036. Date de première mise en circulation : 02.03.1994. Totalisant 150'884 km au compteur	85'000

Une limousine grand break, en remplacement du véhicule VD 217'034, SPADOM 1035. Date de première mise en circulation : 29.02.1996. Totalisant 145'633 km au compteur	25'400
Un grand transporteur 4x4 multibennes, en remplacement du véhicule VD 450'233, SPADOM 2369. Date de première mise en circulation : 29.03.1996. Totalisant 4'950 heures de travail	220'000
Un transporteur multibennes, en remplacement du véhicule VD 690'278, SPADOM 1059. Date de première mise en circulation : 18.04.1997. Totalisant 6'150 heures de travail	180'000
Un fourgon de livraison carrossé 5 m ³ vitré, en remplacement du véhicule VD 237'208, SPADOM 1902. Date de première mise en circulation : 23.03.1998. Totalisant 98'815 km au compteur	30'700
Un fourgon de livraison carrossé 5 m ³ vitré (y c. équipement de crochet de remorquage, 2 portes coulissantes vitrées), en remplacement du véhicule VD 367'296, SPADOM 1057. Date de première mise en circulation : 30.04.1998. Totalisant 93'664 km au compteur	32'700
Reprise du fourgon de livraison à double cabine attribué aux vignobles de Lavaux, suite à la réorganisation des vignobles et du nouveau statut d'employé communal, selon note municipale du 12.03.2014	20'000
Une tondeuse 4x4 avec aspiration et bac de ramassage vidant en hauteur, en remplacement du véhicule VD 524'385, SPADOM 1044. Date de première mise en circulation : 09.04.2003. Totalisant 5'500 heures de travail	65'000 CHF
Une tondeuse rotative, en remplacement du véhicule VD 336'617, SPADOM 2309. Date de première mise en circulation : 19.03.2002. Totalisant 1'800 heures de travail	50'000
Une remorque de grand tonnage basculante avec frein électrique, en remplacement du véhicule VD 418'177, SPADOM 1408. Date de première mise en circulation : 27.05.1991	48'200
Une unité de broyage à branches, en remplacement de la machine n° 1'779 achetée le 07.08.2003	75'000
Une tondeuse tractée avec prise de force de grande capacité, en remplacement de la machine n° 2'050 achetée le 24.11.1998	30'000
<i>Nouvelles acquisitions :</i> Deux tracteurs viticoles, indispensables pour la réorganisation des vignobles lausannois, suite à la fin des contrats de vigneron-tâcherons	135'000
Un fourgon avec petite grue pour la réfection des entourages d'arbres sur la voirie publique, menée conjointement par RM et SPADOM, pour mettre fin à plus de CHF 30'000.- de location annuelle d'une camionnette privée, selon note à la Municipalité du 20.06.2014	45'000
Un nettoyeur de routes	15'000
Un transporteur sur chenilles étroit	13'500
Reprise d'une terrasseuse indispensable pour les vignobles du Lavaux, selon note à la Municipalité du 12.03.2014	20'000
Une effeuilleuse à rouleau portée – équipement complémentaire au tracteur viticole des vignobles de La Côte	22'000

Une chenillette viticole – équipement spécifique pour la réalisation de divers travaux dans les vignes du Lavaux, selon note à la Municipalité du 12.03.2014	40'000
Une chenillette viticole – équipement spécifique pour la réalisation de divers travaux dans les vignes du Lavaux, selon note à la Municipalité du 12.03.2014	50'000
Deux pulvérisateurs, accessoires chenillettes de vigne – matériel nécessaire à la nouvelle organisation des vignobles, avec des employés communaux au lieu des vigneron-tâcherons	26'000
Une faucheuse – matériel nécessaire à la nouvelle organisation des vignobles, avec des employés communaux au lieu des vigneron-tâcherons	12'000
Une rogneuse – matériel nécessaire à la nouvelle organisation des vignobles, avec des employés communaux au lieu des vigneron-tâcherons	35'000
– Service achat et logistique Ville	136'600
Un tout terrain 4x4 (y c. boîte automatique, crochet d'attelage convertible boule ou crochet remorque, barres de toit), pour dépannage et tractage véhicules utilitaires, en remplacement du véhicule VD 147'919. Date de première mise en circulation : 06.09.1995. Totalisant 161'703 km au compteur	51'400 CHF
Une limousine grand break en version électrique, en remplacement du véhicule VD 24'831. Date de première mise en circulation : 06.06.2001. Totalisant 140'858 km au compteur	25'400
Une limousine berline en version électrique, en remplacement du véhicule VD 471'356. Date de première mise en circulation : 21.08.2001. Totalisant 156'155 km au compteur	22'400
Une limousine grand break en version hybride ou électrique, en remplacement du véhicule VD 77'146, lequel n'atteint pas l'âge minimal pour être "éligible" : coûts d'entretien élevés et gros montants qui devraient encore être investis, afin qu'il soit expertisé fin 2015 (frais d'entretien depuis 2008 : CHF 10'130.- / devis de CHF 5'387.- pour l'expertise). Date de première mise en circulation : 27.07.2005. Totalisant 112'954 km au compteur	25'400
<u>Nouvelle acquisition :</u> Un chariot gerbeur pour la halle en raison de nouveaux rayonnages en hauteur, non accessibles avec le matériel actuel. Matériel ergonomique nécessaire pour éviter des problèmes de santé liés à une manutention manuelle inadaptée	12'000
<u>SERVICES INDUSTRIELS</u>	521'400
– Secrétariat général	320'000
Couplage chaleur-force de l'installation des Saugealles qui arrive en fin de vie (> 50'000 heures de fonctionnement) et doit être remplacée, de même que la rampe de gaz et quelques équipements annexes. Le cahier des charges et l'appel d'offre seront réalisés en 2015 (huit mois de délai de livraison). Le prix indiqué est une estimation	320'000
– Service finances, administration et développement	86'000
<u>C-FOR</u> <u>Nouvelles acquisitions :</u> Une perceuse conventionnelle pour la formation de base des apprentis ainsi que les travaux de production	36'000
Une unité à graver pour fabrication d'étiquettes pour tous les services techniques de la Ville de Lausanne et clients externes	22'000
Matériel didactique pour l'enseignement de base des automaticiens	28'000

–	Service du gaz et du chauffage à distance	25'400
	Une limousine break grand, en version 4x4 pour les besoins du piquet lors d'interventions urgentes et par tous les temps, en remplacement du véhicule VD 132'819. Date de première mise en circulation : 04.05.2000. Totalisant 171'998 km au compteur	25'400
		CHF
–	Service de l'électricité	78'000
	Fourgon livraison à pont double cabine (y c. équipement spécial : deux portes dans la partie arrière, porte perche et plateforme sur la cabine pour le transport de mâts d'éclairage, pont alu avec ridelles pour le chargement, crochet amovible "Boule" et "Jeep") pour la construction et l'entretien de l'éclairage public dans les parcs et illumination des monuments, en remplacement du véhicule VD 318'105. Date de première mise en circulation : 26.08.1999. Totalisant 99'991 km au compteur	47'000
	Une limousine break moyen pour le montage, en remplacement du véhicule VD 65'500. Date de première mise en circulation : 21.07.2003. Totalisant 127'548 km au compteur	20'000
	<u>Nouvelle acquisition :</u>	
	Une armoire anti-feu d'environ 5 mètres de long, pour archivage, légalement sous forme papier pendant 20 ans, de tous les courriers liés aux raccordements des installations électriques. Ceci concerne plus de 100'000 dossiers à archiver	11'000
–	Service multimédia	12'000
	<u>Nouvelle acquisition :</u>	
	Deux réflectomètres OTDR (Optical Time Domain Reflectometer – appareil de mesures pour fibre optique)	12'000

4. Remplacement de l'application informatique du Registre civique au Secrétariat municipal

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 200'000.- pour permettre au Secrétariat municipal (SMun) de remplacer son application informatique du Registre civique, totalement obsolète.

Les objectifs du remplacement de l'application Registre civique sont les suivants :

- changement de technologie pour limiter le risque d'obsolescence ;
- fusion de l'application avec Registre civique « suisse » et Suisses de l'étranger ;
- accès direct sur la base de données du contrôle des habitants (BDCH) afin d'éviter les nombreuses erreurs de réplique.

Ce projet est mené en collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI). Au cours du deuxième semestre 2015, il est prévu de finaliser les études préalables avec le SOI pour établir précisément le cahier des charges pour la nouvelle solution technique. Une rencontre avec le Service des communes et du logement du Canton est aussi prévue.

En parallèle, un important travail de mise à jour des procédures est effectué par la préposée du Registre civique (avec le logiciel Optimiso).

4.1 Description du Registre civique

4.1.1 Registre civique

Le Registre civique est rattaché au bureau des naturalisations, déclarations et registre civique du Secrétariat municipal. Il y a une préposée au Registre civique qui travaille à 100 %. Le bon fonctionnement du Registre civique est indispensable au bon déroulement des votations et des élections et à la vie démocratique.

L'action de la préposée au Registre civique s'étend notamment sur les trois domaines suivants :

- garantir l'attribution des droits politiques lors des élections et votations ;
- assurer la bonne tenue des registres électoraux ;
- contrôler les listes de signatures pour les initiatives et référendums fédéraux, cantonaux et communaux.

4.1.2 Gestion du rôle des électeurs

Pour chaque type de votation ou d'élection, les rôles des électeurs doivent être vérifiés. Cette gestion du rôle des électeurs lausannois (Suisse et étrangers) et des Suisses de l'étranger est faite au Registre civique. Ces rôles sont ensuite transmis au Canton pour l'envoi du matériel et des cartes de vote dans les délais prévus par l'arrêté de convocation.

4.1.3 Corps électoral

Au 31 décembre 2014, le corps électoral lausannois comptait 84'630 électrices et électeurs (31 décembre 2013 : 84'548), dont 63'201 Suisses et 21'429 ressortissants étrangers. Ces électrices et électeurs composent le Registre civique.

C'est au Registre civique que sont établies les attestations des droits civiques pour les électeurs arrivant à Lausanne et quittant la Commune. Les informations fournies par l'état civil relatives à la perte ou au recouvrement des droits civiques sont aussi enregistrées.

En outre, 16'017 personnes (31 décembre 2013 : 15'160) étaient inscrites au registre central des Suisses de l'étranger, tenu à Lausanne pour l'ensemble du Canton.

Au quotidien il s'agit d'enregistrer les nouvelles demandes provenant des ambassades, les mutations et les radiations. Il faut également vérifier périodiquement l'intérêt des Suisses de l'étranger à recevoir le matériel de vote.

Les Suisses de l'étranger sont gérés sur une base de données séparées et une application différente. Les considérations légales sont différentes pour les Suisses de l'étranger. A ce propos, le 26 septembre 2014, les Chambres fédérales ont accepté la loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger, dite loi sur les Suisses de l'étranger (LSEtr). Cette nouvelle loi n'introduit pas de nouveaux droits ou devoirs mais, elle réunit dans un seul document les aspects les plus importants répartis jusqu'ici dans plusieurs lois, ordonnances et règlements. Elle englobe les droits politiques des Suisses de l'étranger, l'aide sociale, la protection consulaire et les diverses autres prestations consulaires. La possibilité de recourir au vote électronique lors de votations et d'élections a aussi été expressément inscrite dans la loi. La loi entrera en vigueur au plus tôt le 1^{er} novembre 2015. D'ici là, les travaux de rédaction de l'ordonnance sur la LSEtr seront poursuivis.

4.1.4 Contrôle des signatures

Pour l'année 2014, des contrôles de signatures ont été opérés à l'occasion de sept initiatives fédérales, deux initiatives cantonales, et de cinq référendums fédéraux. Au total 23'038 signatures ont été contrôlées. Ces contrôles se font directement via l'application du Registre civique, où chaque objet est enregistré et les signatures contrôlées, vérifiées, validées et comptabilisées.

4.2 Schéma directeur du système d'information SMun 2015 – 2018

Le projet de remplacement de l'application Registre civique s'inscrit dans la démarche entreprise par le SOI et le SMun liée au Schéma directeur du système d'information SMun. Cette démarche a été initiée afin d'étudier le système d'information actuel du SMun, d'en décrire les axes d'évolution, puis de planifier les initiatives devant permettre cette évolution pour les quatre années à venir. Un des résultats de cette démarche a été la mise en place de plans d'urbanisme permettant un inventaire complet et détaillé des éléments de ce système d'information (SI).

A l'issue de cette démarche menée au SMun, basée sur la méthodologie proposée par le SOI, douze initiatives ont été retenues. Parmi celles-ci figure le remplacement de l'application Registre civique pour cause d'obsolescence technique et adaptation de l'application Suisses de l'étranger.

Dans le Schéma directeur, il est constaté que « l'application Registre civique est concernée par un problème d'obsolescence technique qui implique son remplacement à moyen terme. D'un point de vue métier, l'application répond aux besoins des utilisateurs, à l'exception de problèmes répétés liés à la réplication des données en provenance de l'application BDCH du Contrôle des habitants ». Il est également précisé que de la maintenance est à prévoir sur l'application Suisses de l'étranger.

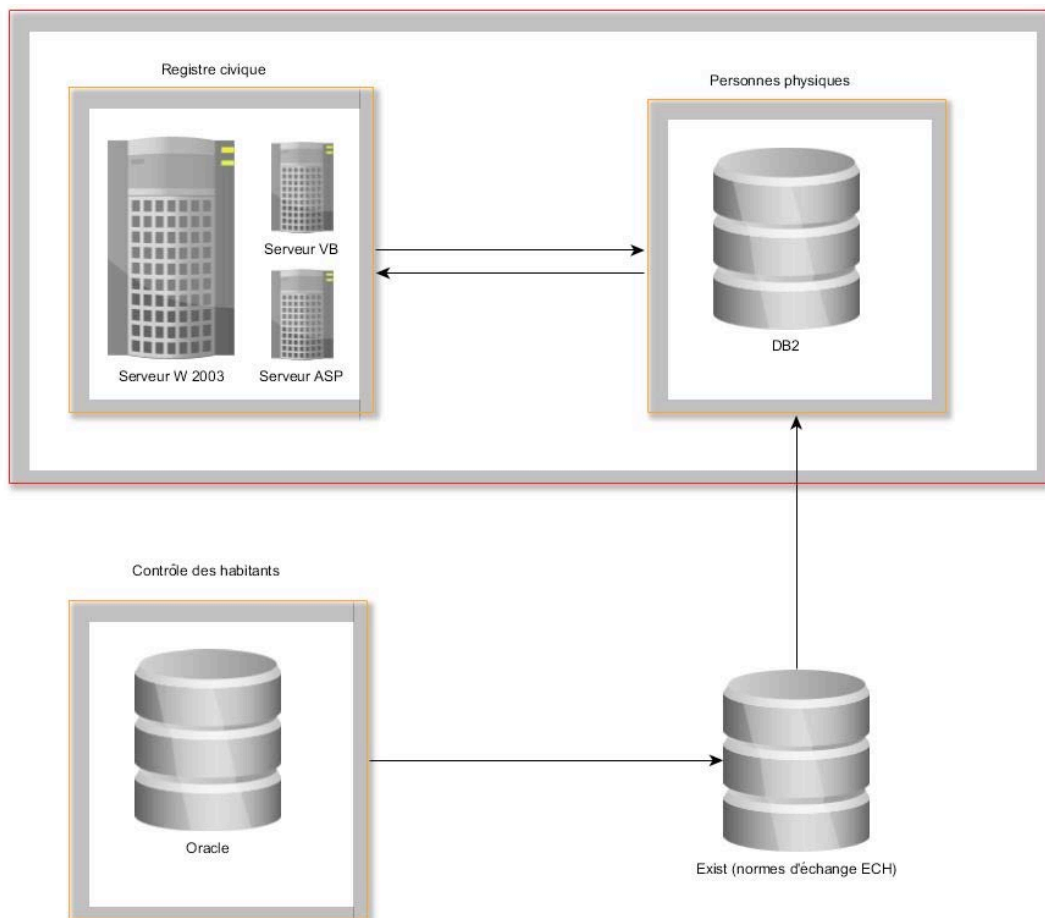
4.2.1 Risques

Parmi les risques liés à l'obsolescence de l'application Registre civique, outre que l'application ne pourrait plus être supportée à terme par l'architecture informatique de la Ville, il est jugé vraisemblable que sans son remplacement, il est à craindre l'envoi de matériel de vote à des adresses erronées ou d'autres problèmes de suivi. Il y a déjà des problèmes de données liées à la réplication de celles-ci dans la base de données. Ces erreurs demandent des corrections manuelles. Ainsi, il deviendrait difficile d'assurer la tenue du registre des électeurs et électrices et aussi de garantir les prestations pour le bon déroulement des scrutins au niveau du Registre civique.

4.2.2 Application du RC

L'application actuelle du RC fonctionne sur une architecture Windows 2003 et écrite en VB et ASP. L'accès à la base de données du contrôle des habitants est indirect. Il se fait via une passerelle DB2 (voir schéma). Cet ensemble est obsolète.

Schéma du fonctionnement actuel de l'application RC



4.2.3 Objectifs et bénéfices attendus du remplacement de l'application

Le remplacement de l'application permettra de disposer d'une plateforme moderne susceptible de supporter des évolutions futures et augmenter la qualité et l'efficacité des prestations du Registre civique.

Le remplacement de l'application permettra aussi de faire évoluer l'interface des utilisateurs. Si la partie « suisse » du Registre civique donne majoritairement satisfaction, l'interface des « Suisses de l'étrangers » mériterait d'être revue. Ainsi, la mise à jour des processus permettra de rendre plus efficace l'interface.

4.2.4 Calendrier des opérations

Année	Période	Actions
2015	2 ^{ème} semestre	Etudes préalables avec le SOI Coordination avec le Service des communes et du logement
2016	1 ^{er} semestre	Choix du consultant Développement et tests
2016	2 ^{ème} semestre	Mise en production

4.2.5 Récapitulatif des investissements

Le montant nécessaire à la réalisation de l'ensemble des opérations décrites dans le cadre du présent préavis se présente de la façon suivante :

Ressources externes	CHF
Prestataires	150'000
Matériel et équipement	30'000
Logiciels / redevances	10'000
Provision pour imprévu (5 %)	10'000
Total	200'000

5. LausaShop 2

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 400'000.- pour permettre au Service achat et logistique Ville (SALV) de financer l'application LausaShop 2.

5.1 Historique

LausaShop.ch est une plateforme de commande en ligne permettant aux différents services de la Ville de Lausanne de combler leurs attentes quotidiennes en matériel divers. Cette plateforme a pour vocation de mettre à disposition le matériel nécessaire aux différents services.

En place depuis le 1^{er} janvier 2011, cette plateforme n'est pas seulement ouverte au sein de la Ville de Lausanne mais également pour certaines structures externes (type garderie, APEMS, etc.). Cette même année, le Magesi s'est transformé en SALV.

5.2 Inadéquation de la solution logicielle actuelle

En 2014, une enquête de satisfaction au sujet de l'application LausaShop a démontré un fort mécontentement des utilisateurs :

- 29 % des utilisateurs ayant répondu aux questionnaires ne sont pas ou peu satisfaits de la plateforme informatique LausaShop ;
- 53 % en raison notamment de son interface trop peu intuitive ;
- 49 % à cause de son graphisme peu accueillant ;

- et 30 % en raison des pertes de temps engendrées lors de leurs commandes.

Dans le cadre de la phase d'initialisation du projet d'évolution de LausaShop, les points d'amélioration suivants ont été identifiés :

N°	Description	Causes / conséquences
01	Coût des licences utilisateurs	Modèle de licence SAP pour SRM (CHF 120.- de coût de licence annuel par utilisateur)
02	Perte de temps lors de la saisie d'une commande	Nombre de clics et de sélections nécessaires pour arriver au terme d'une commande. Lié à la version SRM utilisée et aux processus standard SAP
03	L'interface graphique n'est pas conviviale	En comparaison à des plateformes de vente en ligne, beaucoup de fonctionnalités sont manquantes
04	Il est nécessaire de saisir manuellement les articles commandés sur LausaShop dans GEFI, avant de pouvoir produire la facture	Pas d'interface entre LausaShop et l'outil de facturation de la Ville
05	La plateforme n'est pas supportée sur les dernières versions de navigateurs Internet	Technologie obsolète. De nombreux cas de support sont ouverts au SALV dès qu'une nouvelle version d'un navigateur internet est disponible pour les clients externes

5.2.1 Objectifs du projet d'évolutions

N°	Description	Indicateurs de réussite
01	Diminution des coûts de licences et de maintenance	Economies effectives, en comparant les différentes années comptables
02	Facturation simplifiée (pas de saisie à double)	Temps de saisie global
03	Compatibilité avec les navigateurs existants ainsi que sur les appareils mobiles (responsive design)	Réduction du nombre de cas de support aboutissant au SALV
04	Satisfaction des utilisateurs : <ul style="list-style-type: none"> – Utilisation simplifiée, graphisme attrayant – Gains de temps lors de la commande 	Mesure de la satisfaction par sondage

5.3 Variantes étudiées

Trois plateformes informatiques ont été envisagées pour remplacer la solution actuelle :

– SRM 7.3

Il s'agit d'une évolution de version de la plateforme actuelle utilisée par LausaShop. Cette nouvelle version 7.3 amène des composants supplémentaires permettant notamment la création d'une nouvelle interface graphique pour l'utilisateur.

– Magento

Cette solution est bien connue et éprouvée dans le monde du shop en ligne.

– Hybris

Cette société a été rachetée par SAP en juin 2013. Il s'agit d'une plateforme de vente en ligne utilisée au sein de grandes entreprises.

Suite à l'étude réalisée, le choix s'est porté sur la plateforme **Magento**, notamment pour les raisons suivantes :

- coûts d'acquisition nettement inférieurs ;
- coûts de maintenance aussi inférieurs ;
- location des licences à un prix très inférieur ;
- plus grande facilité d'intégration de tous les shops de la Ville (vin, LausaShop, etc.) ;
- format de base de données standard ; le SOI pourra assumer le support ;
- libre choix de l'intégrateur (à tout moment).

6. Aspects financiers

6.1 Conséquences sur le plan des investissements

Les crédits d'investissement concernant l'acquisition du Registre civique ainsi que le financement de LausaShop sont prévus au plan des investissements 2016-2019 et se ventilent de la façon suivante :

Registre civique

(en milliers de CHF)	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissements	200	0	0	200
Recettes d'investissements				0
Total net	200	0	0	200

LausaShop 2

(en milliers de CHF)	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissements	350	50	0	400
Recettes d'investissements				0
Total net	350	50	0	400

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

6.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75 % les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 9'100.- par année à compter de l'année 2017.

6.2.2 Charges d'amortissement

En fonction de la durée retenue, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 120'000.-, dès 2017, pour les services concernés, à savoir :

- Secrétariat municipal (CHF 200'000.- sur cinq ans) CHF 40'000.-
- Service achat et logistique Ville (CHF 400'000.- sur cinq ans) CHF 80'000.-

6.2.3 Charges d'exploitation

Pour l'ensemble des services, il n'y a pas de charge d'exploitation supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

6.3 Synthèse des incidences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2016 – 2019 sont les suivants :

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	0.0	9.1	9.1	9.1	27.3
Amortissement	0.0	0.0	120.0	120.0	120.0	360.0
Total charges suppl.	0.0	0.0	129.1	129.1	129.1	387.3
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	0.0	0.0	129.1	129.1	129.1	387.3

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2015/60 de la Municipalité, du 24 septembre 2015 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2016, un crédit de CHF 8'390'300.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 200'000.- pour permettre le remplacement de l'application informatique du Registre civique au Secrétariat municipal ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné au point deux sur une durée de cinq ans par la rubrique 1103.331 du Secrétariat municipal, Administration générale et culture ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné au point deux sur la rubrique 1103.390 du Secrétariat municipal, Administration générale et culture ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 400'000.- pour permettre le financement du logiciel LausaShop 2 au Service achat et logistique Ville ;
6. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné au point cinq sur une durée de cinq ans par la rubrique 6700.331 du Service achat et logistique Ville, Direction des finances et du patrimoine vert ;
7. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné au point cinq sur la rubrique 6700.390 du Service achat et logistique Ville, Direction des finances et du patrimoine vert ;

8. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes, les participations et les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire a.i. : *Sylvie Ecklin*

Annexe : Autorisations d'achats informatiques 2016

Autorisations d'achat informatiques 2016

Annexe

N° Objet	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DOMAINE	TYPE DE DEMANDE	DESCRIPTION	Nbr	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Administration générale et culture								
1	Secrétariat Municipal	Comptabilité	Gestion_de_contenu_document_ et_web	Nouveau	PDF Architect pro	1	100.00	100.00
2	Protocole et relations extérieures	Direction	Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14'	1	2100.00	2100.00
3	Culture	Unité administrative	Tablette	Nouveau	Apple iPad Air 2 (128Go, Gris, Noir, 4G, 3G, WiFi)	1	810.00	810.00
4		Musée historique	Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14'	1	1'680.00	1'680.00
5		Collection de fart brut	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'030.00	1'030.00
6		Unité administrative	Gestion_de_bases_de_données	Nouveau	Filemaker Pro	1	240.00	240.00
7		Unité administrative	Création_et_édition_graphique	Nouveau	Adobe PhotoShop CC (*)	1	410.00	410.00
8		Collection de fart brut	Création_et_édition_graphique	Nouveau	Adobe PhotoShop CC (*)	1	410.00	410.00
9		Mudac	Gestion_de_contenu_document_ et_web	Nouveau	PDF Architect pro	1	100.00	100.00
10		Mudac	Solutions_centralisées	Remplacement	Caméra de vidéosurveillance	1	9'000.00	9'000.00
11		Mudac	Gestion_de_bases_de_données	Remplacement	Filemaker Pro	1	240.00	240.00
12		Mudac	Création_et_édition_graphique	Remplacement	Adobe PhotoShop Elements	1	90.00	90.00
13	Developpement Ville et communication	Info web	Gestion_de_contenu_document_ et_web	Remplacement	Adobe Creative Cloud Team (*)	9	665.00	5'985.00
Total administration générale et culture								22'195.00
Sports, intégration et protection de la population								
14	Administratif et intégration	BLJ	Gestion_de_contenu_document_ et_web	Nouveau	PDF Architect pro	2	100.00	200.00
15		SAJ	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
16		SAJ	Téléphonie	Nouveau	CIC Client	1	1'100.00	1'100.00
17	Sports	Informatique et Internet	Gestion_images	Nouveau	ACDSee	4	100.00	400.00
18		Technique	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
19		Informatique et Internet	Montage_Audio_Video	Nouveau	Adobe Première Pro CC (*)	2	410.00	820.00
20		Informatique et Internet	Création_et_édition_graphique	Nouveau	Adobe After Effects CC (*)	2	410.00	820.00
21		Surfaces	Tablette	Nouveau	Apple iPad Air 2 (64Go, Gris, Noir, 4G, 3G, WiFi)	1	710.00	710.00

Autorisations d'achat informatiques 2016

Annexe

N° Objet	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DOMAINE	TYPE DE DEMANDE	DESCRIPTION	Nbr	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
22	Police du commerce	Bureau des manifestations et des marchés	Tablette	Nouveau	Apple iPad Air 2 (64Go, Gris, Noir, 4G, 3G, WiFi)	1	710.00	710.00
23		Bureau des manifestations et des marchés	Tablette	Nouveau	Apple iPad Air 2 (64Go, Gris, Noir, 4G, 3G, WiFi)	1	710.00	710.00
24	Protection et sauvetage	DSI	Poste_de_travail	Nouveau	Divers postes de travail	1	7'000.00	7'000.00
25		PFO	Tablette	Nouveau	Apple iPad Air 2 (16Go, Gris, Noir, WiFi)	2	480.00	960.00
26		Sapeurs pompiers	Poste de travail	Nouveau	Portable convertible 12"	1	2'400.00	2'400.00
Total sports, intégration et protection de la population								18'730.00
Logement et sécurité publique								
27	Corps de police	Direction	Mind_Mapping	Nouveau	MindManager Pro	3	400.00	1'200.00
28		Corps de police	Poste_de_travail	Nouveau	Portable convertible 12"	2	2'400.00	4'800.00
29		Corps de police	Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14"	2	2'100.00	4'200.00
30	Logement et gérances	Gérances	Gestion de projets	Nouveau	MSProject Pro	1	850.00	850.00
31	Bibliothèque et archives	Archives	Création_et_édition_graphique	Remplacement	Adobe In Design CC (*)	1	410.00	410.00
32		Archives	Montage_Audio_Video	Remplacement	Adobe Première Pro CC (*)	1	410.00	410.00
33		Archives	Généalogie	Remplacement	Heredis Pro	1	130.00	130.00
34		Archives	Gestion_de_contenu_document_et_web	Nouveau	PDF Architect pro	1	100.00	100.00
35		Archives	Création_et_édition_graphique	Nouveau	Adobe In Design CC (*)	1	410.00	410.00
36		Bibliothèques	Création_et_édition_graphique	Remplacement	Adobe In Design CC (*)	1	410.00	410.00
37		Bibliothèques	Création_et_édition_graphique	Remplacement	Adobe PhotoShop CC (*)	1	410.00	410.00
38		Bibliothèques	Création_et_édition_graphique	Remplacement	Adobe Creative Cloud team	1	950.00	950.00
39		Archives	Montage_audio_video	Remplacement	Sony Vegas Suite Pro	3	500.00	1'500.00
40		Archives	Application_web/tablettes	Nouveau	Système MidPadE (société Mediancer)	1	20'500.00	20'500.00
41		Bibliothèques	Logiciels_poste_de_travail	Nouveau	Polices de caractères (Museo 10 licences)	1	350.00	350.00
42		Bibliothèques	Logiciels poste de travail	Nouveau	Winlink Terminal	2	450.00	900.00
Total logement et sécurité publique								37'530.00

2/9

Autorisations d'achat informatiques 2016

Annexe

N° Objet	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DOMAINE	TYPE DE DEMANDE	DESCRIPTION	Nbr	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Travaux								
43	Coordination et cadastre	Droit foncier et mensuration officielle	Mensuration cadastrale	Nouveau	Kit cantonal Vaud pour Autocad MAP 3D, Interacad	1	15'000.00	15'000.00
44	Urbanisme	OPC	Mind_Mapping	Nouveau	MindManager Pro	2	400.00	800.00
45		PATBAT	Création_et_édition_graphique	Nouveau	Adobe In Design CC (*)	2	410.00	820.00
46		MAQUETTES	Rendu 3D	Remplacement	Mises à jour RhinoCAM 2014 Pro - 2015 Pro	3	1'340.00	4'020.00
47		MAQUETTES	Gestion_images	Nouveau	ACDSee	1	100.00	100.00
48	Routes et Mobilité	Bureau technique	Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14"	2	2'100.00	4'200.00
49	Architecture	Analyse et inspection des constructions	Création_et_édition_graphique	Nouveau	Adobe PhotoShop CC (*)	2	410.00	820.00
50		Etudes et constructions	Création_et_édition_graphique	Nouveau	Adobe PhotoShop CC (*)	2	410.00	820.00
51		Etudes et constructions	Gestion_de_contenu_document_et_web	Nouveau	PDF Architect pro	3	100.00	300.00
52		Analyse et inspection des constructions	Gestion_de_contenu_document_et_web	Nouveau	PDF Architect pro	2	100.00	200.00
53		Administration	Gestion_de_processus	Nouveau	Optimiso Module A (Process, Risk, Document Control) - 10 util.	1	3'000.00	3'000.00
54	Assainissement	CID	Gestion_de_contenu_document_et_web	Nouveau	PDF Architect pro	2	100.00	200.00
55		CID	Mind_Mapping	Nouveau	MindManager pro	1	400.00	400.00
56		CID	Diagrammes_et_synoptique	Nouveau	Microsoft Visio Pro	1	450.00	450.00
57		CID	Tablette	Nouveau	HP ElitePAD 1000G2	2	2'070.00	4'140.00
58		CID	Tablette	Nouveau	HP ElitePAD 1000G2	4	2'070.00	8'280.00
59		CID	Solutions centralisées	Nouveau	Caméra de vidéosurveillance	1	9'000.00	9'000.00
60		UGR	Tablette	Nouveau	HP ElitePAD 1000G2	2	2'070.00	4'140.00
61		UGR	Poste_de_travail	Nouveau	PC DAO	2	3'000.00	6'000.00
62		UGR	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
63		STEP	Tablette	Nouveau	Apple iPad Air 2 (128Go, Gris, Noir, 4G, 3G, WiFi)	1	810.00	810.00

3/9

Autorisations d'achat informatiques 2016

Annexe

N° Objet	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DOMAINE	TYPE DE DEMANDE	DESCRIPTION	Nbr	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
64	Eauservice	St-Sulpice	Poste de travail	Nouveau	Ultra Portable 14'	1	2100.00	2100.00
65		Direction	Poste de travail	Nouveau	PC Fixe standard	2	1'450.00	2'900.00
66		Communication	Gestion_de_contenu_document_ et_web	Remplacement	Adobe Creative Cloud Team (*)	1	950.00	950.00
Total travaux								70'900.00
Enfance, jeunesse et cohésion sociale								
67	Ecoles primaires et secondaires		Création_et_edition_graphique	Remplacement	Corel Draw	6	600.00	3'600.00
68			Gestion_de_projets	Nouveau	MSProject Pro	4	850.00	3'400.00
69			Mind_Mapping	Nouveau	MindManager Pro	3	400.00	1'200.00
70			Poste de travail	Nouveau	PC Fixe standard	2	720.00	1'440.00
71			Gestion_de_contenu_document_ et_web	Nouveau	PDF Architect pro	4	100.00	400.00
72			Poste de travail	Nouveau	Ultra Portable 14'	3	1'370.00	4'110.00
73	Jeunesse et loisirs	5610	Gestion_de_bases_de_donnees	Nouveau	Filemaker Pro	6	240.00	1'440.00
74		5610	Poste de travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	720.00	720.00
75	Accueil de jour de l'enfance	APEMS/CVE	Poste de travail	Nouveau	PC Fixe standard	4	720.00	2'880.00
76		APEMS/CVE	Poste de travail	Nouveau	Ultra Portable 14'	2	1'370.00	2'740.00
77		Chauderon/admin	Poste de travail	Nouveau	PC Fixe standard	2	720.00	1'440.00
78	Travail et intégration	ETSL	Diagrammes_et_synoptique	Remplacement	Microsoft Visio Pro	2	450.00	900.00
79		ETSL	Diagrammes_et_synoptique	Nouveau	Microsoft Visio Pro	1	450.00	450.00
80		ETSL	Gestion_de_projets	Nouveau	MSProject Pro	2	850.00	1'700.00
81		ETSL	Poste de travail	Nouveau	HP ElitePAD 1000G2	1	2'070.00	2'070.00
82		ITL	Tablette	Nouveau	Apple iPad Air 2 (64Go, Gris, 4G, Wi-Fi)	3	710.00	2'130.00
83	Social	Domaine 2 - Unité logement	Poste de travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
84		Domaine 2 - Unité logement	Telephonie	Nouveau	CIC Client	1	1'100.00	1'100.00
85		Domaine 1,2 et 3	Poste de travail	Nouveau	PC Fixe standard	10	1'450.00	14'500.00
86		Domaine 1,2 et 3	Poste de travail	Nouveau	Ultra Portable 14'	3	2'100.00	6'300.00
87		Domaines 1, 2 et 3	Licences	Nouveau	Licence flottante supplémentaire Qlikview	1	12'250.00	12'250.00
Total enfance, jeunesse et cohésion sociale								66'220.00
Finances et patrimoine vert								
88	Financier	Contentieux	Gestion des actes de défaut de bien (ADB)	Nouveau	Développement du logiciel Epsipour	1	40'000.00	40'000.00

4/9

Autorisations d'achat informatiques 2016

Annexe

N° Objet	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DOMAINE	TYPE DE DEMANDE	DESCRIPTION	Nbr	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
89	Parcs et domaines	Admin_RH	Gestion_de_processus	Nouveau	Optimiso Module B (HR, Competence, Incident, Compliance, Infrastructure) - 10 util.	1	1'500.00	1'500.00
90		SPADOM	Poste de travail	Nouveau	Ultra Portable 14'	3	2'100.00	6'300.00
91		SPADOM	Gestion_de_contenu_document_ et_web	Nouveau	PDF Architect pro (remplace Acrobat pro)	3	100.00	300.00
92		SPADOM	Poste de travail	Nouveau	PC Fixe standard	2	1'450.00	2'900.00
93	Achat et logistique Ville	Direction	Solutions centralisées	Nouveau	AutoGest-Ville (gestion du parc des véhicules)	1	30'000.00	30'000.00
Total Finances et patrimoine vert								81'000.00
Services industriels								
94	Secrétariat général SIL	Portail Energie	Poste de travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
95		Portail Energie	Développement	Nouveau	Microsoft Visual Studio Pro	1	700.00	700.00
96		Administration	Traduction	Nouveau	Babylon 10 premium Pro	1	180.00	180.00
97	Finances, administration et développement	Informatique	Gestion_de_contenu_document_ et_web	Remplacement	Adobe Creative Cloud Team (*)	2	950.00	1'900.00
98		Informatique	Poste de travail	Nouveau	Tablette Windows 10'	1	2'300.00	2'300.00
99		Informatique	Tablette	Nouveau	HP ElitePAD 1000G2	1	2'070.00	2'070.00
100		Sécurité	Accès aux bâtiments	Nouveau	Licence Kaba Exos SW et Gestion des badges	1	5'500.00	5'500.00
101	Gaz et chauffage à distance	CAD	Gestion_de_contenu_document_ et_web	Nouveau	PDF Architect pro	3	100.00	300.00
102		CVS&Télégestion	Gestion_de_contenu_document_ et_web	Nouveau	PDF Architect pro	7	100.00	700.00
103		Direction	Gestion_de_contenu_document_ et_web	Nouveau	PDF Architect pro	1	100.00	100.00
104		Direction	Solutions centralisées	Nouveau	Caméra de vidéosurveillance	1	9'000.00	9'000.00
105		Direction	Solutions centralisées	Nouveau	licences Universo	1	15'000.00	15'000.00
106		CVS&Télégestion	Tablette	Nouveau	Apple iPad Air 2 (16Go, Gris, Noir, 4G, 3G, WiFi)	6	600.00	3'600.00
107		CAD	Poste de travail	Nouveau	PC DAO	1	3'000.00	3'000.00
108	Electricité	USINE DE LAVEY	Poste de travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
109		Eclairage Public	Gestion_de_contenu_document_ et_web	Nouveau	PDF Architect pro	2	100.00	200.00
110		INTERVENTIONS	Tablette	Nouveau	Apple iPad Air 2 (128Go, Gris, Noir, 4G, 3G, WiFi)	1	810.00	810.00

5/9

Autorisations d'achat informatiques 2016

Annexe

N° Objet	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DOMAINE	TYPE DE DEMANDE	DESCRIPTION	Nbr	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
111		GERES	Gestion_de_contenu_document_ et_web	Nouveau	PDF Architect pro	1	100.00	100.00
112		LAVEY+	Gestion_de_contenu_document_ et_web	Nouveau	PDF Architect pro	3	100.00	300.00
113		LAVEY+	Diagrammes_et_synoptique	Nouveau	Microsoft Visio Pro	1	450.00	450.00
114		LAVEY+	Gestion_de_projets	Nouveau	MSPROJECT Pro	1	850.00	850.00
115		Eclairage Public	Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14"	1	2'100.00	2'100.00
116		INTERVENTIONS	Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14"	1	2'100.00	2'100.00
117		Eclairage Public	Poste_de_travail	Nouveau	Portable convertible 12"	1	2'400.00	2'400.00
118		MONTAGE	Poste_de_travail	Nouveau	Portable convertible 12"	3	2'400.00	7'200.00
119		LAVEY+	Tablette	Nouveau	Apple iPad Air 2 (64Go, Gris, Noir, 4G, 3G, WiFi)	1	710.00	710.00
120		LAVEY+	Poste_de_travail	Nouveau	PC Fixe standard	1	1'450.00	1'450.00
121		Eclairage Public	Poste_de_travail	Nouveau	PC DAO	1	3'000.00	3'000.00
122		Contrôle	Gestion_de_documents	Nouveau	Kofax Express	2	1'600.00	3'200.00
123		USINE DE LAVEY	Poste_de_travail	Nouveau	PC DAO	1	3'000.00	3'000.00
124	Multimédia	Marketing	Diagrammes_et_synoptique	Nouveau	Microsoft Visio Pro	1	450.00	450.00
125		Marketing	Poste_de_travail	Nouveau	Tablette Windows 10'	1	2'300.00	2'300.00
126	SIL.com	Communication+ Manifestations	Création_et_édition_graphique	Nouveau	Adobe PhotoShop CC (*)	1	410.00	410.00
127		Support clientèle	Téléphonie	Nouveau	CIC Client	2	1'100.00	2'200.00
128		Communication+ Manifestations	Création_et_édition_graphique	Nouveau	Adobe In Design CC (*)	1	410.00	410.00
129		Etudes énergétiques	Logiciel métier	Remplacement	Polysun Professional Simulation Software v7.x	1	569.00	569.00
130		Etudes énergétiques	Logiciel métier	Remplacement	abonnement.2016 Lesosai 7.x updates régulières 2016	3	640.00	1'920.00
131		Etudes énergétiques	Logiciel métier	Remplacement	Trimble SketchUp Pro update 2016	1	145.00	145.00
132		Etudes énergétiques	Logiciel métier	Remplacement	gModeller for Trimble SketchUp Pro	1	120.00	120.00
133		Support clientèle	Téléphonie	Nouveau	CIC superviseur	1	1'200.00	1'200.00
134		Etudes énergétiques	Téléphonie	Remplacement	Quantis SUITE 2.0	1	1'250.00	1'250.00
135		Systèmes	Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14"	1	2'100.00	2'100.00
136		Développement	Poste_de_travail	Nouveau	Ultra Portable 14"	1	2'100.00	2'100.00
Total Services Industriels								90'294.00

6/9

Autorisations d'achat informatiques 2016

Annexe

N° Objet	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DOMAINE	TYPE DE DEMANDE	DESCRIPTION	Nbr	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
Collectif								
136	Infrastructure, Exploitation, Support	FPH	Poste de Travail	Remplacement	Matériel hors garantie (PC, écran, portable, pièces détachées): 3% de la valeur du parc	1	150'000.00	150'000.00
137		FPH	Imprimante	Remplacement	Remplacement imprimantes défectueuses	1	3'000.00	3'000.00
138		FPH	Imprimante	Remplacement	Plotter + Scanner A0	1	12'000.00	12'000.00
139		FPH	Imprimante	Remplacement	Réparation plotter	1	10'000.00	10'000.00
140		FPH	Solutions centralisées	Nouveau	Vidéo surveillance - intégration environnements existants	1	120'000.00	120'000.00
141		FPH	Logiciel	Nouveau	Opcon augmentation licence pour 100 jobs supplémentaires	1	20'300.00	20'300.00
142		PRO	Matériel	Nouveau	Onduleur indépendant local Télécom CH9	1	25'000.00	25'000.00
143		PRO	Matériel	Nouveau	Climatisation indépendante local Télécom CH9	1	15'757.00	15'757.00
144		DEP	Logiciel	Nouveau	Microsoft Office	1	82'494.00	82'494.00
145		DEP	Logiciel	Nouveau	Logiciels demandés par les services : CIC, Netplan, Autocad	1	18'130.00	18'130.00
146	Conseil et solutions	JDS	Logiciel	Remplacement	SharePoint 2016 Server	12	11'000.00	132'000.00
147		JDS	Logiciel	Remplacement	SQL 2016 Server	3	6'000.00	18'000.00
148		JDS	Logiciel	Remplacement	Windows 2016 Server	15	1'430.00	21'450.00
149		JDS	Logiciel	Nouveau	CRM Services non commerciaux	1	150'000.00	150'000.00
150		JDS	Logiciel	Nouveau	Printzen	1	2'000.00	2'000.00
151		JDS	Logiciel	Nouveau	Telerik	1	2'000.00	2'000.00
152		JDS	Outil de développement	Remplacement	Upgrade IntelliJ	3	333.00	999.00
153		JDS	Logiciel	Nouveau	Outil de tests fonctionnels et de performances	1	100'000.00	100'000.00
154	Finance et Relations Clients	CRU	Logiciel	Nouveau	Logiciel de simulation de processus	1	7'000.00	7'000.00
155		CRU	Logiciel	Nouveau	Solution de gestion financière	1	27'000.00	27'000.00
156	Qualité, architecture et sécurité	VNA	Logiciel	Nouveau	Outil de récupération de donnée pour analyse sécurité : Encase Entreprise	1	7'000.00	7'000.00
157		VNA	Logiciel	Remplacement	Remplacement appliances acces distants VPNSSL, 2 machines	2	35'000.00	70'000.00

7/9

Autorisations d'achat informatiques 2016

Annexe

N° Objet	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DOMAINE	TYPE DE DEMANDE	DESCRIPTION	Nbr	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
158		VNA	Logiciel	Nouveau	Evolution DataCenter: Solution de management multiUtilisateurs	1	20'000.00	20'000.00
159		VNA	Logiciel	Nouveau	Authentification forte: suite déploiement	1	100'000.00	100'000.00
160		VNA	Logiciel	Nouveau	License Easyvista	1	18'000.00	18'000.00
Total Collectif								1'132'130.00
Arrondi								1.00
Total général								1'519'000.00

8/9

Autorisations d'achat informatiques 2016

Annexe

N° Objet	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DOMAINE	TYPE DE DEMANDE	DESCRIPTION	Nbr	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
RÉCAPITULATION								
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CULTURE								22'195.00
SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION								18'730.00
LOGEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE								37'530.00
TRAVAUX								70'900.00
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE								66'220.00
TOTAL FINANCES ET PATRIMOINE VERT								81'000.00
SERVICES INDUSTRIELS								90'294.00
TOTAL SERVICES								386'869.00
Collectif								1'132'130.00
ARRONDI								1.00
TOTAL DES DEMANDES								1'519'000.00

9/9

Rapports

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

Rapport photocopié de M^{me} Françoise Longchamp (PLR), rapportrice de la Commission permanente des finances

La Commission des finances a examiné le préavis 2015/60 lors de sa séance du 12 novembre 2015.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite des autorisations d'achat, pour 2016, pour un montant total de CHF 8'390'300.-, soit CHF 509'900.- de moins qu'au budget 2015.

CHF 1'519'000.-, concernent le renouvellement du matériel informatique. Cette somme est quasiment identique au montant demandé l'année dernière.

1. Autorisations d'achats pour les véhicules, machines et matériels

Direction	Budget 2016	Part du total	Achats de remplacement	Nouvelles acquisitions	Budget 2015	Ecart en
Total	6'871'300	100.00 %	6'017'200	854'100	7'396'200	-7.10 %
AGC		0.00 %			34'400	-100.00 %
SIPP	1'557'900	22.67 %	1'539'900	18'000	1'533'400	1.60 %
LSP	512'400	7.46 %	416'800	95'600	769'600	-33.42 %
TRX	2'382'500	34.67 %	2'176'500	206'000	2'652'200	-10.17 %
EJCS	-	0.00 %			135'800	-100.00 %
FIPAV	1'897'100	27.61 %	1'471'600	425'500	1'446'500	31.15 %
SIL	521'400	7.59 %	412'400	109'000	824'300	-36.75 %

Ce préavis sollicite également l'octroi de deux crédits d'investissement du patrimoine administratif :

- CHF 400'000.- pour permettre au SALV (Service d'achat et logistique Ville) de financer le logiciel LausaShop 2
- CHF 200'000.- pour permettre au Secrétariat municipal de remplacer son application informatique du Registre civique, totalement obsolète.

Administration générale et culture (AGC)

Néant

SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION (CHF 1'557'900)

Une seule nouvelle acquisition : une fraiseuse à neige pour le déblaiement du terrain de football du Stade olympique de la Pontaise.

Les 13 autres demandes d'achats concernent des remplacements de véhicules dont la première mise en service se situe entre 1971 et 2000.

A signaler que l'ambulance et les cinq moniteurs-défibillateurs seront remboursés par SSP.

LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE (CHF 512'400.-)

100 % des achats concernent le Corps de police dont quatre nouvelles acquisitions :

- 3 éthylomètres fixes (obligation légale de disposer de ce nouveau matériel)

- une berline simple pour le contrôle des taxis. La facture à Lausanne-Région devant être réduite autant que possible, il est souhaité d'acquérir un véhicule d'occasion
- un appareil de contrôle de la géométrie des véhicules
- un identiscan permettant de contrôler les empreintes digitales de suspects en rue.

Le solde des achats est lié au remplacement de véhicules

TRAVAUX (2'382'500.-)

Cinq nouvelles acquisitions :

- un tachéomètre robotisé
- deux fourgons livraison à pont double cabine
- une dégauchisseuse
- un mono-axe avec lame à neige.

Le solde des achats est lié au remplacement de véhicules

FINANCES ET PATRIMOINE VERT 1'897'100.-)

Onze nouvelles acquisitions, dont huit liées à la nouvelle organisation des vignobles, avec des employés communaux au lieu des vigneron-tâcherons.

De plus, le SPADOM souhaite acquérir 14 autres véhicules en remplacement de véhicules dont la mise en circulation du plus ancien date de 1987, et reprendre un fourgon de livraison à double cabine attribué aux vignobles de Lavaux, suite à la réorganisation des vignobles.

Dans le cadre de la restructuration des vignobles, le SPADOM s'est efforcé de racheter les outillages, machines et véhicules des vigneron-tâcherons engagés par la Ville. Seule une partie de ces objets peut convenir à la nouvelle organisation et les vigneron ont également voulu conserver certaines machines. Il y a donc lieu de compléter ces moyens de travail par du matériel neuf.

En ce qui concerne la reprise du fourgon, il était prévu de racheter celui d'un vigneron mais il n'est finalement pas adapté aux travaux envisagés (trop large pour nos chemins de vigne). Comme ce véhicule ne fait que très peu de kilomètre durant l'année, il a été jugé pertinent de faire l'acquisition d'un véhicule adapté d'occasion sur le marché.

Le SALV souhaite acquérir un chariot gerbeur pour la halle en raison de nouveaux rayonnages en hauteur, non accessibles avec le matériel actuel.

SERVICES INDUSTRIELS (CHF 551'400.-)

Quatre nouvelles acquisitions :

- une perceuse conventionnelle pour la formation de base des apprentis
- une unité à graver pour fabrication d'étiquettes
- matériel didactique pour l'enseignement de base des automaticiens
- une armoire anti-feu d'environ 5 m de long pour archivage, légalement sous forme de papier pendant 20 ans
- deux réflectomètres OTDR – appareil de mesures pour fibres optiques.

AUTORISATION D'ACHAT POUR LE MATERIEL ET LES LOGICIELS INFORMATIQUES

Le préavis 2015/60 demande des autorisations d'achat pour un montant de fr. 1'519'000.-, soit un montant supérieur de fr. 15'000.- à celui prévu dans le budget 2015. Le détail des

achats est répertorié dans un tableau récapitulatif annexé au préavis. La CCI, selon rapport annexé, propose d'accepter les Autorisations d'achats informatiques.

Conclusions

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2016, un crédit de CHF 8'390'300.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ; 20 Préavis N° 2015/60, du 24 septembre 2015
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 200'000.- pour permettre le remplacement de l'application informatique du Registre civique au Secrétariat municipal ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné au point deux sur une durée de cinq ans par la rubrique 1103.331 du Secrétariat municipal, Administration générale et culture ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné au point deux sur la rubrique 1103.390 du Secrétariat municipal, Administration générale et culture ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 400'000.- pour permettre le financement du logiciel LausaShop 2 au Service achat et logistique Ville ;
6. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné au point cinq sur une durée de cinq ans par la rubrique 6700.331 du Service achat et logistique Ville, Direction des finances et du patrimoine vert ;
7. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné au point cinq sur la rubrique 6700.390 du Service achat et logistique Ville, Direction des finances et du patrimoine vert ;
8. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes, les participations et les subventions qui pourraient être accordées.

Au vote final, la Commission des finances a approuvé à l'unanimité les conclusions du préavis 2015/60 et vous invite à en faire de même.

Rapport photocopié de la Commission consultative d'informatique de M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur

Présidence de la CCI

M.	CACHIN	Jean-François	Libéral-Radical
----	--------	---------------	-----------------

Membres présents de la CCI

M.	PITTON	Blaise-Michel	Socialiste
M.	GAILLARD	Benoît	Socialiste
M.	CALAME	Maurice	Libéral-Radical
M.	PERRIN	Charles-Denis	Libéral-Radical
M.	BURGIN	Daniel	UDC
Mme	GRABER	Nicole	Les Verts
M.	BONNARD	Claude	Les Verts

Membre excusé de la CCI:

M.	DUPUIS	Johann	La Gauche
----	--------	--------	-----------

Représentant de la Municipalité :

M. BRELAZ Daniel Syndic (jusqu'à 18h05)

Représentant de l'administration communale :

M. PAPEIL Denys Chef du service du SOI,
M. PINON Jean-Paul Responsable financier du SOI

Notes de séances :

M. RUFFIEUX Christian Secrétaire de la CCI

Lieu : Locaux du SOI, Av. de Sévelin 46, 1^{er} étage

Date : Mercredi 14 octobre 2015

Début et fin de la séance : de 17h00 à 19h00

Objet : Rapport de la CCI à la Commission des Finances sur l'annexe au préavis N° 21015/60

Le crédit relatif aux acquisitions de matériels et logiciels informatiques dont le coût unitaire excède 10'000 francs, ainsi que des PC et imprimantes.

Exercices	Montants	Ecart
2012	1'066'000.00	
2013	1'971'000.00	+905'000.00
2014	1'504'000.00	-467'000.00
2015	1'504'000.00	0.00
2016	1'519'000.00	+15'000.00

Dans le tableau des AA du SOI, corrigé N°20150908, le montant total des demandes est de Fr. 1'504'000.00 (idem à 2015).

Dans le préavis des AA 2016 de la Municipalité du 24 septembre 2015 le montant total des AA Matériels et logiciels informatiques est de Fr. 1'519'000.00 soit de plus de Fr. 15'5000.-

Après les recherches par comparaison entre le tableau annexé au préavis 2015/60 et le tableau du SOI, nous constatons que sous l'objet du no 105, Gaz et chauffage à distance, direction, type de demande = nouveau, une licence supplémentaire Universo à Fr. 15'000.- a été rajoutée

Le chef du SOI présente en introduction un PowerPoint et signale que les demandes sont chaque année de plus en plus importantes

Récapitulatif	Total des demandes	Objectif
Services	1'348'423.00	400'000.00
Collectif	1'787'156.20	1'104'000.00
Cumul	3'135'579.20	1'504'000.00

Des règles sur les moyens de financement strictes et appliquées :

- financement que par les AA
- si des « manques » sont identifiés en cours d'année, compensations depuis les budgets des services (si la « repriorisation » n'a pu amener de solutions)
- le SOI voit ainsi tous les achats.... Et les challenges !

Des impacts liés à la fin de START2 :

- pas de financement pour les nouveaux PC et le remplacement des PC défectueux => très impactant
- CHF. 150'000.- pour les postes de travail
- CHF. 125'560.- pour les nouveaux PC (69 demandes validées)
- => soit 18 % des AA

Imprimantes : budgets à la baisse => revue des attributions.**Des produits transversaux intégrés :**

- solution de vidéo surveillance
- solution de ticketing guichet

Beaucoup de choix de gestion « globale » réalisés (remplacement des plotters par exemple)

Une gestion des demandes « guidées »

Le tableau relatif aux préavis 2015/60 des autorisations d'achats informatique est passé en revue.

Les objets suivants suscitent des remarques et / ou des questions.

Obj.	intervenant	discussion
1		<p>Sur un plan général, se rappelle la volonté de chercher des alternatives aux logiciels commerciaux et les études pour se faire ont été menées.</p> <p>D. Papeil : le processus de demande implique que les services sont obligés de voir les alternatives OpenSource aux logiciels qu'ils souhaitent. Reste que, dans certains cas, ce n'est pas possible ou que la demande est suffisamment argumentée pour que le SOI l'accepte. Le fait que la demande soit acceptée n'implique pas un droit d'acquérir le logiciel ; lors de l'achat, le SOI essaie encore de chercher des alternatives encore peu/pas connues ou moins chères.</p>
		<p>Demande s'il existe une marge de négociation avec le fournisseur ADOBE.</p> <p>D. Papeil : malheureusement pas ; on profite de regrouper les demandes pour obtenir des conditions de volume d'achat sur la base des contrats-cadres préalablement passés par le PAIR (Partenariat Achats Informatiques Romand) ou par la CSI (Conférence Suisse de l'Informatique) ; il signale encore que ces fournisseurs procèdent assez régulièrement à des modifications de leurs conditions-générales, souvent imposées sans réelle contrepartie, d'où une forte motivation à tenter de trouver des alternatives.</p>
10		<p>Souhaite comprendre l'organisation de la vidéosurveillance à Lausanne.</p> <p>D. Papeil : rappelle les modalités déterminées par la Municipalité à savoir l'existence d'une commission chargée de traiter les demandes et de mener chaque dossier jusqu'à validation par l'autorité cantonale ; sur le plan technique, il s'agit d'une solution centralisée avec des droits d'accès aux images gérés de manière draconienne et une protection élevée des données contre la perte accidentelle ou maligne.</p>

22 23		<p>S'étonne des justifications qui lui paraissent insuffisantes, notamment du fait que PolCom a déjà de tels équipements ou que des PC portables devraient également faire l'affaire ; il ne voudrait pas que de tels appareils finissent par refléter un niveau hiérarchique.</p> <p>D. Papeil : lorsque les demandes ont été acceptées, la justification orale a été demandée, et qu'il va la reprendre ; il signale que les iPad reviennent moins cher que les PC portables.</p> <p>Hors séance : les tablettes en général sont plus rapides à mettre en fonction, permettent de naviguer sur Internet avec davantage de souplesse, de tirer parti des réseaux WiFi disponibles ; ils offrent un affichage qui permet de travailler sous le soleil.</p>
40		<p>Voudrait savoir si l'on ne pourrait pas donner un mandat de numérisation à l'externe, et à quel coût.</p> <p>D. Brélaz : Pour faire une comparaison de coûts, il faudrait établir le cahier des charges exact du collaborateur en charge et essayer de mesurer les temps passés à ces activités ; il propose de suggérer à la Commissions de Finances de questionner le service à ce sujet.</p>
46		<p>Souhaite savoir si nous avons connaissance d'autres expériences.</p> <p>C. Ruffieux : le SOI en a peu, mais l'atelier des maquettes dont il est question en exploite une à satisfaction depuis quelques années. Le domaine est encore neuf et les logiciels sont en évolution constante ; il s'agit ici, justement, de mettre à jour les logiciels compte tenu des échanges de plans avec les bureaux internes et externes (architectes et ingénieurs).</p>
58		<p>Relève que la justification n'est pas adéquate, le fait que des collègues soient équipés de tablettes n'implique un droit à cet équipement.</p> <p>D. Papeil : rappelle que les points restants dans le préavis sont le résultat d'une priorisation sévère ; le service a renoncé à d'autres demandes pour conserver celle-ci. Par ailleurs les personnes concernées vont effectuer les mêmes activités que leurs collègues, de manière unifiée.</p>
63		<p>S'étonne que ce besoin n'ait pas été intégré dans le préavis concernant la nouvelle STEP qui a été approuvé récemment ; elle voudrait savoir s'il y a d'autres points liés à des préavis.</p> <p>D. Papeil : la règle financière impose de placer ce type de matériel aux autorisations d'achat informatique ; la règle est saine dans le sens qu'elle permet le contrôle et le SOI ne voudrait pas qu'il soit possible d'y déroger.</p>
72		<p>Demande qui procède à une estimation des besoins dans les établissements scolaires et comment.</p> <p>D. Papeil : c'est le service lui-même qui est doté de son propre chef de projet informatique (pas encore intégré dans la nouvelle organisation centralisée) ; il faut remarquer que les licences de Microsoft bénéficient de tarif « formation » plus avantageux.</p>
84		<p>Demande ce dont il s'agit.</p> <p>D. Papeil : explique qu'il s'agit du logiciel pour créer un mini « central téléphonique » pour les assistants sociaux : répondeurs, chaînes de réponses, gestion de la file d'attente, aiguillage par pression de touches (tapez « 1 » pour le français...), etc.</p>

88		<p>Demande une explication plus détaillée.</p> <p>D. Papeil : plutôt que d'un développement, il faut parler d'une extension ; cette extension doit se placer dans l'idée du remplacement du logiciel comptable de la ville : GEFI. Une fois développée, l'extension permettra d'assurer l'exhaustivité des transmissions d'information vers/pour le canton.</p>
93		<p>Demande s'il s'agit d'un achat d'une solution du marché.</p> <p>D. Papeil : confirme que c'est bien le cas. Un cahier des charges a été établi et plusieurs solutions sont en cours d'examen. Il n'y aurait aucun sens à développer une solution car la ville ne présente aucune particularité en ce domaine. Le coût d'un développement interne serait plus élevé.</p>
94 95		<p>S'étonne de voir des licences pour un outil de programmation du langage C++.</p> <p>D. Papeil : dans le cas de PC à vocation « technique », ici le contrôle des mesures de télégestion ; il n'est pas possible de s'affranchir librement des outils de programmation qui sont préconisés par les fournisseurs.</p>
99		<p>Trouve que la justification de ce besoin est peu claire.</p> <p>D. Papeil : rappelle que les SIL disposent d'une équipe de soutien informatique qui est encore séparée du SOI. Si la notion de « support sur site » n'est pas claire à ce stade (il va rechercher davantage de précisions), il rappelle que le SOI essaie encore en cours d'année de revalider le besoin et essaie de livrer du matériel moins cher que celui qui est prévu.</p>
		<p>S'étonne du coût de cet équipement.</p> <p>J.-P. Pinon : ce type d'équipement, malgré son nom Elite PAD est un PC, livré complètement équipé avec tous les logiciels, ce qui explique le coût total.</p>
105		<p>Ne comprend pas ce besoin de disposer d'iPhone, ni non plus de disposer des iPad qui les remplaceraient ; pour prendre un PC en main, un PC standard suffit.</p> <p>D. Papeil : Le service GAZ/CAD effectue la gestion à distance, avec des logiciels spécialisés pour la visualisation en direct des réseaux GAZ et CAD. Le fournisseur de ces logiciels a développé une application pour iPhone, ce qui réduit les coûts en comparaison avec des PC. A ce jour, il n'existe pas de version de cette application pour Android. Il signale encore qu'avec les nouvelles directives pour les appareils de mobilité, ce service est le seul qui peut disposer d'iPhone/iPad (du moins sur la base des besoins connus ce jour).</p>
117		<p>A contrario du besoin 116 qui prévoit un PC partagé, on peut se demander pourquoi il faut 3 PC portables, chers qui plus est, alors qu'une installation sur serveur devrait résoudre la question.</p> <p>D. Papeil : après recherche, il mentionne que ces appareils sont destinés aux consultants de ce projet, lesquels ne peuvent prendre des données de la ville sur leurs appareils personnels.</p>
136		<p>S'étonne du montant consacré à ces postes de travail.</p> <p>J.P. Pinon : le préavis START2 étant clos, il y a lieu de prévoir un montant centralisé, sous gouverne du SOI, pour ces remplacements.</p> <p>D. Papeil : précise qu'il s'agit seulement du remplacement des appareils qui tomberont en panne.</p>

	<p>Demande en quelle année le préavis START2 a été voté et quand est prévu le prochain remplacement des postes de travail informatiques de l'administration.</p> <p>C. Ruffieux : le préavis a été voté à fin 2009 ; le SOI a pu être le site pilote de ce déploiement à partir de décembre 2009.</p> <p>D. Papeil : le préavis START3 est prévu pour 2017, à ce moment là, la plus grande partie des PC auront 8 ans d'âge, ce qui est beaucoup, en particulier pour les PC portables. En 2016, il s'agira d'étudier les alternatives en présence, à savoir le remplacement simple et la virtualisation de tout ou partie du parc en tenant compte de l'émergence des tablettes et des possibilités de sécurisation de ces appareils moins chers et plus performants que des PC dans certains domaines.</p>
	<p>Constate qu'il y a peu de matériel (hardware) en comparaison des autres années.</p> <p>D. Papeil : il faut se rappeler que le SOI a émis un préavis « Infrastructure et RECOLTE » qui regroupe les besoins identifiés par la stratégie du SOI en ces matières, tout particulièrement le matériel centralisé.</p>

Crédits d'investissements sur solutions informatiques

La CCI a également demandé au chef du SOI de nous donner des informations sur le chiffre 4 (remplacement de l'application informatique du registre civique au secrétariat municipal) pour un montant de Fr.200'000.- et du chiffre 5 LausaShop2 d'un montant de Fr.400'000.- (chiffre 2 et 5 des conclusions du préavis 2015/60)

Registre civique

C. Ruffieux présente le sujet en mentionnant les raisons de faire évoluer l'application informatique actuelles qui date des années 2000-2001. L'extension à la cyberadministration n'est pas simple, car le registre civique implique une identification de l'utilisateur qui soit plus déterminée que celles des prestations commerciales, en particulier pour ce qui concerne les Suisses de l'étranger. Par ailleurs, la coordination avec les développements du Canton, respectivement de la Confédération implique l'étude avancée et de faire des choix. Ces 2 éléments expliquent le coût d'un projet dont le résultat sera exploité durant de longues années.

LausaShop

D. Papeil explique que ce projet vise à s'affranchir, à terme, de la complexité du logiciel SAP, d'améliorer grandement le fonctionnement du SALV et de combler les lacunes de l'interface pour tous les utilisateurs, y compris ceux des autres services. C'est également une base solide pour développer la partie « commerce », au sens large, de l'administration communale puisque on étend é des besoins aussi divers que la commercialisation d'attestation du contrôle des habitants ou la commercialisation des vins de la ville, parmi d'autres besoins.

Remarques de la CCI

Il y a lieu de se référer au fichier EXCEL annexé au Préavis 2014/60

Une seule remarque est formulée à l'intention de la commission des finances, cela concerne l'objet no 40 du Service bibliothèque et archives. Il s'agit de l'acquisition pour Fr.20'500.- d'un système MidPade pour une bibliothèque numérique par numérisation et rétro-numérisation des microfilms 35 mm des archives.

Hormis cette remarque, la CCI prend acte des éléments présentés dans les AA 2016. Plusieurs membres soulignent une meilleure qualité des justifications que par le passé et l'apprécient.

Les membres de la CCI proposent à la Commission des finances d'accepter les AA 2015 concernant les matériels et logiciels informatiques + les demandes de crédits d'investissement concernant le registre civique (chiffre 2 des conclusions) et LausaSchop (chiffre 5 des conclusions).

Discussion

Le président : – Le préavis sera traité de la manière suivante : les directions seront présentées dans l'ordre et seront cités uniquement les services qui ont des autorisations d'achats à la rubrique « matériel et logiciel informatique ». Les conseillères et conseillers sont invités à suivre le déroulement sur les deux documents en parallèle.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion générale est ouverte.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – La Municipalité a reçu un prix pour sa politique de remplacement des véhicules. Est-ce qu'elle pourrait nous expliquer, avec un cas précis, en quoi consiste cette politique et quels en sont les bienfaits ? Je prends, au hasard, le remplacement de deux corbillards. Ils sont âgés de 18 et 15 et totalisent 118 605 et 98 980 kilomètres au compteur. Sont-ils à ce point usés qu'il faille dépenser 206 800 francs pour les remplacer ?

Un Huron de mes amis m'a mis en garde : « on va venir t'asséner que ces corbillards sont en fin de vie pour avoir roulé à fond la caisse et à tombeau ouvert ; cela te coupera le souffle ! » Une fois de plus, ce Huron n'a rien compris à la profondeur de nos débats et au sérieux des réponses qu'on nous apporte. Je me risque donc à estimer que les corbillards ont roulé de manière plus paisible qu'un véhicule privé, que l'on ne songe pas forcément à remplacer pour avoir parcouru autant de kilomètres. Que vont devenir ces véhicules ? Serviront-ils ailleurs ? Alors, à quoi bon ? L'énergie grise indispensable pour construire les nouveaux véhicules est-elle suffisamment prise en compte ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je remercie M. Ostermann de sa question, que je trouve pertinente. En effet, je me suis posé la même, et c'était le point de départ d'une réflexion. J'ai regardé un peu autour de moi, notamment le principal concurrent de nos Pompes funèbres officielles, et je me suis aperçu qu'il disposait de corbillards dernier modèle, ou presque, clinquants, rutilants, *up-to-date*, et figurez-vous que, pour les personnes en deuil, qui choisissent telle ou telle entreprise de pompes funèbres, le fait d'avoir un corbillard vieux, passé, moche et usé est une des raisons pour aller à la concurrence. Eh oui, cela existe aussi. Si nous voulons être tout simplement compétitifs dans un marché, il ne faut pas se voiler la face : le marché du deuil est un marché comme un autre. J'en étais arrivé à la conclusion que le remplacement de ces deux vieux Renault Espace s'imposait.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – J'apporte un premier élément de réponse générale à la question de M. Ostermann, après quoi M. Vuilleumier répondra spécifiquement sur les corbillards.

Effectivement, la Ville de Lausanne a reçu le Prix de l'excellence publique et a communiqué sur le sujet. C'est un thème que vous connaissez bien, puisqu'il résulte d'un préavis que ce Conseil communal a voté. Il s'agit d'un plan élaboré par le Service achat et logistique Ville (SALV), qui est dans la direction de ma collègue Florence Germond. J'interviens en tant que directeur des Services industriels puisqu'une partie du financement a été accordé à cette planification de remplacement des véhicules par le Fonds pour l'efficacité énergétique. Vous savez sans doute cela.

Il s'agit d'un dispositif de remplacement des véhicules où la Ville, à travers ce fonds, consent à payer aux services qui acquièrent de nouveaux véhicules le surcoût pour des véhicules à motorisation alternative et environnementalement respectueuse, par rapport au coût de l'acquisition de moteurs thermiques. Il y a un planning du SALV, qui permet

d'acquérir des véhicules selon une planification pluriannuelle et de remplacer les anciens véhicules, dont font partie ces corbillards, en tenant compte des impératifs d'énergie grise.

Si j'ai bien entendu, l'un d'entre vous est spécialiste de l'analyse des cycles de vie. Le remplacement d'un véhicule se justifie du point de vue de l'énergie grise dès lors que le nouveau véhicule consomme deux litres d'essence de moins que le précédent aux 100 kilomètres. Mais M. Vuilleumier vous en dira plus sur les corbillards.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Ces corbillards ont été achetés par les Pompes funèbres officielles en 1997 ; cela fait dix-huit ans. J'avais 46 ans à l'époque, et j'en ai 64 aujourd'hui. Le moins que l'on puisse dire, c'est que pendant ces dix-huit ans, ils ont bien fonctionné, mais il faut se rendre à l'évidence que ces voitures sont usées et doivent être remplacées.

Mais l'autre argument de poids est avancé par M. Chollet, qui comprend bien le problème, parce qu'il s'y intéresse. Le Service des pompes funèbres est un service commercialisé, qui est en concurrence avec d'autres services – les Pompes funèbres générales, le Cassar et bien d'autres. Effectivement, l'image que donnent les véhicules utilisés dans les services joue un rôle important non seulement dans l'image de l'entreprise de pompes funèbres, mais aussi dans les commandes éventuelles et dans les contrats. C'est, aussi par respect pour les gens qui y travaillent.

Il y a pas mal de choses difficiles pour les Pompes funèbres officielles au niveau financier, notamment des salaires de fonctionnaires communaux, qui sont bien en deçà des salaires souvent sur appel versés aux collaborateurs auxiliaires des autres services de pompes funèbres. De plus, si on leur demande encore de conduire et d'utiliser des véhicules complètement démodés et hors course au niveau technologique et kilométrique, c'est aussi un manque de respect. Nous souhaitons leur donner le signal que les Pompes funèbres de la Ville de Lausanne peuvent continuer à fonctionner, non pas dans le luxe, comme on voit effectivement certains véhicules de pompes funèbres, mais simplement avec des véhicules normaux, qui sont au goût du jour.

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Je suis désolé de prendre la parole après les deux municipaux, mais je ne peux m'empêcher de faire une petite remarque. Je déclare mes intérêts : je suis inspecteur à la Police judiciaire. Nous avons quelques véhicules de service qui dépassent largement les 100 000 kilomètres des véhicules des Pompes funèbres, et qui, pour nous, sont des véhicules d'urgence, avec lesquels nous devons rouler un peu plus rapidement que ces bons fourgons gris. Je me rends compte que, pour certains services, nous devons faire avec certains véhicules qui avoisinent bientôt 160 000 kilomètres, avec des réparations où l'on a toujours l'impression que la dernière urgence sera la plus importante, parce qu'on va certainement casser le moteur. Je vois juste que ce n'est pas la même règle au niveau du changement et de la réparation des véhicules dans chaque service.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Pour répondre à l'inspecteur Ducommun, la politique mise en place actuellement, qui a été récompensée par la Confédération pour sa vision globale, définit des critères spécifiques, par exemple l'âge du véhicule ou le dépassement de la norme antipollution, qui, dans certains services particuliers, comme la police, sont pondérés par le nombre de kilomètres, parce que ce sont des véhicules qui roulent quasiment vingt-quatre heures sur vingt-quatre ; évidemment, ils ne peuvent pas avoir la même durée d'utilisation.

Nous avons posé tous ces critères pour avoir une gestion globale du parc de véhicules. Avant, nous n'avions pas de vision globale sur le parc de véhicules, sur leur âge ou leur coût moyen. C'est cette vision globale qui doit permettre d'avoir une meilleure gestion du parc de véhicules, et les choses se mettent petit à petit en place. Mais, concernant la vision globale et les critères équitables entre les services, cela ne signifie pas les mêmes critères précisément. Cela veut dire par exemple que, pour la police, les véhicules sont changés

plus vite. Cette nouvelle politique permet de le faire et de vous présenter un résultat qui n'est plus le reflet de petites négociations au cas par cas, mais bien d'une vision globale.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Dans le même registre, on a une dépense de 1 897 100 francs pour les vignobles : le Service des parcs et domaines souhaite acquérir quatorze nouveaux véhicules en remplacement des véhicules mis en circulation dans les années huitante à nonante. On peut se demander pourquoi il faut remplacer simultanément quatorze véhicules et à quoi ils servent. Est-ce qu'on n'arrive pas à conserver un peu plus longtemps ceux qui existent et puis, comme pour les corbillards, faire quelques dizaines de milliers de kilomètres en plus ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – La politique que je viens de décrire a permis de mettre à jour la problématique suivante : certains services possédaient des véhicules qui n'avaient purement et simplement pas été changés depuis des années. Quand je suis arrivée à la tête de cette direction, il y avait certains véhicules qui étaient plus vieux que moi ! Ce qui s'accompagnait d'un certain nombre de problèmes en regard des normes antipollution et de la sécurité des collaborateurs. Et nous avons mis en place des critères identiques, valables pour toute la Ville, comme, par exemple, valables pour le même type de véhicule, soit pour un véhicule de tourisme, dans les services qui ont plus ou moins le même genre de missions. Cela a permis de relever de grosses différences entre services, comme vous le voyez bien dans le tableau.

Aujourd'hui, la Municipalité veut avoir une vision globale. Elle ne veut pas avoir des véhicules flambant neufs dans un service et un parc de véhicules extrêmement polluant ou dangereux pour nos collaborateurs dans un autre. Nous avons, par exemple, des *dumpers*, ces véhicules extrêmement lourds pour déplacer des charges, sans arceaux de sécurité. Donc, s'il se renversait, il écrasait le collaborateur qui conduisait. C'était un critère essentiel pour nous, d'améliorer la sécurité là où il y avait des problèmes. Et puis, avec cette vision globale, nous avons vu que la répartition n'était pas équitable, comme vous le voyez bien dans le préavis, puisque nous avons des variations de moyenne d'âge entre sept ans dans certaines directions et douze ans dans d'autres, donc presque du simple au double. Avec cette vision globale, nous essayons d'équilibrer et d'appliquer les mêmes critères pour tout le monde.

M. Pierre Oberson (UDC) : – Je ne sais pas si la réponse qui me sera donnée me fera changer d'avis sur ces achats de véhicules. On sait qu'il y a plusieurs véhicules à acheter. Je parle principalement des véhicules tels que les corbillards et autres véhicules de service qui pourraient être électriques. J'entendais nos municipaux dire qu'un véhicule qui ne consomme que 2 litres est un hybride. Donc, pourquoi les corbillards, entre autres, ou d'autres véhicules de l'Administration ne pourraient-ils pas être des véhicules totalement électriques ?

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je ne vais pas rallonger le débat, mais il me semble qu'on a voté un préavis issu des services de M^{me} Germond il n'y a pas si longtemps, qui répondait à une motion de M. Gaudard et de moi-même. Ce Conseil communal était parfaitement satisfait de la nouvelle façon de gérer les véhicules.

Pour répondre à M. Oberson – je ne veux pas faire le travail de la municipale, mais, pourquoi pas un peu ; je ne suis pas candidat – je pense qu'il est possible qu'un jour il y ait des corbillards électriques. Ce serait peut-être une bonne image de marque, puisque les Services industriels ont pu essayer des véhicules électriques au MAGESI.

Cela dit, il y a eu un grand progrès dans la gestion non seulement des véhicules, mais aussi de tout un tas d'autres choses grâce au SALV. A ma connaissance – et c'est une petite pique avant que je ne puisse plus en donner –, le seul service qui résiste, ce sont les camions poubelles, qui font toujours autant de bruit et qui sont toujours aussi peu électriques ou écologiques. Mais, un jour, cela s'arrangera. Peut-être que je déposerai un postulat demandant l'étude de l'achat de véhicules de voirie plus écologiques.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Peut-être que je ne me suis pas bien fait comprendre tout à l'heure : je précise que je parlais d'une diminution de 2 litres aux 100 ; à ce moment, le remplacement d'un véhicule thermique par un autre véhicule thermique se justifie.

En revanche, pour revenir à ce que disait M. Oberson, effectivement, dans le préavis auquel M. Hubler fait référence, on vous a présenté toute une série de critères en privilégiant la motorisation électrique d'abord, ce qui veut dire que si des véhicules électriques sont à disposition pour la catégorie de véhicules recherchés, nous allons d'abord rechercher un véhicule électrique. Après, il y a toute une série de déclinaisons : les véhicules hybrides, les véhicules à gaz, etc. Et puis, comme on l'a dit, cela dépend évidemment du parc automobile à disposition. Je ne crois pas qu'actuellement il y ait des corbillards ou des camions poubelles électriques sur le marché. Cela pose certains problèmes d'utilisation de la puissance instantanée du véhicule, spécialement pour les camions poubelles. Mais lorsqu'il y en aura, dans la mesure des moyens à disposition, comme l'a dit ma collègue Florence Germond, le SALV mettra en haut de la liste les véhicules à motorisation électrique en fonction de leur usage.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Comme je disais au syndic, il fut un temps où l'on prenait le temps pour parler de ces achats de véhicules ; voilà, on est revenu au bon temps, et je vous en félicite.

Je peux rassurer M. Hubler concernant les prochains camions poubelles qui seront achetés : les agrégats seront électriques. L'agrégat c'est tout simplement le moteur qui fait fonctionner la pompe hydraulique pour le chargement-déchargement ; ceci diminuera la nuisance sonore dans la ville. En principe, au début de l'année prochaine, les camions poubelles commenceront leurs tournées de ramassage dès 6 h 15 pour limiter la gêne et la contrainte entre autres sur la partie nettoyage. Ce nouveau type de véhicule fera moins de bruit.

Au Salon Pollutec, qui a lieu tous les ans à Lyon – je vous recommande d'y aller, car c'est un bon moment –, des camions électriques chargent et déchargent les poubelles, mais le problème de la Ville de Lausanne, ce sont les pentes. Je pense que, lors de la prochaine législature, des camions purement électriques seront achetés ; peut-être pas les gros tonnages, mais les petits tonnages.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'aimerais une précision de la directrice. Finalement, quels avantages a-t-on tirés de la restructuration de l'exploitation de ces vignobles en les communalisant plutôt qu'en laissant les vigneron-tâcherons s'en occuper ? On dépense près de 2 millions pour renouveler les véhicules, et on apprend également que la moitié de l'outillage a été emporté lors du remplacement de ces vigneron-tâcherons. Alors, quel bilan pouvez-vous faire après ces quelques années d'exploitation par des employés communaux ?

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je ne veux pas me substituer à M^{me} la municipale, mais étant sous-commissaire pour le Service des parcs et domaines, je peux répondre à M. Gaudard : il est vrai qu'on peut s'inquiéter du nombre de nouveaux véhicules achetés pour cette direction. Mais certains vigneron sont partis en gardant leur matériel, donc d'autres véhicules ont dû être achetés. Ce sera probablement aux comptes 2017, et on pourra alors faire un bilan, puisque la phase de réorganisation se terminera. Mais on ne peut pas faire ce bilan maintenant. Il faudra être attentifs aux comptes 2017 pour voir si l'opération a été bénéfique.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Merci beaucoup à M^{me} Longchamp de répondre à ma place ; elle voit que j'ai des difficultés à répondre. (*M^{me} Germond souffre d'une extinction de voix.*)

Ce que M^{me} Longchamp vient de dire est exact : 2015 correspond à la première année d'internalisation des vignobles. Ce n'est donc évidemment pas à ce moment qu'il est

possible de tirer un bilan ; nous pourrons le faire dans les prochaines années. Je suis sûre que vous me demanderez ce bilan, donc je ne me fais pas de souci. Je vous donne tout de même un exemple. Nous allons regrouper les travaux de cave dans trois lieux. Nous avons cinq domaines et, aujourd'hui, il y a des travaux de cave dans les cinq domaines, ainsi que des achats de machines pour faire ces travaux de cave, que nous ne payons pas directement, mais indirectement, via le mandat de vigneron-tâcheron. Le regroupement des différentes machines dans trois domaines nous a permis de faire une économie d'environ 400 000 francs. Il faut évidemment le mettre en regard de toutes les autres dépenses. Nous essaierons de vous faire un bilan complet dans un à deux ans.

La discussion générale est close.

Le président : – J'énumérerai les différents chapitres pour chaque direction ; si la parole n'est pas demandée, les crédits seront considérés comme acceptés.

La discussion, direction par direction, n'est pas utilisée.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR), rapportrice : – Les huit conclusions ont été votées à l'unanimité par la Commission des finances.

Le préavis est adopté sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/60 de la Municipalité, du 24 septembre 2015 ;
- vu les rapports de la Commission permanente des finances et de la Commission consultative d'informatique qui ont examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2016, un crédit de CHF 8'390'300.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 200'000.- pour permettre le remplacement de l'application informatique du Registre civique au Secrétariat municipal ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné au point deux sur une durée de cinq ans par la rubrique 1103.331 du Secrétariat municipal, Administration générale et culture ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné au point deux sur la rubrique 1103.390 du Secrétariat municipal, Administration générale et culture ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 400'000.- pour permettre le financement du logiciel LausaShop 2 au Service achat et logistique Ville ;
6. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné au point cinq sur une durée de cinq ans par la rubrique 6700.331 du Service achat et logistique Ville, Direction des finances et du patrimoine vert ;
7. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné au point cinq sur la rubrique 6700.390 du Service achat et logistique Ville, Direction des finances et du patrimoine vert ;
8. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes, les participations et les subventions qui pourraient être accordées.

Crédits supplémentaires pour 2015 (2^e série)

Préavis N° 2015/67 du 8 octobre 2015

Finances et patrimoine vert

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2015, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

	CHF	<i>Revenus de fonctionnement CHF</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>5'353'400.-</u>	<u>4'910'100.-</u>
		<i>Recettes</i>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i>	<u>273'400.-</u>	<u>186'100.-</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 42 du préavis)</i>	<u>194'300.-</u>	<u>78'600.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

	DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
	Administration générale et culture	Sports, intégration et protection de la population	Logement et sécurité publique	Travaux	Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Finances et patrimoine vert	Services industriels	
301 Traitements	120'900		-130'000		656'500	0		647'400
303 Cotisations aux assurances sociales	10'300		-11'100		56'600	0		55'800
304 Cotisations à la caisse de pensions	6'700		-19'200		89'400	0		76'900
305 Assurance-accidents					6'200			6'200
309 Autres charges de personnel			-45'800		23'300			-22'500
310 Imprimés et fournitures de bureau	47'600		-44'000		5'500			9'100
311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	580'800	-68'000	-51'100	29'500	100'200		230'000	901'400
312 Eau, énergie et chauffage			7'400		32'900			40'300
313 Marchandises	108'000	24'000	-15'000	13'000	4'900		30'000	164'900
314 Entretien des biens immobiliers		126'500		-66'400	332'100	30'000	-110'000	312'200
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	-80'000	93'000		16'100			1'000'000	1'029'100
316 Loyers et redevances d'utilisation	-140'000		125'800		170'000	100'000		255'800
317 Déplacements, débours, dédommagements	-6'000			8'000	1'300			3'300
318 Autres prestations de tiers	1'057'700		80'500	80'900	-193'900	-130'000	-150'000	745'200
319 Impôts, taxes et frais divers	119'000		142'900		32'500			294'400
331 Amortissements du patrimoine administratif					36'800			36'800
352 Participation aux charges de communes				17'500				17'500
365 Subventions à des institutions	-18'000	-93'000			45'000			-66'000
390 Imputations internes					845'600			845'600
Total des charges	1'807'000	82'500	40'400	98'600	2'324'900	0	1'000'000	5'353'400
423 Revenus des immeubles du patrimoine financier			-90'400					-90'400
424 Plus-values, produits exceptionnels					-2'000			-2'000
427 Revenus des biens du patrimoine administratif					-27'000			-27'000
434 Redevances et prestations facturées					-18'900			-18'900
435 Ventes				-13'000				-13'000
436 Dédommagements de tiers	-76'700			-22'500	-6'200			-105'400
439 Autres recettes	-776'300				-20'000			-796'300
450 Participation de la Confédération aux charges					-972'400			-972'400
451 Participation du Canton aux charges					-199'100			-199'100
460 Subventions de la Confédération								0
461 Subventions du Canton	-185'500							-185'500
480 Prélèvements sur les réserves	-417'700			-63'100	-173'700		-1'000'000	-1'654'500
490 Imputations internes			-12'800		-832'800			-845'600
Total des revenus	-1'456'200	0	-103'200	-98'600	-2'252'100	0	-1'000'000	-4'910'100
TOTAL PAR DIRECTION	350'800	82'500	-62'800	0	72'800	0	0	443'300
Page du préavis	page 3	page 12	page 16	page 21	page 24	page 33	page 35	

1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES							TOTAL PAR NATURE	
		1000	1103	1300	1401	1500	1601	1602		
		Conseil communal	Secrétariat municipal	Service au développement de la Ville et de la communication	Service de la culture	Service d'organisation et d'informatique	Commission de police	Assurances de choses et patrimoine		
NATURE	301	Traitements		62'500	19'400	39'000		-25'000	25'000	120'900
	303	Cotisations aux assurances sociales		5'700	1'600	3'000		-2'200	2'200	10'300
	304	Cotisations à la caisse de pensions		1'800	2'900	2'000		-3'000	3'000	6'700
	310	Imprimés et fournitures de bureau	31'800			20'800	-5'000			47'600
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				370'300	210'500			580'800
	313	Marchandises				108'000				108'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations					-80'000			-80'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation			-30'000		-110'000			-140'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements					-6'000			-6'000
	318	Autres prestations de tiers		-30'000		155'000	932'700			1'057'700
	319	Impôts, taxes et frais divers				119'000				119'000
	365	Subventions à des institutions				-18'000				-18'000
		Total des charges	31'800	40'000	-6'100	799'100	942'200	-30'200	30'200	1'807'000
		436	Dédommagements de tiers				-76'700			-76'700
		439	Autres recettes			-23'900	-752'400			-776'300
		461	Subventions du Canton				-185'500			-185'500
		480	Prélèvements sur les réserves				-417'700			-417'700
		Total des revenus	0	0	-23'900	-829'100	-603'200	0	0	-1'456'200
		TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE	31'800	40'000	-30'000	-30'000	339'000	-30'200	30'200	350'800
		Page du préavis	page 4	page 4	page 4	page 5	page 8	page 11	page 11	

100 Autorités**1000 Conseil communal**

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1000.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF 36'000.-	CHF 0.-	CHF 31'800.-

Impression Bulletins du Conseil

Rattrapage d'impression des Bulletins du Conseil (BCC). Depuis 2011, la publication du Bulletin du Conseil (BCC) a pris du retard pour cause de réorganisation de l'équipe de rédaction. Année après année, le comblement de ce retard a été planifié, mais différents événements ont empêché de reprendre les publications de manière plus soutenue. L'obligation légale de publier les débats du Conseil, et le retard conséquent de 2.5 ans impose un rattrapage rapide. Cette année, au vu de ce qui avait pu être fait l'année précédente, un montant supérieur à l'édition des seuls bulletins 2015 avait été prévu. Comme les travaux avancent finalement plus vite, il est impératif de profiter du moment propice pour remplir la mission confiée.

110 Secrétariat municipal**1103 Secrétariat municipal**

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1103.301	Traitements	CHF 1'720'700.-	CHF 0.-	CHF 62'500.-
1103.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 148'100.-	CHF 0.-	CHF 5'700.-
1103.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 218'900.-	CHF 0.-	CHF 1'800.-

Crédit supplémentaire pour le Secrétariat municipal pour assurer des traitements 2015

Le Secrétariat municipal a fait face à des événements difficiles à anticiper liés à des affaires de personnel et pour assurer la continuité des prestations. Premièrement au niveau du registre civique, le Secrétariat municipal a dû recourir à du personnel supplémentaire pour assurer la bonne tenue du registre civique et le bon déroulement des votations. Aucune vacance n'était possible. Deuxièmement, une situation compliquée à la comptabilité de direction de l'Administration générale et culture a dû être réglée.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1103.318	Autres prestations de tiers	CHF 335'000.-	CHF 0.-	CHF -30'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de nouveaux projets et de dépenses non prévues » et voir aussi sous 2200 « Commerce, manifestations, séjour », 2300 « Service du contrôle des habitants » et 3101 « Corps de police ».

1300 Service du développement de la ville et de la communication

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1300.301	Traitements	CHF 3'430'400.-	CHF 0.-	CHF 19'400.-
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 295'700.-	CHF 0.-	CHF 1'600.-
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 488'800.-	CHF 0.-	CHF 2'900.-
1300.439	Autres recettes	CHF -618'300.-	CHF 0.-	CHF -23'900.-

Augmentation provisoire financée du plan des postes du Service du développement de la ville et de la communication (DevCom)

Le suivi par DevCom de la problématique du commerce implique le lancement et le suivi d'une étude économique, partiellement réalisée à l'interne et partiellement sur mandats externes. Ce travail qui a débuté en 2015 et doit impérativement être mené jusqu'à fin 2016, a été annoncé notamment dans le préavis sur les questions économiques (N° 2014/53). La demande de modification temporaire du plan des postes est :

- **urgente** car les travaux doivent être menés dans les délais annoncés par le préavis et ne sauraient prendre plusieurs mois de retard, s'agissant d'un problème récurrent et d'une intervention annoncée dans le préavis N° 2014/53 comme imminente ;
- **impérative et imprévisible** : l'étude en question n'a pu être envisagée qu'après que deux conditions aient été remplies : en premier lieu, l'accord des commerçants, validé par la Municipalité, sur le financement du projet en y affectant une part des ressources issue du renoncement à leur recours contre la taxe city management par une partie des commerçants concernés. En second lieu, l'adoption du préavis N° 2014/53 qui définit les modalités de l'opération. Aucune de ces deux conditions n'était remplie au moment de l'élaboration du budget 2015 ;
- **compensée** : en effet, la dépense est entièrement compensée par le biais du fonds créé par les versements des commerçants ayant renoncé à leur recours contre la taxe. A noter que ces sommes sont affectées spécifiquement à des actions en faveur du commerce et ne sont pas partie intégrante des recettes générales de la Ville.

Note : la demande porte sur le montant 2015. Le financement 2016 fera l'objet d'une demande additionnelle le moment venu.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1300.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 207'000.-	CHF 0.-	CHF -30'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de projets urgents et de dépenses non prévues ».

1401 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1401.301	Traitements	CHF 5'805'900.-	CHF 0.-	CHF 11'200.-
1401.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 498'600.-	CHF 0.-	CHF 1'000.-
1401.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 748'000.-	CHF 0.-	CHF 500.-
1401.436	Dédommagements de tiers	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -12'700.-

Congé maternité au Musée romain de Lausanne-Vidy

Dès le 14 novembre 2014, une collaboratrice du Musée romain a débuté son congé maternité. Elle a repris le travail le 13 avril 2015 après un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire s'est avéré indispensable.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
1401.301	Traitements	CHF	5'805'900.-	CHF	0.-	CHF	27'800.-
1401.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	498'600.-	CHF	0.-	CHF	2'000.-
1401.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	748'000.-	CHF	0.-	CHF	1'500.-
1401.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	582'800.-	CHF	0.-	CHF	32'100.-
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	176'400.-	CHF	0.-	CHF	350'000.-
1401.313	Marchandises	CHF	136'900.-	CHF	0.-	CHF	108'000.-
1401.318	Autres prestations de tiers	CHF	436'000.-	CHF	0.-	CHF	142'000.-
1401.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	252'900.-	CHF	0.-	CHF	101'500.-
1401.436	Dédommagements de tiers	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	-12'500.-
1401.439	Autres recettes	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	-752'400.-

Sponsoring Collection de l'Art Brut, Musée historique et mudac

Le budget annuel accordé aux musées communaux pour la préparation des expositions étant restreint au vu des coûts engendrés, les directeurs des musées font appel à des sponsors. Les montants obtenus varient selon les années et les thèmes proposés. Ces aides financières permettent aux musées d'améliorer et étoffer le contenu de leurs expositions et de leurs collections (salaire partiel des commissaires d'exposition, visites guidées, catalogues, scénographie, achats d'œuvres, frais de transports des œuvres, renforcement de la sécurité, etc.).

Collection Art Brut (CAB)

Le sponsoring obtenu par la CAB pour l'exposition « Guy Brunet cinéaste » se monte à CHF 15'000.-. Ce montant, déjà reçu et comptabilisé, a été utilisé pour la réalisation de cadres et de la mise en place de l'exposition, ainsi que pour les frais de séjour de l'artiste et du commissaire de l'exposition lors du vernissage.

Musée historique de Lausanne (MHL)

Le sponsoring obtenu par le MHL pour l'exposition « Christian Coigny – photographies » et l'achat d'œuvres d'art se monte à CHF 34'000.-. Ce montant, déjà reçu et comptabilisé, a été utilisé pour l'engagement d'auxiliaires techniques, l'achat de marchandises pour la construction du décor de l'exposition, ainsi que pour les frais de montage de l'exposition. Le MHL a fait également l'acquisition d'œuvres en vue d'enrichir les collections du musée, dans la perspective de sa réouverture publique.

De plus, suite à la fermeture du MHL pour des travaux de rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment (préavis N° 2014/74), le musée a pris en charge sur son budget le salaire d'auxiliaires concernant les travaux de démontage de l'exposition permanente, pour un montant de CHF 12'500.- y compris les charges sociales. Ce montant sera refacturé à hauteur et pris en charge via le crédit d'investissement « Musée historique de Lausanne : Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment » voté le 31 mars 2015 par le Conseil communal.

mudac

Le sponsoring obtenu par le mudac, et qui peut être aujourd'hui ventilé dans les différentes rubriques, se monte à CHF 703'400.-, à savoir :

- 1) CHF 334'500.- notamment pour l'exposition d'envergure internationale « Eloge de l'heure ». Pour répondre à l'exigence des prêteurs, les montants reçus par les différents sponsors ont été utilisés en priorité par le musée pour l'engagement supplémentaire de surveillants (augmentation de 2 x 0.2 ept durant trois mois pour deux surveillants du

musée), pour l'engagement d'une société de protection et de surveillance, pour le renforcement de la télésurveillance et la mise à jour des alarmes de sécurité et des éléments de détection de mouvement. Les prêteurs et les assureurs ont également exigé la construction de vitrines sécurisées pour cette exposition.

Le sponsoring en faveur du mudac, non compris dans la présente demande, et qui se montera à environ CHF 14'700.-, n'a pas pu être ventilé dans les différentes rubriques budgétaires car le montage des deux expositions prévues en automne 2015 « Futur archaïque » et « Ceci n'est pas une bouteille » comporte encore de nombreuses inconnues quant aux frais réels occasionnés.

[A fin août un montant de CHF 309'243.50 avait déjà été versé au mudac par différents sponsors. Le musée est encore en attente d'un versement d'un montant de CHF 40'000.- de la part de trois sponsors à qui une facture a été adressée dans le courant du mois d'août].

- 2) CHF 368'900.- de la part d'un mécène de la Collection d'art verrier pour l'achat et le transport d'œuvres d'art afin d'enrichir ladite collection, ainsi que pour des annonces publicitaires dans différents médias afin de faire mieux connaître cette collection de renommée internationale.

[A la mi-août, le mudac a adressé une première facture d'un montant de CHF 321'556.- à ce mécène pour des annonces publicitaires, ainsi que l'achat d'œuvres déjà parvenues au musée. Une deuxième facture lui sera adressée en décembre prochain pour l'achat et le transport de quatre œuvres dont la réception est prévue cet automne. Cette dernière facture est estimée à CHF 47'400.-].

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.		
1401.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	582'800.-	CHF	0.-	CHF	-11'300.-
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	176'400.-	CHF	0.-	CHF	-4'700.-
1401.318	Autres prestations de tiers	CHF	436'000.-	CHF	0.-	CHF	-11'000.-
1401.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	252'900.-	CHF	0.-	CHF	15'000.-
1401.365	Subventions à des institutions	CHF	41'081'700.-	CHF	0.-	CHF	-18'000.-

- 1) Location d'un dépôt pour la Collection de l'Art brut (CAB) – place Chauderon 16 Lausanne

Les réserves de locaux de dépôt à disposition de la CAB sont totalement saturées et manquent de surfaces devant répondre aux conditions climatiques strictes qui correspondent aux normes muséales internationales pour la conservation et le conditionnement des œuvres. Des locaux, d'une surface de 506 m², ont été proposés au 1^{er} sous-sol de la Tour Galfetti à la place Chauderon 16. Ces locaux correspondent, sur de nombreux points, aux besoins de la CAB en termes de réserve pour des œuvres. La Municipalité a accepté le 2 juillet dernier la reprise de ces locaux au 1^{er} juillet 2015.

- 2) Fondation du Théâtre Kléber-Méleau – participation au capital de Fondation

Suite à la nomination de M. Omar Porras en tant que nouveau directeur du Théâtre Kléber-Méleau, dès le 1^{er} juillet 2015, la Commune de Lausanne, l'Etat de Vaud, ainsi que les neuf communes de l'Ouest lausannois qui subventionnent le Théâtre Kléber-Méleau depuis de nombreuses années, ont décidé la création d'une fondation de droit privé comme structure de gouvernance pour la future gestion du lieu.

Le capital de départ a été fixé dans les statuts à hauteur de CHF 80'000.-. La Municipalité a accepté de participer à ce capital de fondation à hauteur de CHF 15'000.-.

Voir aussi sous 3306 « Service du logement et des gérances ».

		Budget		Crédit suppl. 1^{ère} série		Crédit suppl.	
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	176'400.-	CHF	0.-	CHF	25'000.-
1401.318	Autres prestations de tiers	CHF	436'000.-	CHF	0.-	CHF	24'000.-
1401.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	252'900.-	CHF	0.-	CHF	2'500.-
1401.436	Dédommagements de tiers	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	-51'500.-

1) Reconstitution des collections touchées par le dégât d'eau au dépôt du mudac

En novembre 2008, une inondation est survenue dans le dépôt du musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac) à Villamont 4 où étaient stockées une grande partie des collections du musée. Au moment des faits, l'assureur de ces biens a considéré qu'une partie des collections d'art verrier contemporain, d'objets design, d'œuvres de la collection de céramique et de la collection papier avaient subi des dégâts irréversibles et a indemnisé la Commune de Lausanne à hauteur de CHF 259'047.- en compensation des dommages totaux subis, soit la somme équivalente aux valeurs d'assurances déclarées.

Il a alors été décidé que le montant de l'indemnité versé par l'assurance à la Commune de Lausanne serait affecté à la reconstitution des collections du mudac touchées lors de l'inondation. En 2015, le mudac fera l'acquisition de diverses œuvres en vue de la reconstitution des collections, pour une valeur de CHF 25'000.-, selon les devis reçus. Dites acquisitions seront donc entièrement compensées par prélèvement sur l'indemnité déjà perçue.

2) Travaux de conservation/restauration (y compris frais de transport) des œuvres touchées par le dégât d'eau au dépôt du mudac

Les travaux de conservation/restauration des collections Céramique, Verre et Jacques-Edouard Berger suite aux dégâts survenus lors de l'inondation du dépôt du mudac en 2008, ainsi que le transport des œuvres concernées se monteront à CHF 26'500.- en 2015, selon les devis reçus. Dits frais seront intégralement indemnisés par l'assurance.

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget		Crédit suppl. 1^{ère} série		Crédit suppl.	
1500.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	28'400.-	CHF	0.-	CHF	-5'000.-
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	68'000.-	CHF	0.-	CHF	45'000.-
1500.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	526'000.-	CHF	0.-	CHF	-80'000.-
1500.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	1'513'000.-	CHF	0.-	CHF	-110'000.-
1500.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF	30'000.-	CHF	0.-	CHF	-6'000.-
1500.318	Autres prestations de tiers	CHF	3'120'500.-	CHF	0.-	CHF	396'000.-

Financement de nouveaux projets et de dépenses non prévues

Le SOI doit encore réaliser, en 2015, un certain nombre de projets et d'investissements non inscrits au budget de l'exercice en cours du SOI ou présents dans les budgets d'autres services, ce qui nécessite un transfert de fonds.

La liste de ces besoins est la suivante :

1) Acquisition d'installations pour les locaux de Sévelin 46

Le SOI se doit de procéder à des aménagements dans ces locaux de Sévelin tant au niveau sécurité (serrurerie dont gâches électriques, lecteur d'accès et grillage du stock,), qu'au niveau pratique (installation de rayonnage pour le stockage) et qu'au niveau « bien être » (climatisation salle de conférence). Ces besoins sont estimés à CHF 45'000.-.

2) Financement du Secrétariat municipal (1103)

Le Secrétariat municipal a mandaté le SOI pour un crédit d'étude du projet de mise à jour du registre civique des Suisses de l'étranger. Ce crédit, devisé à CHF 30'000.- était initialement inscrit au budget du Secrétariat municipal. Il est donc proposé de le transférer au SOI, maintenant en charge du dossier.

3) Financement de la Police du commerce (2200)

L'objectif est de couvrir les évolutions V3 du projet Horas qui consistent à fournir :

- aux clients finaux (établissements de jour et de nuit) un détail sur les éléments facturés,
- des tableaux de bord nécessaires à l'aide à la décision et au suivi.

Cette évolution est devisée à CHF 50'000.- et elle était initialement inscrite au budget de la Police du commerce. Il est donc proposé de transférer ce montant au SOI, maintenant en charge du dossier.

4) Financement du Contrôle des habitants (2300)

Suite au changement légal sur les tutelles, l'application BDCH doit être mise en conformité. Ce projet, devisé à CHF 60'000.- était initialement inscrit au budget du Contrôle des habitants. Il est donc proposé de le transférer au SOI, maintenant en charge du dossier.

5) Financement du Corps de police (3101)

Il s'agit de financer un nouveau projet (CEGA) qui concerne la gestion de l'activité des patrouilles avec un rapport, depuis le terrain, des éléments signalés. Un tableau de bord et des données statistiques de l'activité de la Police sont également prévus. Ce projet, devisé à CHF 100'000.- était initialement inscrit au budget du Corps de police. Il est donc proposé de le transférer au SOI, maintenant en charge du dossier.

6) Financement de prestations de services

Pour permettre d'atteindre les objectifs du SOI et de répondre favorablement aux attentes des autres services, un certain nombre de prestations ne sont pas couverts par le budget actuel. Ces prestations, d'un montant total de CHF 156'000.-, seraient possibles grâce à ce crédit supplémentaire. Il s'agit en particulier :

- d'audit et de tests qualité de serveurs ;
- d'assistance au remplacement de personne démissionnaire ;
- d'évolutions applicatives métier (ECH, SIG...) ;
- d'amélioration du support et d'intégration d'outil de monitoring ;
- d'aide à la compréhension des problèmes de performance.

Voir aussi sous 1103 « Secrétariat municipal », 2200 « Commerce, manifestations, séjour », 2300 « Service du contrôle des habitants » et 3101 « Corps de police ».

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 68'000.-	CHF 0.-	CHF 165'500.-
1500.318	Autres prestations de tiers	CHF 3'120'500.-	CHF 0.-	CHF 467'700.-
1500.461	<i>Subventions du Canton</i>	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -185'500.-
1500.480	<i>Prélèvements sur les réserves</i>	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -417'700.-

Financement de projets urgents et de dépenses non prévues

Le SOI doit réaliser en 2015 un certain nombre de projets et d'investissements non inscrits au budget de l'exercice en cours. La liste de ces besoins exceptionnels est la suivante :

1) Financement des Salles Machines Modulaires (SIMod) :

Besoins financiers de CHF 165'500.- sur la rubrique 1500.311 et de CHF 252'200.- sur la rubrique 1500.318 ;

Compensations de CHF 417'700.- sur la rubrique 1500.480.

Le crédit supplémentaire demandé en 2014 pour l'acquisition des SIMod, leur installation, le raccordement aux réseaux et les travaux préparatoires sur les sites choisis, y compris la mise à l'enquête et l'accompagnement pour mise aux normes, s'élève à un montant total de CHF 1'500'000.-. N'ayant pas été dépensé dans sa totalité en 2014, notamment pour des raisons de délais de permis de construire, le SOI demande de pouvoir utiliser le montant nécessaire à la finalisation des travaux soit CHF 417'700.- répartis en deux postes de dépenses : le 311 à hauteur de CHF 165'500.- et le 318 à hauteur de CHF 252'200.-.

Remarque : lors du bouclage des comptes 2013 le document des renseignements complémentaires contenait le commentaire suivant concernant les attributions aux réserves pour ce montant de CHF 1'500'000.- : « Une provision a été constituée en vue de l'engagement de dépenses importantes et urgentes pour la sécurisation des Datacenters des sites de Chauderon et de Pierre-de-Plan (risques électriques et de climatisation) ».

2) Financement du projet Contrôle des habitants

Besoins financiers de CHF 185'500.- sur la rubrique 1500.318 ;

Compensations de CHF 185'500.- sur la rubrique 1500.461.

Le canton de Vaud a lancé un projet pour gérer les échanges entre les Communes et le Canton de l'ensemble des mutations du Contrôle des habitants. L'objectif est d'harmoniser les pratiques en matières d'échanges entre applications et de pouvoir créer une plateforme d'échange qui s'adressera à terme à d'autres domaines. Pour gagner l'adhésion des communes, le Canton via un EMPD a trouvé le financement pour la réalisation de ces opérations. Ce financement est donné aux sociétés qui ont développé leur outil de contrôle des habitants. A ce titre, le SOI reçoit une subvention de CHF 185'500.- qui va servir à la réalisation de cette prestation. Cette subvention était initialement prévue en 2014 (ayant fait l'objet d'un crédit supplémentaire 2^{ème} série) mais ne sera perçue qu'en 2015 dû à un retard du projet.

3) Financement de développements Sharepoint

Besoins financiers de CHF 30'000.- sur la rubrique 1500.318 ;

Compensations de CHF 30'000.- sur la rubrique 1300.316.

Participation financière de DevCom à hauteur d'une valeur de CHF 30'000.- pour le développement des évolutions et l'amélioration fonctionnelles de la plateforme Intranet Sharepoint.

L'objectif est le décommissionnement de l'ancienne plateforme qui utilise des infrastructures et des technologies qui ne sont plus supportées. Dans le cadre de ce mandat, les fonctionnalités propres au service sont déjà existantes sous l'ancienne plateforme et seront migrées vers la nouvelle plateforme Sharepoint. Les évolutions de cette plateforme seront aussi prises en compte dans ce montant.

Voir aussi sous 1300 « Service du développement de la Ville et de la communication ».

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.		
1500.318	Autres prestations de tiers	CHF	3'120'500.-	CHF	0.-	CHF	69'000.-

Dossiers SSL : interface et éditique

Le SSL souhaite faire évoluer sa plateforme de gestion centralisée de ses usagers en y incluant une interface avec le système d'information du canton (Progres) et un module d'éditique pour faciliter la rédaction des correspondances aux usagers. L'interface permettrait de créer automatiquement un nouveau dossier dans l'application Dossiers SSL, et ainsi, la qualité des données serait grandement améliorée. Le module éditique permettrait quant à lui d'utiliser de manière efficace les nombreux modèles de lettres mises à disposition de nos collaborateurs, en fusionnant automatiquement les données de base de l'utilisateur aux modèles existants. Ces fonctionnalités permettront un gain de productivité des processus administratifs des gestionnaires de prestation RI et des assistants sociaux.

Le SOI, mandaté pour faire évoluer la solution informatique (Dossiers SSL), doit pouvoir faire appel à des ressources extérieures, afin de répondre au besoin qui se monte à un total estimé à CHF 69'000.-. L'équipe projet sera composée d'un développeur et d'un architecte interne au SOI, ainsi que d'un développeur externe. Des estimations précises, tâche par tâche, permettent d'établir un effort de 110 JH, dont 40 assumés en interne.

Afin que cette dépense puisse apparaître dans les décomptes émis par le SSL à l'attention de l'Etat (SPAS), il sera nécessaire d'établir une facture interne entre le SOI et le SSL.

Voir aussi sous 5112 « Unités prestations ».

160 Service juridique

1601 Commission de police

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.		
1601.301	Traitements	CHF	927'600.-	CHF	0.-	CHF	-25'000.-
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	77'700.-	CHF	0.-	CHF	-2'200.-
1601.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	129'300.-	CHF	0.-	CHF	-3'000.-

Voir détail sous la rubrique 1602 « Assurances de choses et patrimoine », demande « Départ à la retraite de la titulaire du poste de gestionnaire des assurances, doublon du poste durant 2 mois avec la personne lui succédant ».

1602 Assurances de choses et patrimoine

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.		
1602.301	Traitements	CHF	281'800.-	CHF	0.-	CHF	25'000.-
1602.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	21'400.-	CHF	0.-	CHF	2'200.-
1602.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	42'200.-	CHF	0.-	CHF	3'000.-

Départ à la retraite de la titulaire du poste de gestionnaire des assurances, doublon du poste durant 2 mois avec la personne lui succédant

La particularité du poste tenu par la gestionnaire des assurances nécessite une formation de deux mois avec la nouvelle collaboratrice lui succédant. Il apparaît que le salaire de cette dernière n'a pas pu être prévu au budget pour les deux mois de doublon. De plus, en raison de sérieux problèmes de santé et personnels, la titulaire du poste n'a pas été en mesure de prendre toutes ses vacances, raison pour laquelle nous proposons de lui verser en nature le solde de dix jours subsistant à la fin de son activité.

2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		2101	2200	2300	2500	2501		
		Service des sports	Commerce, manifestations, séjour	Service du contrôle des habitants	Secours et incendie	Protection civile		
NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		-8'000	-60'000			-68'000
	313	Marchandises					24'000	24'000
	314	Entretien des biens immobiliers	120'500			30'000	-24'000	126'500
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	93'000					93'000
	365	Subventions à des institutions	-93'000					-93'000
	Total des charges		120'500	-8'000	-60'000	30'000	0	82'500
TOTAL SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION		120'500	-8'000	-60'000	30'000	0	82'500	
Page du préavis		page 12	page 14	page 15	page 15	page 15		

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 1'194'400.-	CHF 82'000.-	CHF 120'500.-

Divers travaux liés à la sécurité

Entretien des biens immobiliers – Piscine de Bellerive

Le 11 avril dernier en soirée, le long du parking public de la piscine de Bellerive, une jeune femme de 24 ans pensant accéder à des buissons de plain-pied, a enjambé un muret de 50 cm de haut et a chuté dans le vide d'une hauteur de quatre mètres surplombant ce mur. Sa chute a été partiellement stoppée par des arbres mais ses blessures ont été conséquentes. Cette zone n'étant pas pourvue d'une barrière de protection, le Service des sports a mandaté une entreprise spécialisée pour exécuter ces travaux pour un coût de CHF 33'000.-.

Entretien des biens immobiliers – Piscine de Mon-Repos

Comme chaque année à Pâques, les bassins de la piscine de Mon-Repos ont été vidés et désinfectés conformément à la législation en vigueur. Or, lors de ces nettoyages, il a été constaté que tout le carrelage de sol du bassin non-nageurs (16 x 20 m.) s'était décollé de son support (chape). Pour garantir la sécurité des usagers – le soulèvement des carreaux pouvant entraîner des coupures aux pieds – et profitant de la fermeture estivale de la piscine – seule période pour effectuer des travaux lourds – tous les carreaux du sol ont été remplacés pour un coût total de CHF 45'500.-.

Entretien des biens immobiliers – Stade Juan A. Samaranch à Vidy

Construits en 1981, quatre mâts en acier d'une hauteur de 30 mètres supportent les rampes lumineuses assurant l'éclairage du terrain de football. L'entretien de ces rampes est assuré par l'unité « éclairage public » des Services industriels de la commune Lausanne. En juillet dernier, cette unité a fait part de l'impossibilité de poursuivre ses tâches d'entretien sur ces mâts pour des raisons de non-conformité des accès aux sources lumineuses. En effet, les échelles ne répondent plus aux exigences de la SUVA en matière de sécurité des personnes. Des travaux de mise en conformité doivent être entrepris pour un montant total devisé à CHF 42'000.-.

La Municipalité estime que le principe de précaution s'applique dans ces trois cas et propose, en conséquence, que ces dépenses soient couvertes par l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 120'500.- sans compensation.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF 406'000.-	CHF 0.-	CHF 93'000.-
2101.365	Subventions à des institutions	CHF 5'323'500.-	CHF 0.-	CHF -93'000.-

Diverses interventions et réparations – installations sportives*Entretien des machines – Piscines de Bellerive et de quartier*

Plusieurs réparations non prévues ont été nécessaires sur les aspirateurs sous-marins et les machines à pression. Ces interventions représentent une dépense non prévue de CHF 6'500.-.

Entretien des installations – Piscine de quartier (Bellevaux)

A la mise en service de la piscine de Bellevaux, une des pompes de circulation pour le traitement de l'eau des bassins a dû être réparée suite à des fuites pour un montant non prévu de CHF 1'500.-. Trois semaines après l'ouverture, le moteur de la seconde pompe de circulation a brûlé et son remplacement s'est effectué à un coût de CHF 3'500.- non budgétisé.

Entretien des machines – Piscine de Mon-Repos

Plusieurs réparations non prévues ont été nécessaires sur les aspirateurs sous-marins. Ces interventions représentent une dépense non prévue de CHF 4'500.-.

Entretien des installations – Piscine de Mon-Repos

Lors d'un vol avec effraction survenu en début d'année, l'automate à billets a été défoncé et les principales composantes ont été arrachées. La remise en état a coûté quelque CHF 11'800.-.

Entretien des installations – Patinoire de Montchoisi

Suite au dysfonctionnement de la pompe primaire de circulation du chauffage du bâtiment et de l'eau des bains de la piscine, un changement a été effectué. Ces travaux non budgétés ont coûté CHF 7'200.-. La révision des soupapes de l'installation de production

de froid a été budgétisée en 2015. Cependant, compte tenu de l'état d'une de ces soupapes, celle-ci a dû être changée plutôt que révisée ce qui a entraîné un surcoût de CHF 5'000.-.

Entretien des installations – Centre sportif de la Blécherette (terrains de football)

L'installation de production d'eau chaude des vestiaires du centre sportif de la Blécherette a rendu l'âme. Datant de 1977, cette installation ne pouvant pas être réparée - les pièces de rechange n'étant plus fabriquées - elle a dû être changée. Le coût total du remplacement du brûleur s'est élevé à CHF 38'500.-.

Entretien des installations – Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse

Un contrôle inopiné des installations électriques a été effectué en début d'exercice par les autorités fédérales responsables. Le coût des travaux relatif à ce contrôle non budgétisé a été de CHF 4'500.-.

Entretien des installations – Centre sport études Lausanne

Une révision complète du système de transmission des alarmes incendie a été budgétisée pour 2015. Or, lors des travaux, il s'est avéré qu'un changement complet du système devait être entrepris. La plus-value a été de CHF 4'000.-. De plus, les conduites d'évacuation d'eaux usées ont dû être remplacées en urgence pour un coût non-budgétisé de CHF 6'000.

Vu ce qui précède, et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires à absorber les coûts de ces interventions imprévisibles, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de CHF 93'000.- s'avère nécessaire.

Compensation

Il est proposé de compenser entièrement cette dépense par une économie réalisée, à hauteur de CHF 93'000.-, sur un autre poste budgétaire, à savoir la rubrique 2101.365 : subventions à des sociétés d'économie mixte (CIGM).

220 Service de la police du commerce

2200 Commerce, manifestations, séjour

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 50'600.-	CHF 0.-	CHF -50'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de nouveaux projets et de dépenses non prévues » et voir aussi sous 1103 « Secrétariat municipal », 2300 « Service du contrôle des habitants » et 3101 « Corps de police ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 50'600.-	CHF 0.-	CHF 42'000.-

Développement de l'application de la gestion des heures de prolongation « prestations en ligne » HORAS (lot 3)

Le Service de la police du commerce a mis en service une application pour la gestion en ligne des prolongations d'horaires. Cette application est très appréciée par les exploitants et les représentants des établissements de jour et de nuit, ce qui se traduit notamment par une augmentation des recettes des taxes de prolongations.

Trois améliorations fondamentales pour l'amélioration de l'efficacité de la prestation sont encore nécessaires, et concernent :

- une meilleure surveillance des prolongations avec l'objectif d'appliquer plus justement la réglementation ;
- des tableaux de bord pour un pilotage précis ;
- une information plus complète auprès des établissements, ce qui décharge le service de contacts directs ;
- une amélioration d'interface entre applications qui limite le nombre de ressaisies et diminue le travail du service.

Ces améliorations correspondent aux priorités du service et sont le résultat de plusieurs filtrages pour ne garder que les améliorations à forte valeur ajoutée.

Le coût total pour l'implémentation de celles-ci dépasse le montant initialement prévu de CHF 50'000.-, malgré le recours, autant que possible, à du personnel interne. Il peut être estimé à CHF 92'000.-.

Globalement, il est question d'un montant de perception de CHF 1'500'000.- de taxes (budget 2015). Ce montant a été augmenté au budget 2016, vu les modifications apportées au régime des établissements de nuit. La compensation est ainsi acquise dès 2016. La finalisation de ce projet est indispensable afin d'assurer les rentrées d'argent budgétées.

2300 Service du contrôle des habitants

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 70'000.-	CHF 0.-	CHF -60'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de nouveaux projets et de dépenses non prévues » et voir aussi sous 1103 « Secrétariat municipal », 2200 « Commerce, manifestations, séjour » et 3101 « Corps de police ».

250 Service de protection et sauvetage

2500 Secours et incendie

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2500.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 219'300.-	CHF 0.-	CHF 30'000.-

Remplacement d'une porte du garage (caserne 4 - rue de Genève 51) suite à un dégât causé par un véhicule lourd

Dans la nuit du 25 avril 2015, aux environs de 04h00, une section des sapeurs-pompiers professionnels en congé était alarmée à domicile pour un renfort suite à une intervention de grande envergure à Daillens, où un accident ferroviaire impliquant des wagons transportant des produits toxiques s'était produit.

Vers 04h30, lors d'une manœuvre pour sortir un camion de transport du garage, le chauffeur du véhicule n'a pas pris garde que le bras d'accrochage permettant de charger la berce de matériel était resté en position relevée. De ce fait, en passant sous la porte automatique, cet élément l'a heurtée, ce qui a eu pour effet de la détériorer et de déformer les rails de guidage du système. Vu l'importance des dégâts et dès lors qu'il n'est plus possible d'obtenir les pièces pour réparer ce dispositif, âgé de plus de 25 ans, une nouvelle porte, construite sur mesure, a dû être commandée dans les plus brefs délais. Le coût des travaux de remise en état, devisé à CHF 30'000.-, ne peut pas être supporté par le budget annuel du service. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

2501 Protection civile

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
2501.313	Marchandises	CHF	347'400.-	CHF	0.-	CHF	24'000.-
2501.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	259'500.-	CHF	0.-	CHF	-24'000.-

Transfert de rubrique dans le cadre de la remise en état de l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse

Dans le cadre de la remise en état de l'abri de la Vallée de la Jeunesse, occupé par des sans abris durant la période hivernale, un montant de CHF 60'000.- a été porté au budget 2015, sous rubrique 2501.314, afin de procéder à des travaux de réparation touchant notamment à la climatisation, aux sanitaires, ainsi que pour remplacer toute la literie. Or, le montant nécessaire à l'acquisition de cette dernière aurait dû être séparé et porté sous la rubrique « Marchandises » 2501.313. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 24'000.- s'avère nécessaire, entièrement compensé toutefois par la non dépense équivalente à la rubrique 2501.314.

3 LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		
		3101	3306	TOTAL
		Corps de police	Service du logement et des gérances	PAR NATURE
NATURE	301 Traitements	-130'000		-130'000
	303 Cotisations aux assurances sociales	-11'100		-11'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions	-19'200		-19'200
	309 Autres charges de personnel	-45'800		-45'800
	310 Imprimés et fournitures de bureau	-44'000		-44'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	-51'100		-51'100
	312 Eau, énergie et chauffage		7'400	7'400
	313 Marchandises	-15'000		-15'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		125'800	125'800
	318 Autres prestations de tiers	80'500		80'500
	319 Impôts, taxes et frais divers	142'900		142'900
	Total des charges	-92'800	133'200	40'400
	423 Revenus des immeubles du patrimoine financier		-90'400	-90'400
	490 Imputations internes		-12'800	-12'800
Total des revenus	0	-103'200	-103'200	
TOTAL LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE		-92'800	30'000	-62'800
Page du préavis		page 17	page 20	

3101 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3101.301	Traitements	CHF 69'505'200.-	CHF 0.-	CHF -52'000.-
3101.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 5'929'500.-	CHF 0.-	CHF -4'500.-
3101.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 11'876'700.-	CHF 0.-	CHF -6'700.-
3101.318	Autres prestations de tiers	CHF 898'500.-	CHF 0.-	CHF 63'200.-

Remplacements de personnel quittant le Corps de police par un prestataire externe

Depuis l'année 2000, le restaurant du Corps de police (CP) est géré par un prestataire externe. Le personnel communal déjà en place a continué à œuvrer dans cette structure, tout en étant rétribué par le CP.

Les deux dernières collaboratrices encore sous contrat avec la Ville ont quitté leur poste de travail. L'une d'elles a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2015 et l'autre a réorienté sa carrière, tout en diminuant son taux d'activité dès le 1^{er} mai 2015.

Pour des raisons d'efficacité, de formation et de suivi du personnel, un accord a été trouvé avec le prestataire externe pour que ce dernier engage le personnel en remplacement des collaboratrices quittant le CP.

L'augmentation de la participation versée pour l'exploitation du restaurant est couverte par la suppression de 0.9 ept, respectivement 0.5 ept au 1^{er} février 2015 et 0.4 ept au 1^{er} mai 2015.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3101.301	Traitements	CHF 69'505'200.-	CHF 0.-	CHF -12'900.-
3101.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 5'929'500.-	CHF 0.-	CHF -1'100.-
3101.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 11'876'700.-	CHF 0.-	CHF -2'100.-
3101.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 439'000.-	CHF 0.-	CHF 16'100.-

Partenariat avec la police roumaine – Accueil d'un policier roumain au sein du Corps de police

Dès le 1^{er} septembre, un officier de police roumain bénéficiera d'un statut de stagiaire au sein du Corps de police (CP) pour une durée initiale de trois mois tout en restant rattaché et salarié de la police roumaine. Si le plan de collaboration entre les deux entités est établi pour une année, la décision de poursuivre l'expérience au-delà des trois premiers mois reste subordonnée à une évaluation conjointe entre le CP et les autorités roumaines. Selon ledit plan de collaboration, le service assume les frais suivants pour la période de septembre à décembre 2015 :

- frais généraux de voyage jusqu'à un montant de CHF 1'000.- par tranche de 3 mois ;
- frais de logement mensuels de CHF 785.- ;
- compensation du coût de la vie d'un montant de CHF 100.- par jour civil durant la mission.

Le montant total des frais ci-dessus, qui seront imputés globalement sous rubrique 3101.319, s'élèvent pour 2015 à CHF 16'100.-. Cette dépense imprévue sera compensée par une disponibilité suffisante sur la masse salariale du CP.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3101.301	Traitements	CHF 69'505'200.-	CHF 0.-	CHF -65'100.-
3101.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 5'929'500.-	CHF 0.-	CHF -5'500.-
3101.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 11'876'700.-	CHF 0.-	CHF -10'400.-
3101.309	Autres charges de personnel	CHF 2'176'800.-	CHF 0.-	CHF -45'800.-
3101.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 439'000.-	CHF 0.-	CHF 126'800.-

Dédits dus à l'engagement de policiers formés

Le Corps de police engage la grande majorité de son personnel policier par le biais des écoles d'aspirants. Au gré des démissions intervenant en cours d'année, l'effectif d'aspirants prévu ne suffit généralement pas à couvrir les besoins en personnel. Un certain nombre de collaborateurs formés provenant d'autres corps de police sont ainsi engagés en cours d'année. Vu l'augmentation des coûts de la formation des policiers, la majorité des corps de police ont introduit des clauses dans les contrats d'engagement prévoyant le paiement dégressif de dédits en cas de démission des jeunes collaborateurs.

L'engagement de trois jeunes policiers au cours du premier semestre 2015 a ainsi engendré le paiement de dédits pour un montant de CHF 66'800.-. En outre, une dizaine d'offres d'emploi de policiers formés provenant d'autres corps de police sont parvenues en cours d'année 2015 au CP, dont certaines très intéressantes du point de vue de l'expérience acquise et/ou de la qualité des candidats. Les projections effectuées au niveau des effectifs démontrent qu'il est nécessaire d'engager encore quatre candidats d'ici décembre 2015, dont deux engendreront des frais de dédits.

Les procédures de recrutement n'étant pas terminées, il n'est pas possible de déterminer avec exactitude quels candidats seront retenus et, partant, quels seraient les dédits à prendre en charge. Dans tous les cas, la dépense ne dépassera pas CHF 30'000.- par candidat, soit CHF 60'000.- au total pour deux jeunes collaborateurs.

L'effectif de l'école d'aspirants 2015-2016 prévoyait un nombre de 32 aspirants. Seuls 31 candidat-e-s ont pu être engagé-e-s. L'écolage économisé (CHF 55'000.- annuel, au prorata de mars à décembre) permet de compenser une partie des dédits imprévus. Le solde des dépenses est couvert par le budget disponible sur la masse salariale.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3101.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF 335'000.-	CHF 0.-	CHF -29'000.-
3101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 511'100.-	CHF 0.-	CHF 29'000.-

Mise aux normes du matériel de signalisation pour les interventions du Corps de police (CP)

Une partie du matériel de signalisation équipant les véhicules du CP (triopans, cônes, signaux, lampes) n'est plus conforme aux normes actuelles. Le renouvellement de ce matériel a été entrepris dès 2013 et il s'agit de finaliser cette démarche dans les meilleurs délais car la sécurité des collaborateurs est en jeu et la responsabilité de l'employeur engagée.

Le CP propose de compenser cette dépense par le redimensionnement d'une commande d'imprimés.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.310	<i>Imprimés et fournitures de bureau</i>	CHF 335'000.-	CHF 0.-	CHF -15'000.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 3101 « Corps de police », demande « Acquisition d'un appareil de contrôle de la vitesse portable ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 511'100.-	CHF 0.-	CHF 19'900.-
3101.318	Autres prestations de tiers	CHF 898'500.-	CHF 0.-	CHF 2'300.-

Développement informatique pour l'encaissement des sentences de la Commission de police

Le Corps de police offre depuis plusieurs années la possibilité de payer les amendes d'ordres par le biais de cartes de crédit pour les justiciables domiciliés à l'étranger. Cette mesure a permis d'augmenter sensiblement le taux d'encaissement pour cette population.

La Commission de police souhaite également offrir cette possibilité de paiement. Un développement informatique est toutefois nécessaire. Le mode d'encaissement proposé induit en outre des commissions d'encaissement de la part des organismes financiers et les charges annuelles pérennes sont évaluées à CHF 2'400.- pour la maintenance informatique et à CHF 4'500.- pour les commissions d'encaissement.

La diminution des défalcons consécutive au non paiement des amendes permettra de compenser largement les charges supplémentaires pour 2015 (mise en œuvre au 1^{er} juillet), ainsi que les charges pérennes annuelles qui seront intégrées au budget ordinaire dès 2016. Il serait hypothétique de proposer une compensation sur la rubrique 3101.330 « Pertes, défalcons, moins-values » ; la situation actuelle ne permettant pas d'affirmer que le budget sera respecté. Toutefois, les comptes 2015 et futurs enregistreront bien une économie réelle par l'amélioration du taux d'encaissement.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.311	<i>Achats d'objets mobiliers et d'installations</i>	CHF 511'100.-	CHF 0.-	CHF -100'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de nouveaux projets et de dépenses non prévues » et voir aussi sous 1103 « Secrétariat municipal », 2200 « Commerce, manifestations, séjour » et 2300 « Service du contrôle des habitants ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.313	<i>Marchandises</i>	CHF 1'857'300.-	CHF 0.-	CHF -15'000.-
3101.318	Autres prestations de tiers	CHF 898'500.-	CHF 0.-	CHF 15'000.-

Mandat pour l'amélioration de l'accueil du public

Afin d'améliorer l'accueil du public dans les différentes réceptions du Corps de police, une étude a été confiée à un prestataire externe. Visant à établir un état des lieux et à formuler des propositions, la rétribution de ce mandat a été fixée à un maximum de CHF 45'000.-.

Cette dépense a été jugée comme indispensable et urgente. Ayant été décidée en cours d'exercice, un budget spécifique n'est pas disponible. Une partie pourra être prise en charge par des priorisations effectuées à la rubrique 318. Le solde peut être compensé par une économie réalisée sur le remplacement de l'équipement des policiers (acquisition d'un lot de matériel d'occasion au lieu de neuf).

3306 Service du logement et des gérances

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
3306.312	Eau, énergie et chauffage	CHF	4'105'700.-	CHF	0.-	CHF 2'400.-
3306.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	11'030'300.-	CHF	0.-	CHF 10'400.-
3306.490	<i>Imputations internes</i>	CHF	-42'781'400.-	CHF	0.-	CHF -12'800.-

Voir détail sous la rubrique 5420 « Office de santé », demande « Déménagement du cabinet dentaire scolaire de Saint-Roch et des prophylaxistes de la route de Genève 52 » et voir aussi sous 5421 « Office dentaire ».

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
3306.312	Eau, énergie et chauffage	CHF	4'105'700.-	CHF	0.-	CHF 5'000.-
3306.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	11'030'300.-	CHF	0.-	CHF 25'000.-

Voir détail sous la rubrique 1401 « Service de la culture », demande « Location d'un dépôt pour la Collection de l'Art brut – place. Chauderon 16 Lausanne / Fondation du Théâtre Kléber-Méleau – participation au capital de Fondation ».

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
3306.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	11'030'300.-	CHF	0.-	CHF 90'400.-
3306.423	<i>Revenus des immeubles du patrimoine financier</i>	CHF	-29'235'900.-	CHF	0.-	CHF -90'400.-

Droit distinct et permanent de superficie du patrimoine financier – Préavis N° 2013/37 – Chemin de Bérée

1) Droit distinct et permanent de superficie, parcelle N° 20'546, propriété de la Ligue pour la Lecture de la Bible

La redevance du droit distinct et permanent de superficie entre la Ligue pour la Lecture de la Bible et la Commune de Lausanne a été réadaptée conformément à l'acte constitutif qui prévoit une indexation de la valeur de la parcelle sur le coefficient d'utilisation du sol (CUS) réel du projet développé.

Soit pour 2015 une redevance complémentaire en faveur de la Ligue d'un montant de CHF 90'400.-

2) Sous-droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL)

Dans le cadre du projet de construction de huit bâtiments « Minergie-P-Eco, la Commune de Lausanne octroie un sous-droit distinct et permanent de superficie en faveur de la SILL dont la valeur de la redevance correspond exactement à celle payée par la Ville à la Ligue pour la Lecture de la Bible.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			
		4602	4605	TOTAL PAR NATURE	
		Unité de gestion du réseau (UGR)	Gestion des déchets urbains		
NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		29'500	29'500
	313	Marchandises		13'000	13'000
	314	Entretien des biens immobiliers	-100'000	33'600	-66'400
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		16'100	16'100
	317	Déplacements, débours, dédommagements		8'000	8'000
	318	Autres prestations de tiers	100'000	-19'100	80'900
	352	Participation aux charges de communes		17'500	17'500
		Total des charges	0	98'600	98'600
	435	Ventes		-13'000	-13'000
	436	Dédommagements de tiers		-22'500	-22'500
	480	Prélèvements sur les réserves		-63'100	-63'100
		Total des revenus	0	-98'600	-98'600
		TOTAL TRAVAUX	0	0	0
	Page du préavis	page 21	page 22		

460 Service d'assainissement

4602 *Unité de gestion du réseau (UGR)*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4602.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 2'460'400.-	CHF 0.-	CHF -100'000.-
4602.318	Autres prestations de tiers	CHF 934'900.-	CHF 0.-	CHF 100'000.-

Campagne de contrôles par caméra du réseau d'évacuation

L'UGR procède depuis 2014 à des campagnes de contrôle systématique de son réseau d'évacuation des eaux, conformément au PGEE adopté. Cette connaissance reste actuellement faible et ne permet pas de planifier les interventions de renouvellement sur l'ensemble du réseau, nécessaires à une coordination à moyen terme voulue entre tous les services gestionnaires de réseaux souterrains. Dès lors, il est demandé de pouvoir doubler

l'investissement budgété en 2015 pour la campagne de contrôle du réseau, afin de disposer d'une meilleure image de son état actuel.

4605 *Gestion des déchets urbains*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4605.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 83'600.-	CHF 0.-	CHF 29'500.-
4605.480	Prélèvements sur les réserves	CHF -1'000'800.-	CHF 0.-	CHF -29'500.-

Charges non prévues au budget 2015

L'acquisition de neuf caméras thermiques nécessaires à la surveillance du site de la déchèterie de Malley avait été prévue en 2014. Malheureusement, le projet n'a pas pu être réalisé dans les temps et a été reporté sur 2015.

Ces nouvelles caméras sont indispensables pour la sécurisation du site de Malley. En effet, les installations de surveillance actuelles génèrent un nombre disproportionné de fausses alarmes qui perturbent la levée de doute et les interventions de la police.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4605.313	Marchandises	CHF 1'097'000.-	CHF 0.-	CHF 13'000.-
4605.435	Ventes	CHF -1'783'100.-	CHF 0.-	CHF -13'000.-

Charges non prévues au budget 2015

Les ventes de clinic-box (déchets médicaux) suivant une tendance ascendante, nous anticipons un dépassement du montant budgété pour leur acquisition.

Le montant demandé sera compensé par les ventes de clinic-box.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4605.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 82'700.-	CHF 0.-	CHF 23'000.-
4605.318	Autres prestations de tiers	CHF 8'927'000.-	CHF 0.-	CHF -11'100.-
4605.436	Dédommagements de tiers	CHF -216'800.-	CHF 0.-	CHF -11'900.-

Charges non prévues au budget 2015

Un événement exceptionnel s'est matérialisé dans le courant du 1^{er} trimestre 2015.

Le remplacement du portail d'accès à la déchèterie des ménages de Malley (CHF 17'000.- HT), fortement endommagé par un transporteur tiers. L'assurance de ce dernier remboursera les dommages à hauteur de CHF 11'900.- HT, imputés en compensation sur le compte 4605.436.

D'autre part, l'arrivée de nouveaux véhicules nécessite de revoir le marquage du parking de Malley. La direction du centre intercommunal de déchets (CID) a décidé de profiter de cette occasion pour procéder à un entretien complet du parking véhicule et le maintenir opérationnel pour les prochaines années, pour un coût devisé à environ CHF 6'000.- HT.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4605.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 82'700.-	CHF 0.-	CHF 10'600.-
4605.436	Dédommagements de tiers	CHF -216'800.-	CHF 0.-	CHF -10'600.-

Charges non prévues au budget 2015

Plusieurs cas de dégâts provoqués aux infrastructures du CID (clôtures et portails) par des véhicules appartenant à des tiers ont fait l'objet de remboursements par les assurances, déjà imputés ou à imputer encore sur le compte 4605.436.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4605.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF 442'800.-	CHF 0.-	CHF 16'100.-
4605.480	<i>Prélèvements sur les réserves</i>	<i>CHF -1'000'800.-</i>	<i>CHF 0.-</i>	<i>CHF -16'100.-</i>

Charges non prévues au budget 2015

L'installation de neuf caméras thermiques nécessaires à la surveillance du site de la déchèterie de Malley avait été prévue en 2014. Malheureusement, le projet n'a pas pu être réalisé dans les temps et a été reporté sur 2015. Coût d'installation devisé : CHF 6'100.- HT.

D'autre part, une panne et des dégâts sur une presse à sagex ont occasionné des coûts de réparation non prévus au budget pour un montant de CHF 10'000.- HT.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4605.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF 27'000.-	CHF 0.-	CHF 8'000.-
4605.318	<i>Autres prestations de tiers</i>	<i>CHF 8'927'000.-</i>	<i>CHF 0.-</i>	<i>CHF -8'000.-</i>

Charges non prévues au budget 2015

La rubrique 4605.317 « Déplacements, débours, dédommagements » présente une insuffisance de dotation budgétaire déjà constatée en 2014 par un dépassement. Ce manco s'explique par la décision de la Ville de Lausanne de doubler le tarif mensuel des places de parc à CHF 80.-/place, dont 50 %, soit CHF 40.- est à charge du CID, contre un budget 2015 établi à CHF 20.-/place.

Compte tenu de la situation des autres comptes de la nature 317, un montant estimé à CHF 8'000.- est nécessaire pour rééquilibrer ce poste.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4605.352	Participation aux charges de communes	CHF 15'000.-	CHF 0.-	CHF 17'500.-
4605.480	<i>Prélèvements sur les réserves</i>	<i>CHF -1'000'800.-</i>	<i>CHF 0.-</i>	<i>CHF -17'500.-</i>

Charges non prévues au budget 2015

La rubrique 4605.352 « Participations aux charges de communes » présente une insuffisance de dotation budgétaire prévisible de CHF 17'500.-, en raison d'un report sur 2015 de deux factures 2014 tardives des communes de Pully et Cugy pour la collecte des déchets d'une part, et pour l'accès des lausannois à la déchetterie intercommunale de Cugy d'autre part.

La compensation sera assurée par un prélèvement complémentaire sur les réserves via le compte de recette 4605.480.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES											TOTAL PAR NATURE	
		5112	5212	5213	5214	5420	5421	5610	5613	5800	5900	5901		
		Unités prestations	Office régional de placement	Unité spécialisée ORP - CSR	Emplois temporaires subventionnés (E.T.S.I.)	Office de santé	Office dentaire	Administration du service et institutions subventionnées	Institutions d'éducation	Ecoles primaires et secondaires	Lieux d'accueil de jour municipaux	Institutions subventionnées		
NATURE	301	Traitements			60'900						54'600		656'500	
	303	Cotisations aux assurances sociales			5'900						4'700		56'600	
	304	Cotisations à la caisse de pensions			82'600						6'800		89'400	
	305	Assurance-accidents			5'700							500	6'200	
	309	Autres charges de personnel			23'000							300	23'300	
	310	Imprimés et fournitures de bureau			5'300							200	5'500	
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		173'100								7'100	180'200	
	312	Eau, énergie et chauffage			29'200						-1'200	4'900	32'900	
	313	Marchandises										4'900	4'900	
	314	Entretien des biens immobiliers			35'400		123'000				173'700		332'100	
	316	Loyers et redevances d'utilisation			96'000						12'500	61'500	170'000	
	317	Déplacements, débours, dédommagements			1'300								1'300	
	318	Autres prestations de tiers			14'200		-36'000	-27'000	-45'000			100'000	-200'100	-193'900
	319	Impôts, taxes et frais divers			500					20'000		12'000		32'500
	331	Amortissement du patrimoine administratif				36'800								36'800
	365	Subventions à des institutions							45'000					45'000
	390	Imputations internes	250'000	166'400	416'400			12'800						845'600
		Total des charges	250'000	339'500	1'363'400	36'800	87'000	-14'200	0	20'000	185'000	257'500	####	2'324'900
	424	Plus-values, produits exceptionnels				-2'000								-2'000
	427	Revenus des biens du patrimoine administratif									-27'000			-27'000
	434	Redevances et prestations facturées										-18'900		-18'900
	436	Dédommagements de tiers			-5'800							-400		-6'200
	439	Autres recettes								-20'000				-20'000
	450	Participation de la Confédération aux charges		-173'100	-799'300									-972'400
	451	Participation du Canton aux charges			-141'900	-34'800						-22'400		-199'100
	480	Prélèvements sur les réserves	-69'000								-104'700			-173'700
490	Imputations internes	-250'000	-166'400	-416'400									-832'800	
	Total des revenus	####	####	-1'363'400	-36'800	0	0	-20'000	####	-41'700	0	0	-2'252'100	
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE	-69'000	0	0	0	87'000	-14'200	0	0	53'300	215'800	####	72'800	
	Page du préavis	page 25	page 25	page 26	page 26	page 27	page 28	page 28	page 28	page 28	page 30	page 32		

511 Service social Lausanne - CSR

5112 Unités prestations

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5112.390	Imputations internes	CHF 4'678'100.-	CHF 0.-	CHF 250'000.-
5112.490	Imputations internes	CHF -6'000.-	CHF 0.-	CHF -250'000.-

Voir détail sous la rubrique 5213 « Unité spécialisée ORP - CSR », demande « Création d'une unité commune ORP - CSR » et voir également sous 5212 « Office régional de placement ».

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5112.480	<i>Prélèvements sur les réserves</i>	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	-69'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Dossiers SSL : interface et éditique ».

521 Service du travail

5212 Office régional de placement

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5212.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	101'600.-	CHF	0.-	CHF	173'100.-
5212.450	<i>Participation de la Confédération aux charges</i>	CHF	-11'529'600.-	CHF	0.-	CHF	-173'100.-

Adaptation du budget aux charges d'achats d'objets mobiliers et d'installation de l'ORP

Le changement des ordinateurs de l'ORP était subordonné à la mise en service du nouveau logiciel PLASTA. Cet applicatif est interfacé sur le système d'information de l'Etat de Vaud. La gestion électronique des documents (GED) est interfacée sur le système d'information de la Confédération. Les montants portés au budget 2015, tant pour le hardware que pour le software, étaient insuffisant pour couvrir les exigences techniques et répondre à la nouvelle politique de Microsoft concernant l'achat de licences (passage de l'achat à la redevance annuelle).

Ces changements de matériels et de logiciels induisent la nécessité de remplacer une quinzaine d'imprimantes individuelles de l'ORP. Le coût total est couvert par la subvention du SDE.

Le dépassement concernant l'achat de mobilier est dû à la création de la nouvelle unité commune ORP-CSR (UNCO). La création de l'unité a nécessité l'achat de mobilier. Le service cantonal de l'emploi (SDE) couvre ce montant par le budget spécifique accordé pour la création de cette unité. Cependant, ce budget d'investissement émerge au fond de compensation de l'assurance-chômage et doit donc apparaître dans le centre comptable de l'office régional de placement (ORP, 5212.2).

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5212.390	Imputations internes	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	166'400.-
5212.490	<i>Imputations internes</i>	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	-166'400.-

Voir détail sous la rubrique 5213 « Unité spécialisée ORP - CSR », demande « Création d'une unité commune ORP - CSR » et voir également sous 5112 « Unités prestations ».

5213 Unité spécialisée ORP - CSR

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
5213.301	Traitements	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 601'900.-
5213.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 51'900.-
5213.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 82'600.-
5213.305	Assurance-accidents	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 5'700.-
5213.309	Autres charges de personnel	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 23'000.-
5213.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 5'300.-
5213.312	Eau, énergie et chauffage	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 29'200.-
5213.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 35'400.-
5213.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 96'000.-
5213.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 1'300.-
5213.318	Autres prestations de tiers	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 14'200.-
5213.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 500.-
5213.390	Imputations internes	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 416'400.-
5213.436	<i>Dédommagements de tiers</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF -5'800.-</i>
5213.450	<i>Participation de la Confédération aux charges</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF -799'300.-</i>
5213.451	<i>Participation du Canton aux charges</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF -141'900.-</i>
5213.490	<i>Imputations internes</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF -416'400.-</i>

Création d'une unité commune ORP - CSR

En date du 30 avril 2014, la Municipalité de Lausanne a accepté une demande du Conseil d'Etat vaudois visant à créer une unité commune formée d'un responsable (fonction de chef de secteur ORP), de sept conseillers ORP, de quatre assistants sociaux et de deux collaborateurs administratifs afin d'expérimenter de nouvelles modalités de prise en charge des bénéficiaires du RI.

Le Secrétariat à l'Economie (SECO) est également associé au projet, notamment dans le cadre de son évaluation. Les résultats obtenus pourront ainsi être comparés avec d'autres expériences semblables menées ailleurs en Suisse, dans le domaine du suivi intermétiers de demandeurs d'emploi à l'aide sociale. L'évaluation du projet lausannois sera confiée à l'UNIL et l'Idheap.

L'intégralité des coûts actuels et futurs sera couverte par une subvention de la Confédération et par le budget du DSAS pendant toute la durée de la phase pilote de ce projet, fixée à deux ans.

Il est à noter que l'UNCO est dans une phase de mise en œuvre progressive, en 2015, selon le nombre de dossiers reçus dans le courant de l'année.

Voir aussi sous 5112 « Unités prestations » et 5212 « Office régional de placement ».

5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5214.331	Amortissement du patrimoine administratif	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	36'800.-
5214.424	Plus-values, produits exceptionnels	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	-2'000.-
5214.451	Participation du Canton aux charges	CHF	-6'034'200.-	CHF	0.-	CHF	-34'800.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 521 « Service du travail », demande « Achat d'un véhicule utilitaire pour le bureau des Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL) ».

542 Service de santé et prévention5420 Office de santé

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5420.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	123'000.-
5420.318	Autres prestations de tiers	CHF	281'900.-	CHF	0.-	CHF	-36'000.-

Déménagement du cabinet dentaire scolaire de Saint-Roch et des prophylaxistes de la route de Genève 52

Le cabinet dentaire scolaire de Saint-Roch, l'un de sept cabinets dentaires de l'Office dentaire de la Ville de Lausanne, est situé dans l'école de Saint-Roch, au troisième étage du bâtiment. Ce cabinet comporte un fauteuil de soins. Une médecin-dentiste et une assistante dentaire, engagées chacune à 100 %, y travaillent.

Le bâtiment scolaire de Saint-Roch, ancien, devrait être rénové dans le futur. Depuis plus de douze ans, ce cabinet n'a fait l'objet d'aucune rénovation, à l'exception du plafond du local de stockage du matériel où la peinture a dû être refaite.

De conception ancienne et très exiguë, ce cabinet dentaire ne correspond plus aux exigences actuelles pour un lieu de soins de cette nature. Le manque d'espace ne permet pas, même avec une complète rénovation, d'espérer réaliser un aménagement optimal, et sa localisation au troisième étage du bâtiment sans ascenseur n'en permet pas l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ce constat, effectué dès juin 2014, a justifié la recherche immédiate d'un local adapté, afin de résoudre cette situation au plus tôt.

Un local sis au 1^{er} étage de la rue des Terreaux 18, d'une surface de 137 m², a pu être trouvé en 2015. Il est possible d'y installer l'actuel cabinet dentaire de Saint-Roch et de maintenir l'offre de prestation dentaire scolaire dans ce secteur de la ville, accessible aux élèves des écoles auxquelles le cabinet dentaire de Saint-Roch est rattaché.

La surface offerte par ce local permet également d'y installer les deux prophylaxistes de l'Office dentaire, avec accès à l'espace bureaux indépendant de l'accès à la partie dévolue au cabinet dentaire. Ainsi, les anciens locaux administratifs de l'office dentaire situés à Genève 52, sous-utilisés depuis la fusion du service dentaire avec le service de santé des écoles, pourront être libérés.

Le local identifié au 1^{er} étage de la rue des Terreaux 18 répond aux attentes mentionnées ci-dessus. Le projet consiste à :

- 1/ installer l'actuel cabinet dentaire de Saint-Roch dans ce local de Terreaux 18 soit :
 - installer le cabinet dentaire avec l'espace de soins (fauteuil pour les soins dentaires, unit, matériel radiologique), en déménageant l'installation actuelle de Saint-Roch sur le site de Terreaux 18 ;

- créer et installer un espace stérilisation séparé, conformément aux normes actuelles, de la zone de soins et des places de travail (bureaux) de la dentiste et de l'assistante dentaire ;
- aménager la salle d'attente dans une pièce existante ;
- créer des toilettes, à prévoir pour un usage pour les personnes à mobilité réduite, ce cabinet, compte tenu des facilités d'accès qu'il offre, étant susceptible de drainer les usagers à mobilité réduite d'autres secteurs (tels que celui du cabinet de Croix-Rouge, situé au troisième étage sans ascenseur).

2/ installer un espace bureaux et stockage de matériel spécifique, destiné aux deux prophylaxistes de l'office dentaire, en déménageant leur mobilier de leurs actuels bureaux à Genève 52.

Voir aussi sous 3306 « Service du logement et des gérances » et 5421 « Office dentaire ».

5421 Office dentaire

2

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5421.318	Autres prestations de tiers	CHF 64'200.-	CHF 0.-	CHF -27'000.-
5421.390	Imputations internes	CHF 79'200.-	CHF 0.-	CHF 12'800.-

Voir détail sous la rubrique 5420 « Office de santé », demande « Déménagement du cabinet dentaire scolaire de St-Roch et des prophylaxistes de la route de Genève 52 » et voir aussi sous 3306 « Service du logement et des gérances ».

561 Service de la jeunesse et des loisirs

5610 Administration du service et institutions subventionnées

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5610.318	Autres prestations de tiers	CHF 844'800.-	CHF -15'000.-	CHF -45'000.-
5610.365	Subventions à des institutions	CHF 9'931'300.-	CHF 0.-	CHF 45'000.-

Financement d'un espace exposition-atelier à l'Espace des inventions (EDI)

Ce crédit supplémentaire est demandé pour que la Fondation de l'Espace des inventions (EDI) puisse débiter les travaux permettant la création d'un espace atelier. L'EDI a réuni à ce jour près de CHF 350'000.- sur les CHF 500'000.- nécessaires à la réalisation de cet espace. Il lui manque ainsi un montant de CHF 150'000.- pour débiter les travaux. La Fondation de l'Espace des inventions s'est engagée à poursuivre sa recherche de financement auprès de différentes institutions. Selon cette dernière, cela sera plus facile une fois la décision municipale prise et le projet architectural précisé. La Municipalité a autorisé l'EDI à commencer les travaux dans sa propriété, soit la Rotonde de la Vallée de la Jeunesse. L'EDI s'est engagée à céder cet espace à la Ville de Lausanne, à terme et en cas de déménagement.

5613 Institutions d'éducation

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5613.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 70'400.-	CHF 0.-	CHF 20'000.-
5613.439	Autres recettes	CHF -45'000.-	CHF 0.-	CHF -20'000.-

Augmentation des frais avancés pour nos pensionnaires

Il y a de plus en plus de jeunes à Valmont qui ont des sorties sur l'extérieur engendrant des dépenses supplémentaires.

Le crédit supplémentaire est compensé par les frais avancés qui sont tous refacturés aux parents des jeunes placés ou aux services placeurs.

5800 Service des écoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5800.312	Eau, énergie et chauffage	CHF 4'336'000.-	CHF 0.-	CHF -1'200.-
5800.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 1'082'000.-	CHF 0.-	CHF -14'500.-

Voir détail sous la rubrique 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux », demande « Création de douze places supplémentaires pour les écoliers 1P-2P au CVE Jardins de Prélaz » et voir aussi sous 5901 « Institutions subventionnées ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 3'182'000.-	CHF 71'800.-	CHF 69'000.-

Remplacement de l'introduction d'eau froide du collège de la Borde

Cet été, une rupture de la conduite d'alimentation d'eau du collège de la Borde a provoqué une inondation des escaliers d'accès par la rue de la Borde.

Après recherche et ouverture en urgence du terrain, en collaboration avec **eauservice**, un manchon de réparation a été posé en lieu et place du tronçon de conduite défectueuse.

Cette conduite d'alimentation d'eau est en acier galvanisé non protégé datant de 1958, année de construction du bâtiment scolaire. L'acier n'est pas protégé par un enrobé mais seulement stabilisé par du mortier/béton dans le terrain. L'acier est complètement rouillé suite à l'humidité constante du terrain et, de ce fait, est en état de dégradation avancée. Une autre fissure importante ou nouvelle rupture peut intervenir en tout temps.

Afin d'assurer les besoins en eau des classes et de la salle de gym, nous devons effectuer ces travaux lors des prochaines vacances d'automne avant la détérioration des conditions météorologiques.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 3'182'000.-	CHF 71'800.-	CHF 104'700.-
5800.480	Prélèvement sur les réserves	CHF -250'000.-	CHF 0.-	CHF -104'700.-

Poursuite des travaux permettant la création d'une salle de classe et de bureaux de consultation dans le bâtiment scolaire de Chailly

Pour faire face à la croissance démographique et au besoin de bureaux de consultation, un plan d'optimisation des locaux scolaires existants a été élaboré. A terme, ce sont une quinzaine de classes et des bureaux qui peuvent être créés. Certains travaux sont réalisés dans le cadre du budget de fonctionnement. Cependant, pour donner une impulsion supplémentaire, la Municipalité a constitué une provision de CHF 8 millions lors du bouclage des comptes 2013. En l'occurrence, la Municipalité a accepté en juillet dernier le préavis N° 2015/45 « Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires ; utilisation de la provision de CHF 8 millions constituée dans le cadre du bouclage des comptes 2013 – Demande de crédit d'ouvrage ». Or dans le cadre de ce crédit, on trouve à la rubrique 3.2.7. : *Chailly : La capacité de créer une classe supplémentaire est identifiée par la transformation d'une salle de projection (avec gradins) et d'une cuisine professionnelle. Ces surfaces peu occupées, attenantes à la salle des maîtres, permettront la rocade avec un espace PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) qui occupe une salle de classe dans l'aile ouest du bâtiment des classes. Ce regroupement offre une meilleure cohérence des fonctionnalités*

des diverses surfaces. Estimation des travaux prévus : transformation de la salle de projection et rocade de bureau administratif PPLS CHF 350'000.-.

Concrètement, il y a donc trois « sous-chantiers » :

- la création d'une salle pour la psychomotricité dans la salle de projection sous-utilisée (via une mise à l'enquête) : CHF 140'000.- ;
- la réhabilitation de la salle de classe occupée par l'actuel espace dédié à la psychomotricité, ainsi que la rénovation des deux bureaux pour les doyen-ne-s, rendues urgentes et nécessaires, suite à la création de l'établissement primaire de Coteau-Fleuri : CHF 105'000.- ;
- l'assainissement (désamiantage) et la transformation de la cuisine de l'Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) et du bureau adjacent : CHF 104'700.- selon devis en annexe. La cuisine professionnelle peu occupée, dont les installations sont obsolètes suite à l'abandon de la production de repas in situ, sera redimensionnée (réduite de moitié) et réaménagée en office pour les besoins de l'APEMS, qui occupe déjà l'ancien réfectoire. La surface ainsi libérée pourra être transformée en bureau administratif PPLS, idéalement dès octobre 2015, ces premiers travaux permettant les rocades prévues ensuite, telles que mentionnées ci-dessus.

Précisons que les travaux intérieurs ne nécessitent pas une enquête publique et entrent dans le cadre usuel des compétences du Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S). Le seul enjeu est donc de permettre la continuité des travaux, requise pour pouvoir livrer ces locaux aux utilisateurs.

Bien que le crédit d'ouvrage via le préavis N° 2015/45 prévoit le financement de cette dépense par la provision constituée aux comptes 2013, le préavis ne devrait être adopté que tardivement et ne permet pas de procéder aux travaux d'où la raison du présent crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5800.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 1'082'000.-	CHF 0.-	CHF 27'000.-
5800.427	Revenus des biens du patrimoine administratif	CHF -702'500.-	CHF 0.-	CHF -27'000.-

Location d'une salle de gymnastique et d'une piscine

Suite à la fermeture des salles de gymnastique du bâtiment scolaire de Saint-Roch, pour cause de travaux, le service des écoles primaires et secondaires s'est vu dans l'obligation de trouver des salles de sport en remplacement.

Par ailleurs, vu le constat que plus d'un tiers des élèves de 6^P ne savaient pas nager, des lignes d'eau ont été recherchées pour remédier à cet état de fait pour des motifs de sécurité.

Dans ce contexte l'Asile des aveugles a été approchée pour pouvoir louer leur piscine ainsi que leur salle de gymnastique.

590 Service d'accueil de jour de l'enfance*5900 Lieux d'accueil de jour municipaux*

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	CHF 37'839'600.-	CHF 0.-	CHF 54'600.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 3'294'300.-	CHF 0.-	CHF 4'700.-
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 4'523'100.-	CHF 0.-	CHF 6'800.-
5900.305	Assurances-accidents	CHF 362'100.-	CHF 0.-	CHF 500.-
5900.309	Autres charges de personnel	CHF 164'900.-	CHF 0.-	CHF 300.-
5900.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF 54'400.-	CHF 0.-	CHF 200.-
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 177'700.-	CHF 0.-	CHF 7'100.-
5900.312	Eau, énergie et chauffage	CHF 225'900.-	CHF 0.-	CHF 1'200.-
5900.313	Marchandises	CHF 1'988'100.-	CHF 0.-	CHF 4'900.-
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 1'765'600.-	CHF 0.-	CHF 14'500.-
5900.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	CHF - 13'740'600. -	CHF 0.-	CHF -18'900.-
5900.436	<i>Dédommagements de tiers</i>	CHF -632'800.-	CHF 0.-	CHF -400.-
5900.451	<i>Participation du Canton aux charges</i>	CHF -8'158'000.-	CHF 0.-	CHF -22'400.-

Création de 12 places supplémentaires pour les écoliers 1P-2P au CVE Jardins de Prélaz

L'objectif, validé par la Municipalité, de garantir une place d'accueil pour les enfants déjà accueillis en garderie dans le Réseau-L et qui débiteront l'école primaire en août 2015 s'avère impossible à atteindre pour les structures existantes dans le quartier Valency/Jardins de Prélaz. En effet, la demande est en constante augmentation dans ce quartier, avec les nouveaux appartements créés à l'avenue de Morges.

Par conséquent, il est nécessaire de créer douze places supplémentaires au centre de vie infantine (CVE) des Jardins de Prélaz. Cette augmentation de l'offre permet également de poursuivre l'assainissement de la liste d'attente pour les écoliers 1-2P.

Le CVE des Jardins de Prélaz a une capacité d'accueil de 24 places pour les enfants scolarisés en 1-2P. A ce jour et uniquement pour assurer une place pour les enfants déjà accueillis en garderies du quartier, la liste d'attente fait état de plus de 36 demandes. Le plan de rentrée de l'établissement primaire de Prélaz, pour la rentrée 2015, permet l'utilisation d'une classe libre située à quelques mètres du CVE. Le loyer étant déjà payé par le SEPS, il s'agit uniquement d'un transfert sans charges locatives supplémentaires au niveau de la Direction.

Pour la période d'août à décembre 2015, le surcoût se monte à CHF 37'400.- entièrement compensés.

Voir aussi sous 5800 « Ecoles primaires et secondaires » et 5901 « Institutions subventionnées ».

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5900.312	Eau, énergie et chauffage	CHF 225'900.-	CHF 0.-	CHF 3'700.-
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 1'765'600.-	CHF 0.-	CHF 47'000.-

Signature d'un nouveau bail à loyer en APEMS au chemin d'Entre-Bois 19-21

La planification de la rentrée scolaire 2015 en APEMS dans le secteur d'Entre-Bois – Rouvraie – Bellevaux prévoit d'offrir 180 places réparties comme suit :

- 84 à l'APEMS d'Entre-Bois ;
- 36 à l'antenne de Bellevaux ;
- 36 à l'antenne St Amédée ;
- 24 au réfectoire du collège de la Rouvraie.

Un bâtiment industriel et artisanal, situé à Entre-Bois 19-21, permet une meilleure répartition des enfants au sein de ce quartier qui ne cesse de s'agrandir.

Les constructions de logements au chemin de Maillefer laissent prévoir une nette augmentation des enfants inscrits en APEMS. De plus, l'antenne de 36 places de Bellevaux ne donne pas entière satisfaction car elle est l'objet de multiples déprédations.

L'installation de l'APEMS dans ces nouveaux locaux est une opportunité qui permet de :

- ⇒ offrir une meilleure répartition des enfants du quartier d'Entre-Bois ;
- ⇒ fermer l'antenne de 36 places de Bellevaux qui ne donne pas entière satisfaction en raison de déprédations régulières ;
- ⇒ créer 36 places supplémentaires dans le nouveau local sis à Entre-Bois ;
- ⇒ anticiper la prochaine rentrée et l'augmentation démographique du quartier de Maillefer.

La nouvelle répartition se présente de la manière suivante :

- 84 places à Entre-Bois ;
- 72 places à Entre-Bois 19-21 ;
- 36 places à St Amédée ;
- 24 places au réfectoire du collège de la Rouvraie.

Pour la période d'août à décembre 2015, le surcoût lié à la reprise de ce bail s'élève donc à CHF 50'700.-, entièrement compensés.

Voir aussi sous 5901 « Institutions subventionnées ».

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5900.318	Autres prestations de tiers	CHF 2'599'800.-	CHF 0.-	CHF 100'000.-

Modification d'une correction technique

Les corrections techniques (CT) faites dans le passé ont malheureusement amené une confusion dans l'attribution des centres d'imputations (5900 / 5901).

Il s'agit d'un montant de CHF 100'000.- qui a été déduit du budget lié à la fourniture de repas (5900.318) pour être porté en augmentation du budget attribué aux subventions des structures privées du Réseau-L (5901.318).

Il est demandé, sans incidence sur le budget du SAJE, la modification de la correction technique de CHF 100'000.-.

Voir aussi sous 5901 « Institutions subventionnées ».

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5900.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 56'900.-	CHF 0.-	CHF 12'000.-

Dépassement du budget cotisations et frais divers

Le soutien à Tricréa, l'atelier-magasin qui propose une grande variété de matériaux de récupération aux structures en lien avec les enfants et les écoliers est maintenu.

Les cotisations dues par les structures d'accueil du Réseau-L pour bénéficier de cette prestation laissent apparaître un dépassement de CHF 12000.- dans cette rubrique (5900.319).

La demande de crédit supplémentaire est entièrement compensée par une diminution des subventions en faveur des structures privée-subventionnée.

Voir aussi sous 5901 « Institutions subventionnées ».

5901 Institutions subventionnées

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF 28'754'800.-	CHF 0.-	CHF -37'400.-

Voir détail sous la rubrique 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux », demande « Création de douze places supplémentaires pour les écoliers 1P-2P au CVE Jardins de Prélaz » et voir aussi sous 5800 « Ecoles primaires et secondaires ».

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF 28'754'800.-	CHF 0.-	CHF -50'700.-

Voir détail sous la rubrique 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux », demande « Signature d'un nouveau bail à loyer en APEMS au chemin d'Entre-Bois 19-21 ».

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF 28'754'800.-	CHF 0.-	CHF -12'000.-

Voir détail sous la rubrique 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux », demande « Dépassement du budget cotisations et frais divers ».

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF 28'754'800.-	CHF 0.-	CHF -100'000.-

Voir détail sous la rubrique 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux », demande « Modification d'une correction technique ».

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				
		6010	6601	6700	6900	TOTAL PAR NATURE
		Secrétariat général Fipav	Parcs et domaines	Service achats et logistique Ville	Service financier	
NATURE	301 Traitements	59'000			-59'000	0
	303 Cotisations aux assurances sociales	4'000			-4'000	0
	304 Cotisations à la caisse de pensions	6'000			-6'000	0
	314 Entretien des biens immobiliers			30'000		30'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		100'000			100'000
	318 Autres prestations de tiers		-100'000	-30'000		-130'000
	Total des charges	69'000	0	0	-69'000	0
TOTAL FINANCES ET PATRIMOINE VERT		69'000	0	0	-69'000	0
Page du préavis		page 34	page 34	page 34	page 35	

6010 Secrétariat général FIPAV

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6010.301	Traitements	CHF 813'900.-	CHF 0.-	CHF 59'000.-
6010.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 70'100.-	CHF 0.-	CHF 4'000.-
6010.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 114'900.-	CHF 0.-	CHF 6'000.-

Réallocation de ressources internes pour renforcer le secrétariat général FIPAV

Le secrétariat général FIPAV créé courant 2013, assure le suivi des affaires communales pour la direction FIPAV. L'augmentation des interventions du Conseil communal et dossiers à traiter ainsi qu'une nouvelle organisation RH ont nécessité une augmentation d'effectif courant 2015. Cette augmentation représente 1.4 ept et a été totalement compensée au sein de la direction FIPAV.

Il s'agit désormais de réaffecter correctement le budget 2015 pour les traitements entre les services concernés. Le poste de 1 ept pour les RH est compensé par le transfert d'un poste vacant au Service financier. Le coût du solde de l'augmentation des ept peut être totalement absorbé par le budget du Secrétariat général FIPAV de par les mouvements du personnel du service.

Voir aussi sous 6900 « Service financier ».

660 Service des parcs et domaines**6601 Parcs et domaines**

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.	
6601.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	238'500.-	CHF	0.-	CHF 100'000.-
6601.318	Autres prestations de tiers	CHF	3'055'100.-	CHF	0.-	CHF -100'000.-

Fermeture de la compostière

Lors de l'établissement du budget 2015, une somme a été prévue pour la liquidation de la compostière dont une partie concerne le défraiement de l'entreprise de sous-traitance jusqu'à la fin de son mandat. Dans l'intervalle, l'entreprise a mis fin à ses activités fin janvier 2015, ce qui a obligé notre service à trouver d'autres alternatives pour terminer l'exploitation de la compostière.

La solution retenue est la location de machines spécifiques pour ce type de travail qui, après une phase de tests, peut être effectuée par notre personnel. La fin de l'exploitation est prévue pour février 2016, et dès lors, le coût de location 2015 est entièrement compensé par la sous-traitance non payée.

6700 Service achat et logistique Ville

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.	
6700.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	41'000.-	CHF	0.-	CHF 30'000.-
6700.318	Autres prestations de tiers	CHF	598'300.-	CHF	0.-	CHF -30'000.-

Remplacement du moteur d'un monte-charge suite à un incendie

Les infrastructures des bâtiments du SALV vieillissent et malgré une bonne maintenance pour les gros appareillages, le moteur du monte-charge principal côté magasin a pris feu le 25 mars 2015 en fin d'après-midi, nécessitant l'intervention des pompiers de Renens. Il en résulte que le moteur a été complètement détruit. Les investigations auprès de l'ECA n'ont pas été concluantes car seuls les dégâts découlant de l'incendie du moteur peuvent être pris en charge et non le moteur lui-même.

Ce monte-charge étant vital pour l'activité de la logistique du service, permettant ainsi de faire le lien entre une zone de stockage au sous-sol et la zone de préparation des commandes au rez-de-chaussée, des démarches ont été entreprises de suite pour l'obtention du devis. Le remplacement du moteur ainsi que les travaux d'installation sont en cours et estimés à CHF 30'000.-.

6900 Service financier

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.	
6900.301	Traitements	CHF	3'862'900.-	CHF	0.-	CHF -59'000.-
6900.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	333'200.-	CHF	0.-	CHF -4'000.-
6900.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	540'300.-	CHF	0.-	CHF -6'000.-

Voir détail sous la rubrique 6010 « Secrétariat général FIPAV », demande « Réallocation de ressources internes pour renforcer le secrétariat général FIPAV ».

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE	
		70 Secrétariat général	71 Finances, administration et développement	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	78 Service commercial		
NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				-30'000	130'000	130'000	230'000
	313	Marchandises				30'000			30'000
	314	Entretien des biens immobiliers	-110'000						-110'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			1'000'000				1'000'000
	318	Autres prestations de tiers	110'000				-130'000	-130'000	-150'000
		Total des charges	0	0	1'000'000	0	0	0	1'000'000
	434	Redevances et prestations facturées		945'000				-945'000	0
	480	Prélèvements sur les réserves			-1'000'000				-1'000'000
		Total des revenus	0	945'000	-1'000'000	0	0	-945'000	-1'000'000
	TOTAL SERVICES INDUSTRIELS	0	945'000	0	0	0	-945'000	0	
	Page du préavis	page 36	page 36	page 36	page 37	page 37	page 38		

70 Secrétariat général

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
70.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 1'012'500.-	CHF 0.-	CHF -110'000.-
70.318	Autres prestations de tiers	CHF 423'800.-	CHF 0.-	CHF 110'000.-

Crédit supplémentaire entièrement compensé pour des études réalisées en lien avec l'entretien des bâtiments

Pour l'entretien des bâtiments, un montant de CHF 110'000.- a été utilisé sur le compte 318 et provisionné sur le compte 314. Il s'agit des frais d'honoraires et d'études suivants :

- CHF 40'000.- pour l'étude d'avant-projet, projet d'ouvrage, chiffrage du coût de rénovation des escaliers du Pont Chauderon réalisé par un bureau d'ingénieur géomètre ;
- CHF 8'000.- concernant l'audit, le projet de rénovation et la remise des offres concernant la rénovation de l'ascenseur de Genève 36. Ce montant comprend également le coût de la Direction des travaux à réaliser ;
- CHF 30'000.- et CHF 32'000.- concernant les expertises de notre parc immobilier, réalisés par deux sociétés spécialisées dans ce domaine, afin d'évaluer l'état actuel et prioriser les interventions à réaliser afin de prévenir des dégradations irréversibles. Cette étude a permis de détecter les lacunes en matière de sécurité et les travaux nécessaires à une remise aux normes et estimer les coûts des travaux induits par chacune de ces améliorations en plus de l'entretien courant.

Ce crédit supplémentaire est entièrement compensé par une économie équivalente sur le compte 70.314.

71 Finances, administration et développement

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
71.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-2'151'200.-	CHF	0.-	CHF	945'000.-

Transfert des frais de rappel du Service finances, administration et développement au Service commercial des Services industriels (SiL)

Historiquement, les revenus de la facturation des frais de rappel sont attribués au bureau des encaissements du Service finances, administration et développement des SiL.

Après analyse, il en est ressorti qu'une grande part des coûts liés à cette activité était à la charge de la division support clientèle du Service commercial des SiL. Les SiL souhaitent transférer une partie de ces revenus afin de montrer les charges réelles de ces deux activités.

Voir aussi sous 78 « Service commercial ».

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	5'679'000.-	CHF	0.-	CHF	1'000'000.-
74.480	Prélèvements sur les réserves	CHF	-5'975'900.-	CHF	0.-	CHF	-1'000'000.-

Réparation à la place de l'Europe concernant le chauffage à distance (CAD) : CHF 400'000.-

Nous avons constaté une défectuosité (forte corrosion - fuite) à la jonction des conduites pré-isolées et celles en caniveau sur notre réseau de chauffage à distance, située à la place de l'Europe. Cette conduite principale alimente les réseaux Sud-ouest et Sud.

Pour assurer l'exploitation de ces réseaux, nous devons substituer nos conduites impliquant la création d'une nouvelle chambre technique et la pose d'une nouvelle boucle de compensation afin de garantir nos contraintes thermiques. Cette réparation doit être exécutée prochainement pour garantir l'exploitation et l'alimentation des clients.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de CHF 400'000.- sur la rubrique 315, montant qui sera compensé.

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du CAD (voir rubrique 480).

Assainissement des fuites en cours sur le réseau de chauffage à distance : CHF 600'000.-

Suite aux contrôles d'entretien du réseau CAD (année 2015), nous avons découvert actuellement dix fuites importantes sur notre réseau CAD.

Afin d'assurer l'exploitation du réseau, de garantir l'approvisionnement et la sécurité des clients, ainsi que de limiter les pertes d'eau importantes que génèrent ces fuites, il est impératif d'entreprendre rapidement, cette année encore, ces réparations. La majeure partie de ces interventions demanderont des travaux de génie civil importants.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de CHF 600'000.- sur la rubrique 315, montant qui sera compensé.

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du CAD (voir rubrique 480).

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 2'297'800.-	CHF 40'000.-	CHF -30'000.-
76.313	Marchandises	CHF 63'500.-	CHF 0.-	CHF 30'000.-

Achats de marchandises pour l'entretien des installations

Lors de l'élaboration du budget 2015, les achats de marchandises (gaz, dissolvant, etc.) destinés à l'entretien des installations ont été sous-estimés dans la rubrique 76.313 « Marchandises ». Ces dépenses sont compensées par une économie sur la rubrique 76.311 « Achats d'objets mobiliers et d'installations ».

77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
77.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 2'176'600.-	CHF 0.-	CHF 130'000.-
77.318	Autres prestations de tiers	CHF 19'698'700.-	CHF 0.-	CHF -130'000.-

Projet CRM ou gestion de la relation clients au sein des SiL et divers autres services de la Ville de Lausanne

Ces dépenses ont été initialement prévues par le Service multimédia « SIMA » et le Service commercial « SiLCOM » au niveau de la nature de compte 318 « Autres prestations de tiers ». Cependant, cette dépense concerne le développement d'un programme de gestion de la relation avec la clientèle. Cette demande a donc pour unique but le transfert des charges des différents services sous une seule et même nature comptable, soit la nature de compte 311'051 « Nouveaux projets, applications métier et maintenance d'applications », beaucoup plus en rapport avec la charge du projet précité.

Voir aussi sous 78 « Service commercial ».

78 Service commercial

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
78.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 134'200.-	CHF 0.-	CHF 130'000.-
78.318	Autres prestations de tiers	CHF 648'700.-	CHF 0.-	CHF -130'000.-

Voir détail sous la rubrique 77 « Multimédia », demande « Projet CRM ou gestion de la relation clients au sein des SiL et divers autres services de la Ville de Lausanne ».

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
78.434	Redevances et prestations facturées	CHF -2'886'500.-	CHF 0.-	CHF -945'000.-

Voir détail sous la rubrique 71 « Finances, administration et développement », demande « Transfert des frais de rappel du Service finances, administration et développement au Service commercial des Services industriels (SiL) ».

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION****2200 Service de la police du commerce**

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
2200.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	41'500.-	CHF	0.-	CHF	7'300.-

Remplacement du bateau du bureau du lac

Une autorisation d'achat a été acceptée pour remplacer en 2015 le bateau « Boston Whaler », actuellement utilisé par les inspecteurs du bureau du lac pour effectuer les contrôles liés à leur activité, ce qui représente une utilisation annuelle d'au moins 300 heures. Datant de 1973, l'actuel bateau doit en effet être changé. Pour déterminer le montant de la demande d'autorisation d'achat, il a été fait référence aux informations données par un chantier naval, qui ne s'avèrent plus valables aujourd'hui. Le prix du bateau à acquérir en 2015 est de CHF 48'800.-.

3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE**3101 Corps de police**

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
3101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	769'600.-	CHF	7'000.-	CHF	15'000.-

Acquisition d'un appareil de contrôle de la vitesse portable

Le Corps de police souhaite acquérir un nouvel appareil de contrôle de la vitesse portable. Il vient en remplacement des trois radars fixes actuellement hors services et dont le remplacement, plus onéreux, ne peut se faire dans l'immédiat.

Le Corps de police a la possibilité de compenser cette dépense par une économie réalisée sur l'impression de documents suite à une adaptation tarifaire.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 3101 « Corps de police ».

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE**521 Service du travail**

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
521.1461.3	<i>Inventaire</i>	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	-36'800.-
521.1462.3	Véhicules, machines et matériel	CHF	29'500.-	CHF	0.-	CHF	36'800.-

Achat d'un véhicule utilitaire pour le bureau des Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)

Le véhicule remplacé par cet achat ne pouvait passer l'inspection périodique du Service des automobiles sans que la Ville de Lausanne doive consentir des coûts disproportionnés par rapport à la valeur vénale du véhicule. Après accord de subventionnement intégral par le Service de l'emploi de l'Etat de Vaud, le Service du travail a appliqué la procédure d'achat des véhicules par le SALV et dépose la présente demande de crédit supplémentaire.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 5214 « Service du travail ».

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT**660 Service des parcs et domaines**

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	1'406'500.-	CHF	50'000.-	CHF	65'000.-

Remplacement d'un élévateur au domaine du Burignon : CHF 35'000.-

Le service a acquis, en 1985, un élévateur afin de faciliter le travail du vigneron ainsi que des cavistes pour les travaux de vinification et de stockage au sein du domaine viticole du Burignon à Puidoux. Ce type d'engin est spécifique par rapport au lieu où il évolue ainsi que la spécificité liée à la manipulation de produit de vinification. Il doit en plus garantir la sécurité des utilisateurs dans des locaux exigus.

L'équipement actuel ne peut plus être réparé, le fournisseur ne disposant plus de pièces détachées pour ce type d'engins. De plus, il ne répond plus aux normes actuelles de sécurité selon les directives demandées par la Commission de coordination pour la sécurité au travail (CFST).

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire de procéder au remplacement de cet engin afin de réaliser les travaux de cave et de stockage dans des conditions optimales lors des vendanges 2015, tout en garantissant le côté sécuritaire des utilisateurs et de la production viticole.

Remplacement d'un rouleau pour terrain de sport, véhicule N° 1152 : CHF 15'000.-

Le service a acquis, en 1968 et 1971, deux rouleaux pour l'entretien des espaces sportifs de la ville.

La machine de 1971 a subi un gros dégât mécanique au niveau de l'axe central du rouleau. Ce dégât, dû à l'usure après plus de 40 ans d'exploitation, ne pouvait être visible, l'axe central se trouvant à l'intérieur du rouleau. Les coûts de sa remise en état sont très conséquents de par la vétusté de la machine. Le devis estimatif s'élève entre CHF 7'000.- et CHF 8'000.- et, de plus, pour une fabrication artisanale car les pièces détachées ne sont plus disponibles.

L'été très sec ainsi que la pause sportive estivale a permis d'effectuer les travaux d'entretien avec une seule machine, mais cet état ne peut plus être garanti avec la proche reprise des occupations des terrains sportifs à leur plein régime.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire de procéder au remplacement de ce rouleau, dont le coût de remise en état n'est pas justifiable vu l'âge et la technicité archaïque, afin de garantir les travaux d'entretien nécessaires pour l'entier des terrains sportifs de la ville.

Remplacement d'un compresseur à vis N° 1491 : CHF 15'000.-

Le service a acquis, en 2002, un compresseur à vis permettant de fournir de l'air comprimé dans les locaux techniques des ateliers du Service des parcs et domaines (SPADOM) et plus particulièrement dans l'atelier de menuiserie. Celui-ci nécessite, pour l'utilisation de ses machines, une pression constante à dix bar sans présence d'humidité dans l'air.

Cette machine cumulant plus de 10'000 heures d'utilisation à ce jour, soit presque les 12'000 heures maximum possible, a subi une grosse casse mécanique au niveau du système de refroidissement de l'huile. Selon le fournisseur, il y a trop de pièces défectueuses et la disponibilité de toutes ne peut être garantie pour un compresseur de 2002. Un devis serait l'équivalence d'un compresseur en pièce détachée et identique au coût d'un neuf.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire de procéder au remplacement de ce compresseur, dont le coût de remise en état n'est pas justifiable, afin d'assurer une utilisation correcte du parc des machines dans les ateliers du service.

MULTI-DIRECTIONS

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
171.1462.1	<i>Véhicules, machines et matériel</i>	CHF 34'400.-	CHF 0.-	CHF -16'000.-
150.1462.2	Véhicules, machines et matériel	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF 18'900.-
150.1463.1	<i>Véhicules, machines et matériel - Recettes</i>	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -2'900.-
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'338'900.-	CHF 0.-	CHF 14'400.-
4201.1463.1	<i>Véhicules, machines et matériel - Recettes</i>	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -14'400.-
4605.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'066'400.-	CHF 0.-	CHF 37'700.-
4605.1463.1	<i>Véhicules, machines et matériel - Recettes</i>	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -37'700.-
4700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 166'900.-	CHF 0.-	CHF 12'500.-
4700.1463.1	<i>Véhicules, machines et matériel - Recettes</i>	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -12'500.-
521.1462.3	Véhicules, machines et matériel	CHF 29'500.-	CHF 0.-	CHF 28'500.-
521.1463.1	<i>Véhicules, machines et matériel - Recettes</i>	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -28'500.-
71.146	Véhicules, machines et matériel	CHF 824'300.-	CHF 0.-	CHF 53'300.-
71.146	<i>Véhicules, machines et matériel - Recettes</i>	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -53'300.-

Prise en charge par le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) du supplément de prix pour l'acquisition de véhicules « propres » aux autorisations d'achats 2015

Le SALV est chargé d'acquérir les véhicules légers pour l'administration communale.

Dans le cadre du préavis N° 2014/38 « Politique communale en matière d'achat de véhicules » du 10 juillet 2014, le Conseil Communal a alloué à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1 million, par le biais du FEE, pour financer les surcoûts liés à l'acquisition de véhicules à la motorisation exemplaire par rapport à un véhicule équivalent à essence.

Dès lors, la présente demande de crédit supplémentaire porte sur le surcoût de CHF 149'300.- généré par la différence entre les véhicules prévus initialement aux autorisations d'achats 2015 (CHF 301'300.-) et les véhicules propres qui seront acquis en remplacement des véhicules initialement prévus (CHF 450'600.-).

L'achat des véhicules propres pour un montant de CHF 450'600.- (arrondi à la centaine de CHF par service) se base sur un appel d'offre et se compose de la manière suivante : huit véhicules à motorisation électrique, trois véhicules à motorisation hybride et cinq véhicules à motorisation gaz naturel.

Le détail des achats est explicité ci-dessous :

150 : Service d'organisation et d'informatique : un véhicule au gaz naturel de CHF 18'900.- au lieu d'un véhicule prévu aux Autorisations d'Achats du Service du protocole et des relations extérieures (PREX) pour un montant de CHF 16'000.- => écart + CHF 2'900.- financé par le FEE ;

4201 : Service des routes et de la mobilité (RM) : un véhicule électrique de CHF 34'400.- au lieu d'un véhicule prévu aux Autorisations d'Achats de RM pour un montant de 20'000.- => écart + CHF 14'400.- financé par le FEE ;

4605 : Service d'assainissement (ASST) : deux véhicules électriques d'un montant de CHF 69'700.- au lieu de deux véhicules prévus aux Autorisations de ASST pour un montant de CHF 32'000.- => écart + CHF 37'700.- financé par le FEE ;

4700 : **eau**service : un véhicule électrique de CHF 28'500.- au lieu d'un véhicule prévu aux Autorisations d'Achats 2015 pour un montant de CHF 16'000.- => écart + CHF 12'500.- financé par le FEE ;

521 : Service du travail : deux véhicules hybrides d'un montant de CHF 58'000.- au lieu de deux véhicules prévus aux Autorisations d'Achats 2015 pour un montant de CHF 29'500.- => écart + CHF 28'500.- financé par le FEE ;

71 : Le Service finances, administration et développement des SI (FASiL) gère globalement sur un compte d'autorisations d'achats l'ensemble des achats des SiL. Pour information, le détail est le suivant :

- Le Service électrique prévoit l'achat de trois véhicules électriques d'un montant de CHF 102'200.- au lieu de trois véhicules prévus aux Autorisations d'Achats 2015 pour un montant de CHF 75'400.- => écart + CHF 26'800.- financé par le FEE ;
- Le Service du gaz et du chauffage à distance prévoit l'achat de quatre véhicules au gaz naturel d'un montant de CHF 83'500.- au lieu de quatre véhicules prévus aux Autorisations d'Achats 2015 pour un montant de CHF 73'500.- => écart + CHF 10'000.- financé par le FEE ;
- Le Service multimédia prévoit l'achat de un véhicule hybride d'un montant de CHF 26'900.- au lieu de un véhicule prévu aux Autorisations d'Achats 2015 pour un montant de CHF 25'400.- => écart + CHF 1'500.- financé par le FEE ;
- Le Service commercial prévoit l'achat de un véhicule électrique d'un montant de CHF 28'500.- au lieu de un véhicule prévu aux Autorisations d'Achats 2015 pour un montant de CHF 13'500.- => écart + CHF 15'000.- financé par le FEE.

Selon le préavis N° 2014/38, il est prévu de prélever sur le FEE un montant de CHF 1 million sur une période de huit ans ce qui correspond à un montant annuel de CHF 125'000.-. Le prélèvement 2015 s'élèvera à CHF 149'300.- ce qui est légèrement supérieur à CHF 125'000.-. Au final, les prélèvements se lisseront afin de respecter le montant de CHF 1 million.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

2101 Service des sports

		Crédit voté	Crédit compl.
2101.501.2464	Centre lausannois d'aviron – Rénovation	CHF 2'830'000.-	CHF 30'000.-
2101.61001.2464	Recettes d'investissement	CHF 0.-	CHF -30'000.-

Vu le préavis N° 2014/5 du 6 février 2014, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'710'000.- destiné à améliorer l'isolation thermique et à rénover partiellement l'intérieur des bâtiments du Centre lausannois d'aviron.

De plus, un crédit supplémentaire de CHF 120'000.- a été également accordé par le Conseil communal pour permettre l'installation de panneaux thermiques en toiture, de nature à contribuer à la production de chaleur. Or, l'installation desdits panneaux se chiffre plutôt à CHF 150'000.-. Le 11 septembre 2014, une demande de subvention a été effectuée par le Service d'architecture au Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE). Après examen du dossier, le Comité du FEE a accepté de subventionner le complément de

CHF 30'000.- (TVA comprise) nécessaire à la réalisation des installations solaires thermiques dudit centre.

Ce complément fait l'objet de la présente demande de crédit complémentaire.

Il est proposé de compenser entièrement ce crédit complémentaire par une subvention, à hauteur de CHF 30'000.-, par le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) (voir lettre du 1^{er} décembre 2014).

4. TRAVAUX

4100 Service de la coordination et du cadastre

		Crédit voté	Crédit compl.
4100.501.8505	Métamorphose - Assainissement et transformation de la patinoire de la Pontaise	CHF 1'605'000.-	CHF 30'000.-

Le 20 mai 2014, le Conseil communal a adopté le préavis N° 2014/7 allouant à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'605'000.- destiné à financer, d'une part des travaux d'assainissement et de transformation de la patinoire de la Pontaise et, d'autre part, l'aménagement d'installations, sur le site du stade olympique de la Pontaise, pour la pratique du inline skater hockey.

Lors de l'analyse du changement de système de production de froid de la patinoire de la Pontaise, les travaux de mise en glace et de marquage des lignes de la patinoire n'ont pas été intégrés dans le budget dudit DIPA. En effet, à l'origine, il avait été envisagé que le personnel du Service des sports pouvait faire ces travaux.

Or, compte tenu des nouvelles spécificités et de la complexité de la nouvelle installation de glace, il s'est avéré que notre personnel ne pouvait mener à bien ces travaux de première mise en glace et de marquage. C'est pourquoi, le Service des sports a confié ces travaux à l'entreprise qui a réalisé la nouvelle installation.

Il est à noter que ces travaux ont été engagés par le Service des sports, en dépassement de l'adjudication et du montant accordé par le préavis, sans consultation préalable ni information de la direction de projet Métamorphose qui exploite ce compte.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

5610 Service de la jeunesse et des loisirs

		Crédit voté	Crédit compl.
5610.503.5037	Construction d'une Maison de quartier à Chailly labellisée MINERGIE - Demande de crédit d'ouvrage	CHF 7'996'000.-	CHF 66'900.-

La Maison de quartier a été inaugurée le 25 avril 2009. Depuis 2009, divers travaux de garantie et d'améliorations liés au bon fonctionnement de la Maison de quartier ont dû être effectués et sont terminés.

En effet, des travaux complémentaires ont été réalisés pour garantir un confort acoustique adéquat et en relation avec l'utilisation des locaux dans les quatre salles polyvalentes de l'étage, ainsi que dans les salles de danse et de spectacle en sous-sol. Cela a engendré une étude technique complémentaire et des travaux de menuiserie, d'isolation acoustique et de maçonnerie, non prévus à l'origine du projet. Ces travaux ont été réalisés à la fin 2013.

Des compléments de moindre importance ont également dû être effectués tels que la modification de la paroi en bois d'un bureau au rez-de-chaussée et l'amélioration de la régulation de la ventilation.

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT**6601 Service des parcs et domaines**

		Crédit voté	Crédit compl.
6601.509.6422	Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines P&P 2015	CHF 2'350'000.-	CHF 25'000.-
6601.61009.6422	<i>Recettes d'investissement</i>	CHF 0.-	CHF -25'000.-

Prix Schultess pour les plantages lausannois

Des aménagements en Ville de Lausanne, de onze parcelles de plantages disséminées dans des quartiers densément peuplés, se sont exécutés dans le cadre du préavis sur la « Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers ».

Une visite effectuée en 2014, par une commission du prix Schultess des jardins de Patrimoine suisse, a permis de décerner le Prix Schultess 2015 à l'ensemble des plantages lausannois. La commission a été impressionnée par les réalisations de la Ville de Lausanne, par la vision à long terme du projet ainsi que par le concept global des plantages.

Le Service des parcs et domaines souhaite dès lors attribuer l'intégral de ce prix au développement de plantages supplémentaires.

7. SERVICES INDUSTRIELS**70 Secrétariat général**

		Crédit voté	Crédit compl.
Préavis N° 2014/31	Forage test aux Plaines-du-Loup	CHF 171'000.-	CHF 23'600.-
	<i>Recettes d'investissement</i>	CHF 0.-	CHF -23'600.-

Le crédit sollicité par le préavis devait permettre de poser une sonde à 800 mètres avec un tubage jusqu'à 350 mètres ou, en cas de géologie difficile, de tuber le forage jusqu'à 500 mètres et de poser la sonde à cette profondeur.

Une fois le crédit déjà alloué par le Conseil communal, le chef de projet a sollicité une garantie de forage auprès du Fonds cantonal pour l'énergie. Il s'agissait, en cas de géologie défavorable uniquement, de prendre en charge le coût du tubage entre 350 et 500 mètres de sorte à pouvoir essayer de poser la sonde à 800 mètres, dans ce cas également.

La géologie s'est révélée défavorable et la garantie de forage a été activée partiellement. En effet, le tubage a été posé jusqu'à 430 mètres seulement pour des raisons techniques. Le forage a toutefois pu atteindre 810 mètres et la sonde a finalement été posée à 750 mètres, suite à l'accumulation de matériaux en fond de trou durant les opérations de sortie du train de tiges de forage.

La dépense sera compensée par le montant versé par le Fonds cantonal pour l'énergie qui se monte à CHF 23'600.- et correspond exactement au montant supplémentaire facturé (montant hors taxe) par l'entreprise de forage pour la longueur de tubage supplémentaire utilisée.

		Crédit voté	Crédit compl.
Préavis N° 2009/56	Programme d'entretien et de remise en état du patrimoine immobilier des Services industriels - Crédit-cadre quadriennal 2010-2013	CHF 3'450'000.-	CHF 18'800.-

Le préavis N° 2009/56 a permis d'assurer l'entretien des bâtiments des SiL pour les années 2010 à 2013. En 2011, il a fait l'objet d'un crédit complémentaire de CHF 42'000.- pour une intervention urgente non planifiée au Centre d'exploitation de Pierre-de-Plan.

Au moment de la rédaction du préavis, les frais de personnel interne n'ont pas été intégrés à la demande de financement. En cours d'utilisation, la pratique des imputations des heures sur les projets a été systématisée pour tous les services des SiL. Un montant prévisionnel de CHF 125'000.- a alors été soustrait des montants prévus pour les prestations de tiers de sorte à pouvoir couvrir ces coûts internes. Les frais de personnel interne se sont finalement révélés supérieurs (env. CHF 144'000.- au total) et un dépassement de CHF 18'711.- a été enregistré sur les crédits accordés. Ce dépassement n'a pas d'incidence financière puisqu'il est compensé par une recette équivalente dans le budget de fonctionnement.

En tenant compte des CHF 42'000.- déjà sollicités en 2011, le crédit complémentaire total sur le préavis N° 2009/56 se monte donc à CHF 60'800.- et le crédit final à CHF 3'510'800.-.

A noter que dès le 1^{er} janvier 2014, la Municipalité a renoncé au principe du crédit-cadre et a inclus le financement pour l'entretien des bâtiments dans le budget de fonctionnement.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2015/67 de la Municipalité, du 8 octobre 2015 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2015, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	CHF	Revenus de fonctionnement CHF
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>5'353'400.-</u>	<u>4'910'100.-</u>
		<i>Recettes</i>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires (détail en page 38 du préavis)	<u>273'400.-</u>	<u>186'100.-</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires (détail en page 42 du préavis)	<u>194'300.-</u>	<u>78'600.-</u>

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Florence Germond*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de la Commission permanente des finances de M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice

La Commission des finances a traité, sous la présidence de M. Pierre-Yves Oppikofer 65 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de leur demandes de crédits supplémentaires ce qui a été le cas, à quelques exceptions près.

La Commission des finances préavise sur les demandes supérieures à CHF 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures à ce montant, ressortant de la compétence de la Municipalité.

Sur le total des demandes, 31 étaient de compétence déléguée. Sur l'ensemble, on relève 7 autorisations d'achats et 6 crédits d'investissements.

La répartition entre les dicastères est la suivante:

	Budget de fonctionnement	dont compétence déléguée	Autorisations d'achats	dont compétence déléguée	Crédits d'investissements	Totaux
AGC	10	5				10
SIPP	5	3	1	1	1	7
LSP	7	4	1	1		8
TX	8	7			1	9
EJCS	13	4	1	1	1	15
FIPAV	3	1	4	3	1	8
SI	6	1			2	8
Totaux	52	25	7	6	6	65

La répartition des montants est la suivante:

	Budget de fonctionnement	Autorisations d'achats	Crédits d'investissements	Totaux
AGC	350'800	0		350'800
SIPP	82'500	7'300	0	89'800
LSP	-62'800	15'000		-47'800
TX	0	0	30'000	30'000
EJCS	72'800	0	66'900	139'700
FIPAV	0	65'000	0	65'000
SI	0	0	18'800	18'800
Totaux	443'300	87'300	115'700	646'300

Globalement, relativement peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.

Aucune demande n'a été refusée, ni amendée. Les différentes requêtes ont été acceptés le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables.

Il n'y a eu aucune demande particulière.

Autorisations d'achats

Pas de commentaires

Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Pas de commentaires

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis et propose au Conseil d'en faire de même.

Discussion

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président : – Je passe en revue le budget de fonctionnement, les autorisations d'achat et les crédits d'investissements et, à l'intérieur de chaque chapitre, les différents services. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre est considéré comme accepté.

La discussion sur le budget de fonctionnement, sur les autorisations d'achats et sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif n'est pas utilisée.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice : – La Commission des finances a accepté les conclusions du préavis à l'unanimité et propose au Conseil d'en faire de même.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/67 de la Municipalité, du 8 octobre 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2015, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>
A. Budget de fonctionnement	CHF	<i>CHF</i>
Total des crédits supplémentaires	<u>5'353'400.–</u>	<u>4'910'100.–</u>
B. Autorisations d'achats		<i>Recettes</i>
Total des crédits supplémentaires	<u>273'400.–</u>	<u>186'100.–</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		<i>Recettes d'investissement</i>
Total des crédits complémentaires	<u>194'300.–</u>	<u>78'600.–</u>

Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages

Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics

Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau

Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels

Réfection de surfaces privées communales

Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires

Crédits-cadres annuels 2016

Préavis N° 2015/74 du 22 octobre 2015

Travaux, Services industriels, Enfance, jeunesse et cohésion sociale, Logement et sécurité publique

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un ensemble de crédits-cadres d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2016 d'un montant total de CHF 30'700'000.-.

Le premier crédit est de CHF 5'755'000.-, dont CHF 4'955'000.- sont nécessaires à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie publique, des espaces publics et d'ouvrages, ainsi qu'à la remise en état du marquage routier et des boucles inductives de détection des véhicules faisant suite à ces interventions. Le solde, soit CHF 800'000.-, concerne la rénovation et l'extension des installations de régulation du trafic. Des recettes d'investissement (subvention cantonale) de l'ordre de CHF 400'000.- sont attendues, en relation avec les travaux effectués sur les routes cantonales en traversée de localité.

Le deuxième crédit s'élève à CHF 5'955'000.- pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau de distribution d'eau, ainsi que pour l'échange périodique des compteurs d'eau. Un subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA), de l'ordre de CHF 500'000.- sera porté en recettes d'investissement.

Le troisième crédit est de CHF 1'950'000.- pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau des collecteurs publics.

Le quatrième crédit, d'un montant de CHF 16'640'000.-, permet de couvrir les frais de réfection et d'extension des réseaux de distribution du gaz, du chauffage urbain, de l'électricité et du multimédia. La facturation de la main d'œuvre interne, ainsi que des intérêts intercalaires sur les projets financés par ce crédit, estimés à CHF 3'265'000.-, sera portée en recettes sur les budgets de fonctionnement y relatifs. En outre, des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées pour un montant estimé à CHF 1'300'000.-.

Le cinquième crédit, d'un montant de CHF 300'000.- pour le Service des écoles primaires et secondaires, couvre les frais de réfection des revêtements de surface (pavage, dallage, revêtement bitumineux, etc.) dans les préaux et les parkings d'établissements scolaires.

Enfin, le sixième crédit de CHF 100'000.- permet au Service du logement et des gérances de financer les travaux de réfection de surfaces privées communales dont la gestion et l'entretien lui incombe.

2. Préambule

Depuis 2009, la Municipalité présente une demande groupée de crédits annuels pour la quasi totalité des services communaux en charge du domaine public et des réseaux, évitant ainsi une inflation de préavis spécifiques pour chaque service, tout en favorisant l'optimisation de la coordination technique et financière des projets multi-services.

La méthode de coordination financière « par projet », telle que détaillée dans l'annexe (page 1), permet de réduire notablement les risques qu'un service ne puisse financer, faute

de moyens, sa participation à un projet, rendant ainsi caduque le principe même de la planification et de la coordination des chantiers communaux. Les montants alloués sont à considérer comme des crédits-cadres, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des divers travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

Outre le financement des travaux proprement dits sur les différents réseaux souterrains, ainsi que sur la voirie publique ou privée communale, les montants octroyés par les crédits-cadres doivent permettre de couvrir les frais indirects, soit : mandats d'études externes, contrôles et analyses techniques préalables, frais de publication et de communication, y compris séances publiques, frais éventuels de fin de chantier (bouquet de fin de travaux, inauguration, etc.).

En 2015, une large réflexion initiée à l'interne par la Direction des travaux a permis une réorganisation et un regroupement des activités des services de la direction, à effectif constant, en vue de permettre une meilleure répartition des missions et du personnel au sein des services, de dégager des synergies et une mise en commun de moyens. Ainsi, dès 2016, cette réorganisation se traduira au travers de trois cycles :

- ⇒ MOBILITE : planification de la mobilité, conception des espaces publics et leur réalisation, coordination des chantiers, entretien constructif des infrastructures lausannoises liées à la mobilité, exploitation de la voirie communale (régulation, signalisation, stationnement) et pilotage du service hivernal. Ce cycle sera piloté par le Service des routes et de la mobilité ;
- ⇒ EAU : approvisionnement en eau potable et prévention de pollutions, gestion du réseau de récolte des eaux claires et usées, traitement des eaux usées. Ce cycle a été placé sous l'égide du nouveau Service de l'eau ;
- ⇒ PROPLETE : surveillance de la propreté, nettoyage du domaine public, vidange des corbeilles de rue, nettoyage des WC, gestion de la voirie lacustre, enlèvement des tags, des graffiti et de l'affichage sauvage, collecte et incinération des déchets ménagers. Ce cycle a été confié au nouveau Service de la propreté urbaine.

La présente demande de crédits d'investissement a été restructurée pour s'adapter comptablement à cette réorganisation.

3. Exposé

3.1 Service des routes et de la mobilité

3.1.1 Divisions « Espaces publics » et « Construction & Maintenance »

Conformément aux dispositions contenues dans la loi cantonale sur les routes du 10 décembre 1991 (art. 3, 7, 20 et 56), la construction et l'entretien des routes communales et des routes cantonales (RC) en traversée de localité sont du ressort des communes territoriales. L'application des dispositions légales en la matière est dévolue, pour ce qui concerne la Ville de Lausanne, au Service des routes et de la mobilité de la Direction des travaux. Depuis 2014, avec la fin du moratoire concernant l'octroi de subsides, ce service perçoit à nouveau un subside cantonal pour ses interventions sur les RC se trouvant sur le territoire lausannois.

Dans le Plan directeur communal (PDCoM), des principes d'aménagement visant à améliorer la qualité des espaces publics et la sécurité des usagers ont été développés. Le crédit-cadre permet de financer la réalisation d'un certain nombre d'aménagements prévus ci-dessous en lettre c). Les travaux découlant de ces obligations, de natures très diverses, peuvent néanmoins être résumés en trois groupes principaux, à savoir :

- a) les travaux d'entretien ordinaire de la voirie qui comprennent la pose d'enduits superficiels, le renouvellement des revêtements bitumineux sur les chaussées et les

trottoirs, ainsi que la remise en état d'éléments tels que bordures, caniveaux, entourages d'arbres, barrières, etc. Ces opérations saisonnières, facilement planifiables, sont financées chaque année par le budget de fonctionnement ;

- b) les travaux importants relatifs à des réalisations nouvelles et des reconstructions de la voirie ou d'ouvrages d'art, qui sont mis en œuvre sur la base d'études et de programmes particuliers et pour lesquels les investissements font l'objet de demandes de crédits par la voie de préavis spécifiques ;
- c) les travaux de rénovation et d'extension de la voirie que l'on peut qualifier de moyenne à faible importance. Il s'agit notamment :
 - des travaux de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie en relation avec des dégradations ou induits par des constructions privées ;
 - des rénovations de la voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux de conduites industrielles et de collecteurs ;
 - des réaménagements locaux de l'espace public tels les trottoirs continus, les îlots de sécurité, les bastions, les zones 30 ou de rencontres, les placettes, les arrêts *tl*, le mobilier urbain, ainsi que les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire ;
 - des rénovations d'ouvrages d'art.

Le financement de ces travaux par le budget de fonctionnement n'est pas approprié car il ne s'agit pas d'entretien proprement dit, mais plutôt de rénovations et d'aménagements localisés. De plus, les chantiers chevauchent souvent deux voire trois années civiles et les montants mis en jeu dépassent le cadre usuel du budget.

3.1.2 Divisions « Mobilité » et « Ateliers et magasins de la Ville »

Souvent en raison de la modicité des montants en jeu, certains chantiers et d'autres petites interventions non coordonnées se font sans que les montants nécessaires à la signalisation lumineuse ou aux travaux de marquage routier soient inclus dans le financement sollicité. Il est donc nécessaire que le service puisse également assurer l'exécution rapide de modifications locales non planifiées du marquage et de la signalisation.

Par ailleurs, une nouvelle centrale de trafic est en fonction depuis 2007. Elle permet une analyse plus fine des paramètres de trafic tels que les comptages, les plans de feux, le contrôle de la qualité de la régulation du trafic, ainsi que le paramétrage des contrôleurs, le stockage des plans de feux, l'archivage des données de comptages, etc. Le coût total de cette rénovation est devisé à quelque dix millions de francs, dont la dépense a été répartie sur 9 ans. Pour 2016, il s'agira de poursuivre le remplacement des installations obsolètes de télé-circulation, de la signalisation lumineuse et de la fibre optique qui a débuté en 2008.

3.2 Service de l'eau

3.2.1 eau potable (EP)

Par rénovation et extensions du réseau de distribution d'eau, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur le réseau d'eau potable et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement de conduites vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites ;
- remplacement et pose de nouveaux compteurs.

Par échanges périodiques des compteurs, il faut comprendre le remplacement des postes de mesure (compteurs, clapets, filtres, brise-jet) installés chez les clients depuis plus de 13 ans. Cette activité, représentant l'échange de 1'200 compteurs en 2016, sera assurée par les collaborateurs du service.

3.2.2 *réseau d'évacuation (EU)*

La loi cantonale du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution impose aux communes l'obligation d'organiser la collecte et l'évacuation des eaux usées et de pourvoir à l'entretien et au fonctionnement régulier des collecteurs publics (art. 20 et 27). En outre, la loi cantonale du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau naturels incombent aux communes (art. 5). Les travaux découlant de ces obligations peuvent, dans une certaine mesure, être planifiés et coordonnés sur un exercice annuel. Il s'agit de travaux de :

- réfection et de remplacement de collecteurs existants ;
- mise en séparatif de réseaux unitaires existants ;
- extension du réseau des collecteurs publics ;
- réfection du lit des cours d'eau naturels.

Les interventions d'urgence effectuées sur différents collecteurs de manière ponctuelle sont financées à la fois par le budget et par le crédit-cadre annuel, en fonction de la durée et du type de travaux à engager.

3.3 *Service du logement et des gérances*

Dans le cadre de la gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne, le Service du logement et des gérances (SLG) gère plus de cent parcelles privées communales, dont certaines sont assimilées à du domaine public. Les chemins d'accès, les pistes cyclables, les aménagements routiers et les trottoirs existants sur ces parcelles nécessitent des réfections périodiques ou ponctuelles en matière de revêtement, de marquages, de canalisations ou pour tout autre nature de travaux d'entretien inhérents à des objets de ce type. Outre les aspects budgétaires, ce genre de travaux nécessite des compétences et des connaissances en matière de génie civil qui sont réunies au sein de la Direction des travaux, plus particulièrement au Service des routes et de la mobilité. Afin d'éviter une inflation de préavis pour des objets de ce type, dans le but d'uniformiser les pratiques au sein de l'administration pour la gestion des projets de génie civil, de limiter les frais et surtout de permettre une plus grande rapidité d'intervention, il a été décidé d'intensifier la collaboration entre services. Dès lors, le SLG intègre ses besoins prioritaires en matière de réfection routière et de revêtement de surface dans le crédit-cadre annuel interdirections.

3.4 *Services des écoles primaires et secondaires*

Associé au crédit-cadre multi-directions depuis cinq ans, la section « bâtiments » du Service des écoles primaires et secondaires planifie la réfection des revêtements des surfaces extérieures des établissements scolaires dont elle assume l'entretien. Les interventions touchent plus particulièrement les voies d'accès et les parkings, mais également les surfaces de préaux comportant des risques accrus pour les élèves.

3.5 *Services industriels*

Par rénovation et extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;

- pose de nouvelles conduites et de câbles, construction de postes de transformation ;
- remplacement et pose de nouveaux compteurs.

4. Situation des crédits-cadre annuels ouverts

4.1 Service des routes et de la mobilité

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) CHF	Montants payés et engagés CHF	Remarques
2013	4'154'000.00	4'108'053.82	Les derniers chantiers sont en cours de finalisation. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit
2014	5'765'000.00	5'754'156.08	Les derniers chantiers sont en cours de finalisation. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit
2015	5'625'000.00	3'615'259.45	Travaux en cours : Allinges, Elysée, Mont-d'Or, Saint-Roch, Jomini/Druey, Signal, Eglise-Anglaise, Richesson et Martinet. Interventions sur les ponts : Bessières, Chauderon, Sévelin, Trabandan, ainsi que sur le quai de Belgique et dans le passage inférieur de Saint-François. A adjudger : Bains, Chandieu, Cour/Floréal, Montoie, Sévelin, Jorat, Marin et Petit-Flon. Aucun dépassement prévu à ce jour

4.2 Service de l'eau – eau potable (EP)

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) CHF	Montants payés et engagés CHF	Remarques
2013	6'105'000.00	6'022'207.25	44 chantiers financés par le crédit-cadre, dont 41 sont terminés ou dans l'attente de la facture finale et 3 en cours de réalisation. Aucun dépassement prévu à ce jour
2014	6'265'000.00	5'513'401.04	60 chantiers financés par le crédit-cadre, dont 49 sont terminés ou dans l'attente de la facture finale et 11 en cours de réalisation. Aucun dépassement prévu à ce jour
2015	5'845'000.00	2'726'171.49	50 chantiers financés par le crédit-cadre, dont 42 sont terminés ou dans l'attente de la facture finale et 8 en cours de réalisation. Aucun dépassement prévu à ce jour

4.3 Service de l'eau – réseau d'évacuation (ex Service d'assainissement)

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) CHF	Montants payés et engagés CHF	Remarques
2013	2'190'000.00	2'243'368.47	Tous les chantiers planifiés ont été adjugés. Un chantier est encore en cours de réalisation (Rhodanie 2). Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit
2014	2'215'000.00	2'291'985.15	Tous les chantiers planifiés ont été adjugés. Plusieurs chantiers sont encore en cours de réalisation (Ouchy, Ravin, Rhodanie 3). Aucun dépassement n'est prévu sur ce crédit
2015	2'100'000.00	1'083'919.00	Plusieurs projets doivent encore faire l'objet d'une adjudication dans le courant du 2 ^{ème} semestre (Martinet, 24 Janvier, Rhodanie 4). Aucun dépassement n'est prévu sur ce crédit

4.4 Service du gaz et du chauffage à distance

4.4.1 Distribution de gaz

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) CHF	Montants payés et engagés CHF	Remarques
2013	¹ 8'804'000.00	7'948'283.33	Chantiers en attente de la facture finale et en cours d'exécution : Rhodanie - 1 ^{ère} étape, avenue de Cour (privé), chemin des Clos (Ecublens). Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit
2014	² 8'300'000.00	6'283'915.14	Chantiers en attente de la facture finale et en cours d'exécution : Rhodanie – 2 ^{ème} et 3 ^{ème} étapes, avenue de Cour, avenues du Mont-Blanc et Vertelin, à Gland, chemin de la Fleur-de-Lys, route de la Broye, avenue de la Vallombreuse et avenue de la Rochelle, à Prilly. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit
2015	7'880'000.00	4'381'080.84	La grande majorité des chantiers planifiés est en cours de réalisation et ceux planifiés pour le 2 ^{ème} semestre ont été adjugés ou en voie de l'être

¹ transfert en 2013 de CHF 100'000.- du réseau du chauffage à distance à celui du gaz

² y compris crédit complémentaire de CHF 1'050'000.- / préavis 2014/27 du 15.05.2014

4.4.2 Chauffage à distance

Année	Crédit octroyé (y.c compléments, transferts) CHF	Montants payés et engagés CHF	Remarques
2013	¹ 5'178'000.00	4'630'968.68	Chantiers en attente de la facture finale. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit
2014	² 5'600'000.00	4'814'755.51	Chantiers en attente de la facture finale et en cours d'exécution : avenue de Cour, rue Voltaire et Fiches Nord. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit
2015	4'550'000.00	2'403'045.90	Travaux en cours : avenue des Bains et plusieurs raccordements « clients »

¹ transfert en 2013 de CHF 100'000.- du réseau du chauffage à distance à celui du gaz

² y compris crédit complémentaire de CHF 1'000'000.- / préavis 2014/27 du 15.05.2014

4.5 Service de l'électricité

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) CHF	Montants payés et engagés CHF	Remarques
2013	4'149'000.00	3'079'236.10	Des chantiers sont en cours. En outre, certains projets des réseaux Vaud et Valais ont été abandonnés ou reportés par manque de main d'œuvre. Une économie sera réalisée au bouclage du crédit
2014	6'005'000.00	5'409'124.43	Plusieurs chantiers, y compris des branchements « clients » sont en cours de réalisation. Aucun dépassement prévu sur ce préavis
2015	3'150'000.00	1'158'645.49	Près de 80 chantiers, y compris des branchements « clients » sont en cours de réalisation. D'autres chantiers débiteront d'ici la fin de l'année. Aucun dépassement prévu sur ce préavis

4.6 Service du multimédia

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) CHF	Montants payés et engagés CHF	Remarques
2013	3'170'000.00	3'135'445.10	Chantier des Pâquis à Prilly en cours de finition. Aucun dépassement prévu lors du bouclage du crédit à fin 2015
2014	2'300'000.00	1'669'561.66	Plusieurs chantiers de raccordement sont en cours de réalisation. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit, vraisemblablement à fin 2017
2015	2'300'000.00	794'448.87	Plusieurs chantiers pour le raccordement de grands lotissements sont en cours de réalisation. D'autres travaux planifiés feront l'objet d'adjudications d'ici la fin de l'année. Pas de dépassement prévu lors du bouclage du crédit

5. Interventions prévues en 2016**5.1 Service des routes et de la mobilité**

L'ouverture des chantiers du Service des routes et de la mobilité est tributaire, entre autres, des travaux de canalisations entrepris par les services communaux, de la planification des chantiers de constructions privées, des décisions préavisées par le Comité des espaces publics à l'intention de la Municipalité quant à l'aménagement de la voirie, de la nécessité et de l'urgence de remettre en état, de renforcer ou de remplacer certains tronçons de routes et ouvrages.

Rénovation et réaménagement des espaces publics**1'195'000.00**

- Réfections localisées, trottoirs, places, îlots de sécurité, bastions, zones modérées, campagne d'assainissement de traversées piétonnes, achat de mobilier urbain, abribus *tl*, frais d'acquisition de terrains privés pour cession au domaine public, ainsi que les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire

Travaux de marquage routier, de signalisation et de régulation**190'000.00**

- Remise en état du marquage routier, de la signalisation, des boucles inductives de détection des véhicules et de la régulation lumineuse après les travaux des différents services communaux intervenant sur la voirie ou suite à la réalisation de nouveaux projets

Travaux de rénovation ou de réaménagement liés aux remplacements et aux extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines	2'670'000.00
- Les lieux d'intervention sont dépendants des travaux financés par les crédits d'extension des Services industriels et du Service de l'eau (EP et EU), selon liste ci-jointe (annexe – page 1)	
Travaux et opportunités d'entretien ou d'aménagements non planifiés en relation avec des interventions urgentes sur les réseaux souterrains	150'000.00
Rénovation d'ouvrages	600'000.00
- Murs, ponts, ouvrages portuaires et divers	
Fournitures pour l'unité "Travaux"	150'000.00
Système d'exploitation des transports – 9^{ème} étape	
Remplacement des installations de télé-circulation, de la signalisation lumineuse et de la fibre optique	800'000.00
Total	5'755'000.00 =====

L'Etat de Vaud subventionne les travaux d'entretien et de reconstruction effectués par les communes sur les routes cantonales en traversée de localité jusqu'à 40 % des montants dépensés. Pour les chantiers annoncés dans le crédit-cadre 2016, ce subside est estimé à CHF 400'000.-.

5.2 Service de l'eau – eau potable (EP)

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, la Direction des travaux, les communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et Swisscom. Les facteurs qui ont influé pour établir le programme des travaux 2016 sont :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouille ;
- la disponibilité du personnel du service ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissement ou de bâtiments ;
- les ruptures ayant occasionné d'importants dégâts à la chaussée.

S'agissant des échanges de compteurs, la planification s'effectue en fonction des disponibilités du service. Pour la gestion administrative de ces opérations, un collaborateur assure le suivi des mandats et la mise à jour de la base de données SAP. En outre, un ouvrier complète l'effectif de l'équipe « compteurs » afin de pouvoir atteindre l'objectif visant au remplacement de 1'200 compteurs en 2016.

Réseau de distribution – EP

- Remplacement et extension de canalisations à Lausanne :	2'785'000.00	
- Remplacement et extension de canalisations hors Lausanne :	<u>2'300'000.00</u>	5'085'000.00
Echange de compteurs		870'000.00
Total		<u>5'955'000.00</u>

L'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) subventionne ces travaux à hauteur de 10 % des montants consacrés aux travaux d'extension et de remplacement de conduites de distribution. Pour 2016, ce subside est estimé à CHF 500'000.-.

5.3 Service de l'eau – réseau d'évacuation (EU)

Les campagnes de contrôles du réseau d'évacuation effectuées, soit dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), soit en relation avec la coordination des chantiers, ont mis en évidence un état d'altération des canalisations croissant. La réalisation des travaux de mise en conformité nécessaires doit en outre être coordonnée avec les interventions souhaitées des autres services gestionnaires de réseaux souterrains et complétée avec les besoins en extension inscrits dans le PGEE. Ainsi, les interventions listées dans le tableau annexé au présent préavis sont issues d'une synthèse des besoins en matière de réfections, de renouvellement et de mise en séparatif du réseau d'évacuation en fonction des impératifs déterminés et des opportunités dégagées.

Il convient de souligner que la réfection et le renouvellement des collecteurs permettent de limiter les risques de pollution du milieu naturel par exfiltration d'eaux usées notamment. Les principales faiblesses détectées sur les réseaux de collecteurs inspectés sont prévues d'être traitées en priorité et la réhabilitation des tronçons les plus endommagés aura un impact immédiat et positif sur l'environnement.

Renouvellement et mise en séparatif du réseau

- Remplacement de conduites vétustes et extensions ordinaires du réseau des collecteurs publics, prolongements de tracés existants, travaux urgents

1'950'000.00

Il est à relever encore que, même si la réalisation de ces objets est planifiée, souvent de longue date, elle dépend de facteurs extérieurs non maîtrisables comme par exemple l'urgence d'autres projets survenant en cours d'année ou la réalisation d'aménagements importants. Les travaux faisant l'objet du présent préavis sont le reflet du programme à court terme et ne sont pas exhaustifs.

5.4 Service du gaz et du chauffage à distance

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement provenant des communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2016 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

Réseau de distribution du gaz

Remplacement de conduites

- | | | |
|-------------------|---------------------|--------------|
| - A Lausanne : | | 2'260'000.00 |
| - Hors Lausanne : | <u>4'500'000.00</u> | 6'760'000.00 |

Pose de nouvelles conduites

- | | | |
|-------------------|---------------------|--------------|
| - A Lausanne : | | 550'000.00 |
| - Hors Lausanne : | <u>1'150'000.00</u> | 1'700'000.00 |

Compteurs

- remplacement et pose de nouveaux compteurs : 480'000.00

*Réseau de distribution du chauffage à distance***Pose de nouvelles conduites**

- A Lausanne : 3'150'000.00

Compteurs

- remplacement et pose de nouveaux compteurs : 400'000.00

Total**2'490'000.00**

Pour information, le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de CHF 370'000.-, ainsi que de la main d'œuvre interne pour CHF 1'800'000.-. Des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées en 2016 pour un montant estimé à CHF 100'000.-.

5.5 Service de l'électricité

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2016 sont les suivants :

- les demandes de raccordement de lotissements et de bâtiments ;
- les besoins d'extension et de renforcement des réseaux de basse et moyenne tension ;
- l'avancement des études et des mises à l'enquête.

*Réseau de distribution de l'électricité***Construction de nouveaux postes de transformation**

- sur les communes desservies : 1'000'000.00

Extension du réseau moyenne et basse tension

- nouveaux branchements clients : 600'000.00

- autres extensions moyenne et basse tension : 600'000.00 1'200'000.00

Compteurs

- remplacement et pose de nouveaux compteurs : 950'000.00

Total**3'150'000.00**

Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de CHF 65'000.-, ainsi que de la main d'œuvre interne pour CHF 1'030'000.-. Des recettes d'investissement (participation de tiers et finances d'équipement) seront facturées en 2016 pour un montant estimé à CHF 1'200'000.-.

5.6 Service du multimédia

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services communaux. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2016 sont les suivants :

- les programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;

- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordement de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

Réseau du multimédia

Extension du télé-réseau

- développement et raccordement **fr. 1'000'000.00**

5.7 Service du logement et des gérances

Dans le cadre de la gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne, le Service du logement et des gérances assume notamment la gestion de plus de cent parcelles privées communales dont certaines sont assimilées à du domaine public. Les chemins d'accès, les pistes cyclables, les aménagements routiers et les trottoirs existants sur ces parcelles nécessitent des réfections périodiques ou ponctuelles en matière de revêtements, de marquages, de canalisations ou pour tout autre nature de travaux d'entretien inhérent à des objets de ce type. La dotation annuelle permet de financer des projets d'amélioration de chemins privés communaux dont l'état de dégradation nécessite des interventions ponctuelles à brève échéance.

Entretien de parcelles communales privées

- Entretien de parcelles et réfection de revêtements de surface **fr. 100'000.00**

5.8 Service des écoles primaires et secondaires

La section bâtiment a planifié ses besoins pour la réfection des revêtements de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Les interventions touchent particulièrement les voies d'accès et les parkings, ainsi que les surfaces de préaux comportant des risques pour les élèves.

Entretien de sites scolaires

fr. 300'000.00

6. Plan des investissements

6.1 Différences par rapport au plan

Les crédits demandés dans le présent préavis figurent au plan des investissements pour les années 2016 à 2019 pour un montant de CHF 30'700'000.- pour l'ensemble des services (routes et mobilité, eau, électricité, multimédia, gaz et chauffage à distance, logement/gérances et écoles primaires et secondaires) sous le chapitre 8 – « Objets multidirections ».

S'agissant des recettes, CHF 2'200'000.- sont annoncés dans le présent préavis pour le subside de l'ECA sur les dépenses consacrées à l'entretien et à l'extension du réseau d'eau, pour les participations et finances d'équipement facturées aux clients des Services industriels, ainsi que pour les subsides cantonaux versés pour l'entretien des routes cantonales en traversée de localité. Ce sont ainsi CHF 900'000.- de plus que le montant inscrit au plan des investissements.

6.2 Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dépenses d'investissements	13'300	11'300	4'500	1'600	0	30'700
Recettes d'investissements	-730	-1'020	-450	0	0	-2'200
Total net	12'570	10'280	4'050	1'600	0	28'500

7. Incidences sur le budget

7.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75 % pour tous les services, à l'exception du Service de l'eau (eau potable) qui applique un taux de 3 % et des Services industriels qui appliquent un taux de 3.25 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 518'300.- par année à compter de l'année 2017.

7.2 Charges d'amortissement

En fonction de la durée retenue, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 2'384'300.-, dès 2017, pour les services concernés, à savoir :

- Service des routes et de la mobilité (pendant 5 ans)	1'151'000.-
- Service de l'eau – eau potable (pendant 20 ans)	297'800.-
- Service de l'eau – réseau d'évacuation (pendant 20 ans)	97'500.-
- Service du logement et gérances (pendant 5 ans)	20'000.-
- Service des écoles primaires et secondaires (pendant 5 ans)	60'000.-
- Service de l'électricité – réseau (pendant 30 ans)	105'000.-
- Service du gaz (pendant 30 ans)	298'000.-
- Service du chauffage à distance (pendant 10 ans)	355'000.-

Les dépenses liées à l'investissement du Service du multimédia seront entièrement amorties dans l'année où elles seront effectuées, soit CHF 1'000'000.- en 2016.

Par ailleurs, les frais de personnel interne et les intérêts intercalaires comptabilisés sur la part du crédit-cadre des Services industriels, soit un montant annoncé de CHF 3'265'000.-, seront portés en recettes dans les budgets de fonctionnement des services concernés, conformément à la répartition annoncée en page 2 du tableau remis en annexe.

7.3 Charges d'exploitation

Pour l'ensemble des services, il n'y a pas de charge d'exploitation supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

7.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2016 – 2020 sont les suivants :

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Charge d'intérêts	0.0	518.3	518.3	518.3	518.3	2'073.2
Amortissement	1'000.0	2'384.3	2'384.3	2'384.3	2'384.3	10'537.2
Total charges suppl.	1'000.0	2'902.6	2'902.6	2'902.6	2'902.6	12'610.40
Diminution de charges						
Intérêts intercalaires	-256.5	-91.7	-67.0	-19.8	0.0	-435.0
Revenus						
Main d'œuvre facturée aux crédits-cadres	-1'735.2	-559.4	-439.2	-96.2	-0.0	-2'830.0
Total net	-991.70	2'251.5	2'396.4	2'786.6	2'902.6	9'345.4

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2015/74 de la Municipalité, du 22 octobre 2015 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 30'700'000.- pour la rénovation et l'extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics, du réseau de distribution d'eau, des réseaux des Services industriels, ainsi que pour les réfections de surfaces privées communales et des surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux, de la Direction du logement et de la sécurité publique et celle de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Annexe : crédits-cadres 2016

liste des chantiers coordonnés

N° SISOL	Localisation	Total	RM	RM-SAU	EAU-EU	EAU-EC	SEL-RS	SEL-EP	SIMA	GAZ	CAD	SEPS	SLG
8881	Route de Berne (suite chantier débuté en 2015)	1'255	275	920				60					
8953	Route de Berne (chemin privé)	224				75	60		20	69			
9184	Route du Signal (suite chantier débuté en 2015)	300		300									
141	Rue Couchirard	1'560	270	150	80	520			20	520			
13073	Rue de Genève 95 / Avenue de Sébeillon 15	1'430		1'260			90		80				
12060	Rue Pré-du-Marché	1'000	300	60	320	120				200			
12824	Chemin du Devin 65 à 103	320	130						70	120			
11231	Chemin du Chalet de Praroman	683		370		150	83	30	50				
13592	Avenue du Vieux-Moulin	1'804	900		500	160	79		155	10			
11765	Chemin du Bois-Genoud	630		300		140	70	50	70				
8284	Avenue de Mom-Loisir	1'215	350		400	160			85	220			
8862	Rue Etraz	1'990	400		310	350	510		70	350			
13638	Avenue des Acacias (tubage gaz)	70								70			
11325	Avenue Tissot	80	80										
11410	Chemin du Trabandan	745	300			110	285		50				
12390	Chemin de Bellevue	40				40							
13596	Avenue de la Gare	380			380								
13144	Avenue Vinet	240			200		40						
---	Carottages et analyses pour les chantiers CCA 2017 et 2018	75	70	5									
---	Raccordements "clients" (~ 35 unités)	3'150									3'150		
Sous-total montant des chantiers coordonnés		17'191	3'075	3'365	2'190	1'825	1'217	140	670	1'559	3'150	0	0
Chantiers financés par les budgets de fonctionnement		970	405	125	400	40							
Chantiers financés par les crédits alloués en page 2		639								639			
Chantiers financés par des tiers (charge au permis de construire...)		1'780		1'780									
Chantiers SIMA financés par la société LPO		670							670				
Chantiers financés par préavis 2008/24 et 2011/07 de RM		795		795									
Chantiers financés par préavis 2013/60 de SEL-EP (plan lumière)		140						140					
Chantiers financés par préavis 2006/61 et 2011/36 du SEL		1'217					1'217						
Total des chantiers financés par le CCA 2016		10'980	2'670	665	1'790	1'785	0	0	0	920	3'150	0	0
		100%	24.3%	6.1%	16.3%	16.3%	0.0%	0.0%	0.0%	8.4%	28.7%	0.0%	0.0%

RM = routes et mobilité / RM - SAU = routes et mobilité-section aménagements urbains / EAU-EU = eaux usées / EAU-EC = eaux claires / SEL-RS = électricité réseau
SEL-EP = électricité-éclairage public / SIMA = multimédia / GAZ = gaz / CAD = chauffage à distance / SEPS = écoles primaires & secondaires / SLG = logement-gérances

dépenses non coordonnées

Désignation	Total	RM	RM-SAU	EAU-EU	EAU-EC	SEL-RS	SEL-EP	SIMA	GAZ	CAD	SPSL	SLG
Chantiers SISOL - report page 1	10'980	2'670	665	1'790	1'785	0	0	0	920	3'150	0	0
Divers et imprévus - ruptures de conduites, etc.	1'410	150		160	1'000				100			
Entretien de parcelles communales privées	100											100
Refection des surfaces extérieures - Etablissements scolaires	300										300	
Entretien des réseaux à Lausanne (fonte)	1'240								1'240			
Entretien des réseaux hors Lausanne	6'800				2'300				4'500			
Développement des réseaux hors Lausanne	1'150								1'150			
Développement des réseaux à Lausanne	550								550			
Raccordements "clients"	600					600						
Nouveaux postes de transformation	1'000					1'000						
Développement du réseau MT/BT	600					600						
Développ. et raccordement au télé-réseau (~ 1000 appart /an)	1'000							1'000				
Développement et raccordement à la fibre optique	0											
Remplacement des compteurs	2'700				870	950			480	400		
Rénovation et réaménagement des espaces publics	530		530									
Marquage, signalisation et régulation	190	190										
Refection d'ouvrages (ponts, tunnels, mur, etc.)	600	600										
Marchandises pour l'unité "Travaux"	150	150										
SET III - 5ème tranche	800	800										
Total du crédit-cadre global 2016	30'700	4'560	1'195	1'950	5'955	3'150	0	1'000	8'940	3'550	300	100
	100%	14.9%	3.9%	6.4%	19.4%	10.3%	0.0%	3.3%	29.1%	11.6%	1.0%	0.3%

RM = routes et mobilité / RM - SAU = routes et mobilité-section aménagements urbains / EAU-EU = eaux usées / EAU-EC = eaux claires / SEL-RS = électricité réseau
SEL-EP = électricité-éclairage public / SIMA = multimédia / GAZ = gaz / CAD = chauffage à distance / SEPS = écoles primaires & secondaires / SLG = logement-gérances

compris dans les dépenses annoncées par les Services Industriels (estimation)

Main d'œuvre interne et intérêts	Leader	Total	RM	EAU-EU	EAU-EC	SEL-RS	SEL-EP	SIMA	GAZ	CAD	SPSL	SLG
Main d'œuvre interne (en recettes s/budget)	SIL	2'830				1'030			1'240	560		
Intérêts intercalaires (en diminution du budget)	SIL	435				65			240	130		
Total		3'265	0	0	0	1'095	0	0	1'480	690	0	0

Recettes	Leader	Total	RM	EAU-EU	EAU-EC	SEL-RS	SEL-EP	SIMA	GAZ	CAD	SPSL	SLG
Participations de tiers	TOUS	2'200	400		500	1'200				100		
Total		2'200	400	0	500	1'200	0	0	0	100	0	0

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

Rapport photocopié de la Commission permanente des finances de M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur

Ce préavis fait l'objet d'une demande de la part de la Municipalité pour un ensemble de crédits-cadre d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2016, d'un montant total de frs 30'700'000.-. Il a été traité lors de la séance de la Commission des finances du 12 novembre 2015.

Il s'agit d'un montant en diminution. Le crédit-cadre 2015 était de 31'850'000 francs. Il était lui-même en diminution de frs 1'450'000 francs par rapport au précédent. Ce crédit-cadre est destiné à plusieurs services.

Pour optimiser la coordination technique et financière des projets, la Municipalité présente une demande de crédits annuels groupés dans un seul préavis. La Commission des finances précise qu'elle soutient les objectifs d'amélioration de l'efficacité présentés dans le préambule du préavis. Cet ensemble de crédits-cadres se divise en 6 crédits distincts. Le premier d'un montant de 5'755'000.- francs pour le Service des routes et de la mobilité ; le deuxième de 5'955'000 francs pour **eauservice** ; le troisième de 1'950'000 francs pour le réseau des collecteurs publics ; le quatrième de 16'640'000 francs pour le Service du gaz et du chauffage à distance, le Service de l'électricité et le Service du multimédia (pour les frais de réfection et d'extension des réseaux de distribution du gaz, du chauffage urbain, de l'électricité et du multimédia) ; le cinquième de 300'000 francs pour le Service des écoles primaires et secondaires et le sixième de 100'000 francs pour le Service du logement et des gérances. Ces deux derniers montants sont identiques à ceux de 2015.

Ces crédits-cadres sont subdivisés en sous-crédits distincts et sont exploités comme des crédits d'investissement.

Comparaison depuis 2012

La comparaison des crédits-cadre prévus en 2016 avec les quatre exercices précédents donne les résultats suivants (chiffres en milliers de francs) :

Services	2012	2013	2014	2015	2016	Δ 2012 à 2016
Routes et Mobilité	4'895	4'154	5'765	5'625	5'755	+ 18 %
Service de l'eau – réseau d'évacuation	2'094	2'190	2'215	2'100	1'950	- 7 %
Service de l'eau – eau potable	7'519	6'105	6'265	5'845	5'955	- 21 %
Gaz et chauffage à distance	16'356	13'982	11'850	12'430	12'490	- 24 %
Electricité	4'591	4'149	4'305	3'150	3'150	- 31 %
Multimédia	4'875	3'170	2'300	2'300	1'000	- 79 %
Logement et gérances	150	150	300	100	100	- 33 %
Ecoles primaires et secondaires	600	600	300	300	300	- 50 %

La baisse des crédits octroyés est marquée pour quasiment l'ensemble des services.

Taux d'engagement des crédits décidés par le Conseil communal depuis 2012

Par rapport aux budgets votés, la situation du niveau de consommation des différents crédits, à la date de rédaction du préavis et y compris les éventuels crédits complémentaires accordés, est la suivante :

Services	2012	2013	2014	2015
Routes et Mobilité	crédit bouclé	91.7 %	80.5 %	26.7 %
Service de l'eau – réseau d'évacuation	97.8 %	100.0 %	66.5 %	29.9 %
Service de l'eau – eau potable	113.2 %	96.2 %	75.5 %	32.7 %
Gaz et chauffage à distance	86.9 %	89.6 %	80.6 %	60.6 %
Electricité	78.9 %	76.3 %	92.7 %	52.6 %
Multimédia	94.5 %	98.9 %	72.6 %	55.6 %
Logement et gérances	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Ecoles primaires et secondaires	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Après examen et délibération, la Commission des finances s'est prononcée séparément sur les quatre conclusions du préavis 2015/74 et les a **acceptées à l'unanimité moins une abstention**. Cette dernière est motivée par les crédits destinés à Multimédia.

Discussion

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – Après examen et délibération, la Commission des finances s'est prononcée séparément sur les quatre conclusions du préavis 2015/74 et les a acceptées avec une abstention. Cette dernière était motivée par les crédits destinés à Multimédia.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/74 de la Municipalité, du 22 octobre 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 30'700'000.– pour la rénovation et l'extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics, du réseau de distribution d'eau, des réseaux des Services industriels, ainsi que pour les réfections de surfaces privées communales et des surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux, de la Direction du logement et de la sécurité publique et celle de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines

Crédit-cadre annuel 2016

Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu »

Rapport-préavis N° 2015/72 du 15 octobre 2015

Finances et patrimoine vert

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'300'000.- nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et domaines pour l'exercice 2016.

Comme ce crédit-cadre intègre tous les travaux de réfection et de revalorisation du site des promenades du bois de Beaulieu et de Jomini, il permet également de répondre au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu ».

2. Table des matières

[Supprimée]

3. Préambule

Le crédit-cadre permet une gestion pragmatique de l'entretien des espaces verts et domaines de la Ville. Il contient également les montants nécessaires pour les domaines viticoles et agricoles de la Ville.

Le rapport-préavis est axé sur les thématiques suivantes :

Domaine public : diverses interventions de valorisation et de sécurisation d'espaces publics ;

Patrimoine vert : divers travaux de réfection et de renouvellement de parcs et promenades ;

Promenades du bois de Beaulieu et de Jomini : travaux de réfection et de revalorisation du site. Ce projet est l'objet d'un chapitre propre dans le présent rapport-préavis et propose de répondre au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu » ;

Plantages : réalisation de nouveaux potagers de quartier ;

Sécurité bâtiments et locaux : travaux de mise en conformité et de sécurisation de locaux et d'installation du service ;

Vignobles : divers travaux de rénovation de logements et de renouvellement d'installation de froid ;

Domaines agricoles : divers travaux d'assainissement et de renouvellement d'équipements.

4. Projets

4.1 *Domaine public*

Divers travaux sont ainsi prévus sur le domaine public :

- plantations d'arbres d'avenue, amélioration des conditions de croissance des arbres d'avenue, création de bermes végétalisées et autres modifications d'aménagements liés au domaine public développées au sein de la structure espace public et/ou dans le cadre de démarches participatives
 - notamment à la route du Signal, l'avenue de Beaulieu, la plateforme de Sévelin, la rue du Nord.

Coût estimé : CHF 100'000.-.

- travaux urgents visant à améliorer la qualité des aménagements et des équipements de petits espaces publics
 - notamment à la promenade de la Liberté et la promenade Curtat.

Coût estimé : CHF 300'000.-.

- installation de bancs publics pour personnes à mobilité réduite
 - par le remplacement graduel d'une partie des 1'600 bancs verts historiques installés dans les parcs et le long des promenades. Par un simple dispositif ajouté au piétement du banc d'origine, l'assise est rehaussée et réorientée de manière à offrir un point de repos, il est ainsi plus aisé de se relever sans effort, ni aide. La pose de deux accoudoirs améliore encore le dispositif et le confort d'usage aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Coût estimé : CHF 50'000.-.

- mise en conformité d'aménagements sur le domaine public ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur
 - la modification de diverses barrières et murs parapets sur l'esplanade de Montbenon, au parc de la Légende d'automne et au parc de Mon Repos. Les abords de la fontaine de Granit doivent également être l'objet d'un réaménagement visant à prévenir des risques d'accident.

Coût estimé : CHF 100'000.-.

4.2 Patrimoine vert

Divers travaux de réfection des espaces verts sont également envisagés :

- la dernière étape de restauration du réseau des cheminements du parc de Valency, en particulier le chemin situé dans la partie aval à l'est du parc

Coût estimé : CHF 70'000.-.

- la mise en conformité de réseaux d'eau et l'installation de disconnecteurs, ainsi que la réfection de la fontaine de cuivre à Vidy

Coût estimé : CHF 30'000.- et CHF 50'000.-.

- l'installation d'une clôture à la Maladière pour sécuriser les lieux et éviter le dépôt sauvage de déchets

Coût estimé : CHF 25'000.-.

- la mise en application du plan de gestion du parc historique du Denantou. Ce plan vise à renouveler le patrimoine végétal existant, à requalifier le réseau de cheminements et à intensifier son entretien, en vue d'un traitement paysager plus naturel et moins horticole du parc. La première étape prévoit la régénération du massif boisé en limite ouest, la suppression d'un cheminement goudronné qui s'y trouve, la restauration de la rocaille et l'aménagement de l'entrée sud-ouest et des abords du local des jardiniers

Coût estimé : CHF 150'000.-.

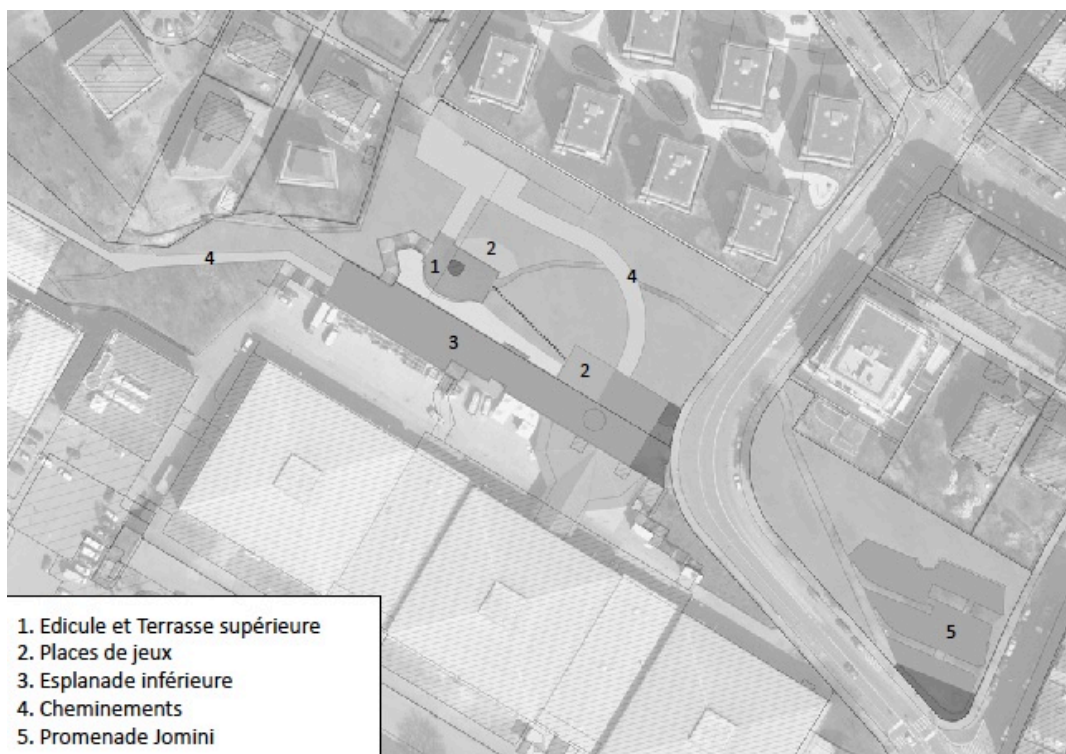
4.3 Promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini

Vétustes et considérablement dégradés, les espaces libres du site de Beaulieu méritent une sérieuse cure de jouvence tant au niveau de la végétation, des revêtements de sol que des équipements qui les composent.

Suite à la votation populaire sur le projet Taoua et à son refus, la Municipalité a entrepris une réflexion sur l'ensemble des espaces libres du site de Beaulieu, soit la promenade du

château de Beaulieu, le front Jomini, les jardins de Beaulieu, la promenade du Bois-de-Beaulieu et la promenade Jomini. Compte tenu des incertitudes quant à l'avenir du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu, la Municipalité envisage une intervention ciblée sur la partie nord du site, à savoir les promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini. Cette réfection permettra d'offrir un lieu de détente et de jeux aux habitants, sans compromettre les futurs projets d'affectation du site. Cette proposition va dans le sens du postulat de M. Valéry Beaud et consorts.

promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini – plan



Description du projet

Le projet de revalorisation des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini se décline en cinq interventions potentielles :

- Belvédère supérieur de la promenade du Bois-de-Beaulieu et son édicule

Afin de redynamiser le site, l'édicule sera rénové et transformé en petit café (à l'image de la Folie Voltaire du parc de Mon Repos). Cette intervention sera accompagnée du réaménagement du belvédère en terrasse. La création d'une place de jeux à proximité immédiate du futur café, permettra aux petits enfants de s'ébattre en toute sécurité. Cet ensemble constituera le cœur du projet de revalorisation du site.

Coût estimé : CHF 250'000.- pour les aménagements et CHF 70'000.- pour la place de jeux.

- Esplanade inférieure de la promenade du Bois-de-Beaulieu

Un renouvellement de l'arborisation, des revêtements et du mobilier sera entrepris afin de recréer un lieu de détente agréable. Un concept d'arborisation tenant compte des arbres existants sera développé pour l'ensemble de l'esplanade. Des surfaces perméables remplaceront avantageusement une partie des enrobés existants, tout en conservant la fonction de liaison pour la mobilité douce. Une seconde partie de la place de jeux, destinée aux enfants plus âgés, sera aménagée en lieu et place des jeux de la

promenade de Jomini. Enfin, du mobilier adapté au lieu et aux usages viendra compléter l'aménagement.

Coût estimé : CHF 545'000.- pour les aménagements et CHF 130'000.- pour la place de jeux.

- Cheminements de la promenade du Bois-de-Beaulieu

Une réflexion sera menée sur l'ensemble des cheminements afin d'optimiser les clôtures existantes et supprimer les barbelés encore présents. Un travail de signalétique accompagnera cette démarche afin de valoriser les itinéraires de mobilité douce.

Coût estimé : CHF 55'000.-.

- Promenade de Jomini

Avec l'aménagement d'espaces de jeux pour les enfants sur la promenade du Bois-de-Beaulieu, l'actuelle place de jeux de Jomini sera remplacée par un espace dévolu aux adolescents. Une installation d'équipements de sport urbain diversifiés, tels que skate, parkour, streetworkout, danse, etc. (à développer avec les adolescents du quartier), s'inscrira parfaitement dans cet espace vert relativement bruyant. Une réfection des enrobés sera indispensable pour la pratique des sports à roulettes.

Coût estimé : CHF 150'000.- pour les aménagements et CHF 150'000.- pour les équipements de jeux.

Démarche participative

La votation sur la tour Taoua a montré le fort attachement de la population au site de Beaulieu. L'implication de la population dans le développement du projet est donc essentielle.

Les éléments décrits ci-dessus ont été présentés aux diverses associations et collectifs des quartiers voisins. Il a été convenu de poursuivre le développement du projet de manière participative afin de considérer les demandes et de les concrétiser dans la mesure du possible. Le projet présenté est donc encore susceptible de modifications. Par ailleurs, il devra aussi être discuté avec la Fondation de Beaulieu et les exploitants du site.

Calendrier

A la suite de la démarche participative entamée cet automne, le projet finalisé sera mis à l'enquête dès le printemps 2016. Les travaux pourront ainsi commencer à l'automne 2016 et être finalisés à l'automne 2017.

Financement

Le coût global des interventions projetées est estimé à CHF 1'350'000.-. Le financement des installations de jeux prévues sera pris en charge par le préavis N° 2012/52 « Réaménagement de diverses places de jeux, 2^{ème} étape », à hauteur de CHF 350'000.-, ce qui porte à CHF 1 million le montant à prévoir dans la présente demande de crédit.

4.4 Plantages

La réalisation de nouveaux plantages figure parmi les mesures annoncées dans le préavis N° 2011/04 « Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers – plan directeur des jardins familiaux et potagers ».

Au chapitre 8, Planning et réalisation, il est prévu d'augmenter l'offre des surfaces cultivables en ville de Lausanne. Depuis 2013, la Municipalité a décidé de réaliser ces futurs plantages par le biais du crédit-cadre du Services des parcs et domaines afin de répondre au mieux et au plus près aux nombreuses demandes des habitants de divers quartiers de la ville.

Les montants sollicités en 2013, 2014 et 2015 ont permis de financer les travaux d'aménagement des plantages suivants :

- plantation du Cerisier, inauguré au printemps 2013 ;
- plantation de Valency, inauguré au printemps 2014 ;
- plantation de l'avenue de Cour 72, inauguré au printemps 2015 ;
- plantation de la Borde, travaux prévus cet automne, inauguration au printemps 2016 ;
- plantation de Prélaz, travaux prévus cet automne, inauguration au printemps 2016.

Le montant réservé de CHF 125'000.- permettra de financer les travaux d'aménagement d'un plantation dans le quartier du Vallon et un plantation dans le quartier du chemin du Levant.

4.5 Sécurité, bâtiments et locaux

- Dépôt de Vidy

Après la perte, en 2014, du dépôt de matériel de Jeunotel situé au chemin du Bois-de-Vaux 36 et afin d'anticiper le déménagement prochain du dépôt de Malley, chemin de l'Usine-à-Gaz à Renens, il devient urgent de créer une nouvelle surface de stockage pour les besoins du secteur sud. Il est prévu d'aménager sur le site de Vidy n° 4, à l'est de la parcelle communale n° 4204, une place en gravier perméable pour le matériel et les machines ainsi qu'une surface couverte en dur pour abriter les terres fines végétales et composts.

Coût estimé : CHF 120'000.-.

- Mise en conformité des locaux – Floréal

Poursuite des travaux de mise en conformité des locaux d'équipe d'entretien des parcs, avec notamment la mise à disposition de vestiaires séparés homme et femme. Il est envisagé de rénover les vestiaires de Floréal, situés sous la salle de gymnastique du collège, et qui dispose d'un important dépôt attenant. Cet aménagement permettra de réunir deux équipes du secteur sud, facilitant ainsi la gestion du personnel et de régler les problèmes d'entretien du vestiaire de la place de Milan qui sera, à terme, aménagé en dépôt matériel et machines.

Coût estimé : CHF 300'000.-.

- Site de la Bourdonnette

Réfection des portails d'entrée. Création d'un séchoir à habits à l'usage des collaborateurs de l'Etablissement horticole et des Ateliers. Rénovation des installations électriques et électroniques. Remplacement de l'automate de la colonne à carburant.

Coût estimé : CHF 70'000.-.

- Sécurité

Mise en conformité des lignes de vie pour l'entretien des espaces verts sur toitures. Mise en conformité et remplacement d'extincteurs.

Coût estimé : CHF 20'000.-.

4.6 Vignobles

- Appartements dans les vignobles

Au vu du départ programmé des vigneron-tâcherons indépendants, l'objectif est de poursuivre la rénovation des appartements de fonction, qui ne peuvent être reloués en l'état.

Clos-des-Abbeyes : appartement principal de 5.5 pièces, comprenant le remplacement de la cuisine, la rénovation des sols, peinture et de certaines surfaces en carrelage, réfection de la salle de bains et du WC indépendant.

Coût estimé : CHF 80'000.-.

Abbaye-de-Mont : Appartement principal de 5.5 pièces, comprenant la rénovation de parquets, peintures et salle de bains, révision de l'agencement de cuisine et remplacement de certaines surfaces en carrelage.

Coût estimé : CHF 90'000.-.

- Mise en conformité d'installation de froid

Les installations de froid des caves des domaines viticoles de la Ville de Lausanne ne sont plus aux normes par rapport aux fluides frigorigènes et doivent être transformées pour respecter les directives actuelles en vigueur. Il en est de même pour les échangeurs d'eau glacée qui fonctionnent avec des fluides caloporteurs d'ancienne génération.

Coût estimé : CHF 120'000.-.

4.7 Domaines

- Changement chaudière Etagnières

La chaudière à mazout de l'habitation du domaine d'Etagnières a plus de quarante ans. L'Office de la protection de l'air de la Direction générale de l'environnement (DGE) a octroyé un délai à octobre 2016 pour assainir cette installation. En conséquence et vu l'âge de cette installation, il est prévu de changer la chaudière avant l'automne 2016. Bien entendu, des considérations écologiques et financières dans le choix du nouveau type de chauffage seront prises.

Coût estimé : CHF 30'000.-.

- Assainissement du domaine des Cases ou participation à la réalisation d'un nouvel hangar

Les dépendances rurales situées à l'est de la ferme du domaine doivent impérativement être assainies pour maîtriser au mieux tout risque de pollution. Dans le cadre des réflexions liées à cet assainissement, une pré-étude a été lancée pour examiner la faisabilité de construire, en partenariat avec la famille des fermiers, un nouvel hangar agricole au nord des ruraux existants plutôt que d'assainir des bâtiments anciens, mal situés et qui ne sont plus adaptés à l'évolution de l'exploitation agricole.

Coût estimé : CHF 50'000.-.

- Assainissement de la cuisine de l'auberge du Chalet-des-Enfants

L'auberge du Chalet-des-Enfants a été rouverte à Pâques 2005 après d'importants travaux de réaménagement. Dès cette réouverture, l'auberge a connu un grand succès qui va en s'amplifiant depuis dix ans. Ce succès a eu une incidence sur les équipements de la cuisine qui ont été beaucoup plus sollicités que prévu, qui ont souffert et qui sont maintenant à remplacer. Il est en effet très délicat d'assurer un service de qualité, 7 jours sur 7, avec des équipements qui tombent de plus en plus souvent en panne.

Coût estimé : CHF 70'000.-.

5. Situation du crédit-cadre 2014

<i>I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public</i>				
Envisagé	CHF	75'000.-	(prises d'eau, plantation ou déplacements d'arbres d'avenue, création de bermes végétalisées, interventions rue St-Martin, avenue d'Ouchy)	
Engagé	CHF	70'000.-		
Payé	CHF	5'405.35		
Montant final estimé				CHF 70'000.-
<i>II) Travaux de réfection de parcs et de promenades</i>				
Envisagé	CHF	200'000.-	(réfection chemin de Sauvabelin)	
Engagé	CHF	130'000.-		
Payé	CHF	0.-		
Montant final estimé				CHF 130'000.-
<i>III) Sécurité et entretien bâtiments et locaux</i>				
Envisagé	CHF	900'000.--	(réfection halle digesteur « Saugelalles », remplacement des extincteurs, réfection des locaux, contrôle de sécurité, remplacement du chauffage au Bosc, remplacement des filtres à sable fontaine Navigation, renouvellement habits de pluie, plan de fermeture 2 ^{ème} étape, etc.)	
Engagé	CHF	857'000.-		
Payé	CHF	294'169.15		
Montant final estimé				CHF 857'000.-
<i>IV) Objets spéciaux</i>				
Envisagé	CHF	175'000.-	(réaménagement carrés de couche établissement horticole (EH) 2 ^{ème} étape, plantages 2 ^{ème} étape, place de la Riponne, parc de la Brouette)	
Engagé	CHF	293'000.-		
Payé	CHF	264'349.21		
Montant final estimé				CHF 293'000.-

V)	<u>Vignobles</u>				
	Envisagé	CHF	400'000.-	(réaménagement domaine de Rochefort)	
	Engagé	CHF	400'000.-		
	Payé	CHF	159'574.60		
	Montant final estimé				CHF 400'000.-
	Montant général estimé (montant du crédit-cadre CHF 1'750'000.-)				<u>CHF 1'750'000.-</u>

6. Situation du crédit-cadre 2015

I)	<u>Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public</u>				
	Envisagé	CHF	325'000.-	(prises d'eau, plantations ou déplacements d'arbres d'avenue, parc de la Brouette poubelles enterrées, Mudac talus Curtat, placette Pré du Marché)	
	Engagé	CHF	340'000.-		
	Payé	CHF	43'011.70		
	Montant final estimé				CHF 400'000.-
II)	<u>Travaux de réfection de parcs et de promenades</u>				
	Envisagé	CHF	260'000.-	(réfection chemin Sauvabelin suite, parc de Mon-Repos temple d'amour, cimetière réfection de section)	
	Engagé	CHF	260'000.-		
	Payé	CHF	2'922.75		
	Montant final estimé				CHF 260'000.-
III)	<u>Sécurité et entretien bâtiments et locaux</u>				
	Envisagé	CHF	960'000.-	(Domaine du Burignon défense incendie, création dépôt sécurisé essence alkylée, EH mise en conformité locaux)	
	Engagé	CHF	700'000.-		
	Payé	CHF	5'000.-		
	Montant final estimé				CHF 885'000.-
IV)	<u>Objets spéciaux</u>				
	Envisagé	CHF	175'000.-	(EH réaménagement carrés de couche EH suite, plantages)	
	Engagé	CHF	175'000.-		
	Payé	CHF	59'237.47		
	Montant final estimé				CHF 175'000.-

V)	<u>Vignobles</u>						
	Envisagé	CHF	250'000.-	(Abbaye de Mont, réaménagement annexe 1)			
	Engagé	CHF	250'000.-				
	Payé	CHF	53'175.18				
	Montant final estimé				CHF	250'000.-	
VI)	<u>Domaines</u>						
	Envisagé	CHF	380'000.-	(Remplacement chauffage cases, les Saugealles réfection charpente, Ferme Villaire réfection charpente, ferme Chalet de la Ville change-ment fenêtres/volets, Ferme des Cases, assainissement pollution)			
	Engagé	CHF	380'000.-				
	Payé	CHF	144'124.75				
	Montant final estimé				CHF	380'000.-	
	Montant général estimé (montant du crédit-cadre CHF 2'350'000.-)					CHF	<u>2'350'000.-</u>

7. Interventions envisagées en 2016

7.1 Travaux envisagés

Comme rappelé dans chaque préavis présenté, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

I)	<u>Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public</u>				CHF	550'000.-
	- Plantation d'arbres à divers endroits	CHF	100'000.-			
	- Travaux urgents sur l'espace public	CHF	300'000.-			
	- Bancs pour personnes à mobilité réduite	CHF	50'000.-			
	- Sécurisation sur le domaine public	CHF	100'000.-			
II)	<u>Travaux de réfection de parcs et domaines</u>				CHF	325'000.-
	- Parc de Valency – dernière étape	CHF	70'000.-			
	- Fontaine de cuivre – pose d'un enduit dans le bassin	CHF	50'000.-			
	- Réseau d'eau et disconnecteurs – mise en conformité	CHF	30'000.-			
	- Maladière – installation d'une clôture	CHF	25'000.-			
	- Parc du Denantou – mise en application du plan de gestion	CHF	150'000.-			
III)	<u>Travaux d'amélioration du parc secteur Beaulieu</u>				CHF	1'000'000.-
	- Belvédère supérieur et édicule	CHF	250'000.-			
	- Esplanade inférieure	CHF	545'000.-			
	- Cheminements	CHF	55'000.-			
	- Promenade de Jomini	CHF	150'000.-			
IV)	<u>Plantages</u>				CHF	125'000.-
	- Plantages, 4 ^{ème} étape	CHF	125'000.-			

V)	<i>Sécurité et entretien bâtiments et locaux</i>		CHF	510'000.-
	- Vidy – création d'un dépôt à machines	CHF	120'000.-	
	- Floréal – mise en conformité des locaux	CHF	300'000.-	
	- Ateliers & EH – création d'un séchoir à habits	CHF	15'000.-	
	- Bourdonnette – rénovation des installations électriques et électroniques	CHF	30'000.-	
	- Site Bourdonnette – réfection des portails	CHF	10'000.-	
	- Ateliers – colonne carburant – remplacement de l'automate	CHF	15'000.-	
	- Extincteurs et signalétique chemin de fuite	CHF	10'000.-	
	- Ligne de vie – mise en conformité	CHF	10'000.-	
VI)	<i>Vignobles</i>		CHF	640'000.-
	- Clos-des-Abbayes – local commercial et salle du pressoir (descriptif sous point 8)	CHF	210'000.-	
	- Clos-des-Abbayes – rénovation appartement	CHF	80'000.-	
	- Clos-des-Moines – rénovation des fenêtres, molasse et vitrage simple (descriptif sous point 8)	CHF	60'000.-	
	- Clos-des-Moines – mise en conformité des murs en vignes (descriptif sous point 8)	CHF	80'000.-	
	- Abbaye-de-Mont – rénovation d'un appartement	CHF	90'000.-	
	- 1 Domaine – mise en conformité installations de froid	CHF	120'000.-	
VII)	<i>Domaines</i>		CH	150'000.-
	- Etagnières – changement chaudière	CHF	30'000.-	
	- domaine des Cases – assainissement ou participation à un nouvel hangar	CHF	50'000.-	
	- Chalet-des-Enfants – auberge – assainissement cuisine	CHF	70'000.-	
Total			<u>CHF 3'300'000.-</u>	

8. Travaux financés pour les vignobles par le Fonds communal pour le développement durable (FDD)

Afin de matérialiser l'amélioration de la qualité des vins de Lausanne et leur image, des investissements conséquents sont nécessaires. La vente directe passe pour l'essentiel par les domaines. Aussi, selon le souhait exprimé notamment dans le postulat de M. Gilles Meystre « Oenotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! », de concert avec les efforts fournis par le Canton en la matière, le développement de l'oenotourisme mis en place à la fin des années 2000 sera pérennisé. Afin d'optimiser la nouvelle stratégie et de miser sur l'accueil du public, il est souhaité que certains collaborateurs issus de la production viticole – œnologue, cavistes, vigneron – logent sur place. Expérience faite, il est difficile de louer à l'externe ces surfaces. Dans cette optique, les appartements des domaines devront également subir quelques rénovations afin d'être remis aux normes actuelles.

A l'heure actuelle, deux prestataires exercent l'oenotourisme au domaine du Burignon à Saint-Saphorin et au Château Rochefort à Allaman. Il est primordial pour l'image et les ventes de vin que cette activité oenotouristique puisse s'étendre aux autres domaines. Le Clos des Moines et le Clos des Abbayes notamment deviendront ainsi une étape privilégiée pour les touristes à Lavaux, patrimoine mondial de l'Unesco.

Clos-des-Abbayes

Premier domaine viticole acquis par la Ville de Lausanne, les 4.7 hectares du Clos-des-Abbayes s'étalent dans le Dézaley, à un jet de pierre de son voisin, le Clos des Moines. Difficile de comprendre le pluriel de son nom. Le Clos est en effet le fruit du travail des moines d'une seule abbaye, celle de Montheron, qui hérite de ces terres en 1142 de l'Evêque de Lausanne. En 1546, suite à la Réforme, tous les biens de l'église sont sécularisés. Le Clos-des-Abbayes, alors appelé Dézaley de Montheron ou d'En Bas, est légué à la Ville de Lausanne en échange de sa soumission et de la perte de son titre de cité impériale.

En 1935, après la rénovation et la construction de nouveaux bâtiments, on confia au peintre René Auberjonois la décoration de la salle de réception. Les vignes en terrasses de Lavaux (inscrites au Patrimoine mondial de l'Unesco) ne sont pas un espace naturel, mais bien un paysage construit. Constitutifs de cette architecture paysagère, les murs de soutènement nécessitent des interventions régulières.

Projets

Local commercial et pressoir au Clos-des-Abbayes

Dans le but de renforcer la politique de vente de la nouvelle gamme initiée en 2013, l'accent sera mis sur la création d'un local commercial au domaine du Clos-des-Abbayes comprenant la rénovation de la salle du pressoir. Le remplacement de l'installation technique devenue désuète est également envisagé.

Rénovation d'un appartement au Clos-des-Abbayes

Appartement principal de 5.5 pièces, comprenant le remplacement de la cuisine, la rénovation des sols, peintures et certaines surfaces en carrelage, réfection de la salle de bains et wc indépendant.

Clos-des-Moines

Perché à plus de 30 %, le Clos des Moines étale ses quatre hectares au cœur du Dézaley, l'appellation la plus emblématique de Lavaux, située entre Cully et Rivaz. Il faut attendre le début du XX^{ème} siècle pour voir l'appellation actuelle entrer dans le langage commun. Jusqu'alors, le domaine est plus souvent appelé Dézaley d'En Haut (par opposition à celui d'En Bas, devenu le Clos-des-Abbayes) ou Dézaley de Hautcrêt. Cette dernière dénomination nous éclaire sur l'histoire des lieux. Les moines cisterciens de l'Abbaye de Haut-Crêt, près de Palézieux, reçoivent ces terres au XII^{ème} siècle et les transforment en vignobles. Six cents ans plus tard, Lausanne rachète le domaine en 1802 lors de la vente des biens nationaux.

Projets

Rénovation des fenêtres, molasse et vitrage simple au Clos-des-Moines

Il est proposé de débiter une campagne de rénovation des fenêtres dans les bâtiments classés au patrimoine, comprenant la réfection ou le remplacement de tailles en molasse et la rénovation ou le remplacement des vitrages simples en vitrages doubles. Le montant inscrit assurera la rénovation d'une façade du bâtiment principal du Clos-des-Moines.

Mise en conformité des murs de vignes

Les travaux de mise en conformité de murs et de rampes se poursuivront au Clos-des-Moines afin de maintenir la sécurité nécessaire au bon fonctionnement des travaux de vigne.

Financement

Les projets mentionnés ci-dessus et listés sous le point 7.1 VI) totalisent CHF 640'00.-. De ce montant et conformément au plan des investissements, CHF 300'000.- seront prélevés sur le Fonds du développement durable, car ils permettront de financer des projets qui correspondent à l'un des domaines d'action prioritaires prévu par le règlement du fonds (art. 2 : Maintien ou renforcement d'espaces verts, agricoles et viticoles appartenant à la Ville, maintien ou restauration du patrimoine naturel et construit dans la mesure où il contribue au développement durable et le développement de nouveaux espaces verts) ; le solde est pris en charge par le présent crédit cadre.

9. Aspects financiers**9.1 Incidences sur le budget d'investissement**

(en milliers de CHF)	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissements	2'450	600	250	3'300
Recettes d'investissements	-300	0	0	-300
Total net	2'150	600	250	3'000

Le montant figure au plan des investissements 2016-2019.

9.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0	0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Charge d'intérêts	45.4	45.4	45.4	45.4	45.4	227.0
Amortissement	600.0	600.0	600.0	600.0	600.0	3'000.0
Total charges suppl.	645.4	645.4	645.4	645.4	645.4	3'227.0
Diminution de charges	0	0	0	0	0	0
Revenus	0	0	0	0	0	0
Total net	645.4	645.4	645.4	645.4	645.4	3'227.0

Les charges d'intérêts, calculées sur la base d'un taux d'intérêts moyen de 2.75 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent rapport-préavis s'élèvent à CHF45'400.- par année, à compter de l'année 2017.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement, à l'exception des travaux d'adaptation et d'amélioration.

En fonction de la durée d'amortissement de cinq ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 600'000.-.

10. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu »

10.1 Rappel du postulat

Par son postulat, déposé le 18 mars 2014 et renvoyé pour étude et rapport le 25 novembre 2014, le postulant et consorts invitent la Municipalité à étudier un projet de requalification des espaces public situés au nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu, particulièrement la requalification de la promenade du Bois-de-Beaulieu, sur la base d'une démarche participative.

10.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité répond favorablement à la demande des postulants.

Après analyse de la situation et consultation des associations et collectifs des quartiers riverains, la Municipalité propose de procéder à la réfection complète des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini afin d'offrir un lieu de détente et de jeux aux riverains.

L'ouverture d'un petit café et la création d'une place de jeux pour petits enfants (2-3 ans) sur le belvédère supérieur, la création d'une place de jeux pour les grands (5-10 ans) sur l'esplanade inférieure de la promenade du Bois-de-Beaulieu et d'un espace dévolu aux adolescents sur la promenade de Jomini permettront de redynamiser le site sans toutefois entraver les futures évolutions du site de Beaulieu.

Conformément aux vœux exprimés par les postulants, les habitants et associations ont été et seront associés à l'ensemble de la démarche. Le projet a été présenté aux usagers et aux partenaires (associations, collectifs, centres de quartier, Fondation de Beaulieu, etc.) le 1^{er} octobre 2015 et il sera tenu compte, dans la mesure du possible, de demandes formulées par les interlocuteurs. Enfin, les équipements de sports urbains (skate, streetworkout, parkour, danse, etc.) seront réalisés en concertation avec les adolescents et les associations du quartier.

11. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2015/72 de la Municipalité du 15 octobre 2015 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'300'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et domaines en 2016 ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique 6601.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 6601.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit, mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;
5. d'accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable (FDD) pour un montant total de CHF 300'000.-, et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;

6. d'approuver la réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

Rapport photocopié de la Commission permanente des finances de M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'300'000.- nécessaire à la couverture des frais de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines pour l'exercice 2016.

Le montant demandé est supérieur de CHF 950'000. au montant du crédit-cadre précédent qui s'élevait à CHF 2'350'000.-.

Le financement demandé dans le présent crédit-cadre pour le projet de valorisation des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini est de CHF 1'000'000.-, le financement des installations de jeux sera pris en charge par le préavis 2012/52 "Réaménagement de diverses places de jeux, 2^{ième} étape" à hauteur de CHF 350'000.-.

2. Situation du crédit-cadre 2014

L'ensemble des travaux engagés en vertu du crédit-cadre 2014 sont dans le montant du crédit-cadre voté, soit 1'750'000.-.

Trois des quatre travaux prévus ont des montants engagés avec des montants inférieurs à ceux estimés (-118'000.-).

Le quatrième, "Objets spéciaux", montant envisagé 175'000.- (réaménagement carrés de couche établissement horticole 2^{ième} étape, plantages 2^{ième} étape, place de la Riponne, parc de la Brouette) prévoit un montant engagé supérieur au montant estimé, soit 293'000.- (+118'000.-).

Le 5^{ième} objet, "Vignobles", respecte le montant engagé.

3. Situation du crédit-cadre 2015

Les travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public prévoient un dépassement de 75'000.- par rapport au montant envisagé, dû à des travaux exécutés sur le talus Curtat, à côté du Mudac.

Le dépassement est compensé par une économie équivalente (-75'000.-) sur les travaux concernant la sécurité et l'entretien des bâtiments et locaux. Quant aux quatre autres travaux ils respectent le montant engagé.

L'ensemble des travaux engagés en vertu du crédit-cadre 2015 est dans l'enveloppe envisagée, soit CHF 2'350'000.-.

4. Interventions envisagées en 2016

Sept interventions sont prévues pour un montant de 3'300'000.-. La plupart des interventions comprennent la poursuite de plusieurs interventions entamées précédemment.

Certains commissaires déplorent que certains arbres ne soient pas remplacés notamment à l'avenue William-Fraisse.

Parmi les interventions nouvelles, notons le remplacement de bancs pour personnes à mobilité réduite, qui suscite la proposition d'un commissaire pour des bancs publics modulables, permettant de pivoter et de rendre l'utilisation plus conviviale, la mise en application du plan de gestion du Parc du Denantou ainsi que les travaux concernant la promenade du Bois-de- Beaulieu et de Jomini.

D'autres interventions nouvelles sont envisagées telles la rénovation des appartements et installations dans les vignobles du Clos-des Abbayes et Abbaye-de-Mont, la rénovation des fenêtres et mise en conformité des murs de vignes au Clos-des-Moines.

Quant aux domaines agricoles, il est prévu le changement de la Chaudière à Etagnières, des travaux d'assainissement aux Cases ou la réalisation d'un nouvel hangar ainsi que des travaux d'assainissements des équipements de la cuisine à l'auberge du Chalet-des-Enfants.

5. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts "Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site de congrès de et d'exposition de Beaulieu"

Après accord de la COFIN , du Bureau du Conseil communal et du postulant, la réponse au postulat ci-dessus a été traitée par la COFIN lors de sa séance du 12 novembre 2015. En effet, le crédit-cadre 2016 qui prévoit des travaux à la Promenade de Beaulieu répond de ce fait au postulat.

Le postulant a été entendu par la COFIN en date du 12 novembre 2015.

Le postulant rappelle que son postulat a été déposé en marge du débat sur la tour Taoua, mais que celui-ci était indépendant du soutien ou non à la tour, d'où la signature apportée par plusieurs personnes. L'objectif était de faire prendre conscience du très mauvais état des espaces publics existants. Il se réjouit que la Municipalité souhaite en faire un objet prioritaire et relève le fort potentiel de ces espaces, notamment en termes de vue, la valorisation de l'édicule, la suppression des clôtures, la création d'espaces de jeux pour enfants et adolescents. Il ajoute que ce projet n'est pas incompatible avec l'avenir du site de Beaulieu et souhaite que la démarche participative soit maintenue.

Diverses questions et demandes sont encore formulées par le postulant:

- considérant que la traversée de l'avenue du Mont-Blanc est une coupure importante, il serait utile de prévoir un passage à piétons, en continuité des chemins prévus pour la mobilité douce
- il relève l'importance de remettre de l'eau dans ce secteur qui laisse les traces de l'hexagone de la précédente fontaine
- un terrain de pétanque peut-il être intégré dans le bas de l'esplanade?
- La statue en bronze représentant un cheval qui se trouvait à l'emplacement des anciennes écuries pourrait-elle être remise en place?

Le postulant, à part ces quelques remarques, se déclare totalement satisfait de la réponse à son postulat.

Une commissaire est d'avis que l'endroit est déjà assez fourni en places de jeux et que Jomini, par sa configuration pentue, ne se prête pas à des jeux pour adolescents, qui apprécient plutôt des terrains de sports pour la pratique du basket ou du football.

Une autre commissaire fait le lien avec un postulat qu'elle a déposé concernant l'angle Bergières-Jomini et propose d'envisager désormais une autre destination afin de donner une identité et de la vie en tenant compte des caractéristiques du lieu.

Mme la Directrice répond aux diverses questions et rappelle que le projet prévoit des espaces pour tous les âges et que des installations de fitness urbain sont appréciées des

adolescents. Les interventions potentielles ne sont pas remises en cause globalement mais pourraient faire l'objet de légères modifications en lien avec le DDP de la fondation de Beaulieu. Enfin une démarche participative aura lieu avec les habitants pour l'ensemble du projet.

6. Conclusions

Au vote, la commission a accepté les conclusions 1 à 5 du préavis à l'unanimité.

La conclusion 6, réponse au postulat de M. Valéry Beaud, est acceptée par 11 oui et 1 abstention.

Discussion

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice : – Ce rapport sur le préavis traitant du crédit-cadre des parcs et domaines a traité en même temps une réponse à un postulat de M. Valéry Beaud, après accord du Bureau, du postulant et de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Les Verts lausannois saluent ce rapport-préavis et le crédit-cadre annuel pour les travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines, et vous encouragent à l'accepter.

M^{me} Bergmann a mentionné la procédure particulière. Je prendrai quelques minutes pour intervenir plus spécifiquement sur la réponse à mon postulat, qui demandait une requalification des espaces publics situés au nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu. Souvenez-vous, ce postulat avait été déposé en marge du débat sur la tour Taoua, en le souhaitant indépendant du résultat du vote, comme en témoignait d'ailleurs la signature de quelques collègues socialistes.

Lors de la séance de commission qui a traité de la prise en considération de mon postulat, je me suis permis de faire une petite présentation illustrée de la triste situation dans laquelle se trouve la promenade du bois de Beaulieu, en insistant aussi sur le potentiel que celle-ci recense, elle, qui était autrefois un lieu apprécié des familles, avec sa fontaine, ses jeux pour enfants, ainsi qu'une magnifique vue sur le lac et les Alpes. Je ne reviendrai pas sur ce constat, mais je tiens à remercier la Municipalité, qui a réagi très rapidement pour faire nettoyer les nombreux tags qui ornaient murs, bancs et l'édicule, puis panser les plaies plus profondes de l'édicule situé sur le belvédère, qui était malheureusement bien mal en point.

Aujourd'hui, avec ce rapport-préavis, je remercie sincèrement la Municipalité, particulièrement M^{me} la municipale Germond, de faire de l'ensemble de ma proposition un projet prioritaire, comme en témoigne la procédure particulière qui nous est présentée, avec la proposition de répondre au postulat avec un crédit-cadre annuel. L'essentiel est, pour moi, que le projet se fasse, et s'il peut se faire vite, c'est encore mieux. Je ne pouvais qu'adhérer à cette proposition de procédure, pour autant qu'une démarche participative puisse être réalisée. En tout cas, qu'elle ne soit pas oubliée, puisque c'était un des souhaits du postulat.

C'est avec beaucoup de plaisir que je relève que le projet qui nous est présenté va totalement dans le sens de ma demande, en permettant notamment de redonner vie à la promenade du bois de Beaulieu et d'aménager de nouveaux espaces publics conviviaux pour les habitants et usagers du quartier. Toutes les tranches d'âge devraient y trouver leur bonheur avec la transformation de l'édicule abandonné en un petit café, sur le modèle de la Folie Voltaire au parc Mon-Repos, avec la création aussi de nouvelles places de jeux – une pour les tout-petits, une pour les enfants un peu plus grands, de 5 à 10 ans – sur la promenade du bois de Beaulieu, mais aussi la création d'aménagements pour les adolescents dans le parc Jomini, endroit par ailleurs aujourd'hui passablement utilisé par des adolescents.

Enfin, les cheminements piétonniers seront également rendus plus conviviaux, notamment par la suppression des nombreux grillages et barbelés, qui témoignent du passé du site, quand le Comptoir Suisse s'étendait jusqu'aux anciennes écuries, qui ont disparu au profit des logements des Grandes Roches il y a quelques années. Il y aura aussi un renforcement de l'arborisation, ce que je salue.

Concernant la démarche participative, comme je le mentionnais tout à l'heure, il est important d'accompagner ce projet d'une telle démarche. Il est utile de préciser que l'avant-projet présenté ici a fait l'objet de deux séances avec les acteurs associatifs du quartier et que, comme indiqué dans le préavis, la consultation des habitants devrait se poursuivre en début d'année. Dans ces conditions, il semble judicieux d'aller rapidement de l'avant, comme proposé avec cet excellent projet qui, et c'est aussi important de le dire, ne prétérite en rien l'avenir du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu, qui devra faire l'objet d'une démarche participative beaucoup plus conséquente, comme convenu avec les partis politiques et les acteurs associatifs qui étaient engagés dans le débat sur l'avenir de ce site. Vous l'aurez compris, les Verts vous recommandent d'accepter la réponse à mon postulat et aussi d'accepter l'ensemble de ce rapport-préavis.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – La réponse de la Municipalité au postulat de M. Beaud et des autres postulants, dont je fais partie, va presque au-delà des espérances qu'on pouvait avoir. On a un projet qui prend véritablement l'entier du nord du site de Beaulieu, et qui propose des aménagements très intéressants et riches au bas d'un quartier extrêmement important en termes de densité, où logent de nombreuses familles, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la dernière séance. C'est un quartier où il y a beaucoup d'écoles, donc d'enfants de tous les âges. Il faut vraiment se réjouir de cette réponse.

M. Beaud a dit l'essentiel de ce que je pouvais dire. Je salue également la démarche participative mise en place dans le cadre de ce projet. Non seulement les différentes associations ont pu y participer, mais aussi les représentants de la jeunesse, en l'occurrence l'Espace 44 des Bergières. On voit que, tout autour du site de Beaulieu, des associations ont envie de participer au développement d'un endroit qui était un petit peu laissé pour compte et qui, grâce à ce projet, va retrouver, soyons-en certains, toute une vie. On peut aussi être très satisfait de la rapidité avec laquelle ce projet a été mené. Je m'arrête là, car j'ai fait tous les compliments que j'avais à faire.

La discussion est close.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice : – La commission a accepté les conclusions 1 à 5 du préavis à l'unanimité. La conclusion 6, réponse au postulat de M. Valéry Beaud, a été acceptée par 11 oui et 1 abstention.

Les conclusions N^{os} 1 à 5 sont adoptées sans avis contraire et 2 abstentions.

La conclusion N^o 6 est adoptée sans avis contraire et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/72 de la Municipalité, du 15 octobre 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'300'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et domaines en 2016 ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique 6601.331 ;

3. de faire figurer sous la rubrique 6601.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit, mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;
5. d'accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable (FDD) pour un montant total de CHF 300'000.-, et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
6. d'approuver la réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu ».

Musée cantonal des Beaux-Arts

Mise en œuvre de la convention d'échange foncier avec les CFF

Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à l'Etat de Vaud

Préavis N° 2015/69 du 8 octobre 2015

Logement et sécurité publique, Travaux

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, en vue de la construction du bâtiment du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), la Municipalité sollicite de votre Conseil :

- l'autorisation de modifier ainsi que de prolonger la Convention d'échange foncier du 12 octobre 2011 validée par votre Conseil dans le cadre du préavis N° 2011/46 du 5 octobre 2011 ;
- l'autorisation d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie à l'Etat de Vaud, en vue de la construction du bâtiment du MCBA.

Il est par ailleurs rappelé que la Ville a contribué à la réalisation du projet à hauteur de près de CHF 40'000'000.-, CHF 5'000'000.- au titre de subvention directe, le solde au titre de la mise à disposition du terrain pour l'ensemble du Pôle muséal.

2. Table des matières

[Supprimée]

3. Préambule

Les intentions présentées dans le préavis N° 2011/46 « Musée cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal – Convention sur l'échange foncier – Octroi d'une subvention d'investissement » de la Municipalité du 5 octobre 2011 trouvent aujourd'hui leur première phase d'application, à savoir la mise en œuvre de l'échange foncier entre les CFF et la Commune de Lausanne pour la création de la zone du Pôle muséal et l'octroi, sur une partie de ladite zone, d'un droit distinct et permanent de superficie à l'Etat de Vaud pour la construction du bâtiment du nouveau MCBA.

4. Historique

Suite au refus par le peuple en novembre 2008 du projet de construction d'un nouveau musée à Bellerive, le Conseil d'Etat sélectionnait, en 2009, parmi onze sites, l'ancienne halle CFF aux locomotives à Lausanne pour créer un pôle muséal au centre de la ville. Un concours international était organisé afin de désigner le projet du futur MCBA et, en octobre 2010, un jury procédait à la sélection de 18 équipes parmi 136 dossiers réceptionnés. Au terme de cette procédure, le projet du bureau Estudio Barozzi Veiga était désigné à l'unanimité.

5. Description du projet MCBA

5.1. Aménagements extérieurs

5.1.1. Accessibilité

La plate-forme du MCBA bénéficiera d'excellentes connexions tant avec la Ville qu'avec la gare CFF qui subira ces prochaines années des transformations très importantes. La plate-forme du futur Pôle muséal bénéficiera ainsi d'un accès immédiat à la plus importante interface de transport public de Suisse romande. Un effort particulier sera également mis sur la mobilité douce qui permettra à la plate-forme d'être accessible de l'est, du nord et de l'ouest, ceci pour permettre le désenclavement du site connu à ce jour. L'accès au site pour les véhicules motorisés se fera par l'avenue William-Fraisse ainsi que par l'avenue Louis-Ruchonnet.

5.1.2. Aménagements extérieurs

La nouvelle place du musée sera un lieu au cœur de la ville prenant naissance dans un site chargé d'histoire. Son aménagement reposera sur une idée forte prédominante : la création d'un nouvel espace extérieur majeur à caractère public. La place sera matérialisée par de grandes surfaces de béton existant. Les parties neuves se composeront d'un revêtement texturé en béton coulé et sablé ainsi que de bordures en béton lissé. De larges zones perméables en gravier permettront l'infiltration des eaux de surfaces.

5.1.3. Eléments patrimoniaux

Située à l'extrémité est de la place, la plaque tournante sera conservée, l'objectif étant d'y intervenir le moins possible afin de garder la mémoire industrielle du site. L'ensemble des rails partant de la plaque tournante seront conservés. Les rails seront intégrés au sol de la place à l'aide d'un gravier stabilisé permettant ainsi de créer une continuité visuelle avec le ballast des voies CFF. Une partie des fosses de la halle 1911 est conservée rappelant ainsi l'ancien bâtiment industriel.

5.1.4. Arborisation

Afin de renforcer la relation de la nouvelle place avec celle de la gare, une lignée d'arbres accompagnera le visiteur depuis l'entrée du site jusqu'au grand escalier qui donne accès à la rue Louis-Ruchonnet. Ces arbres protégeront les visiteurs du soleil venant du sud en été et laisseront passer les rayons du soleil durant l'hiver afin de capter le plus de lumière possible sur la place.

5.1.5. Eclairage

L'éclairage sera réalisé avec les technologies les plus récentes de luminaires économes en énergie et sera modulable en fonction des zones éclairées (chemin, place ou mur du musée).

5.2. Le bâtiment du musée

5.2.1. Entrée

Un grand porche fonctionnant comme seuil d'accès au bâtiment, indique aux visiteurs l'entrée principale du musée. Cette imposante entrée est située dans l'axe de la grande travée de l'ancienne halle. Des portes vitrées permettent d'accéder, au travers d'un sas, soit au hall principal soit au restaurant du musée de manière indépendante.

5.2.2. Rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée cherche un lien visuel clair avec la place et les arcades situées au nord de celle-ci. Il comprend essentiellement les parties publiques (auditoire, librairie, restaurant, espace médiation, salle d'exposition temporaire) ainsi que la zone de livraison située à l'extrémité est du bâtiment. La zone administrative située à l'ouest, quant à elle,

possède une entrée séparée, elle propose ainsi un accès indépendant aux employés du musée.

Le hall principal

Le hall principal est l'espace d'accueil du nouveau musée. Il est situé là où autrefois le pont-roulant tenait le rôle de distribution des différentes voies du dépôt des locomotives. Dans le cadre du musée, cet espace se convertit en hall majestueux. Il donne un accès direct à la billetterie, aux vestiaires, aux sanitaires et à l'espace médiation. La grande fenêtre existante éclaire cet espace de la lumière du sud et permet aux visiteurs de profiter de la vue sur les Alpes. La géométrie de la fenêtre est prolongée par une voûte. De plus, un éclairage zénithal introduit une lumière diffuse dans la totalité du volume. De part et d'autres du hall principal, aux deux étages supérieurs, sont disposées les salles d'expositions. A l'ouest celles allouées à l'exposition permanente et, à l'est, celles allouées aux expositions temporaires. Un grand ascenseur peut amener les visiteurs directement jusqu'aux foyers des 1^{er} et 2^{ème} étages. Les visiteurs empruntant les escaliers arrivent au même endroit, ce qui permet de rationaliser et de contrôler les accès aux salles d'expositions.

Le restaurant

Le restaurant est en relation directe avec l'espace public. Ses fenêtres créent un lien visuel avec l'extérieur. Un traitement acoustique des murs assure un confort optimal aux visiteurs. Le restaurant possède une entrée indépendante octroyant une autonomie en termes d'horaires d'ouverture.

L'auditoire

Le grand auditoire est multifonctionnel. Il peut être utilisé pour l'organisation de conférences, de réceptions ou encore d'événements spéciaux. Des rideaux acoustiques garantissent des conditions sonores idéales pour chacun de ces types d'utilisation et permettent son obscurcissement. Un dépôt attenant sert au rangement des chaises et du podium. Une petite salle supplémentaire est destinée aux conférenciers pour la préparation de leur allocution.

La librairie

La librairie est située du côté est du hall d'entrée. Comme tous les autres programmes du rez-de-chaussée, la librairie a une relation visuelle forte avec l'espace public grâce à ses grandes fenêtres nord. Elle est subdivisée en deux zones principales : l'espace de vente et l'espace salon.

L'espace projet

L'espace projet est une salle accueillant des expositions temporaires de courte durée, par exemple pour promouvoir de jeunes artistes, ou des petites conférences.

L'espace médiation

Profitant des grandes fenêtres qui étaient autrefois les accès des locomotives aux halles, l'espace médiation est idéal pour les activités ludiques destinées aux enfants. Il est situé dans la partie centrale du musée à côté du hall d'entrée. D'un point de vue fonctionnel, cette salle possède ses propres WC ainsi qu'un grand réduit pour le rangement.

Les bureaux

Les fonctions administratives du musée sont situées dans l'extrémité ouest du bâtiment. La bibliothèque et les archives sont disposées à côté des bureaux de manière à être facilement accessibles par les curateurs tout comme par des consultants externes grâce à un accès extérieur indépendant. Dans la zone administrative, les cellules de bureau sont disposées contre les façades nord et sud. Le centre du dispositif reçoit les espaces communs comme

la salle de réunions, la petite cantine et la salle des photocopieuses. Les bureaux sont en lien direct avec les ateliers du premier étage.

5.2.3. 1^{er} étage

Les murs des salles de l'exposition permanente sont peints avec des couleurs foncées et peuvent varier selon les éléments exposés. Au contraire, dans les salles des expositions temporaires, les murs sont peints en blanc. Toutes les salles au premier étage sont organisées en enfilade. Certaines salles sont éclairées latéralement par des grandes fenêtres en façade nord. Ceci permet aux visiteurs d'avoir toujours un repère sur l'extérieur. Le 1^{er} étage dispose d'un vide d'étage de quatre mètres cinquante. L'exposition permanente dispose d'une liaison entre les 1^{er} et 2^{ème} étages conçue en forme d'escalier à gradins permettant d'accueillir des événements tels que des lectures publiques. Cette liaison assure un cheminement en boucle de l'exposition permanente organisée sur deux niveaux. A l'extrémité est du 1^{er} étage sont situés les ateliers de restauration et les dépôts. Ces programmes sont éclairés naturellement par la lumière du nord. Un monte-charge relie directement les espaces dédiés aux expositions temporaires et la zone de livraison sur le côté est du bâtiment, tandis que les espaces consacrés à la collection permanente sont en relation directe avec les dépôts et les ateliers de restauration via un monte-charge ouest.

5.2.4. 2^{ème} étage

Le 2^{ème} étage est couvert d'une verrière apportant un éclairage zénithal modulable. Elle intègre aussi ses propres éléments structurels, la ventilation ainsi que l'éclairage artificiel. La verrière porte de la façade nord à la façade sud, offrant ainsi une grande flexibilité d'utilisation. Le vide d'étage est de cinq mètres cinquante. L'espace dossier nécessitant un vide d'étage plus bas de trois mètres cinquante, permet de libérer un niveau technique au-dessus. Il possède un éclairage artificiel adapté pour l'exposition des papiers fragiles.

5.2.5. Toiture

La toiture se comprend en tant que cinquième façade visible depuis les points topographiquement élevés de la ville. Elle exprime les espaces intérieurs éclairés naturellement par la verrière. Elle intègre également les exigences des locaux techniques situés en sous-toiture. Ainsi, se configure une toiture en sheds longitudinaux, selon sept lignées, interrompues transversalement pour permettre un drainage correct de la toiture.

5.2.6. Façades

Nord

La façade nord contient toutes les entrées au musée. Un rythme de pilastres réguliers en brique s'alterne avec un rythme de baies vitrées apparemment libres mais répondant à un ordre interne. Dans la façade nord, les pilastres protègent les baies contre les apports solaires directs.

Sud

La façade sud constitue un mur opaque qui fonctionne tel un arrière fond pour le pignon préexistant. Quelques percements ponctuels cadrent le paysage lointain comme la fenêtre du grand escalier qui offre une vue privilégiée sur le lac Léman.

Est et ouest

La façade ouest, avec une dimension et une présence plus discrètes, se présente comme un mur opaque et continu en brique, homogène lorsqu'il est perçu depuis une distance considérable mais riche dans sa texture et son appareillage visible à une plus courte distance. La façade est, par contre, profite d'une localisation privilégiée, puisqu'elle sera perçue depuis plusieurs voies d'accès et depuis la place donnant à la gare. Elle se configure également massive et imposante, brisant cette fois la perception seule de la brique par les insertions des modules du bâtiment préexistant.

5.3. Développement durable

Le but est de donner une réponse équilibrée en termes de société, d'environnement et d'économie, tout en respectant la cohérence du projet et la qualité d'ensemble du futur bâtiment. Ce travail a été effectué en se basant sur l'outil SméO et la liste de contrôle Minergie-P-Eco catégorie « Musées ».

5.3.1. Société

Le Pôle muséal devrait contribuer à mettre en valeur le riche patrimoine pictural cantonal et fonctionner comme lieu de rencontre culturel. Ce projet endosse ainsi plusieurs rôles : bouclier protecteur face à la proximité de l'activité intense de la gare (îlot urbain très fréquenté implanté dans une zone ferroviaire dense), lieu pluridisciplinaire (consultation des œuvres, expositions, événements, conférences), bâtiment fonctionnel (confort thermique, lumière naturelle, stabilité du climat, sauvegarde des œuvres, sécurité) et espace public de détente pour les visiteurs comme pour les habitants et les usagers quotidiens du quartier.

5.3.2. Environnement

Au chapitre des ressources énergétiques, ce projet vise des objectifs ambitieux en matière d'énergies grises (construction) et d'énergie d'exploitation (chauffage, ventilation-climatisation, éclairage, etc.) ainsi qu'en matière d'énergie nécessaire à la mobilité.

5.3.3. Economie

Comme de précédents grands projets culturels l'ont montré, ce Pôle muséal est susceptible de donner à la Ville et au Canton une carte de visite supplémentaire pour promouvoir l'attractivité économique de toute la région. La couverture des besoins inhérents au développement de l'activité culturelle est susceptible d'influer favorablement sur l'économie locale (tourisme, hôtellerie-restauration, entretien des installations, logistique, entreprises culturelles etc.).

5.4. Concept énergétique

5.4.1. Conditionnement d'air des salles d'expositions

La préservation des œuvres d'art nécessite un climat stable en température et en humidité. Cette maîtrise du climat implique un conditionnement des salles d'expositions. Pour limiter les besoins de rafraîchissement et donc la consommation énergétique du bâtiment, plusieurs mesures constructives ont été prises afin de limiter les gains solaires (construction massive peu vitrée au sud, sheds orientés au nord, protections solaires) et les dégagements de chaleur de l'éclairage artificiel (éclairage direct par source LED). La climatisation des salles d'expositions est assurée par la ventilation. L'air est pulsé au niveau du sol dans des caniveaux recouverts d'une grille linéaire. L'air est repris au point haut par l'intermédiaire de grilles intégrées dans le faux-plafond. La reprise haute permet d'évacuer à la source les gains dus à l'éclairage artificiel ou à l'éclairage zénithal. Le renouvellement d'air minimum est réglé par l'occupation (sondes CO₂), le débit de brassage est supérieur pour assurer le climat et une bonne uniformité de la température et de l'humidité. L'air traité est distribué à partir de grandes centrales en sous-sol et une centrale secondaire sous la toiture, via trois zones de gaines verticales. Ces gaines distribuent des zones de « post-réglage » permettant d'adapter les débits d'air dans chaque zone sensible (locaux accueillant des œuvres). Les gaines horizontales de pulsion et de reprises sont disposées respectivement dans des faux-planchers et des faux-plafonds. Les zones nécessitant de forts débits d'air, comme l'auditoire, sont situées proches de leur centrale de traitement d'air. L'air repris est systématiquement ramené en centrale pour permettre une récupération très efficace en température et en humidité par échange direct.

5.4.2. *Production de chaleur*

La demande de chaleur pour le chauffage du musée est plutôt faible : très bonne isolation, faible renouvellement d'air mais les besoins annexes de chaleur, tels que l'humidification et le post-chauffage de la ventilation après déshumidification, ne sont pas négligeables. La présence du chauffage urbain de la ville de Lausanne à proximité du site offre une opportunité pour assurer le conditionnement de base du site. Le niveau de température élevé du réseau (120 à 140°C) autorise le chauffage en hiver et l'humidification par la vapeur. Cette production de chaleur, due en partie à la récupération sur l'incinération des ordures ménagères, est renouvelable à 60 % sur l'année et 75 % hors période de chauffage.

5.4.3. *Production de froid*

La production de froid est planifiée avec deux machines à compression, dont chacune reprend la moitié de la charge. L'évacuation de chaleur du circuit de refroidissement est effectuée en toiture, par l'intermédiaire d'aéro-refroidisseurs adiabatiques. Un free cooling par échange direct avec l'air extérieur en hiver et à la mi-saison permettra de minimiser la demande de froid sans augmenter les besoins en humidification (conservation du renouvellement d'air nécessaire au taux le plus bas). Une récupération de chaleur sur le circuit de refroidissement des machines frigorifiques préchauffe l'eau chaude sanitaire et assure le post-chauffage des installations de conditionnement d'air (après déshumidification). Tous les rejets de chaleur sont valorisés au maximum.

5.4.4. *Eclairage naturel*

Les salles publiques du rez-de-chaussée reçoivent la lumière par de hautes fenêtres donnant sur la place nord. Les fonctions administratives ainsi que les ateliers où des personnes travaillent disposent toujours de vues sur l'extérieur ainsi que du niveau d'éclairage naturel nécessaire. La façade nord est protégée du soleil par des lames fixes verticales, perpendiculaires à la façade. Ces lames sont dimensionnées pour garantir qu'à aucun moment de l'année du soleil ne pénètre dans une zone sensible (exposition des œuvres, travail sur les œuvres). L'essentiel de l'éclairage de base des salles d'exposition du 1^{er} étage est garanti par l'éclairage artificiel tandis que les salles d'exposition du 2^{ème} étage bénéficient d'un éclairage naturel zénithal. La solution de sheds dont les vitrages sont orientés au nord permet de garantir à la fois un bon niveau d'éclairage naturel tout en répondant aux contraintes d'uniformités tant au niveau du sol que des murs des salles d'expositions. Des stores extérieurs à lamelles complètent le dispositif, permettant de moduler plus finement la quantité de lumière selon les heures, la saison et le type d'exposition. Les parties intérieures du plafond des sheds jouent un double rôle vis-à-vis de la lumière : premièrement, elles permettent d'améliorer l'uniformité de l'éclairage naturel en diffusant la lumière du soleil ; deuxièmement, elles jouent un rôle protecteur pour les œuvres en interceptant les rayons du soleil, évitant ainsi une exposition directe des œuvres qui serait nuisible à leur conservation.

5.4.5. *Eclairage artificiel*

La planification de l'éclairage artificiel du MCBA repose sur un principe de zonage, qui consiste à organiser les diverses parties de l'édifice en fonction de leurs exigences d'éclairage spécifiques et des atmosphères lumineuses qui leur sont propres. C'est-à-dire d'un éclairage neutre et diffus des salles, jusqu'à l'accentuation, de l'ordre de la mise en scène, des œuvres. Le procédé permet d'élaborer un concept d'ensemble clair et cohérent, basé sur un nombre restreint d'éclairages différenciés et flexibles grâce à un système monté sur rail. Tous les luminaires sont faciles d'entretien, de longue durée, faciles à recycler et choisis en fonction d'une économie d'énergie liée au développement durable. Afin de respecter les niveaux d'éclairement des locaux (normes SIA 380/4, SN EN 12464-1), ainsi que l'éclairage des œuvres d'art, il est prévu d'éclairer une grande partie des locaux avec des sources LED. L'utilisation de sources lumineuses de dernière génération et le choix d'un éclairage direct permet de restreindre la puissance connectée pour l'éclairage artificiel, tout en assurant un très bon rendu des couleurs. La lustrerie sera équipée d'un

système de régulation qui offre un contrôle numérique de l'éclairage (régulation en fonction de l'éclairage naturel, etc.) ou création d'ambiances en fonction de l'horaire ou de l'œuvre à présenter. Ainsi, l'éclairage sera assujéti à des détecteurs de présence ainsi qu'à des sondes de luminosité.

5.4.6. *Electricité*

En tenant compte du futur Pôle muséal, le point de jonction d'alimentation en énergie électrique se fera dans les locaux sous le futur escalier à côté des arcades. Ceci aura l'avantage de créer un point de jonction global pour l'ensemble des bâtiments concernés (MCBA ; mudac ; Musée de l'Elysée). Un groupe de secours est prévu. Il permettra d'assurer l'alimentation du désenfumage, une partie des installations CVS, des monte-charges et de la lumière pour une évacuation des œuvres en cas de catastrophe. De plus, il reprendra la charge de l'onduleur ASI, une fois que ses batteries seront vides. Ce groupe de secours est dimensionné pour une puissance de 250 kVA et pour une autonomie de deux jours, ce qui permettra la mise en sécurité des œuvres. Une partie de l'électricité est produite directement par des panneaux photovoltaïques situés sur la toiture.

5.5. *Gestion des risques et de la sécurité*

5.5.1. *Incendie*

Le concept de protection incendie respecte la norme et les prescriptions de l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) en vigueur. Le bâtiment comprend des locaux pouvant accueillir un grand nombre de personnes (>100) ainsi que des locaux administratifs. Tous les locaux sont dotés d'une installation de détection d'incendie reliée à la centrale de transmission des alarmes (CTA) à Pully. Suivant les recommandations de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, toutes les issues de secours aboutissent en façade nord et le désenfumage mécanique des locaux à grand nombre de personnes, à savoir les quatre salles d'expositions principales et l'auditoire, se fait en toiture.

5.5.2. *Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)*

Le MCBA sera construit près des voies CFF sur lesquelles 1.7 million de tonnes de marchandises dangereuses passent chaque année. D'une manière générale, le MCBA projeté protège bien les personnes et les biens culturels qu'il héberge contre d'éventuels accidents pouvant survenir sur la ligne ferroviaire voisine. Cela est notamment dû au mode de construction majoritairement massif de la façade contiguë aux voies. Les propositions de mesures susceptibles d'atténuer les risques liés aux accidents majeurs comprennent des indications sur la conception et l'agencement des chemins de fuite, des installations de ventilation, des ouvertures dans les façades, des portes coupe-feu et des mesures organisationnelles. La protection contre le rayonnement thermique et les gaz d'incendie revêt une importance particulière dans la mise en œuvre des mesures de sécurité. Celles qui sont préconisées tiennent compte du fait que les biens à protéger posent des exigences différentes lorsqu'il s'agit de les évacuer. Il faut notamment considérer que l'évacuation de biens culturels demande plus de temps que l'évacuation de personnes ou la fuite par leurs propres moyens. On privilégiera autant que possible les mesures passives, qui déploient leur efficacité sans devoir être activées par des personnes ou par des systèmes techniques. Parmi les mesures passives nous pouvons citer notamment une construction massive et incombustible, une façade sud peu vitrée, l'orientation au nord des sheds qui évite un rayonnement thermique direct dans les salles d'expositions et les sorties de secours débouchant toutes au nord du bâtiment à l'opposé des voies de chemin de fer.

5.5.3. *Amiante*

La dépollution et le désamiantage des structures existantes sont à la charge des CFF. Le site sera ainsi remis au Canton libre de toutes substances polluantes après démolition de l'existant.

5.5.4. *Constructions sans obstacles*

Tant les aménagements extérieurs que les espaces intérieurs sont conçus afin d'être accessibles à tous. Les surfaces sont planes et ininterrompues par des différences de niveau. Les entrées sont de plain-pied sans seuil ni ressaut et les portes principales sont motorisées.

5.5.5. *Concept de sécurité - Contrôle d'accès / effraction / alarmes*

Il est prévu que les accès au bâtiment ainsi qu'aux zones de sécurité seront contrôlés par une centrale de contrôle d'accès avec un système de cartes et de gâches électriques ; que les ouvertures sur l'extérieur ainsi que les portes entre les zones de sécurité seront contrôlées par des contacts de sûreté reliés à la centrale d'effraction ; que des caméras de surveillance seront installées dans les divers locaux d'exposition et qu'en cas d'événement, un signal d'évacuation soit transmis par des haut-parleurs.

6. Echange foncier

6.1. *Conditions relevant de la convention signée avec les CFF et le Canton le 12 octobre 2011*

Les conditions de l'échange foncier prévu par le préavis N° 2011/46, respectivement par la Convention signée par la Commune de Lausanne, les CFF et le canton de Vaud le 12 octobre 2011 sont valables jusqu'au 31 décembre 2015. Des multiples scénarii élaborés, il n'en reste potentiellement que deux au moment de la rédaction du présent préavis à savoir :

VII Exécution de la convention 2.4.1.1

Au 31 décembre 2015, les Conditions cumulatives sont réunies, mais le PPA pour le site de Malley n'est pas encore en vigueur.

Pour mémoire les conditions cumulatives sont :

- plan d'affectation cantonal définitif et exécutoire ;
- crédit d'ouvrage voté par le parlement et entré en force ;
- permis de construire définitif et exécutoire.

Si les conditions cumulatives ne devaient pas être réunies au 31 décembre 2015, c'est la clause suivante qui s'appliquera :

VIII Clauses finales / 2. Echéance

L'engagement de procéder à l'Echange foncier devient caduc si le projet de réalisation du MCBA n'a pas abouti au 31 décembre 2015.

Au 2 octobre 2015, le plan d'affectation cantonal est définitif et exécutoire, le crédit d'ouvrage a été accordé mais le permis de construire fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral qui n'a pas accordé l'effet suspensif. Le permis est donc exécutoire mais non définitif, l'échange foncier ne peut donc avoir lieu et pourrait devenir caduc si le Tribunal fédéral ne se prononçait pas avant le 31 décembre 2015. Dans le cas contraire, à savoir une décision du Tribunal fédéral rendant le permis de construire non seulement exécutoire mais définitif, le transfert immobilier de la parcelle de la halle aux locomotives des CFF à la Ville aurait lieu, mais la parcelle de Malley ne pourrait pas être cédée en échange puisque le PPA la concernant n'est et ne sera pas en vigueur avant le 31 décembre 2015. Les CFF pourraient alors choisir entre un autre terrain que proposerait la Ville et le paiement de la valeur du terrain de la halle aux locomotives, soit CHF 33'360'000.-. Un intérêt de retard de 1 % y serait ajouté calculé sur la durée s'écoulant entre le transfert immobilier du terrain de la halle aux locomotives et son paiement par la Ville aux CFF.

6.2. Modification des conditions prévues par la convention signée avec les CFF et le Canton le 12 octobre 2011

De manière à éviter que les conditions de l'échange foncier deviennent caduques au 31 décembre 2015, les parties concernées ont convenu ce qui suit :

1. les terrains MCBA sont cédés de manière ferme et définitive à la Ville de Lausanne (VdL) avec transfert des profits et risques au 31 décembre 2015 au plus tard ;
2. les CFF accordent un délai supplémentaire échéant au 31 décembre 2018 à la VdL pour obtenir l'approbation définitive du PPA des terrains de Malley-Gare ; ces derniers seront transférés aux CFF dès l'entrée en force du PPA et aux conditions de la convention d'échange. Pour le surplus, les options prévues par la convention d'échange s'appliquent à l'échéance de la prolongation du délai (paiement en terrains ou en argent au choix des CFF) ;
3. les CFF renoncent jusqu'au transfert des terrains de Malley-Gare, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2017, à la perception d'un intérêt de 1 % sur la valeur des terrains MCBA, tel qu'envisagé initialement par la convention d'échange ;
4. parallèlement et pendant la même période, la VdL renonce à la perception d'un loyer pour les surfaces et objets que les CFF continueront à utiliser conformément à la convention d'échange. Les CFF assument cependant l'entretien usuel et les coûts d'exploitation de ceux-ci à entière décharge de la VdL ;
5. un contrat de prêt à usage gratuit sera conclu entre les CFF et la VdL pour ces objets jusqu'au transfert des terrains de Malley-Gare mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2017. Il sera suivi d'un bail dont les modalités seront négociées entre parties conformément aux dispositions de la convention d'échange. Si les parcelles de Malley-Gare ne devaient pas encore avoir été transférées aux CFF au 31 décembre 2017, la VdL s'acquitterait alors simultanément d'un intérêt de 1 % par année sur la valeur des terrains MCBA ;
6. un avenant à la convention d'échange sera signé en même temps que l'acte de cession ferme et définitive des terrains MCBA ;
7. pour le surplus, les autres conditions de la convention d'échange continuent à s'appliquer tant qu'elles ne contiennent rien de contraire à ce qui précède.

Eu égard aux nouvelles conditions négociées ci-dessus, un Avenant à la convention a été établi.

6.3. Avenant à la convention du 12 octobre 2011

AVENANT

à la convention du 12 octobre 2011

relative à un échange foncier dans le cadre de la réalisation du futur Musée des Beaux-Arts

Entre

d'une part

Chemins de fer fédéraux suisses CFF, société anonyme de droit public selon la loi fédérale sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF) du 20 mars 1998 (IDE : CHE-102.909.703) dont le siège est à 3000 Berne 65, Hilfikerstrasse 1, représentée par CFF Immobilier (•) ci-après dénommée "**les CFF**",

d'autre part

La **COMMUNE DE LAUSANNE**, représentée par la Municipalité, ci-après dénommée "**La Commune de Lausanne**",

Ensemble "**les Parties**"

Intervient à la présente convention :

L'ETAT DE VAUD représenté par (•)

Il est préalablement exposé ce qui suit :

1. Les Parties et l'Etat de Vaud rappellent la convention sous seing privé (ci-après dénommée "**la Convention**") qu'elles ont conclue le 12 octobre 2011, relative à un échange foncier dans le cadre de la réalisation du futur Musée des Beaux-Arts.
2. La Convention était soumise à la réalisation des conditions suivantes dans un délai échéant définitivement le 31 décembre 2015 (cf. chiffres VII/1/1.1 et VII/1/1.2 de La Convention) :
 - pour Malley C12 : l'obtention d'un PPA définitif et exécutoire pour le site de Malley (zones C11 et C12) selon chiffre III/3.2 de La Convention ;
 - pour les Halles CFF : cumulativement (i) l'obtention d'un PAC définitif et exécutoire pour le MCBA (ii) l'entrée en force du décret de crédit d'ouvrage pour la réalisation du MCBA et (iii) la délivrance du permis de construire pour le MCBA définitif et exécutoire.
3. A ce jour, le PPA pour le site de Malley n'a pas été obtenu, les conditions cumulatives pour les Halles CFF n'ont pas été réunies, et les Parties sont d'avis que ces conditions ne seront pas réalisées d'ici au 31 décembre 2015.
4. Les Parties se sont cependant entendues sur les points suivants :
 - a) les terrains des Halles CFF sont cédés à la Commune de Lausanne de manière ferme et définitive par un acte de vente directe en forme authentique avec transfert des profits et des risques d'ici au 31 décembre 2015 au plus tard ;
 - b) l'échéance telle que fixée au chiffre VIII/2 de La Convention est prorogée au 31 décembre 2018.

Cela exposé, les Parties et l'Etat de Vaud conviennent de ce qui suit :

- I -

Les CFF et la Commune de Lausanne vont conclure un acte de vente avec paiement différé en forme authentique par lequel la propriété des Halles CFF est cédée à la Commune de Lausanne de manière ferme et définitive avec transfert des profits et des risques d'ici au 31 décembre 2015 au plus tard.

- II -

L'exécution de la Convention comme prévu à son chiffre VII ne portera dès lors plus que sur la partie de l'Echange selon chiffre I/2 de la Convention soit la cession aux CFF de Malley C12.

- III -

L'échéance fixée dans la Convention au chiffre VIII/2 est prolongée au 31 décembre 2018. En conséquence le chiffre VIII/2 aura désormais la teneur suivante :

"Échéance :

La présente convention est convenue dès son entrée en vigueur pour une durée échéant le 31 décembre 2018. L'engagement de procéder à la partie de l'Echange foncier en faveur des CFF, à savoir la cession de Malley C12, devient caduc si le PPA des terrains Malley-Gare n'est pas approuvé définitivement au 31 décembre 2018".

- IV -

En conséquence de la décision précédente, le chapitre VII de La Convention est modifié et aura désormais la teneur suivante :

"VII. EXECUTION DE LA CONVENTION

1. Principes (exécution avant le 31 décembre 2018) :

L'exécution de l'Echange foncier, soit le transfert de Malley C12 aux CFF, pourra intervenir aussitôt que la condition suivante aura été réalisée, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

1.1. Pour Malley C12 : l'obtention d'un PPA définitif et exécutoire pour le site de Malley (zones C11 et C12) selon chiffre III/3.2.

2. Décalage :

L'Echange foncier intervient de manière échelonnée, la cession des Halles CFF à la Commune de Lausanne devant intervenir avant le 31 décembre 2015. Aucun intérêt n'est dû par la Commune de Lausanne aux CFF pour la période entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017.

Durant la période entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018, la Commune de Lausanne est redevable aux CFF d'un intérêt de retard de 1 % l'an calculé sur la valeur immobilière des Halles CFF (selon chiffre II/2) depuis le 1^{er} janvier 2018 jusqu'à la date du transfert de Malley C12 ou du paiement de la valeur des Halles CFF aux CFF.

La Commune de Lausanne renonce également à la perception d'un loyer pour les surfaces et objets que les CFF continueront à utiliser conformément à la Convention. Les CFF en assumeront cependant l'entretien usuel et les coûts d'exploitation à l'entière libération de la Commune de Lausanne.

2.1. Au 31 décembre 2018, le PPA pour le site de Malley n'est pas encore en vigueur :

2.1.1. Les Halles CFF ont été cédées définitivement à la Commune de Lausanne qui en est devenue propriétaire.

2.1.2. La Commune de Lausanne :

2.1.2.1. paiera aux CFF la contre-valeur des Halles CFF cédées par les CFF, soit par la cession d'autres terrains à bâtir selon accord entre les Parties, les CFF ayant de manière unilatérale le choix d'accepter ou non le terrain proposé par la commune de Lausanne, soit par un paiement en espèces ;

2.1.2.2. indemniser les CFF pour tous les frais externes (mandats) engagés par les CFF en vue de l'élaboration du PPA pour le site de Malley C12.

2.2. Le PPA pour le site de Malley définitif et exécutoire est obtenu avant le 31 décembre 2018 :

2.2.1. Malley C12 est cédé aux CFF aux conditions de la Convention dès l'entrée en force du PPA.

- V -

En dérogation au chapitre VI de la Convention, la poursuite de l'exercice des activités exercées par les CFF dans les locaux situés sur le site des Halles CFF se fera gratuitement mais jusqu'au 31 décembre 2017 au plus tard. A cet effet, les CFF et la Commune de Lausanne concluront un contrat de prêt à usage gratuit. Si l'utilisation par les CFF devait perdurer au-delà du 1^{er} janvier 2018, il ferait l'objet d'un bail entre les parties dont les modalités seront négociées conformément aux dispositions de la Convention.

- VI -

1. Le présent avenant entre en vigueur immédiatement dès sa signature par les Parties et l'Etat de Vaud.
2. Les Parties et l'Etat de Vaud sont conscients que selon les dispositions de l'article 216 CO (Code des obligations), la présente convention serait à passer en la forme authentique. Ils s'engagent à conclure une convention respectant la forme authentique lorsque l'avancement du dossier le permettra.
3. La présente convention est régie par le droit suisse. Le for est fixé à Lausanne.
4. Dans l'hypothèse où des dispositions du présent avenant devraient s'avérer ou devenir invalides, cela n'entacherait aucunement la validité de l'avenant pour le surplus. Les Parties s'engagent à souscrire alors une convention pour remplacer la disposition invalide par une disposition valable dont les conséquences économiques seront aussi semblables que possibles. Il en ira de même dans l'hypothèse d'une lacune du présent avenant.
5. Pour le surplus, la Convention demeure inchangée et reste en vigueur.

Une fois l'avenant à la Convention signé par les parties, un acte de vente de la parcelle du site des halles CFF pourra être instrumenté.

6.4. Acte de vente

DIVISION ET REUNION DE BIENS-FONDS
VENTE AVEC PAIEMENT DIFFERE

Par devant Martin HABS, notaire à Lausanne, -----

----- se présentent : -----

d'une part :

Chemins de fer fédéraux suisses CFF, société anonyme de droit public selon la loi fédérale sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF) du 20 mars 1998 (IDE : CHE-102.909.703) dont le siège est à 3000 Berne 65, Hilfikerstrasse 1, représentée par (●), de (●), à (●), qui l'engage valablement en vertu de procuration datée du (●), pièce légalisée dont l'original est annexé au présent acte ; -----

ci-après dénommée « *les CFF* » ou « *la venderesse* » ; -----

d'autre part : -----

la **COMMUNE DE LAUSANNE**, ici représentée par (●), (● *fonction*), qui agit en vertu et sur la base des pièces suivantes :-----

▪ procuration délivrée par la Municipalité de Lausanne en faveur de (●), en date du (●), produite pour demeurer ci-annexée ; -----

▪ extrait conforme de la décision du Conseil communal de Lausanne du (●) 2015, ratifiant le préavis numéro (●) de la Municipalité et autorisant celle-ci à (●). -----

ci-après dénommée « *l'acheteuse* ». -----

----- **Exposé préalable** : -----

1. Les Chemins de fer fédéraux suisses CFF sont propriétaires des parcelles 5080, 5770 et 5819 de Lausanne ci-après désignées :

Description de l'immeuble

Commune politique	132 Lausanne
Tenue du registre foncier	fédérale
Numéro d'immeuble	5080
Forme de registre foncier	fédérale
E-GRID	CH 71450 08375 82
Surface	49'458 m ² , numérique
Mutation	21.09.2001 007-2001/3850/0 Mensuration 04.07.2012 007-2012/3358/0 Division de bien-fonds, à P. 20653 : 883 m ² , différence due aux arrondis : - 1 m ²
Autre(s) plan(s):	51, 52
No plan:	38
Désignation de la situation	Avenue Louis-Ruchonnet Chemin des Epinettes 2/4/6 Place de la Gare 13/15/16 Rue du Simplon 32/34
Couverture du sol	Bâtiment(s), 13823 m ² Jardin, 2'342 m ² Chemin de fer, 22'781 m ² Accès, place privée, 10'512 m ²
Bâtiments/Constructions	Bâtiment public, 952 m ² , N° d'assurance: 710 Bâtiment industriel, 9548 m ² , N° d'assurance: 829a Bâtiment industriel, 189 m ² , N° d'assurance: 829b Bâtiment industriel, 15 m ² , N° d'assurance: 829c Bâtiment industriel, 543 m ² , N° d'assurance: 14125a Bâtiment industriel, 227 m ² , N° d'assurance: 14126 Bâtiment industriel, 814 m ² , N° d'assurance: 15025 Bâtiment commercial, 105 m ² , N° d'assurance: 10720 Bâtiment commercial, 533 m ² , N° d'assurance: 16589a Bâtiment industriel, N° d'assurance: 14125b Surface totale 138 m ² (souterrain) Bâtiment industriel, N° d'assurance: 14125c Surface totale 37 m ² (souterrain) Bâtiment industriel, B342 Surface totale 363 m ² (souterrain) Bâtiment, B343, 46 m ²

Bâtiment, B344, 7 m²
 Bâtiment commercial, 844
 m², N° d'assurance: 16589b
 Surface totale 3'096 m²
 (sur plusieurs immeubles)
 bâtiment seulement en partie
 sur B-F 5080

Mention de la mensuration officielle

Observation

Feuillet de dépendance

Estimation fiscale

Propriété

Propriété individuelle

Schweizerische Bundesbahnen SBB (Chemins de fer fédéraux suisses 22.01.1999 007-548676 Transfert CFF) (Ferrovie federali svizzere FFS) (Viafieri federalas svizras VFS)
 (Swiss federal railways SFR), Bern (IDE : CHE-102.909.703)

Mentions

04.07.2012 007-2012/3359/0 Restriction LATC ID.007-2012/002477

Servitudes

18.11.1891 007-350191 (C) Passage à pied et pour tous véhicules ID.007-2001/007157
 18.11.1891 007-350191 (D) Passage à pied et pour tous véhicules ID.007-2001/007157
 18.10.1909 007-355417 (C) Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations ID.007-2001/007168
 31.01.1911 007-355110 (C) Usage de terrasse ID.007-2001/007158
 31.01.1911 007-355111 (C) Voisinage : vues droites ID.007-2001/007159
 29.10.1936 007-355137 (C) DDP Superficie, jusqu'au 31.12.2060 ID.007-2001/007160
 07.05.1938 007-355141 (D) Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations ID.007-2001/007161
 26.04.1985 007-439483 (C) DDP Superficie, jusqu'au 31.12.2084 ID.007-2005/000248
 10.09.1987 007-464709 (C) Passage à pied ID.007-2001/007175
 28.04.1989 007-482567 (C) Usage Chaufferie ID.007-2001/007176
 28.04.1989 007-482568 (D) Usage de places de parc, jusqu'au 19.04.2060 ID.007-2001/007177
 14.11.2001 007-2001/4759/0 (C) Passage souterrain à pied et pour véhicules de service ID.007-2002/000535
 08.11.2004 007-2004/6047/0 (D) Voisinage : restrictions aux droits de voisinage ID.007-2005/000878
 04.07.2012 007-2012/3358/0 (D) Passage à pied et pour tous véhicules ID.007-2012/002469
 06.11.2012 007-2012/5704/0 (D) Voisinage : restrictions des droits de voisinage ID.007-2013/001786
 06.11.2012 007-2012/5704/0 (D) Voisinage : restrictions des droits de voisinage ID.007-2013/001827
 27.10.2014 007-2014/5268/0 (C) Passage public à pied, à vélo et autres moyens de mobilité douce ID.007-2015/000339

Charges foncières

Aucune

Annotations

(Profit des cases libres, voir droits de gage)

26.04.1985 007-439483	Conditions spéciales quant à l'indemnité de retour du droit de superficie ID.007-2005/000264
26.04.1985 007-439483	Modification du droit de préemption légal (DDP de superficie) ID.007-2005/000265
06.11.2012 007-2012/5704/0	Modification du droit de préemption légal (DDP de superficie) ID.007-2013/001778
06.11.2012 007-2012/5704/0	Conditions spéciales quant à l'indemnité de retour du droit de superficie ID.007-2013/001779

Exercices des droits

Selon le registre foncier

Droits de gage immobilier

Aucune

Description de l'immeuble

Commune politique	132 Lausanne
Tenue du registre foncier	fédérale
Numéro d'immeuble	5770
Forme de registre foncier	fédérale
E-GRID	CH 24458 37502 38
Surface	23'646 m ² , numérique
Mutation	
Autre(s) plan(s):	
No plan:	38
Désignation de la situation	Chemin de Villard
Couverture du sol	Bâtiment(s), 112 m ² Place-jardin, 23'534 m ²
Bâtiments/Constructions	Garage, 102 m ² , N° d'assurance: 12007 Surface totale 286 m ² (sur plusieurs immeubles) Bâtiment, B326, 10 m ²
Mention de la mensuration officielle	
Observation	
Feuillet de dépendance	
Estimation fiscale	0.00
	RG96

Propriété

Propriété individuelle

Schweizerische Bundesbahnen SBB (Chemins de fer fédéraux suisses 22.01.1999 007-548676 Transfert CFF) (Ferrovie federali svizzere FFS) (Viafieri federalas svizras VFS) (Swiss federal railways SFR), Bern (IDE : CHE-102.909.703)

Mentions

Aucune

Servitudes

05.03.1894 007-350000 (C) Canalisation(s) ID.007-2008/004605
 11.05.1917 007-355115 (C) Canalisation(s) d'égouts ID.007-2008/007462

Charges foncières

Aucune

Annotations

(Profit des cases libres, voir droits de gage)

Aucune

Exercices des droits

Selon le registre foncier

Droits de gage immobilier

Aucune

Description de l'immeuble

Commune politique	132 Lausanne	
Tenue du registre foncier	fédérale	
Numéro d'immeuble	5819	
Forme de registre foncier	fédérale	
E-GRID	CH 66768 34517 45	
Surface	1'110 m ² , numérique	
Mutation		
Autre(s) plan(s):		
No plan:	38	
Désignation de la situation	Chemin de Villard 9/11	
Couverture du sol	Bâtiment(s), 295 m ² Place-jardin, 815 m ²	
Bâtiments/Constructions	Habitation, 121 m ² , N° d'assurance: 808 Habitation, 174 m ² , N° d'assurance: 11178	
Mention de la mensuration officielle		
Observation		
Feuillet de dépendance		
Estimation fiscale	1'139'000.00	2006 (17.07.2007)

Propriété

Propriété individuelle

Schweizerische Bundesbahnen SBB (Chemins de fer fédéraux suisses 22.01.1999 007-548676 Transfert CFF) (Ferrovie federali svizzere FFS) (Viafieri federalas svizras VFS) (Swiss federal railways SFR), Bern (IDE : CHE-102.909.703)

Mentions

Aucune

Servitudes

07.05.1938 007-355141	(C) Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations ID.007-2001/007161
07.05.1938 007-355141	(D) Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations ID.007-2001/007161
28.08.1939 007-355143	(C) Zone/quartier : restriction de bâtir ID.007- 2008/007501
27.10.2014 007-2014/5268/0	(C) Passage public à pied, à vélo et autres moyens de mobilité douce ID.007-2015/000339

Charges foncières

Aucune

Annotations

(Profit des cases libres, voir droits de gage)

Aucune

Exercices des droits

Selon le registre foncier

Droits de gage immobilier

Aucune

2. Pour permettre la réalisation d'un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (ci-après « *MCBA* ») par le canton de Vaud et d'un Pôle muséal sur le site des anciennes Halles CFF aux locomotives à Lausanne, les parties sont convenues de procéder au fractionnement des parcelles 5770 et 5080 de Lausanne et ensuite à la vente à la Commune de Lausanne des surfaces détachées, toutes réunies avec la parcelle 5819 de Lausanne, dans une nouvelle parcelle 20861 de Lausanne d'une surface totale de 25'805 mètres carrés. L'ensemble des biens immobiliers qui seront acquis par la Commune de Lausanne réunis dans la nouvelle parcelle 20861 de Lausanne, sont dénommés ci-après « *le site des Halles CFF* ».

3. Les parties ont conclu à cet effet une convention en date du 12 octobre 2011 (ci-après « *Convention* ») et un avenant en date du (●) (ci-après « *Avenant* »). Des copies conformes sont annexées au présent acte. -----

4. Les surfaces concernées par ces différentes mutations font l'objet d'un plan et d'un tableau de mutation établis par l'ingénieur géomètre breveté Yves Deillon, chef du Service de la coordination et du cadastre, à Lausanne, en date du 15 août 2015 et d'une validation technique numéro OIT 132/15/35803 du 8 septembre 2015. Le notaire soussigné a donné connaissance aux comparants du plan et du tableau de mutation précités, lesquels les ont approuvés en apposant leur signature. Un exemplaire dudit plan et du tableau de mutation sont produits à l'appui du présent acte au registre foncier. -----

5. Une Mention : « mutation de projet (abornement différé art. 126 ORF) » sera inscrite au Registre foncier. -----

Cela exposé les comparants conviennent et décident de ce qui suit : -----

----- **I. Nouvelle parcelle 20861 de Lausanne**-----A. Division et réunion de biens-fonds : -----

1 Les Chemins de fer fédéraux suisses CFF divisent les parcelles 5080 et 5770 de Lausanne en plusieurs biens-fonds et les réunissent immédiatement conformément au plan et tableau de mutation susdésignés, pour former trois nouveaux biens-fonds distincts. -----

2. La Municipalité de Lausanne a approuvé les fractionnements en date du 15 août 2015.-----

B. Désignations des nouvelles parcelles 5770, 5080 et 20861 de Lausanne : -----

1. Les parcelles 5770 et 5080 de Lausanne après division, ainsi que la nouvelle parcelle 20861 de Lausanne, sont désormais désignées de la manière suivante :-----

=====	COMMUNE DE LAUSANNE	=====
Parcelle 5770 de Lausanne	Chemin de Fontenay	---
	Bâtiment B326	10 m²
	Chemin de fer	18'938 m²
	Surface totale -----	18'948 m²
=====		=====
=====	COMMUNE DE LAUSANNE	=====
Parcelle 5080 de Lausanne	Place de la Gare 13/15/16	
	Chemin des Epinettes 2	---
	Rue du Simplon 32/34	
	Bâtiment public ECA 710	952 m ²
	Bâtiment industriel ECA 829a de 9'548 m ² sur plusieurs immeubles	590 m ²
	Bâtiment industriel ECA 829c	15 m ²
	Bâtiment industriel ECA 14125a	543 m ²
	Bâtiment souterrain ECA 14125b de 138 m ²	-
	Bâtiment souterrain ECA 14125c de 37 m ²	-
	Bâtiment industriel ECA 14126	227 m ²
	Bâtiment commercial ECA 16589a	533 m ²
	Bâtiment B343	46 m ²
	Bâtiment B344	7 m ²
	Bâtiment commercial ECA 16589b de 3'096 m ² sur plusieurs immeubles	844 m ²
	Couvert ECA 712 de 8'604 m ² (31 m ²) sur plusieurs immeubles	
	Chemin de fer	20'551 m ²
	Jardin	1'889 m ²
	Route, chemin	3'264 m ²
	Surface totale -----	29'461 m²

Parcelle 20861 de Lausanne	COMMUNE DE LAUSANNE Place de la Gare 16 Chemin de Villard 9/11	
	Bâtiment industriel ECA 829a de 9'548 m ² sur plusieurs immeubles	8'958 m ²
	Bâtiment industriel ECA 829b -----	189 m ²
	Bâtiment industriel ECA 15025-----	814 m ²
	Bâtiment industriel ECA 10720 -----	105 m ²
	Bâtiment industriel souterrain B342 de 363 m ²	-
	Habitation ECA 808	121 m ²
	Habitation ECA 11178	174 m ²
	Garage ECA 12007 de 286 m ² sur plusieurs immeubles	102 m ²
	Accès, place privée	57 m ²
	Chemin de fer	6'825 m ²
	Jardin	1'211 m ²
	Route, chemin	7'249 m ²
	Surface totale -----	25'805 m²

C. Report des droits et charges : -----

Le report des droits et charges s'effectue comme suit (selon la proposition de report d'une mention et des servitudes établie par le service de la coordination et du cadastre en date du 13 août 2015) : -----

a) Mention : -----

No ID.007-2012/002477 Restriction LATC :-----

Cette mention est maintenue sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle n'est pas reportée sur la nouvelle parcelle 20861 laquelle n'est pas concernée.-----

b) Servitudes : -----

No ID.007-2001/007157 Passage à pied et pour tous véhicules :-----

Cette servitude est maintenue comme droit et charge sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle n'est pas reportée sur la nouvelle parcelle 20861 qui en est libérée.

No ID.007-2001/007158 Usage de terrasse : -----

Cette servitude n'est pas maintenue comme charge sur la parcelle 5080 dans son nouvel état, laquelle en est libérée. Elle est reportée comme charge uniquement sur la nouvelle parcelle 20861.-----

No ID.007-2001/007159 Voisinage : vues droites : -----

Cette servitude n'est pas maintenue comme charge sur la parcelle 5080 dans son nouvel état, laquelle en est libérée. Elle est reportée comme charge uniquement sur la nouvelle parcelle 20861.-----

No ID.007-2001/007160 Droit distinct et permanent superficie jusqu'au 31.12.2060 : -----

Cette servitude n'est pas maintenue comme charge sur la parcelle 5080 dans son nouvel état, laquelle en est libérée. Elle est reportée comme charge uniquement sur la nouvelle parcelle 20861.

No ID.007-2001/007161 Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations : -----

Cette servitude n'est pas maintenue comme droit sur la parcelle 5080 dans son nouvel état, laquelle en est libérée. Elle est reportée comme droit uniquement sur la nouvelle parcelle 20861 (uniquement pour la zone entourée d'un liseré vert (sans changement)).

No ID.007-2001/007168 Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations : -----

Cette servitude est maintenue comme charge sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle n'est pas reportée sur la nouvelle parcelle 20861, laquelle n'est pas concernée par son tracé. -----

No ID.007-2001/007175 Passage à pied : -----

Cette servitude est maintenue comme charge sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle n'est pas reportée sur la nouvelle parcelle 20861, laquelle n'est pas concernée par son tracé.

No ID.007-2001/007176 Usage chaufferie : -----

Cette servitude est maintenue comme charge sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle n'est pas reportée sur la nouvelle parcelle 20861, laquelle n'est pas concernée par son tracé. -----

No ID.007-2001/007177 Usage de places de parc : -----

Cette servitude est maintenue comme droit sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle n'est pas reportée sur la nouvelle parcelle 20861, laquelle n'est pas concernée par son tracé. -----

No ID.007-2002/000535 Passage souterrain à pied et pour véhicules de service : -----

Cette servitude est maintenue comme charge sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle n'est pas reportée sur la nouvelle parcelle 20861, laquelle n'est pas concernée par son tracé.

No ID.007-2005/000248 Droit distinct et permanent superficie jusqu'au 31.12.2084 : -----

Cette servitude est maintenue comme charge sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle n'est pas reportée sur la nouvelle parcelle 20861, laquelle n'est pas concernée par son assiette. -----

No ID.007-2005/000878 Voisinage : restrictions aux droits de voisinage : -----

Cette servitude est maintenue comme droit sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle n'est pas reportée sur la nouvelle parcelle 20861, laquelle en est libérée.

No ID.007-2012/002469 Passage à pied et pour tous véhicules : -----

Cette servitude est maintenue comme droit sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle n'est pas reportée sur la nouvelle parcelle 20861, laquelle n'est pas concernée par son tracé. -----

No ID.007-2013/001786 Voisinage : restrictions des droits de voisinage : -----

Cette servitude est maintenue comme droit sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle est également reportée comme droit sur la nouvelle parcelle 20861. Ce report ne constitue pas une aggravation de charges pour le fond-servant.

No ID.007-2013/001827 Voisinage : restrictions des droits de voisinage : -----

Cette servitude est maintenue comme droit sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle est également reportée comme droit sur la nouvelle parcelle 20861. Ce report ne constitue pas une aggravation de charges pour le fond-servant.

No ID.007-2015/000339 Passage public à pied, à vélo et autres moyens de mobilité douce :

Cette servitude n'est pas maintenue comme charge sur la parcelle 5080 dans son nouvel état, cette dernière n'étant plus concernée par son tracé. Elle est reportée comme charge sur la nouvelle parcelle 20861. -----

No ID.007-2008/007501 Zone/quartier : restriction de bâtir : -----

Elle est reportée comme charge sur la nouvelle parcelle 20861.

No ID.007-2008/004605 Canalisation(s) : -----

Cette servitude est maintenue comme charge sur la parcelle 5770 dans son nouvel état. Elle n'est pas reportée sur la nouvelle parcelle 20861, laquelle n'est pas concernée par son tracé. -----

No ID.007-2008/007462 Canalisation(s) d'égouts : -----

Cette servitude est maintenue comme charge sur la parcelle 5770 dans son nouvel état. Elle est reportée comme charge sur la nouvelle parcelle 20861. -

c) Charges foncières et annotations : -----

No ID.007-2005/000264 Conditions spéciales quant à l'indemnité de retour du droit de superficie :

Cette annotation est maintenue sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle n'est pas reportée sur la nouvelle parcelle 20861. -----

No ID.007-2005/000265 Modification du droit de préemption légal (DDP de superficie) : --

Cette annotation est maintenue sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle n'est pas reportée sur la nouvelle parcelle 20861. -----

No ID.007-2013/001778 Modification du droit de préemption légal (DDP de superficie) : --

Cette annotation n'est pas maintenue sur la parcelle 5080 dans son nouvel état. Elle est reportée sur la nouvelle parcelle 20861. -----

No ID.007-2013/001779 Conditions spéciales quant à l'indemnité de retour du droit de superficie :

Cette annotation n'est pas maintenue sur la parcelle 5080 dans son nouvel état issu de la division. Elle est reportée sur la nouvelle parcelle 20861. -----

d) Gages immobiliers : -----

Néant. -----

----- **II. Vente** -----

1. Objets -----

1.1. Les CFF vendent à la Commune de Lausanne, qui acquiert la nouvelle parcelle 20861 de Lausanne dans son entier. -----

1.2. Des copies des extraits de la parcelle 5819 de Lausanne, des parcelles 5080 et 5770 de Lausanne dont est issue la nouvelle parcelle 20861 de Lausanne objet de la présente vente, de l'exercice détaillé des mentions, servitudes et annotations intéressant lesdites parcelles avant division sont en possession de l'acheteuse,

qui déclare en avoir bonne connaissance. -----

2. Prix de vente-----

2.1. Le prix de vente est fixé conformément aux accords intervenus entre les parties à la somme globale de-----

---- **TRENTE-TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE FRANCS** ----

----- **(CHF 33'360'000.-)**-----

2.2. Ce prix global constitue une créance de CHF 33'360'000.- de la venderesse contre l'acheteuse, dont celle-ci se reconnaît débitrice. Ce montant deviendra exigible le 31 décembre 2018 et sera payable directement entre les parties. Cette créance portera intérêts au taux de 1 % l'an mais seulement à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette créance est garantie à la venderesse par l'inscription d'une hypothèque légale au sens de l'article 837 alinéa 1 chiffre 1 du code civil (CC) constituée au chapitre III ci-après. ----

2.3. Sous réserve de l'hypothèque légale selon chapitre III ci-dessous, l'immeuble vendu est transféré à l'acheteuse libre de tous gages immobiliers.-----

3. Etat -----

3.1. L'acheteuse confirme avoir bonne connaissance de l'immeuble vendu qui lui est transféré ce jour, dans son état actuel et qu'elle déclare connaître et accepter sans réserve. Demeurent réservées les dispositions du chapitre III ci-dessous relatives à l'hypothèque légale de la venderesse et les dispositions de la Convention et de l'Avenant. -----

3.2. La venderesse déclare en particulier que l'immeuble vendu susdésigné est transféré à l'acheteuse libre de tout droit d'emption, de préemption et d'usufruit. La venderesse certifie que le droit de préemption légal de l'article 682 alinéa 2 du code civil de chacun des superficiaires (DDP de superficies numéros ID.007-2001/007160 et ID.007-2005/000248 grevant la parcelle 5080 de Lausanne) a été supprimé.-----

3.3. Les CFF remettent ce jour à l'acheteuse distinctement du présent contrat, des copies des conventions réglant diverses situations de voisinage (écoulement des eaux pluviales, des eaux usées, places de parc, mur de soutènement, etc.). Une liste récapitulative desdites conventions, datée de ce jour et signée par les parties, légalisée, est annexée au présent acte. -----

3.4. L'immeuble vendu reste soumis aux restrictions légales de la propriété foncière, fondées sur le droit public ou privé et valables sans inscription au Registre foncier. -----

3.5. Les CFF s'engagent à démolir à leurs frais les bâtiments existants sur le site des Halles CFF objet de la présente vente, à l'exception de la halle de 1911 (sous réserve du bâtiment de service construit la même année, lequel peut être démoli). Le déplacement des conduites et des canalisations à l'usage exclusif des Chemins de fer fédéraux suisses CFF sera à leur charge. La démolition des installations ferroviaires sera également à la charge des Chemins de fer fédéraux suisses CFF. Pour les bâtiments et installations qui resteront sur le site après la réalisation du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, la répartition des futurs frais de démolition entre la Commune de Lausanne et les CFF se fera sur une base forfaitaire. Ces frais seront assumés par l'acheteuse qui facture aux CFF au jour de la signature du présent acte le montant de CHF (●)¹, à titre de participation forfaitaire, montant payable au 31 janvier 2016. -----

3.6. Les CFF exercent actuellement encore des activités dans les bâtiments situés sur le site des Halles CFF. Pour les activités qui s'exercent dans des

¹ CHF 450'000.- valeur au 31 décembre 2014 indexée à l'IPC au jour de la signature du contrat.

locaux qui ne seront pas démolis pour la réalisation du MCBA, celles-ci pourront se poursuivre temporairement par les CFF, gratuitement, les CFF assumant toutefois les frais d'entretien usuels et les coûts d'exploitation, sous leur responsabilité et à l'entière libération de la Commune de Lausanne. Cet usage gratuit fera l'objet d'un contrat de prêt à usage distinct conclu séparément entre la Commune de Lausanne et les CFF avec une validité échéant au plus tard au 31 décembre 2017. Pour les locaux que les CFF continueraient d'occuper après cette date, les parties conviendront d'un bail à loyer dont elles négocieront les modalités et les conditions conformément à leurs accords. -----

3.7. Comme prévu dans la Convention, la Commune de Lausanne s'engage à constituer gratuitement toutes servitudes pour garantir aux CFF les passages nécessaires à l'exercice des activités d'exploitation et compatibles avec les projets de développement du site du MCBA. Leur exercice devra se faire de la manière la moins dommageable possible pour les projets de développement du site des Halles CFF et en particulier du futur MCBA et du futur Pôle muséal. De même, les CFF s'engagent à constituer gratuitement toute servitude en faveur de la Commune de Lausanne (hors zone ferroviaire) pour garantir l'exercice des activités muséales du site, étant entendu que l'exercice de ces servitudes devra se faire de la manière la moins dommageable possible pour les biens-fonds CFF. -----

4. Entrée en jouissance / transfert de propriété-----

4.1. L'entrée en jouissance et la prise de possession de l'immeuble vendu par l'acheteuse, avec transfert des profits et des risques, droits et obligations, sont immédiats. Les dispositions du chapitre II, chiffre 3.6 relatives aux locaux que les CFF continueront d'occuper sont réservées.-----

4.2. Le transfert de propriété a lieu par l'inscription de la vente au journal du registre foncier.-----

5. Garantie-----

5.1. La vente est convenue sans la garantie légale de la venderesse dans les limites de la loi, sous réserve des assurances données par la venderesse dans le présent contrat. La dissimulation frauduleuse par la venderesse des défauts à l'acheteuse est réservée (article 199 du Code des Obligations). Le prix de vente tient compte de cette exclusion de garantie.-----

5.2. Les parties confirment connaître et accepter la portée des dispositions du présent chapitre. -----

6. Hypothèques légales-----

6.1. L'acheteuse a connaissance de l'existence possible d'hypothèques occultes et d'hypothèques légales pouvant encore être inscrites sur l'immeuble vendu après son transfert. -----

6.2. La venderesse garantit qu'elle a satisfait à toutes obligations à sa charge susceptibles d'être garanties par des hypothèques légales.-----

6.3. L'acheteuse renonce à toute autre garantie spéciale sur ce point sous réserve de l'hypothèque légale du vendeur (chapitre III ci-après). -----

7. Polices d'assurances-----

7.1. L'attention de l'acheteuse est attirée sur les dispositions de l'article 54 de la loi sur le contrat d'assurance (LCA), selon lesquels les droits et obligations de tout contrat d'assurance sont transférés au nouveau propriétaire à la date du transfert de propriété de l'objet assuré pour autant que ce dernier n'en refuse pas le transfert par écrit dans les 30 jours. L'assurance incendie et contre les éléments naturels (ECA), qui est obligatoire dans le Canton de Vaud, fait exception à cette règle. -----

7.2. La venderesse confirme qu'il n'y aura au jour du transfert de propriété aucun contrat d'assurance privée intéressant l'immeuble vendu transférable à l'acheteuse. Il appartient dès lors à l'acheteuse de conclure tout contrat d'assurance jugé utile par elle (responsabilité civile, dégâts d'eau, notamment) avec effet au jour du transfert de propriété. -----

8. Pollution -----

8.1. La venderesse informe l'acheteuse qu'elle n'a pas connaissance de charges de pollution concernant la parcelle 5819 de Lausanne qui n'est pas inscrite au cadastre des sites pollués et que selon ses connaissances actuelles, ni le terrain, ni l'immeuble lui-même ne sont pollués. -----

8.2. Les parcelles 5080 et 5770 de Lausanne dont est également issue la parcelle 20861 de Lausanne vendue sont inscrites au cadastre des sites pollués selon extrait du site Géoplanet (consultation à la date du 13 août 2015), dont un exemplaire pour chacune des parcelles 5080 et 5770 de Lausanne, signé par les parties, légalisé est annexé au présent acte. Par conséquent, la présente vente est soumise à autorisation au sens de l'article 32 d bis alinéa 3 de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983. Dans un courriel daté du (●), la Direction générale de l'environnement, a autorisé le transfert immobilier de la parcelle 20861 de Lausanne. Un exemplaire de ce courriel, signé par les parties qui confirment en avoir pris connaissance et l'approuver sans réserve, légalisé, est annexé au présent acte. -----

8.3. Les CFF s'engagent à financer les frais liés à la dépollution du site des Halles CFF selon les principes suivants :-----

- par la prise en charge des frais effectifs de toute dépollution requise sur le périmètre en fonction du projet du MCBA ; -----

- pour le surplus du site des Halles CFF (hors périmètre du projet du MCBA) la prise en charge des frais de dépollution sera établie sur la base des frais effectifs si les travaux de construction débutent avant le 31 décembre 2023, puis sur une base forfaitaire qui sera définie selon une expertise à réaliser avant le 31 décembre 2023 pour les travaux qui débuteraient après cette date. -----

8.4. Les frais de dépollution pris en charge par la venderesse ne comprennent pas ceux d'une dépollution éventuellement nécessaire pour sortir les biens-fonds du cadastre cantonal des sites pollués. -----

9. Contrôle des installations électriques - radon – amiante

9.1. L'attention de l'acheteuse est attirée sur l'ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension (OIBT) du 7 novembre 2001 qui prévoit l'obligation pour tout propriétaire de bien immobilier de faire vérifier la conformité des installations électriques à basse tension de son bâtiment après chaque transfert de propriété par une personne du métier au sens de l'article 7 de cette ordonnance, sauf si un contrôle est intervenu dans les 5 ans précédant ce transfert. Les frais de cette vérification, ainsi que les éventuels frais de mise en conformité des installations électriques incombent à l'acheteuse. -----

9.2. S'agissant de l'ordonnance fédérale sur la radioprotection (OraP) du 22 juin 1994, l'acheteuse reconnaît avoir été informée qu'aucune mesure de radon n'a été effectuée et elle décharge la venderesse de toute responsabilité à cet égard. ---

9.3. L'acheteuse a connaissance du rapport d'expertise concernant les diagnostics que la venderesse a effectués relatifs à la présence d'amiante dans les bâtiments situés sur la parcelle vendue. Ces diagnostics sont connus des parties. ---

10. Baux à loyer -----

10.1 Les parties confirment avoir connaissance des dispositions légales régissant l'aliénation d'objets loués (article 261 CO) ou affermés (article 290 CO). Les baux à loyer d'habitation existants concernant des logements dans les bâtiments ECA numéros 808 et 11'178 passent avec toutes les obligations qui en résultent à l'acheteuse conformément à la loi, avec effet au jour de l'entrée en jouissance. La venderesse transmettra toutes les garanties de loyer effectivement remises par les locataires au moment de l'établissement du décompte acheteuse-venderesse. La venderesse remettra par bordereau distinct à l'acheteuse dans les 60 jours suivant la signature du présent acte, tous les baux à loyer, tous les documents qui leur sont liés, ainsi que l'ensemble des certificats de dépôt relatifs aux garanties locatives. Les certificats de dépôt des garanties locatives seront cédés à l'acheteuse en sa qualité de nouveau propriétaire. Les droits de la venderesse relatifs aux dépôts de garanties des locataires sont transférés à l'acheteuse lors du transfert de propriété. La venderesse s'engage à informer les établissements bancaires et/ou d'assurances de garantie de loyer de la présente vente en vue d'assurer la mise à jour des garanties en faveur de l'acheteuse auprès des banques. La venderesse informera directement les locataires du changement de propriétaire. -----

10.2. Les places de parc du bâtiment numéro ECA 15025 ainsi que les places extérieures (cf. inventaire joint et signé des parties) restent réservées au bénéfice des CFF jusqu'au 31 décembre 2017, ceci à l'exclusion des places 28, 308, 309, 310 et 311 qui pourront faire l'objet d'une résiliation si nécessaire. Si des motifs de sécurité ou d'accessibilité au chantier MCBA l'imposent, elles pourront être déplacées. Pour les places de parc que les CFF continueraient d'occuper après cette date en liaison avec l'occupation des locaux cités au point 3.6 ci-dessus, les parties conviendront d'un bail à loyer dont elles négocieront les modalités et les conditions conformément à leurs accords.-----

Des copies de conventions réglant diverses situations de voisinage (écoulement des eaux pluviales, des eaux usées, places de parc, mur de soutènement, etc.) sont remises ce jour par les CFF à l'acquéreur. Une liste récapitulative, signée par les parties, est jointe au présent acte.

11. Constitution d'une servitude personnelle d'immissions ferroviaires-----

Une servitude personnelle intitulée « restriction aux droits de voisinage / droit d'immissions ferroviaires » est constituée à charge de la parcelle 20861 en faveur des CFF. Elle aura la teneur suivante :-----

Le propriétaire du fonds servant ne peut se prévaloir de toutes immissions de quelque nature que ce soit découlant de l'existence, de l'exploitation de l'entretien et du renouvellement d'installations ferroviaires (bruits, vibrations, trépidations, sons solidiens, inductions électromagnétiques de toutes sortes, courants vagabonds, fumée et gaz d'échappement, etc.). Le propriétaire du fonds servant renonce, à titre obligatoire, pour lui-même et ses locataires ou autres ayant-droits, à exiger des CFF des dommages-intérêts ou une participation aux frais d'aménagement de mesures de protection liées à de telles immissions. Il incombe au propriétaire du fonds servant, à titre obligatoire et à ses frais, de prendre toutes mesures de protection liées à de telles immissions. Il incombe au propriétaire du fonds servant d'assumer lui-même les frais liés à la protection de ses installations électroniques ou électriques. Seules les immissions excessives seront indemnisées.-----

12. Décompte acheteuse- venderesse -----

Un décompte portant sur les profits éventuels et charges courantes, arrêté au 31 décembre 2015, sera établi distinctement entre les parties concernées. -----

13. Impôts / Taxes / Hypothèques légales -----

13.1. La venderesse déclare avoir régulièrement payé toutes les contributions de droit public et tous impôts et taxes relatifs à l'immeuble vendu. -----

13.2. Si, en dépit de ce qui précède, des hypothèques légales devaient être inscrites sur l'immeuble vendu, la venderesse s'oblige à payer les créances concernées ou à fournir des sûretés au sens de l'article 839, alinéa 3 du Code civil, ainsi qu'à faire radier les hypothèques au Registre foncier à ses frais.-----

14. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) -----

Le transfert de droits réels sur des immeubles est exclu du champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) conformément à l'article 21 al. 2 chiffre 20 de la loi fédérale du 12 juin 2009 régissant la taxe sur la valeur ajoutée (LTVA). L'acheteuse déclare ne pas opter au sens de l'article 22 al. 1 LTVA. En outre, l'article 38 LTVA ne s'applique pas à la vente objet du présent acte. -----

15. Impôts et frais à charge de l'acheteuse -----

La Commune de Lausanne rappelle qu'elle est exonérée du droit de mutation conformément à l'article 3 lettre a) bis de la loi concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD).-

Tous les frais découlant du présent acte et de son inscription au registre foncier (honoraires de notaire, émoluments du Registre foncier) sont supportés par la Commune de Lausanne. -----

16. Impôts et frais à charge de la venderesse -----

En revanche, l'impôt sur les gains immobiliers ou toute autre charge fiscale frappant la plus-value immobilière est à la charge de la venderesse. -----

Conformément à l'article 237 de la loi sur les impôts directs cantonaux (LI), les parties consignent en mains du notaire soussigné un montant correspondant au cinq pour cent (5 %) du prix de vente aux fins de garantir le paiement de l'impôt sur le gain immobilier. La somme de CHF 1'668'000.- a été versée par la venderesse préalablement à la signature du présent acte dans les comptes de l'Etude du notaire soussigné pour y être consigné à cet effet. Ce montant sera versé par le notaire soussigné directement au crédit du compte de contribuable numéro (●) de la venderesse auprès de l'administration cantonale des impôts (ACI). -----

(Les démarches sont en cours par les CFF pour bénéficier d'une exemption de consignation).

----- **III. Hypothèque légale du vendeur** -----

1. Pour garantir les prétentions des CFF envers la Commune de Lausanne en paiement du prix de vente de l'immeuble faisant l'objet de la vente ci-dessus, les comparants constituent une hypothèque légale du vendeur en faveur des CFF.---

2. Les CFF requièrent ainsi l'inscription d'une hypothèque légale au sens de l'article 837 alinéa 1 chiffre 1 du code civil du capital de -----

--- **TRENTE-TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE FRANCS,** ---

----- **(CHF 33'360'000.-)** -----

montant dont la Commune de Lausanne se reconnaît débitrice. -----

3. Ce gage immobilier grève en premier rang la parcelle 20861 de Lausanne vendue à la Commune de Lausanne et désignée ci-dessus.

----- **IV. Divers** -----**1. Litiges** -----

Pour tout litige relatif à l'exécution, l'inexécution ou l'interprétation du présent acte, les parties font élection de for à Lausanne.-----

2. Clause salvatrice -----

Dans l'hypothèse où des dispositions du présent contrat devaient s'avérer ou devenir invalides, cela n'entacherait aucunement la validité du contrat pour le surplus. Les parties s'engagent à souscrire alors une convention pour remplacer la disposition invalide par une disposition valable dont les conséquences économiques seront aussi semblables que possibles. Il en ira de même dans l'hypothèse d'une lacune du contrat.

3. Communications -----

Les parties conviennent de définir ensemble toutes les informations destinées aux tiers, et en particulier aux médias, relatives à la transaction susvisée et aux autres contrats y afférents.-----

En particulier, elles sont tenues ensemble de déterminer si des communiqués de presse seront publiés et, le cas échéant, de déterminer ensemble le contenu, ainsi que le mode et le genre de la communication. Chaque partie est en droit de publier des détails relatifs à la transaction susvisée pour autant qu'elle remplisse à cet égard une obligation d'information publique.-----

Réquisitions pour le registre foncier : -----

1. Division et réunion de biens-fonds ;-----
2. Epuration des droits et charges ;-----
3. Transfert immobilier ;-----
4. Servitude personnelle : restriction aux droits de voisinage/droit d'immissions ferroviaires ;-----
5. Gage immobilier en premier rang (hypothèque légale du vendeur).-----

----- **DONT ACTE** -----

lu par le notaire aux comparants qui l'approuvent et le signent avec lui, séance tenante,-----

à LAUSANNE, le (●) DEUX MILLE QUINZE.-----

7. Droit distinct et permanent de superficie

Dès la prise de possession du terrain de la Halle aux locomotives par la Ville, un droit distinct et permanent de superficie est accordé à l'Etat de Vaud pour permettre la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts.

7.1. Conditions principales du DDP**Structure du contrat**

- | | |
|-------------|-------------------------------------------|
| Chapitre I | Exposé préalable |
| Chapitre II | Droit distinct et permanent de superficie |
| | A. Constitution du droit de superficie |
| | B. Responsabilité du superficiaire |
| | C. Obligations du superficiaire |

D. Droit de contrôle du superficiel

E. Cessibilité et transmissibilité du droit

F. Retour des constructions

Chapitre III Divers

Clauses principales

Durée du droit 100 ans dès l'inscription de l'acte au registre foncier.

Redevance Gratuit.

Retour anticipé Indemnisation selon les règles de la loi vaudoise sur l'expropriation pour cause d'intérêt public.

- pour cause d'intérêt public :
 - en cas de violation de ses obligations par le superficiaire
- Indemnité fondée sur la valeur des constructions reconnue par le superficiel sous déduction de 30 % à titre de pénalité calculé avant la déduction de la pénalité et d'une moins-value de vétusté de 1.5 % par an.

Retour à l'échéance Indemnisation basée sur la valeur vénale des constructions fixée à dire d'expert désigné d'un commun accord ; elle tiendra compte de la vétusté et de l'obsolescence des bâtiments.

La définition retenue de la valeur vénale est « Prix auquel des terrains peuvent être vendus dans un acte privé par un vendeur consentant à un acquéreur non lié au vendeur à la date de l'expertise, étant donné que le bien est proposé sur le marché libre, que les conditions de celui-ci en permettent une cession normale et qu'une période suffisante pour la négociation de la vente, compte tenu de la nature du bien, a été respectée ».

7.2. Acte constitutif du DDP

Constitution de droit distinct et permanent de superficie

Par devant _____, notaire à Lausanne, Canton de Vaud, _____

comparaissent : _____

d'une part : _____

au nom de la **COMMUNE DE LAUSANNE**, _____, qui agit en vertu de la procuration datée du ____, pièce ci-annexée, et de la décision du Conseil communal, séance du ____-et qui mentionne que Madame la Préfète a été informée de cette opération conformément à l'article 142 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, par lettre du ____ 2015, _____

ci-après nommée « la superficiante » _____

d'autre part : _____

- au nom de Etat de Vaud, ____, à ____, et ____, à ____, qui engagent valablement dite société par leur signature, _____

ci-après nommé « le superficiaire » _____

Les comparants ès qualité exposent préalablement ce qui suit : _____

_____ I. EXPOSE PREALABLE _____

La superficiante est propriétaire de la parcelle désignée comme il suit au Registre foncier : _____

Commune :	Lausanne
Numéro d'immeuble :	20861
Adresse(s) :	Place de la Gare 16 / chemin de Villard 9 et 11
No plan :	38
Autre plan :	51
Surface :	25'805
Genres de nature :	divers

La parcelle susdésignée demeure assujettie aux restrictions légales de la propriété foncière fondées sur le droit public et privé et dont certaines ne sont pas mentionnées au Registre foncier. Il s'agit notamment de celles résultant de la loi et des règlements sur la police des constructions et l'aménagement du territoire, ainsi que des lois sur les routes, la protection des eaux et le Code rural et foncier. _____

L'Etat de Vaud prévoit de construire un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts sur la parcelle précitée dont la description figure à l'article 4 ci-dessous.

A cet effet, le superficiaire sollicite de la superficiante la mise à disposition d'une partie de la parcelle 20861 sous la forme d'un droit distinct et permanent de superficicie. _____

Cela exposé, les comparants ès qualité conviennent de ce qui suit : _____

_____ II. DROIT DISTINCT ET PERMANENT DE SUPERFICIE _____

A. Constitution _____

Article 1 – Constitution _____

Afin que les nouvelles constructions précitées ne soient pas incorporées à la parcelle 20861 susdésignée, la superficiante constitue en faveur du superficiaire, qui acquière une servitude de superficicie, conformément aux articles 675, 779, et 779 a) à l) du Code civil suisse. _____

Cette servitude grève une surface de 12'277 m² de la parcelle 20861, entourée d'un trait tillé rouge et désignée comme suit selon plan spécial et tableau de mutation dressés le, par le géomètre officiel Yves Deillon, documents qui seront produits au Registre foncier à l'appui de la copie du présent acte : _____

Commune :	Lausanne
Numéro d'immeuble :	20864
Adresse(s) :	Place de la Gare 16
No plan :	51
Autre plan :	-
Surface :	12'277 m ²
Genres de nature :	divers

=====

Les comparants ès qualité ont pris connaissance des plans et tableau de mutation par le notaire et les ont approuvés. _____

La superficiante déclare qu'il n'existe aucune convention écrite, orale ou tacite entre elle-même et des tiers mettant ces derniers au bénéfice d'avantages quelconques concernant la parcelle qui sera grevée par le droit distinct et permanent de superficie. De plus, elle certifie qu'elle n'est engagée dans aucun procès et qu'elle n'est l'objet d'aucune demande d'indemnité quelconque du chef de ladite parcelle.

Il est rappelé enfin que la fraction de la parcelle qui sera cédée en droit de superficie demeure soumise aux restrictions légales de la propriété foncière fondées sur le droit public ou privé. Par conséquent, le terrain reste grevé ou favorisé des servitudes actives ou passives inscrites au Registre foncier à la date de la constitution du droit de superficie.

Article 2 – Durée

Le droit de superficie sera accordé pour une durée de cent (100) ans dès la date d'inscription au Registre foncier de l'acte constitutif du droit de superficie.

Toute demande de prolongation devra être formulée par le superficiaire quatre (4) ans avant l'échéance, la superficiante s'engageant à se prononcer dans l'année qui suit la demande. A défaut d'une demande de prolongation dans le délai précité, le droit de superficie s'éteint à l'échéance du délai de 100 ans, le superficiaire s'engageant d'ores et déjà à donner leur consentement à la radiation du droit de superficie au Registre foncier.

En cas de prolongation du droit de superficie, la superficiante pourra adapter les clauses du présent acte aux conditions économiques, notamment en ce qui concerne la valeur du terrain et par voie de conséquence le montant de la redevance de superficie.

La prolongation du droit de superficie devra faire l'objet d'un acte authentique qui sera inscrit au Registre foncier.

Article 3 – Immatriculation

En application des articles 779 alinéas 3 et 943 du Code civil suisse, les parties requièrent l'immatriculation comme immeuble au registre foncier de la servitude précitée à titre de droit distinct et permanent.

Article 4 - Constructions autorisées

Le superficiaire s'engage à réaliser le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts sur la fraction de la parcelle 20861 cédée en droit de superficie. Cette réalisation est le résultat d'un concours international d'architecture. Le superficiant a pris une part active à la désignation du projet lauréat et pu ainsi vérifier qu'il respecte les critères de construction que la Commune de Lausanne préconise dans le cadre de sa politique de développement durable en garantissant, en particulier, une occupation optimale du sol, en choisissant un mode judicieux de production de chaleur, en assurant une gestion correcte des eaux domestiques et de surface et en optant pour des matériaux ne présentant aucun risque pour la santé et ayant un faible impact environnemental. Le projet lauréat a été optimisé dans ce sens et a obtenu de la Commune de Lausanne une autorisation de construire n°..... du entrée en force le.....

Les travaux de construction devront commencer dans un délai de deux (2) ans dès l'entrée en force du permis de construire, tous délais de recours échus.

Au cas où les travaux ne débuteraient pas dans le délai ci-dessus ou seraient interrompus de manière durable en raison de la seule négligence du superficiaire, la superficiante pourrait demander le retour anticipé de tout ou partie du fond grevé du présent droit de superficie ainsi que le retour anticipé des éventuelles constructions au sens de l'article 779f du Code civil suisse. Si les travaux de construction n'ont pas débuté, aucune indemnité n'est due de part et d'autre. S'ils ont débuté, l'indemnité est calculée conformément aux principes prévus par l'article 17 (retour anticipé pour cause de violation

de ses obligations par le superficiaire). Le superficiaire s'engage à signer toute réquisition à cet effet.

Les droits des tiers sont réservés, ainsi que les restrictions de la propriété fondées sur le droit public telles que celles résultant de plans d'affectation, d'alignement ou autres, qui ne sont pas mentionnées au Registre foncier.

Article 5 - Coût des constructions et impenses d'amélioration

Afin de déterminer les indemnités pouvant être dues au superficiaire (article 17 - retour anticipé pour cause de violation de ses obligations par le superficiaire) ce dernier fera connaître à la superficiante avec pièces justificatives à l'appui, dans un délai d'un an dès l'achèvement des travaux, le coût réel des constructions et de leurs parties intégrantes. Il en ira de même des impenses d'amélioration réalisées ultérieurement et dûment autorisées par la superficiante.

Sont considérées comme parties intégrantes au sens de l'article 642 du Code civil suisse, les choses mobilières qui sont unies matériellement de façon durable à la construction et qui ne peuvent en être séparées ou enlevées sans que la construction soit détériorée ou altérée.

Par impenses d'amélioration, il faut entendre toute dépense source de plus-value pour la construction, à l'exclusion des frais d'entretien.

Il est précisé que les installations mobilières effectuées par le superficiaire ou ses locataires et qui ne sont pas considérées comme parties intégrantes, ne feront l'objet d'aucune indemnité de la part de la superficiante et, par conséquent, ne seront prises en compte ni dans le coût de construction, ni dans les impenses d'amélioration.

Article 6 – Montant de la redevance de superficie

Valeur du terrain

Le terrain acquis des CFF pour l'implantation d'un Pôle muséal a une valeur de CHF 33'360'000.- pour une surface totale de 25'805 m². La surface attribuée au Musée cantonal des Beaux-Arts étant de 12'277 m², la valeur du terrain est fixée à CHF 15'871'370.-.

Tant que durera le droit de superficie, le superficiaire devra une redevance annuelle calculée au taux de cinq pour cent (5 %) de la valeur du terrain, soit CHF 793'568.-.

Si, au cours de la durée du droit de superficie, il y a extension des bâtiments, notamment en raison d'une modification du coefficient d'utilisation du sol, l'agrandissement ou la construction de nouveaux bâtiments devront être autorisés par la superficiante et la redevance sera adaptée en conséquence.

Exigibilité de la rente

La redevance sera perçue dès l'obtention du permis d'habiter mais au plus tard six (6) mois après l'entrée du premier occupant; elle sera payable par semestre civil d'avance, soit les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année, la première fois prorata temporis.

Hypothèque légale

Le paiement de la redevance du droit de superficie sera garanti par une hypothèque légale, dont l'inscription est d'ores et déjà requise au Registre foncier, représentant trois redevances annuelles, soit

CHF 2'380'704.-. En cas d'augmentation de la redevance, la superficiante pourra exiger du superficiaire qu'il consente à l'augmentation de l'hypothèque légale.

Cette hypothèque peut être primée (postposition de l'hypothèque légale) par tous droits de gage grevant le droit de superficie à concurrence de huitante pour cent (80 %) au

maximum de la valeur des constructions et des parties intégrantes au moment de la constitution desdits droits de gage.

Indexation

Ladite redevance pourra être ajustée tous les cinq ans (5 ans) en tenant compte de l'indice suisse des prix à la consommation ou de tout autre indice appelé à lui succéder. L'indice considéré comme base de calcul dans le présent acte correspondra à celui existant à la date d'exigibilité de la redevance.

Suspension de l'obligation de payer la redevance

Tant que la superficiante sera l'Etat de Vaud et que le bâtiment servira de Musée cantonal des Beaux-Arts, la redevance ne sera pas perçue (et l'hypothèque légale ne sera pas requise).

Article 7 Entrée en possession

La prise de possession et l'entrée en jouissance du terrain grevé par le superficiaire, de même que le transfert des risques à ces dernières, ont lieu le jour de l'inscription du présent acte au Registre foncier.

La parcelle objet du droit de superficie sera mise à disposition dans son état actuel, bien connu du superficiaire.

La superficiante déclare qu'il n'existe aucune convention orale ou écrite entre elle-même et des tiers, mettant ces derniers au bénéfice d'avantages quelconques.

B. Responsabilité du superficiaire

Article 8 Exclusion de la responsabilité de la superficiante

Le superficiaire prendra à sa charge toutes les obligations et toutes les responsabilités de droit privé incombant à la superficiante en sa qualité de propriétaire du terrain grevé ainsi que toutes les obligations et toutes les responsabilités de droit privé découlant pour elle des constructions objets du droit de superficie, de leurs parties intégrantes et de leurs accessoires.

Il répondra à l'égard des tiers de tous excès en matière de droit de voisinage, au sens de l'article 679 du Code civil suisse.

La superficiante n'assumera aucune responsabilité quant aux événements pouvant survenir du fait de l'exploitation de la parcelle par le superficiaire.

Le superficiaire prendra à sa charge les éventuels détournements de collecteurs, tant publics que privés, qui pourraient être touchés par les constructions envisagées ; il ne pourra pas invoquer la responsabilité de la superficiante.

Article 9 Garantie

En dérogation à l'article 197 du Code des obligations, la superficiante n'assume aucune garantie quant à la nature du sol et à son état d'équipement et déclare que le terrain sera libre de tout bail, droit d'emption, de préemption, d'usufruit et de gage immobilier le jour de l'inscription au Registre foncier de la servitude de superficie.

Article 10 Sites pollués

La superficiante déclare qu'à ce jour, après recherche de localisation sur le site internet de la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud, Division Assainissement, que la parcelle figure au cadastre des sites pollués sous la rubrique « Site pollués sous compétence de la Confédération » avec la mention « Investigation technique réalisée. Pollué, ne nécessite ni surveillance ni assainissement. ».

L'ancien propriétaire (CFF), s'est engagé à financer les frais liés à la dépollution du site des Halles CFF en prenant en charge les frais effectifs de toute dépollution requise

sur le périmètre du projet MCBA. Il est précisé que les frais de dépollution pris en charge par les CFF ne comprennent pas ceux d'une dépollution éventuellement nécessaire pour sortir le bien-fonds du cadastre cantonal des sites pollués.

Le superficiaire confirme avoir convenu avec les CFF des mesures nécessaires pour que les dispositions du paragraphe précédent soient mises en application et relève ainsi la superficiante de toute obligation à cet égard.

Le superficiaire s'engage aussi à relever la superficiante de toutes les obligations, notamment financières, qui pourraient être mises à la charge de cette dernière en vertu de l'article 32b bis et 32d de la loi fédérale sur la protection de l'environnement. En outre, le superficiaire s'engage à ne pas actionner la superficiante sur la base de cette disposition.

C. Obligations des superficiaires

Article 11 – Obligations des superficiaires

Pendant toute la durée du droit de superficie, le superficiaire s'engage à :

a) ne pas changer l'affectation des bâtiments sous réserve de l'accord exprès de la superficiante, et, sous réserve de l'aboutissement de la procédure légale d'autorisation ;

b) dès la construction et en cas de travaux ultérieurs, à respecter les critères de construction stipulés dans l'article quatre (4) du présent acte ;

c) entretenir régulièrement et conformément aux règles de l'art les bâtiments précités, les parties intégrantes, les aménagements extérieurs et le terrain grevé du droit de superficie; négliger gravement l'entretien constitue un cas de retour anticipé ;

d) ne pas interrompre durablement l'occupation des constructions objet du présent droit de superficie, cas de force majeure réservé ;

e) payer ponctuellement la redevance stipulée à l'article six (6) ;

f) faire reprendre par tout successeur juridique les obligations personnelles qui lui incombent en vertu du présent acte, ainsi que les éventuelles dettes hypothécaires grevant le droit de superficie, les créanciers consentant à ces reprises ;

g) exécuter ponctuellement les obligations qu'elle doit assumer en vertu du présent acte ;

h) veiller à ce que les créances garanties par gage grevant le droit de superficie soient stipulées entièrement remboursables, un an au moins avant l'échéance dudit droit, cette clause devant figurer dans les contrats de gages immobiliers et sur les titres hypothécaires s'il en est créé ;

i) acquitter régulièrement et aux temps prescrits les intérêts et remboursements contractuels des créances garanties par des gages immobiliers grevant le droit de superficie ;

j) acquitter les contributions publiques éventuelles, tant fédérales que cantonales et communales, les primes d'assurance et autres charges périodiques afférentes au droit de superficie, ainsi qu'aux constructions et installations fixes ;

k) soumettre à l'approbation préalable de la superficiante, conformément à l'article quinze (15) ci-après, toute cession totale ou partielle du droit de superficie, ou tout transfert économique résultant notamment du passage d'un type de société ou de personne morale à un autre, d'apports à une société ou à une personne morale, de reprises de biens, de fusions, de cession d'une part importante ou de la totalité des actions du superficiaire, ainsi que toute location ou sous-location du droit de superficie ;

l) disposer d'une couverture suffisante, notamment en matière de responsabilité civile ;

m) amortir les constructions et installations fixes au prorata de la durée du droit de superficie, de manière à ce qu'elles soient totalement amorties à l'échéance du droit.

Article 12 – Modifications

Pendant toute la durée du droit de superficie, les modifications suivantes ne pourront intervenir que sur la base d'une autorisation écrite préalable de la superficiante :—

- Modification importante du but ou du contenu du droit de superficie ;
- Modification du projet de construction ;
- Extension des bâtiments et installations.

D. Droit de contrôle de la superficiante

Article 13 Visite des lieux

La superficiante se réserve le droit de visiter les lieux en tout temps. Moyennant un préavis raisonnable, pour veiller au respect du présent acte.

Article 14 - Consultation des documents du superficiaire

Néant

E. Cessibilité et transmissibilité du droit

Article 15 - Cession et transfert économique du droit

Le droit de superficie est cessible et transmissible.

La superficiante devra être informée, par acte écrit, de toute cession, ou location, ou de tout transfert économique projeté par le superficiaire ; elle pourra s'y opposer valablement dans un délai de deux mois dès réception de l'avis :—

- a) si le bénéficiaire n'est pas solvable ;
- b) s'il poursuit une activité contraire aux mœurs ou à l'ordre public ;
- c) s'il n'offre pas pour la superficiante un intérêt équivalent à celui que représente le superficiaire ;
- d) s'il ne souscrit pas à toutes les obligations prévues dans le présent acte ou dans ceux passés en complément ou en exécution des présentes ;

Si la superficiante n'autorise pas la cession ou le transfert économique, le superficiaire pourra exiger que le Tribunal arbitral prévu à l'article vingt-trois (23) du présent acte décide si le refus est justifié au regard des conditions énumérées ci-dessus.

L'acte de cession ou de transfert du droit de superficie sera soumis à la superficiante avant que les contractants le signent.

F. Retour des constructions

Article 16 - Retour anticipé pour cause d'intérêt public

Si une ou plusieurs constructions font l'objet d'une décision d'expropriation pour cause d'intérêt public, l'indemnisation du superficiaire sera effectuée conformément aux règles de la loi vaudoise sur l'expropriation pour cause d'intérêt public.

Article 17 - Retour anticipé pour cause de violation de ses obligations par le superficiaire

En cas de violation grave ou réitérée par le superficiaire des obligations assumées par lui en vertu des dispositions du présent acte, notamment de celles stipulées à l'article onze (11), la superficiante pourra, après vains avertissements et mise en demeure par notification recommandée, se départir du contrat de servitude et exiger la radiation du droit distinct et permanent de superficie au Registre foncier, ainsi que le retour anticipé des

constructions au sens de l'article sept cent septante-neuf, lettre f (779 f), du Code civil suisse.

Si la superficiante exerce ce droit, elle devra verser au superficiaire une indemnité pour la reprise des constructions et leurs parties intégrantes. Elle ne sera cependant pas supérieure à la valeur des constructions autorisées et reconnues par la superficiante au sens de l'article cinq (5), à l'exclusion de tout objet ou aménagement de nature mobilière, et sera diminuée pour chaque construction :

- de trente pour cent (30 %) à titre de pénalité ;

- d'une moins-value de vétusté de un et demi pour cent (1.5 %) par an, calculée sur le coût avant déduction de la pénalité.

La moins-value de vétusté sera déterminée indépendamment des amortissements comptables et fiscaux opérés par le superficiaire.

Le paiement de l'indemnité ne pourra être opéré en mains du superficiaire qu'avec le consentement de tous les créanciers hypothécaires.

Le superficiaire pourra s'opposer dans les six mois suivant la demande au retour anticipé de la construction en cédant le droit de superficie à un tiers, sous réserve de la faculté accordée à la superficiante de refuser tout tiers ne remplissant pas les conditions prescrites à l'article quinze (15) ci-devant.

Le superficiaire s'engage à faire reprendre toutes les obligations du présent acte par tout acquéreur du droit de superficie.

Tout litige entre parties relatif à l'interprétation des dispositions ci-dessus et à la détermination de l'indemnité sera soumis au Tribunal arbitral prévu à l'article vingt-trois (23) ci-après.

Article 18 - Retour à l'échéance

Si, à l'expiration de la présente convention ou ultérieurement, le droit de superficie n'est pas prolongé ou renouvelé, la superficiante deviendra propriétaire des constructions édifiées sur la parcelle grevée, le superficiaire s'engageant à donner son consentement à la radiation de la servitude au Registre foncier.

En contrepartie, une indemnité sera due au superficiaire. Il est précisé que l'indemnité ne portera que sur la valeur vénale des constructions et de leurs parties intégrantes, à l'exclusion de tout objet ou aménagement de nature mobilière, conformément à l'article cinq (5). La définition retenue de la valeur vénale est la suivante : « Prix auquel des terrains peuvent être vendus dans un acte privé par un vendeur consentant à un acquéreur non lié au vendeur, étant donné que le bien est proposé sur le marché libre, que les conditions de celui-ci en permettent une cession normale et qu'une période suffisante pour la négociation de la vente, compte tenu de la nature du bien, a été respectée ».

L'indemnité correspondra à la valeur des bâtiments à dire d'un expert désigné d'un commun accord, au jour de l'échéance ;

A défaut d'entente sur l'identité de l'expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne.

III. DIVERS –

Article 19 – Servitudes

Le superficiaire s'engage à constituer toutes les servitudes nécessaires ou utiles à l'exploitation de ses bâtiments et aux rapports de bon voisinage, en particulier avec les CFF pour garantir les passages nécessaires à l'exercice des activités d'exploitation ferroviaire ainsi qu'avec la Commune de Lausanne. Leur exercice devra se faire de la

manière la moins dommageable possible pour les projets de développement du site des Halles CFF et en particulier du futur MCBA et du futur Pôle muséal.

Article 20 – Autorisation à bien-plaire

La superficiante se déclare d'ores et déjà d'accord pour attribuer des autorisations d'usage à bien plaie si nécessaire à l'exploitation du bâtiment.

Article 21 – Publicité

La superficiante conservera l'exclusivité publicitaire pour les produits des tiers. Il tiendra toutefois compte des intérêts légitimes du superficiaire. Sont réservées les dispositions de droit public sur l'affichage publicitaire, en particulier sur la pose d'enseignes lumineuses et de réclames.

Article 22 – Contributions diverses

Tous impôts, taxes et contributions de droit public périodiques dus en raison de droits réels sur les bâtiments seront à la charge des superficiaires.

Article 23 – Clause d'arbitrage et for

Tous les litiges pouvant résulter de l'application ou de l'interprétation du présent acte seront soumis à un tribunal arbitral composé de trois membres et constitué à la requête de la partie la plus diligente.

La superficiante et le superficiaire désigneront chacun un arbitre. Ces deux arbitres choisiront à leur tour un troisième arbitre à l'unanimité. A défaut d'entente, ce dernier sera désigné par le Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne. Les articles 353 et suivants du Code de procédure civile suisse s'appliquent pour le surplus.

Le for est à Lausanne.

Article 24 – Annotation de clauses spéciales

Les clauses mentionnées aux articles 2 (durée), 6 (redevance), ainsi que 17 et 18 (conditions de retour des constructions) feront l'objet d'annotations au Registre foncier.

Article 25 – Modification éventuelles de la loi

Pour le cas où les prescriptions légales relatives au droit de superficie seraient modifiées ou complétées, les soussignés prévoient d'emblée :

a) que les dispositions de droit impératif, même contraires aux clauses convenues, seront applicables à leurs rapports dès leur entrée en vigueur ;

b) que les dispositions de droit dispositif ne pourront être applicables qu'avec l'accord des deux parties.

Les conventions passées seront, le cas échéant, modifiées en conséquence.

Article 26 – Autres dispositions

Pour les cas non prévus dans le présent acte, les dispositions figurant dans le Code civil suisse font règle.

* * * * *

Article 27 – Loi sur l'acquisition d'immeuble par des personnes domiciliées à l'étranger (LFAIE)

Les représentants du superficiaire certifient que les bâtiments construits ou à construire sur l'emprise du droit de superficie lui serviront d'établissement stable, au sens de la législation fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, et que le terrain grevé ne comporte aucune surface de réserve. Ils certifient en outre que le

superficiaire agit en son propre nom et pour son propre compte, à l'exclusion de tout mandat pour une personne à l'étranger.

Article 28 – Frais – droits de mutation

Les frais du présent acte, des opérations préliminaires et accessoires, les émoluments du Registre foncier ainsi que les éventuels droits de mutation cantonal et communal, de même que tous les frais en relation avec le renouvellement ou la radiation du présent droit de superficie et avec la constitution ou la modification des servitudes nécessitées par les constructions projetées sont à la charge du superficiaire, sans préjudice de la solidarité entre les parties prévue par les lois en la matière.

En vue de garantir les droits de mutation cantonal et communal, le superficiaire versera sur le compte du notaire soussigné, pour être consignée sous la responsabilité de ce dernier, une provision de ... francs (CHF-). *Exonération / à voir avec le notaire mandaté par canton*

Réquisitions pour le registre foncier

1. Constitution d'un droit de superficie de cent (100) ans en faveur de l'Etat de Vaud avec immatriculation comme droit distinct et permanent ;

2. Annotation : clauses mentionnées aux articles 2 (durée), 6 (redevance), ainsi que 17 à 18 (conditions de retour des constructions) ;

DONT ACTE,

lu par le notaire aux comparants ès qualité qui l'approuvent et le signent avec lui, séance tenante, à

LAUSANNE, le ... deux mille quinze

8. Informations concernant le Pôle muséal

Parallèlement à la première phase du Pôle muséal qui, comme on l'a vu ci-dessus, est essentiellement consacrée au MCBA, la seconde phase a démarré. Elle concerne l'implantation du Musée de design et d'art appliqués contemporains (mudac) et du Musée de l'Elysée sur le site des anciennes Halles CFF ainsi qu'un programme complémentaire.

Pour mémoire, le Grand Conseil a formalisé le lancement de cette phase II le 18 mars 2014 en lui accordant un crédit d'études de CHF 12'900'000.- en même temps qu'étaient votés, à la quasi-unanimité des voix, un crédit de CHF 30'600'000.- pour la construction du Musée cantonal des Beaux-Arts à Lausanne et un montant CHF 400'000.- pour le réaménagement du Palais de Rumine.

Un concours d'architecture a été lancé en janvier 2015 et s'est déroulé selon une procédure sélective en un degré. La première étape, l'appel à candidatures, a vu s'inscrire 149 bureaux d'architecture. Parmi eux, le jury a retenu 21 candidatures présentées par des équipes composées de bureaux établis dans neuf pays.

Dans la deuxième étape du concours de projets, les bureaux sélectionnés ont soumis un projet pour la réalisation de l'ensemble de la phase II du Pôle muséal, c'est-à-dire les bâtiments des deux musées et le programme complémentaire comprenant notamment des espaces communs. Le résultat du concours a été publié début octobre et c'est le projet de l'agence Aires Mateus intitulé « Un musée, deux musées » qui a été primé. Il prévoit de réunir le mudac ainsi que le Musée de l'Elysée dans un même bâtiment.

Le planning d'intention pour la suite du processus situe la construction entre 2017 à 2020 et l'inauguration en 2020, sous réserve du calendrier politique et administratif.

Jusqu'au début de la construction, l'utilisation de la portion de parcelle réservée à la phase II est prévu conformément à la convention passée le 12 octobre 2011 entre la Ville de Lausanne et les CFF, à savoir (article VI.1) que les activités exercées par les CFF dans des

locaux qui ne seront pas démolis pour la réalisation du MCBA pourront se poursuivre temporairement sur place.

En l'occurrence, les bâtiments concernés sont le poste des pompiers, deux villas et, par analogie, le terrain. La fin de bail sera discutée une fois précisé le planning de construction en fonction du projet architectural retenu, du calendrier politique et des procédures de mise à l'enquête.

9. Incidences financières

Aucune modification financière n'est intervenue depuis l'acceptation du préavis N° 2011/46 du 5 octobre 2011 par votre Conseil qui prévoyait une subvention de CHF 5'000'000.- pour le musée ainsi qu'un échange foncier basé sur des valeurs de CHF 33'360'000.- pour le terrain des Halles CFF et de CHF 34'400'000.- pour le terrain de Malley dont la valeur serait recalculée au moment de la mise en vigueur du plan partiel d'affectation de Malley Gare.

10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2015/69 de la Municipalité, du 8 octobre 2015 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle 20861 d'une surface de 25'805 m² et d'une valeur de CHF 33'360'000.- aux conditions évoquées dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit de superficie distinct et permanent à l'Etat de Vaud en vue de la construction du Musée cantonal des Beaux-Arts aux conditions évoquées dans le présent préavis.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Florence Germond*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Annexes : - plan du DDP

- plan de la parcelle

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Sophie Michaud Gigon (Les Verts), rapportrice, Eddy Ansermet (PLR), Olivier Faller (Soc.), Claude Nicole Grin (Les Verts), Philippe Mivelaz (Soc.), Françoise Longchamp (PLR), Jacques Pernet (PLR), Gianni John Schneider (Soc.), Philipp Stauber (UDC), Marlène Voutat (La Gauche).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

Rapport polycopié de M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts), rapportrice

Présidence :

S. MICHAUD GIGON

Membres présents :

C. N. GRIN, M. VOUTAT, E. ANSERMET, J. PERNET, O. FALLER, P. STAUBER, P. MIVELAZ, G.-J. SCHNEIDER (remplaçant S. NEUMANN), F. LONGCHAMP (rempl. G. MEYSTRE)

Repr.-e-s de la Municipalité : G. JUNOD, directeur du Logement et de la sécurité publique; C.-A. BRUTTIN, délégué à la Commission immobilière ; Y. DEILLON, chef du Service de la coordination et du cadastre

Notes de séances C. NAENNI, secrétaire

Lieu : Salle E1, Chauderon 9

Date : 17.11.15

Début et fin de la séance : 16h30 – 17h15

La commission s'est réunie et a travaillé rapidement en se concentrant sur l'objet du préavis, à savoir la prolongation de la convention avec les CFF déjà validée par notre Conseil en octobre 2011 et le soutien de la Ville au Pôle muséal par l'octroi gracieux d'un DDP. La valeur du soutien de la Ville est ainsi estimée à 40 millions de francs. C'est un préavis formel et technique dont la portée symbolique et financière est importante.

Bien que pour l'instant le Musée des Beaux-Arts soit le seul à avoir obtenu les crédits nécessaires, il n'y a aucun risque que nous assistions à un abandon du projet de Pôle muséal. (Et si c'était le cas, Lausanne posséderait alors une surface très rentable à côté de la gare à 1500.-/ m², ce qui est très bon marché.) Le risque qu'encourt Lausanne est d'un autre ordre : si Malley - terrain que la Ville cède au CFF en échange d'une partie de la surface sur laquelle sera sis le Pôle muséal - ne se développe pas autant que planifié, la Ville devra compenser le manque à gagner des CFF à Malley en fournissant un autre terrain ou de l'argent. Le plan d'affectation de Malley-Gare a pris du retard. La valeur du terrain de Malley sera donc recalculée au moment de la mise en vigueur du ppa de Malley-Gare.

Pour que la Ville puisse mettre le terrain à disposition du Canton, il fallait qu'elle en devienne propriétaire, puis octroie gratuitement un droit de superficie au Canton dans un premier temps pour la surface du MCBA et le moment venu pour celles des autres musées. Même si le DDP est gratuit, une rente est mentionnée dans le texte du DDP afin de mettre l'accent sur l'effort important fait par la Ville ; la rente est toutefois suspendue tant que le superficière sera l'Etat de Vaud et que le bâtiment servira de Musée cantonal des Beaux-Arts.

Le Canton en tant que superficière sera entièrement responsable des risques liés aux accidents majeurs (OPAM).

Durant la discussion en commission, le passage sur l'accessibilité du Pôle muséal a suscité plusieurs questions: le parking du Simplon disparaîtra avec Léman 2030, alors que celui de Montbenon sera maintenu. Un nouveau parking aux Epinettes sera construit dans le cadre de Léman 2030 avec une partie publique, à l'instar du nouveau futur parking de la Rasude, qui permettra ainsi de compenser la disparition du parking du Simplon. S'agissant du parking de Montbenon, une liaison de mobilité douce, descendant de l'avenue Louis-Ruchonnet jusqu'au MCBA, a été imposée. Vous n'avez pas suivi ? Léman 2030 arrive dans votre boîte-à-lettres ces jours-ci, ce sera l'occasion de discuter à nouveau de cette question.

Conclusions de la commission : les deux conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

Discussion

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Marlène Voutat (La Gauche) : – J'habite ce quartier. Le Pôle Muséal fera partie intégrante de ce qu'on appelle Léman 30-Pôle Muséal-Rasude, soit cet axe sous gare qui sera en travaux pendant dix ans. On attend ensuite une réussite totale au niveau de la

mobilité douce, mais aussi qu'il n'y ait pas un grand report du trafic automobile. La crainte, c'est que le trafic arrive sous gare et que ces quartiers soient totalement envahis de véhicules. Ce sera vraiment un grand *challenge* pour la Municipalité. Même si les personnes vont se déplacer – on espère – en train, ou en mobilité douce, on peut se poser la question.

On a entendu en commission qu'il n'y aura que deux places pour handicapés dans un parking proche des Epinettes. Je vois M. Français qui hoche la tête ; ce n'est peut-être pas assez. De plus, à l'époque, il y avait un accès possible sur Marc-Dufour, éventuellement aussi pour des véhicules ou des camions qui pouvaient entrer pour aller au Musée ; mais cela ne se fera pas.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – A n'en pas douter, la culture s'inscrit dans la métamorphose de la Ville de Lausanne, même si, pour l'instant, seule la garantie financière est accordée pour le Musée des Beaux-Arts ; sa réalisation est subordonnée à un échange de terrains entre la Ville et les CFF, afin de permettre la mise à disposition de l'Etat de Vaud de celui convoité sur le site des anciennes halles CFF pour la réalisation du Musée cantonal des Beaux-Arts. C'est, pour l'heure, une nouvelle étape, qui fait l'objet de ce préavis technique auquel le PLR apporte son soutien. Il se réserve évidemment de revenir sur certains points qui viennent d'être évoqués, mais qui ne font pas partie de ce préavis. Je vous demande de soutenir ce préavis, sans condition, tel qu'il vous est présenté.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je vous invite à soutenir ce préavis, qui n'est que la confirmation d'une décision que vous avez déjà prise par le passé. Effectivement, il prolonge une convention dont l'échéance était à fin 2015, qui doit être prolongée, puisque le projet de Malley n'est pas prêt et que le permis de construire n'est pas encore exécutoire s'agissant du Musée cantonal des Beaux-Arts.

Il formalise aussi l'octroi du droit de superficie, décision qui découle des précédentes, mais qui, malgré tout, est un acte important. En effet, par ce préavis, on donne la jouissance du terrain au Canton, ce qui lui permettra de construire le futur Musée cantonal des Beaux-Arts.

La remarque de M^{me} Voutat est importante ; elle concerne la nécessité pour la Ville de traiter ces problèmes de développement autour de la gare avec une vision d'ensemble, c'est-à-dire aussi bien le projet Léman 2030 que le développement du Musée et le développement du secteur de la Rasude. Cela étant, s'agissant des questions de mobilité, il faut reconnaître que la question du Musée cantonal des Beaux-Arts est probablement la moins prégnante de ce point de vue, même si le Musée escompte une augmentation sensible du nombre de visiteurs par rapport à ce qu'il connaît aujourd'hui. Mais cela reste des mouvements très modestes au regard des enjeux de mobilité qui se jouent autour de la gare, notamment en lien avec les travaux qui accompagneront Léman 2030, les futures stations du m3 et tout le sous-sol de la gare, qui sera un chantier très impactant en termes de mobilité.

Pour l'heure, et c'est le jeu politique, on doit à la fois porter une vision d'ensemble, mais bien sectionner les projets ; je vous invite donc à soutenir ce préavis, qui permet d'acter de manière formelle la future construction du Musée cantonal des Beaux-Arts avec ce droit de superficie.

La discussion sur le Droit distinct et permanent de superficie n'est pas utilisée.

La discussion est close.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts), rapportrice : – Les deux conclusions ont été votées l'une après l'autre, et ont été adoptées à l'unanimité.

Les conclusions sont adoptées sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/69 de la Municipalité, du 8 octobre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle 20861 d'une surface de 25'805 m² et d'une valeur de CHF 33'360'000.– aux conditions évoquées dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit de superficie distinct et permanent à l'Etat de Vaud en vue de la construction du Musée cantonal des Beaux-Arts aux conditions évoquées dans le présent préavis.

Rue César-Roux

Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs

Préavis N° 2015/48 du 13 août 2015

Travaux, Finances et patrimoine vert, Services industriels

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'500'000.- pour financer les travaux de renouvellement et de remplacement de plusieurs réseaux souterrains de la rue César-Roux. Ces interventions offrent l'opportunité d'intervenir sur le réaménagement de la chaussée et des trottoirs afin d'améliorer la sécurité routière, la mobilité douce et la qualité de l'espace public. Elles permettent notamment d'améliorer l'exploitation d'une ligne de bus sur cette rue dans les deux sens de circulation.

2. Préambule

Historiquement et avant son développement urbanistique, la rue César-Roux se nomme route de la Solitude. En 1935, à la demande de la Société de développement de Martigny-Bugnon, la Municipalité décide de changer le nom de la rue suite au décès du docteur César-Roux, illustre chirurgien et professeur lausannois.

C'est avec la réorganisation du trafic au milieu du XIX^e siècle que cette rue va devenir une partie intégrante de la « ceinture Pichard », avec notamment la réalisation de l'ouvrage du tunnel sous la Barre dès 1851. La rue accueillera sa première ligne de tram en 1896, avant que celui-ci ne soit finalement abandonné dans les années 1960. On notera la présence de quelques bâtiments d'importance dans ce périmètre, comme les anciennes Laiteries agricoles (transformées en Hôtel de Police dès 1986), l'Ecole de couture ou l'Ancienne douane (actuelle Bibliomedia) et la Polyclinique médicale universitaire (PMU).

La vétusté de certains réseaux, en particulier celui de l'eau potable, rend indispensable le remplacement des conduites et l'amélioration des infrastructures techniques dans ce secteur. Le constat d'une infrastructure routière en mauvais état nécessite une reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs. Par ailleurs, en tenant compte de l'évolution de la mobilité attendue ces prochaines années en ville de Lausanne, ces travaux offrent une opportunité de répondre aux besoins identifiés pour la mobilité douce et les transports publics.

3. Situation actuelle

3.1. Interventions sur les réseaux du gaz et du chauffage à distance

Suite à plusieurs sondages effectués sur la conduite existante du chauffage à distance qui a été installée par tronçon entre 1958 et 1969, il a été constaté qu'elle présente des dégradations qui doivent être réparées, notamment sur les dérivations aux bâtiments César-

Roux 19, 29 et 37. Pour leur part, les conduites du gaz, dont les plus anciennes datent de 1959, doivent être remplacées sur six branchements dans ce secteur.

3.2. *Intervention sur le réseau de collecteurs des eaux usées*

La rue César-Roux et les surfaces de collectes attenantes sont situées dans le bassin versant « Flon centre » dont le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) prévoit son maintien en système unitaire.

Actuellement, les eaux des bâtiments situés à l'est de la rue jusqu'au N° 37 (Institut Galli-Valério) sont évacuées par l'intermédiaire d'un collecteur ovoïde construit au début des années 1920 et sont raccordées au voûtage du Flon au niveau de la rue de l'Industrie.

Les eaux des bâtiments du quartier des hôpitaux situés à l'Ouest de la rue du Bugnon sont collectées et évacuées via une canalisation traversant la rue César-Roux et descendent ensuite en direction de la rue Saint-Martin pour être ensuite déversées dans le voûtage du Flon en amont du pont Bessières. Ces installations vétustes doivent être remplacées car elles présentent localement des dangers de fuites.

3.3. *Remplacement des conduites d'eau claire*

Le réseau d'eau potable et de défense incendie présent dans le périmètre des travaux est composé d'une conduite de distribution en fonte grise DN 250 mm datant de 1967 (régime de pression Calvaire) et d'une conduite de transport en acier DN 390 mm datant de 1939 (régime de pression Chailly) assurant le transfert des eaux entre le régime de pression Chailly et le régime de pression Crissier. La conduite de distribution fait partie d'une catégorie de tuyaux qui présente des risques élevés de fuites ou de ruptures (fonte grise). Plusieurs interventions ont été nécessaires ces dernières années pour assurer son exploitation. Il est absolument nécessaire de procéder au remplacement de ces conduites pour assurer un approvisionnement sûr dans ce quartier et limiter les risques de rupture de canalisation comme celle que la ville a connue en 2013 à la rue de l'Industrie.

3.4. *Remplacement des installations électriques et multimédia*

Le réaménagement de ce tronçon de la rue César-Roux, entre la rue de l'Industrie et la rue Caroline sera mis à profit pour adapter et moderniser les infrastructures souterraines du réseau électrique de distribution et du réseau multimédia.

3.5. *Intervention sur l'éclairage public*

La rue est aujourd'hui éclairée par des luminaires suspendus équipés de lampe à vapeur de sodium haute pression. Cette installation, y compris les câbles d'alimentation, est vieille de plus de 35 ans. Profitant des travaux, il sera également procédé au remplacement de l'éclairage public dans ce secteur.

3.6. *Aménagements de l'espace public et mobilité*

Aujourd'hui, malgré la présence de deux entités paysagères de qualité à ses extrémités (place du Nord et promenade de la Solitude), ainsi que celle de quelques ensembles bâtis remarquables, cette rue est caractérisée par son aménagement routier prépondérant et n'offre que peu de plus-value à ses habitants, aux piétons et aux cyclistes.

Selon la hiérarchie du réseau routier du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et du Plan directeur communal (PDCom), la rue César-Roux fait partie du réseau principal urbain. Cet axe est également considéré comme un axe structurant cyclable. En termes de desserte en transports publics, la ligne t1 N° 7 circule actuellement uniquement dans le sens sortie de ville. Les lignes t1 N° 22 et 60 circulent entre la rue Saint-Martin et le Tunnel.

4. *Travaux prévus*

La mise sur pied d'un groupe de travail multidisciplinaire a rapidement permis d'évaluer les enjeux et la nécessité d'apporter des solutions concrètes pour améliorer les aménagements urbains dans cette rue. Se basant sur les objectifs contenus dans le PDCom

en cours de finalisation, des propositions ont été étudiées et seront mises en œuvre en tenant compte des besoins exprimés par la population, des différents usagers et de la typologie des activités dans le quartier. Compte tenu de l'ampleur du réaménagement à entreprendre sur cette rue et des besoins exprimés par les différents services gestionnaires de réseaux souterrains, l'intégralité des canalisations sera reprise.

4.1. Interventions sur les réseaux du gaz et du chauffage à distance

L'intervention du chauffage à distance consiste à rénover ponctuellement le caniveau existant en béton armé, les conduites (conduites de transport) et l'isolation, ainsi que la réfection complète des raccordements aux bâtiments César-Roux 19, 29 et 37. Le Service du gaz prévoit pour sa part le remplacement de six raccords privés.

4.2. Intervention sur le réseau de collecteurs des eaux usées

Le Service d'assainissement prévoit le remplacement, sur environ 60 mètres, de l'ancien collecteur unitaire, ainsi que son prolongement le long de la rue sur environ 100 mètres pour permettre le raccordement d'une canalisation récoltant les eaux des bâtiments situés à l'ouest de la rue du Bugnon. Ces travaux seront réalisés en fouille commune avec **eauservice**. Les raccordements aux bâtiments et aux dépotoirs de route seront contrôlés et, si nécessaire, remplacés intégralement jusqu'en limite de parcelle ou d'installation.

4.3. Remplacement des conduites d'eau claire

eauservice entend saisir l'opportunité de ces travaux pour renouveler et améliorer l'ensemble de son réseau d'eau potable et de défense incendie par le remplacement d'une conduite de distribution en fonte grise DN 250 mm datant de 1967 (régime de pression « Calvaire ») et d'une ancienne conduite de transport en acier DN 390 mm datant de 1934 (régime de pression « Chailly ») par deux nouvelles canalisations en fonte ductile DN 300 mm sur une longueur de 580 mètres environ. Les installations assurant la défense incendie (bornes hydrantes) seront également remplacées dans le cadre de ces travaux.

4.4. Remplacement des installations électriques et multimédia

Le Service de l'électricité procédera au remplacement et complément de ses conduites souterraines. Il renouvellera complètement les câbles de basse tension (BT) concernés avec la pose de nouvelles armoires de distribution point par point et renouvellera partiellement le câble de moyenne tension (MT) sur Caroline – Ours dont la durée de vie arrive à échéance. Cette intervention permettra la modernisation du réseau électrique BT et MT sur tout le périmètre d'emprise du chantier. Dans le secteur, la société LFO SA prévoit la pose de tubes, de chambres d'épissures et de tirage, ainsi que le remplacement d'une conduite existante en béton, en très mauvais état sur toute la longueur de la rue César-Roux, par de nouvelles conduites plus appropriées au passage de la fibre optique.

4.5. Intervention sur l'éclairage public

Les luminaires et les câbles d'alimentation vétustes datant de plus de 35 ans seront remplacés dans le cadre de ces travaux. Selon le « Plan lumière », trois bâtiments dans cette zone sont concernés par une mise en lumière spécifique : l'Ecole de couture, le Tunnel et le bâtiment de la Bibliomédia. Ces trois objets seront réalisés en parallèle à ces travaux pour une amélioration de la qualité de la vision nocturne préconisée par le « Plan lumière » et financés par ce dernier.

4.6. Aménagements de l'espace public et mobilité - Généralités

Le réaménagement de la rue César-Roux répond globalement aux objectifs suivants :

- amélioration des liaisons et des espaces piétonniers (nouvelle traversée piétonne, confort des traversées pour les usagers, etc.) ;
- accueil d'une ligne de bus et aménagements correspondants ;
- création d'aménagements cyclables ;

- valorisation de l'espace public (aménagement paysagers, éclairage public, mobilier urbain, élargissement des trottoirs, diminution du bruit routier, etc.).

4.6.1. Aménagements paysagers

Les propositions de valorisation paysagère de la rue César-Roux se concentrent principalement au nord et au sud du périmètre. Dans sa partie centrale, la rue n'offre en effet pas les conditions nécessaires et suffisantes pour permettre la plantation d'arbres, compte tenu de l'étroitesse du gabarit aérien libre et de l'encombrement du sous-sol par les conduites et canalisations. Un seul nouvel arbre pourra être planté à la hauteur du N° 16 alors que ceux existants entre les N° 29 et 37 pourront être maintenus. Côté nord, le projet prévoit la plantation de trois nouveaux arbres à grand développement le long du nouveau trottoir qui relie la rue César-Roux à celle de Saint-Martin, améliorant ainsi considérablement la qualité paysagère du secteur.

Côté sud, le redimensionnement du carrefour de la Caroline offre des gains importants, de l'ordre de 350 m², en surfaces susceptibles d'être végétalisées dans la continuité du parc de la Solitude situé en contrebas. Trois nouveaux arbres à grand développement occuperont l'espace gagné et contribueront à diminuer le caractère minéral et routier du site. En face, au pied du talus du Gymnase du Bugnon, l'arborisation située le long du trottoir présente aujourd'hui d'importantes difficultés de croissance dues à des conditions insuffisantes au niveau du sol (fosses de plantation trop petites) et à la proximité de lignes aériennes de bus limitant le bon développement des couronnes. Le projet prévoit la suppression des huit arbres qui bordent ce trottoir et, en compensation, la plantation en pleine terre d'une douzaine d'arbres dans le talus. Ceux-ci participeront à la valorisation du site et à une meilleure intégration du front bâti (halle de gymnastique).

Au final, le projet permet la plantation de près d'une vingtaine d'arbres, tous au bénéfice de bonnes conditions de développement, compensant largement les douze arbres supprimés et améliorant globalement la présence végétale sur l'ensemble du périmètre.

4.6.2. Circulation piétonne

Sur une grande partie du périmètre, notamment dans le secteur le plus densément bâti et comprenant des activités sur les rez-de-chaussée, les trottoirs seront élargis. En outre, une nouvelle traversée piétonne est prévue au droit du N°11, permettant notamment d'offrir une transversalité entre le quartier du Vallon, la rue César-Roux et la rue Saint-Martin.

Dans la partie Sud du périmètre, le carrefour de la Caroline présente actuellement des traversées longues et se faisant en plusieurs temps. Le redressement de la géométrie du carrefour, couplé au développement de nouveaux aménagements paysagers, permet d'améliorer considérablement la condition des piétons dans cet espace.

4.6.3. Transports publics

Conformément à la mise en place du réseau structurant des tl à l'horizon 2025, la rue César-Roux accueillera une ligne de bus à haut niveau de service dans les deux sens de circulation, en direction de Chailly/Val-Vert à l'est et en direction de Chauderon-Galicien à l'ouest, laquelle renforcera l'offre en transports publics sur cet axe. Deux arrêts de bus seront ainsi créés sur la partie centrale de la rue.

4.6.4. Circulation des vélos

Actuellement, la rue ne comprend aucun aménagement en faveur des cyclistes. Des bandes cyclables sont proposées sur la rue dans les deux sens de circulation, ainsi qu'un contre-sens cyclable entre la rue Saint-Martin et la rue Dr. César-Roux. En revanche, par manque d'espace à disposition, il n'est pas possible d'offrir une remontée de file à l'approche de l'ensemble des carrefours.

4.6.5. *Circulation individuelle motorisée*

L'évolution de la mobilité au centre-ville attendue ces prochaines années, avec en particulier la mise en service des Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), engendrera des variations de circulation sur plusieurs axes routiers de la ville. Les prévisions des charges de trafic sur la rue César-Roux offrent une opportunité de redimensionner l'aménagement de la voirie et permettent d'apporter un caractère plus « apaisé » à la rue, en libérant de l'espace au profit des bus, des cyclistes et des piétons.

Concernant le stationnement public, celui-ci est en partie relocalisé afin de proposer une meilleure répartition de l'offre de part et d'autre de la rue. De plus, pour des questions esthétiques et de sécurité, le stationnement se trouve légèrement surélevé par rapport à la route.

La chaussée présente actuellement une structure insuffisante et de mauvaise qualité. Elle n'est pas dimensionnée pour accueillir les charges de trafic attendues, ainsi que la circulation des bus. Sa reconstruction complète est préconisée. Le réaménagement de la rue César-Roux est également intégré au programme d'assainissement du bruit routier et permet de prendre en compte les aspects liés au bruit du trafic routier. Concrètement, il est proposé de mettre en place un revêtement phono-absorbant pour lequel un subventionnement cantonal de l'ordre de 30 % peut être attendu. Cette subvention compense le surcoût de ce type de revêtement par rapport à un revêtement standard. Toutefois, les baisses de trafic attendues et la pose d'un revêtement phono-absorbant ne permettent pas un assainissement complet du bruit sur la rue. Des mesures d'insonorisation complémentaires seront donc nécessaires. Ainsi, le projet prévoit le remplacement d'environ huitante fenêtres et vitrines.

4.6.6. *Phase d'aménagement transitoire*

L'évolution de la mobilité attendue ces prochaines années au centre-ville, avec notamment la fermeture à la circulation automobile de la rue de Genève sur son tronçon Vigie-Europe, ainsi que le report modal lié aux AFTPU, déploieront pleinement leurs effets à l'issue du chantier, favorisant ainsi une baisse de trafic, de l'ordre de 20 à 25 %, sur la partie centrale de la rue César-Roux. De ce fait, deux aménagements transitoires seront potentiellement nécessaires afin de garantir le bon écoulement du trafic dans ce secteur de la ville, y compris la circulation des bus. Ceux-ci consistent à reporter provisoirement le balisage de la voie bus en direction du carrefour de la Caroline, ainsi que la réalisation du nouveau passage pour piétons au droit du N° 11 de la rue César-Roux.

4.6.7. *Places de stationnement*

Le projet prévoit une redistribution des arrêts de bus et la suppression de six places de stationnement (23 existantes sur le périmètre) et de huit places deux-roues motorisés, ainsi que l'ajout d'une case de livraison et de vingt nouvelles places pour vélos. La relocalisation et la suppression du stationnement permet de libérer l'espace nécessaire à l'intégration des arrêts de bus et à la réalisation des aménagements cyclables et paysagers. En termes d'équipements, l'aménagement s'accompagne du renouvellement de trois horodateurs.

5. **Agenda 21 et développement durable**

Le réaménagement de la rue César-Roux est conforme à l'état d'esprit du développement durable tel que défini dans le rapport-préavis N° 2005/36, du 26 mai 2005, relatif à la « Mise en place d'un Agenda 21 en Ville de Lausanne ». Le projet répond notamment à la politique des transports en favorisant la mobilité douce et l'usage des transports publics. La qualité de l'environnement est également améliorée grâce à la plantation de nouveaux arbres et la pose d'un revêtement routier atténuant les nuisances sonores.

6. Programme des travaux

Sous réserve des ratifications légales, les travaux sont programmés en début d'année 2016 pour une durée d'environ deux ans. Toutefois, il est essentiel que les travaux soient terminés avant la fermeture du Grand Pont, la rue César-Roux offrant un potentiel pour des itinéraires de substitution des lignes de bus.

7. Aspects fonciers

Le projet prévoit le transfert au domaine public de la parcelle N° 10386 (parcelle appartenant à la Ville de Lausanne) afin d'assurer une linéarité de l'aménagement urbain. Il prévoit également un élargissement ponctuel du trottoir sur la parcelle N° 10392 (appartenant à l'Etat de Vaud) afin de permettre le passage des véhicules d'entretien et de mieux sécuriser les flux piétonniers. Une cession du hors-ligne a été effectuée en contrepartie de l'aménagement qui sera réalisé.

8. Procédure

Il y a lieu de rappeler que ce projet a été initialement étudié par un Groupe des espaces publics (GEP) composé de services communaux (routes et mobilité, urbanisme, architecture, parcs et domaines, électricité). Il a par la suite été présenté lors d'une séance d'information publique qui s'est déroulée le 16 décembre 2013 à l'aula du collège de Béthusy. Différentes orientations du projet ont été présentées et la variante préconisée a bien été accueillie par l'assemblée. Il convient encore de préciser que le projet a été également présenté et discuté au sein du Groupe d'accessibilité piétonne (GAP), du Groupe deux-roues légers (GDRL), de la Commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT), et du Groupe des acteurs économiques (GAE). Enfin, le projet final a été validé au Comité des espaces publics (CEP) en avril 2014.

Ce projet a été soumis à l'examen préalable de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) de l'Etat, conformément aux dispositions des articles 3, respectivement 10 de la loi sur les routes (LRou), ainsi qu'à l'article 58 de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC). Comme déjà indiqué, il fait également l'objet du programme d'assainissement du bruit routier de la ville de Lausanne. Le dossier d'assainissement du bruit a suivi une procédure de validation auprès de la DGMR en parallèle au projet routier.

9. Mise à l'enquête publique

Suite au préavis positif reçu de la DGMR, le projet a été adapté pour répondre aux quelques remarques émises dans le cadre du dossier d'examen préalable. Le projet a ensuite été déposé à l'enquête publique du 27 mars au 27 avril 2015. Le projet et l'adaptation de la ligne de contact pour trolleybus, ainsi que les mesures de protection contre le bruit et les décisions d'allègement selon l'art. 14 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) ont également été soumis simultanément à l'enquête publique, laquelle a suscité une opposition de la part de l'Association transports et environnement - Vaud (ATE).

10. Oppositions et observations

10.1. Opposition de l'ATE - Vaud

Les arguments de l'ATE concernent l'aménagement du carrefour Caroline/César-Roux et se résument comme suit :

- « *Le projet aurait été l'occasion de redéfinir le carrefour et son environnement. L'emprise de la route, considérable aurait pu être réduite, elle ne l'est pas, les trois présélections (2 montantes, une descendante) sont maintenues sans justification.*
- *Mieux, la position de ce carrefour dans la ville, le dégagement qu'il offre sur la cathédrale et même le potentiel d'aménagement et même de construction du terrain qui descend jusqu'à la rue St-Martin, devait inciter à une réflexion globale débordant du cadre strictement routier.*

- *Nous demandons une réduction de l'emprise routière et la suppression d'une présélection au profit d'un aménagement combinant :*
 - *confort et sécurité accrus pour les vélos (voie propre)*
 - *élargissement du trottoir aval*
 - *extension du parc public et espace de verdure donnant sur la cité »*

10.2. Réponse donnée aux opposants

Comme il est d'usage après chaque enquête publique ayant fait l'objet d'observations et/ou d'oppositions, une séance de concertation a été organisée afin d'offrir à tous les intervenants la possibilité d'exposer leur position. Le directeur des Travaux a reçu la présidente et un membre du comité de l'ATE Vaud le 28 mai 2015 afin d'avoir un échange sur leurs interrogations et points d'inquiétudes. A cette occasion, il a notamment été souligné que le projet dans sa globalité répond aux objectifs, tant au niveau du PDCom actuel, que de celui qui est actuellement en cours d'étude s'agissant des aspects liés à la mobilité. En outre, le projet a fait plusieurs fois l'objet de débats constructifs avec la population et les différents groupes de consultation.

Concernant le périmètre du carrefour Caroline/César-Roux, la variante retenue prévoit un redimensionnement important de l'espace routier. Outre l'amélioration des traversées piétonnes, c'est environ 800 m² de nouveaux espaces verts et de trottoirs qui sont créés sur l'entier du projet, dont 350 m² sur les voies de circulation actuelles du carrefour Caroline/César-Roux. Par ailleurs, le dégagement sur la cathédrale sera préservé et amélioré pour l'usager en provenance de place de l'Ours. A terme, deux voies de circulation sont supprimées dans les présélections du carrefour, ce qui permet la création du nouvel espace paysager et des aménagements en faveur des piétons et des cyclistes.

Au terme de la réunion, il a été retenu trois propositions d'amélioration liées aux aménagements cyclables qui seront évaluées et présentées au GDRL auquel participe un représentant de l'ATE. Celles-ci devraient permettre d'améliorer l'interface entre la piste cyclable et l'accès aux passages pour piétons dans le carrefour Caroline/César-Roux, d'analyser et d'évaluer la possibilité de marquer la bande cyclable dans la voie de circulation descendante depuis le carrefour Caroline/César-Roux et de vérifier la possibilité d'offrir aux cyclistes une traversée de la chaussée en deux temps sur le haut de la rue Saint-Martin. A la suite de cette rencontre, et compte tenu de la prise en compte de quelques adaptations possibles au projet, l'ATE a confirmé à la Direction des travaux, en date du 10 juin 2015, le retrait de son opposition.

11. Subventions

Ces travaux n'ayant pas été annoncés dans le cadre des AFTPU, ils ne bénéficient pas d'une subvention fédérale du Fonds d'infrastructure. Cependant, dans le cadre de mesures de remplacement, le Service des routes et de la mobilité a entrepris la démarche auprès du Canton afin d'obtenir un cofinancement du PALM de la 1^{ère} génération dans le cadre du développement du réseau de trolleybus. Le montant attendu a été évalué à environ CHF 300'000.-.

La rue César-Roux fait partie du réseau de routes cantonales en traversée de localité. A ce titre, et conformément à la loi sur les routes (art. 56 LRou), une subvention de l'Etat de Vaud est attendue pour les frais de reconstruction de la chaussée et la pose d'un revêtement phono-absorbant (assainissement du bruit routier). Le montant total attendu pour ces deux subventions est évalué à quelque CHF 500'000.-.

Enfin, la pose de nouvelles fenêtres (insonorisation complémentaire) permettra de recevoir un subside fédéral supplémentaire de l'ordre de CHF 35'000.-.

Au total, les montants attendus au titre des subventions cantonales et fédérales s'élèvent à CHF 835'000.-.

12. Aspects financiers

Le coût total des travaux est estimé à CHF 6'590'000.- (TTC) sur la base des prix moyens déposés par les entreprises durant l'année 2014. Cet investissement se décompose comme suit :

Service des routes et de la mobilité :

• Travaux de génie civil	2'767'000.-	
• Signalisation verticale et marquage	110'000.-	
• Gestion du stationnement (horodateurs)	50'000.-	
• Régulation lumineuse	360'000.-	
• Mobilier urbain et abribus	73'000.-	
• Divers et communication	5'000.-	
• Assainissement du bruit (remplacement de fenêtres)	218'000.-	
		3'583'000.-

Service d'assainissement :

• Travaux de génie civil		300'000.-
--------------------------	--	------------------

eauservice :

• Travaux de génie civil	500'000.-	
• Appareillage	300'000.-	
		800'000.-

Total pour la Direction des travaux		4'683'000.-
--------------------------------------------	--	--------------------

Service de l'électricité « réseau souterrain » :

• Travaux de génie civil	315'000.-	
• Matériel	105'000.-	
• Main-d'œuvre	90'000.-	
• Intérêts intercalaires	16'000.-	
		526'000.-

Service de l'électricité « éclairage public » :

• Travaux de génie civil	65'000.-	
• Matériel	50'000.-	
• Main-d'œuvre	6'000.-	
• Intérêts intercalaires	4'000.-	
		125'000.-

LFO S.A. (Multimédia) :

• Travaux de génie civil, y compris matériel		460'000.-
----------------------------------------------	--	------------------

Service du gaz et du chauffage à distance - gaz :

• Travaux de génie civil	40'000.-	
• Matériel	10'000.-	
• Main-d'œuvre	10'000.-	
• Intérêts intercalaires	2'000.-	
		62'000.-

Chauffage à distance :

• Travaux de génie civil	500'000.-	
• Main-d'œuvre	75'000.-	
• Intérêts intercalaires	18'000.-	
		593'000.-

Total pour la Direction des services industriels		1'766'000.-
---------------------------------------------------------	--	--------------------

Service des parcs et domaines :

• Aménagements paysagers		141'000.-
--------------------------	--	------------------

Total pour Direction finances et patrimoine vert		141'000.-
---------------------------------------------------------	--	------------------

Coût total des travaux		6'590'000.-
-------------------------------	--	--------------------

Financements par d'autres préavis communaux*Service des routes et de la mobilité :*Signalisation verticale et marquage

- Préavis « Axes forts de transports publics urbains (AFTPU). PALM 2007 - étape A (2011-2014). Mesures d'accompagnement : demande de crédits de réalisation » (sortie du préavis en 2015)	14'000.-	
- Préavis « Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Mobilité douce. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014) »	6'000.-	

Régulation lumineuse

- Préavis crédit-cadre annuel 2016 - « système d'exploitation des transports III » (sortie du préavis en septembre 2015)	174'600.-	
- Préavis crédit-cadre annuel 2017 - « système d'exploitation des transports III » (sortie du préavis en septembre 2016)	174'600.-	-
- Préavis « Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Mobilité douce. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014) »	10'800.-	-

Travaux de génie civil et réseaux souterrains

- Préavis crédit-cadre 2015 – « routes et mobilité – réalisations » – 200'000.- – **580'000.-**

Service de l'électricité « éclairage public » :

- Matériel 50'000.-
- Main-d'œuvre 6'000.-
- Intérêts intercalaires 2'000.-

Préavis N° 2007/7 « Installation, réaménagement et mise en conformité de l'éclairage public sur les tracés des transports publics »

LFO S.A. (Multimédia) :

- Travaux de génie civil 460'000.- – **518'000.-**

Total des cofinancements – 1'098'000.-

Total du crédit d'ouvrage sollicité 5'492'000.-

Arrondi à 5'500'000.-

Subventions cantonales et fédérales – 835'000.-

Investissement net 4'665'000.-

13. Plan des investissements**13.1. Différences par rapport au plan**

Le crédit demandé dans le présent préavis figure au plan des investissements sur les années 2015 à 2018 pour un montant total de CHF 5'250'000.- pour l'ensemble des services concernés sous le chapitre 8 – « Objets multi-directions ». Le supplément de CHF 250'000.- sollicité dans ce préavis s'explique par la nécessité d'adapter la structure de la chaussée au trafic des transports publics conformément au développement annoncé par les tl sur leur réseau structurant à l'horizon 2025. A terme, une ligne de bus reliera, dans les deux sens, Chauderon/Galicien au quartier de Chailly/Val-Vert.

S'agissant des recettes, un montant de CHF 350'000.- est inscrit dans le plan des investissements alors que celles annoncées dans le présent préavis se montent à CHF 835'000.-. L'augmentation de CHF 485'000.- s'explique par l'obtention de subventions non planifiées lors de l'élaboration de l'avant-projet, à savoir la subvention cantonale (RC en traversée de localité), celle demandée dans le cadre du PALM (réseau de trolleybus) et une plus-value sur celle à recevoir de la Confédération pour l'assainissement du bruit routier.

Au final, les dépenses supplémentaires de CHF 250'000.- sont compensées par un excédent de recettes de l'ordre CHF 485'000.-.

Le crédit d'investissement sollicité se répartit de la façon suivante :

Service	Coût total du chantier	Financement par autres préavis	Investissement sollicité	Recettes	Investissement net
Routes et de la mobilité	3'591'000.-	-580'000.-	3'011'000.-	-835'000.-	2'176'000.-
Assainissement	300'000.-	.-	300'000.-	.-	300'000.-
eauservice	800'000.-	.-	800'000.-	.-	800'000.-
Electricité - réseau	526'000.-	.-	526'000.-	.-	526'000.-
Electricité - éclairage public	125'000.-	-58'000.-	67'000.-	.-	67'000.-
Gaz & chauffage à distance (gaz)	62'000.-	.-	62'000.-	.-	62'000.-
Gaz & chauffage à distance (chauffage à distance)	593'000.-	.-	593'000.-	.-	593'000.-
Parcs et domaines	141'000.-	.-	141'000.-	.-	141'000.-
LFO S.A.	460'000.-	-460'000.-	.-	.-	.-
Total	6'598'000.-	1'098'000.-	5'500'000.-	-835'000.-	4'665'000.-

13.2. Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Dépenses d'investissements	400.0	2'600.0	2'200.0	300.0	0	5'500.0
Recettes d'investissements	0.0	0.0	-135.0	-200.0	-500.0	-835.0
Total net	400.0	2'600.0	2'065.0	100.0	-500.0	4'665.0

14. Incidences sur le budget de fonctionnement

14.1. Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75 % pour tous les services, à l'exception des Services industriels qui appliquent un taux de 3.25 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 86'500.- par année à compter de l'année 2016.

14.2. Charges d'amortissement

En fonction de la durée retenue, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 300'800.-, dès 2016, pour les services concernés, à savoir :

- Service des routes et de la mobilité (pendant 20 ans)	150'600.-
- Service d'assainissement (pendant 20 ans)	15'000.-
- eauservice (pendant 20 ans)	40'000.-
- Service des parcs et domaines (pendant 10 ans)	14'100.-
- Service de l'électricité – éclairage public (30 ans)	2'200.-
- Service de l'électricité – réseau (pendant 30 ans)	17'500.-
- Service du gaz (pendant 30 ans)	2'100.-
- Service du chauffage à distance (pendant 10 ans)	59'300.-

Par ailleurs, les frais de personnel interne et les intérêts intercalaires comptabilisés sur la part des Services industriels, soit un montant annoncé de CHF 213'000.-, seront portés en recettes dans les budgets de fonctionnement des services concernés.

14.3. Charges d'exploitation

Pour l'ensemble des services, il n'y a pas de charge d'exploitation supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

15. Conséquences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2016 – 2019 sont les suivants :

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charge d'intérêts	0.00	86.50	86.50	86.50	86.50	346.00
Amortissement	0.0	300.80	300.80	300.80	300.80	1'203.20
Total charges suppl.	0.0	387.30	387.30	387.30	387.30	1'549.20
Diminution de charges Intérêts intercalaires	-0.10	-10.30	-27.60	0.00	0.00	-38.00
Main d'œuvre facturée aux crédits-cadres	-11.90	-89.30	-73.80	0.0	0.0	-175.00
Total net	-12.00	287.70	285.90	387.30	387.30	1'336.20

16. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2015/48 de la Municipalité, du 13 août 2015 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le projet tel que décrit et présenté sur les plans annexés ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité à l'opposition formulée lors de l'enquête publique ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'500'000.- pour financer les travaux de renouvellement et de remplacement de plusieurs réseaux souterrains, ainsi que le réaménagement de la chaussée et des trottoirs afin d'améliorer la sécurité routière, la mobilité douce, la desserte des transports publics et la qualité de l'espace public ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné sous chiffre 3 sur la rubrique 331 des services concernés ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux, de celui de la Direction des finances et du patrimoine vert, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;

6. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Florence Germond*

La secrétaire a. i. : *Sylvie Ecklin*

Annexes : plans de situation (enquête publique et état final du projet)

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Elisabeth Müller (Les Verts), rapportrice, Eddy Ansermet (PLR), Valéry Beaud (Les Verts), Jean-Daniel Henchoz (PLR), André Mach (Soc.), Gianna Marly (Soc.), Pedro Martin (Soc.), Johan Pain (La Gauche), Diane Wild (PLR).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport polycopié de M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts), rapportrice

Présidence	Mme Elisabeth Müller
Membres présents	Mme Gianna Marly Mme Diane Wild M. Eddy Ansermet (remplaçant M. Alain Jeanmonod) M. Valéry Beaud (remplaçant M. Yves Ferrari) M. Jean-Daniel Henchoz (remplaçant M. Gilles Meystre) M. André Mach M. Pedro Martin M. Johan Pain
Membre excusé	M. Albert Graf
Représentant-e-s de la Municipalité	M. Olivier Français, Directeur des Travaux M. Patrick Etournaud, Chef de Service (RM) M. Louis Schumacher, Chef de projet (RM) M. Yves Lachavanne, Chef de division (SPADOM)
Notes de séance	M. François Mukundi, Adjoint administratif (RM)

Lieu : Direction des travaux, rue du Port-Franc 18, Lausanne, 3^e étage, salle 368

Date : lundi 14 septembre 2015, de 10h00 à 11h00

La soussignée souhaite la bienvenue aux participants. M. Français présente les membres de l'Administration qui l'accompagnent. Il présente ensuite le préavis.

Les réseaux souterrains de la rue César-Roux doivent être renouvelés. A cette occasion, l'éclairage public, les espaces publics, les trottoirs, la chaussée et le stationnement seront revus. Le projet a été élaboré avec la participation de nombreuses instances. En outre, une séance publique qui s'est révélée très enrichissante a été organisée. Les travaux devraient commencer assez rapidement (début 2016), car ils précéderont ceux liés au tram.

M. Schumacher donne des détails supplémentaires illustrés par des clichés powerpoint. La rue a actuellement un caractère routier prononcé. Elle fait partie du réseau principal urbain. La circulation est rapide et dense (18'000 véhicules/jour). Il ne reste pas beaucoup de place pour les piétons, les cyclistes et la végétation. Cela devrait changer. En effet, à terme, il est prévu que la circulation automobile dans cette rue diminuera de 24 %. Il est donc possible

d'y redistribuer la voirie entre les différents usagers de manière plus équilibrée et de requalifier les espaces publics. Ainsi, le quartier gagnera en attractivité.

La rue sera refaite sur environ 450 m. Les travaux dureront un peu moins que deux ans. Quant à la création du nouveau passage pour piétons non régulé, au droit du N° 11 et la réintroduction de la voie de bus au carrefour de la Caroline, il faudra attendre que la circulation automobile ait suffisamment diminué.

Des commissaires félicitent la Municipalité pour ce projet. On retrouve ici la même démarche que pour les avenues de Chailly et Dapples. Ces travaux préfigurent les changements qu'apporteront le tram et la fermeture du Grand-Pont aux transports individuels motorisés. Mobilité multimodale, espaces publics revalorisés, meilleure qualité de vie et consultation de la population, ce projet réunit vraiment toutes les préoccupations actuelles en matière d'urbanisme.

Un commissaire regrette cependant que le passage pour piétons au droit du N° 11 ne sera créé que dans un second temps. Idem pour la réintroduction de la voie de bus au carrefour de la Caroline. M. Français explique qu'il faut attendre que le trafic baisse suffisamment et cela dépend de nombreux facteurs ; entre autres, la réalisation du tram et la réorganisation de la petite ceinture. Il est difficile de donner une date. On risque la congestion en hâtant les choses.

Une commissaire regrette que le nombre de places de stationnement diminue alors que le trafic n'a pas encore baissé. A ce propos, une autre commissaire demande si le stationnement se fera à cheval sur les trottoirs et si l'on ne devrait pas construire un parking collectif pour remplacer le stationnement sur la voirie. M. Français assure que le stationnement ne mettra pas à contribution les trottoirs, mais sera en demi-niveau comme sur les avenues de Cour, de Chailly et de l'Élysée. Il nous informe que, lors de la démarche participative avec les habitants du Vallon, des idées et propositions pour la création d'un parking collectif au bas de la rue de l'Industrie ont été débattues.

Concernant les subventions (point 11), un commissaire s'étonne que les travaux sur la rue César-Roux n'aient pas été annoncés dans le cadre du projet des AFTPU. Il lui est répondu que la rue César-Roux n'a été intégrée dans le projet des AFTPU qu'après coup, suite à une rocade.

Au cours de la séance, on apprend notamment que :

La station fédérale de mesure de la pollution de l'air NABEL se trouve à la hauteur de la Bibliomedia, donc sur le tronçon de la rue César-Roux non touché par les travaux.

Ce sont les conduites d'eau potable (et non claire) qui vont être remplacées (point 4.3).

Sur la petite rue qui relie la rue César-Roux à la rue Saint-Martin, les arbres changeront de côté pour trouver des fosses plus grandes, plus de lumière et la possibilité de former une belle couronne (point 4.6.1).

Le BHNS ne circulera pas en site propre sur la rue César-Roux. Un nouvel arrêt sera créé sur cette rue, direction Chauderon-Galicien. L'arrêt existant à la Place du Nord ne servira plus qu'aux bus 22 et 60. La mise en fonction du BHNS est liée à celle du tram. La date n'est pas encore connue (point 4.6.3).

Les quelque 80 fenêtres et vitrines qui seront remplacées sont privées et le financement sera à la charge de la collectivité publique, selon le principe du pollueur-payeur (point 4.6.5).

Il n'y a pas encore de tracé satisfaisant pour la prolongation du tram à partir de la Place de l'Europe.

Conclusions de la commission

Les six conclusions du préavis sont soumises au vote. Elles sont votées en bloc et acceptées à l'unanimité des 9 commissaires présents.

Discussion

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Les Verts saluent ce préavis et ce projet de réaménagement de la rue César-Roux, qui s'inscrit dans la continuité d'autres requalifications présentées durant cette législature. Je pense ici, par exemple, aux avenues de Chailly ou Dapples.

La rue César-Roux ne sera probablement et malheureusement jamais la rue la plus agréable et conviviale de Lausanne, mais elle connaîtra toutefois des améliorations significatives en faveur des transports publics, et également des piétons et des cyclistes.

Le projet apportera une amélioration de la qualité de l'espace public, particulièrement par le redimensionnement de la voirie et du carrefour de la rue Caroline, l'élargissement des trottoirs et le développement de la végétalisation. Enfin, la baisse de trafic attendue à terme devrait permettre de diminuer quelque peu, voire de façon substantielle, les nuisances sonores et la pollution de l'air. Pour toutes ces raisons, les Verts vous encouragent à accepter le présent préavis.

M. Pedro Martin (Soc.) : – Le Parti socialiste soutiendra ce rapport-préavis N° 2015/48 à l'unanimité. J'adresse mes félicitations aux représentantes et représentants de la Municipalité pour l'excellent travail accompli.

M. Johan Pain (La Gauche) : – Le groupe La Gauche salue la Municipalité pour ce projet. Les travaux sont nécessaires pour les changements futurs qu'apporteront le tram et la fermeture du Grand Pont aux transports individuels motorisés. La mobilité multimodale et les espaces publics seront revalorisés pour une meilleure qualité de vie de la population du quartier.

Un regret cependant : le passage pour piétons au N° 11 ne sera réalisé que dans un second temps ; idem pour la réintroduction de la voie de bus au carrefour Caroline, direction Val-Vert, ce qui fera une durée d'attente et une pénalisation des usagers des transports publics sur cette ligne. La deuxième étape, qui n'est encore pas fixée en années – tout dépendra de ces deuxième travaux – sera liée à une baisse significative du trafic, conditionnée à plusieurs facteurs, dont la réalisation du tram et des bus à haut niveau de service.

Une question se pose concernant la future ligne de bus à haut niveau de service passant par César-Roux : il semblerait que certains habitants du quartier de Chailly ne sont pas favorables à ce trajet, car ils souhaiteraient le maintien de leur ligne par Saint-François. Néanmoins, le groupe La Gauche vous appelle à approuver ce préavis.

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – Pour ce qui est de l'entretien du domaine public – réseau d'eau, etc. –, on ne peut pas économiser les frais. On a eu dernièrement quelques inondations, dont une qui avait fini jusque devant nos portes, ici. Il y avait eu une explosion de gaz un peu plus loin. C'est important de pouvoir entretenir ce réseau qui, visiblement, commence à être un peu utilisé.

Par contre, il y a un petit bémol quand on appelle, une fois de plus, à la diminution du trafic. Nous sommes en ville ; c'est une réalité ! C'est une politique que vous avez choisie, tant mieux. Je déclare mes intérêts : je suis assistant de sécurité publique. Le vrai bémol des décisions que vous prenez ici, c'est nous qui les avons en pleine rue. Ce n'est pas forcément facile à expliquer à vos chers concitoyens qui, en règle générale, sont fort peu contents de devoir passer à la caisse parce qu'ils n'ont pas trouvé de place, parce qu'ils n'ont pas de macaron, ou parce qu'ils ne peuvent pas se parquer. Peut-être que la

Municipalité reçoit des lettres de doléances, mais, en règle générale, vous n'êtes pas dans la rue pour répondre aux citoyens. C'est très bien, en règle générale les citoyens ne sont pas rancuniers. Quoique, vu les résultats des élections fédérales d'il y a quinze jours, peut-être qu'il faudrait se calmer.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ma question intervient à la suite de celle de mon collègue Johan Pain. C'est vrai que plusieurs Challiérens s'inquiètent de savoir si la ligne N° 7 retrouvera son ancien tracé, ou si celui qu'elle utilise actuellement jusqu'aux Terreaux sera définitif.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Vous avez entendu mon collègue : le groupe UDC a quelques hésitations, raison pour laquelle une partie s'abstiendra et certains voteront même contre ce préavis. C'est surtout lié à la requalification de la rue et la priorité donnée, une fois de plus, non pas à la circulation routière, mais à tous les autres modes de transport.

La discussion est close.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts), rapportrice : – Les six conclusions ont été soumises au vote en bloc et elles ont été acceptées à l'unanimité.

Les conclusions sont adoptées avec 1 avis contraire et 6 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/48 de la Municipalité, du 13 août 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le projet tel que décrit et présenté sur les plans annexés ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité à l'opposition formulée lors de l'enquête publique ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'500'000.– pour financer les travaux de renouvellement et de remplacement de plusieurs réseaux souterrains, ainsi que le réaménagement de la chaussée et des trottoirs afin d'améliorer la sécurité routière, la mobilité douce, la desserte des transports publics et la qualité de l'espace public ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné sous chiffre 3 sur la rubrique 331 des services concernés ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux, de celui de la Direction des finances et du patrimoine vert, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
6. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Crédit complémentaire au préavis N° 2012/23**Avenue de Chailly****Tronçon chemin de la Fauvette – boulevard de la Forêt****Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs**

Préavis N° 2015/47 du 13 août 2015

Travaux, Services industriels, Finances et patrimoine vert

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 504'000.- destiné à financer la fin des travaux de renouvellement des réseaux souterrains et de réaménagement de la chaussée et de trottoirs de l'avenue de Chailly sur le tronçon compris entre le chemin de la Fauvette et le boulevard de la Forêt.

Il est à relever que les dépassements projetés, à hauteur de CHF 850'000.-, pour trois services (routes et mobilité, assainissement, gaz et chauffage à distance) sont partiellement compensés par une économie globale de CHF 346'000.- présentée par trois autres services (eauservice, électricité et multimédia). Au bilan financier final, le supplément à inscrire au plan des investissements est donc de CHF 504'000.-, soit 3.8 % de l'investissement initialement octroyé.

2. Préambule

Le préavis N° 2012/23 « Avenue de Chailly – tronçon chemin de la Fauvette / boulevard de la Forêt – renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs » a été adopté le 7 juin 2012 par votre Conseil pour un montant de CHF 13'186'000.- réparti sur les années 2013 à 2015. Il a permis le financement des travaux de mise en séparatif du réseau public d'évacuation des eaux, de renouvellement des réseaux souterrains (eau, gaz et électricité), ainsi que ceux de réaménagement et de réfection de la chaussée et des trottoirs.

Ces travaux constituent également la première réalisation liée aux Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) dont l'objectif consiste, à l'échelle de l'agglomération, à développer le réseau de transports publics urbains en complément des infrastructures existantes comme les métros m1 et m2, et, à l'échelle plus locale, optimiser et augmenter l'offre des transports routiers urbains.

Le crédit demandé porte essentiellement sur la régularisation des travaux complémentaires imprévus qui ont dû être mis en œuvre en cours de réalisation ①, à des difficultés d'exécution lors des travaux de fouilles ②, à des mesures exceptionnelles supplémentaires prises pour permettre une accessibilité permanente aux commerces, aux propriétés privées et aux places de stationnement ③, ainsi que pour maintenir le trafic routier et celui des transports publics ④. En outre, la méthodologie d'intervention a été modifiée par rapport à celle mise en soumission lors de l'appel d'offres, provoquant ultérieurement un certain nombre de revendications justifiées de la part du consortium en charge des travaux.

3. Etat des investissements

Ci-après, le tableau récapitulatif des investissements consentis par service à fin février 2015 :

Service	Routes et mobilité	Assainissement	Eauservice	Gaz	SEL (réseau)	SEL (éclairage public)	Multimédia	Parcs et domaines	Total
Crédit voté	4'490'000	2'450'000	3'205'000	1'315'000	995'000	185'000	196'000	350'000	13'186'000
Total du besoin	4'761'423	2'779'180	2'935'600	1'498'270	1'299'398			417'922	13'691'695
Crédit compl.	270'000	330'000	-269'400	185'000	-76'600			65'000	504'000

A fin février 2015, le coût des travaux restant à financer provoquera un dépassement global de l'ordre de CHF 850'000.- sur les crédits octroyés aux services des routes et de la mobilité, d'assainissement, du gaz et du chauffage à distance et celui des parcs et domaines. Pour leur part, **eauservice**, le Service de l'électricité (SEL réseau et éclairage public) et le service du multimédia (SIMA) présentent une économie globale avoisinant les CHF 346'000.-.

4. Explication des écarts entre le budget et les réalisations

Parmi les divers et imprévus justifiant les investissements supplémentaires, il est à relever :

- ② une perte de rendement due à l'entreprise en raison de la présence de molasse très dure et plus importante que prévue lors de l'adjudication (ASST, EAU, CP). Coût additionnel de CHF 90'000.- ;
- ② une exploitation compliquée de la fouille dans la partie étroite du tronçon, notamment en raison de la nécessité de maintenir la circulation, dont celle des transports publics, et maintenir la sécurité des flux piétonniers (ASST, EAU, CAD, GAZ-CAD, RM). Coût additionnel de CHF 80'000.- ;
- ① une extension du projet et des raccordements supplémentaires sur les réseaux d'eau et de gaz sur le chemin du Ravin (EAU, GAZ-CAD). Coût additionnel de CHF 200'000.- ;
- ① la nécessité de réfectionner l'intégralité de la chaussée sur le chemin de Valdèzia suite aux travaux de fouilles (tous les services). Coût additionnel de CHF 30'000.- ;
- ② des travaux complémentaires lors des excavations dans les encombrements de conduites, les fouilles pour by-pass, les sondages et les fouilles supplémentaires (EAU, GAZ-CAD, SEL, SIMA). Coût additionnel de CHF 70'000.- ;
- ③ la création d'une zone de stockage non prévue sur une parcelle privée utilisée pour favoriser le maintien de places de stationnement sur le domaine public adjacent. Parcelle qu'il conviendra de remettre en l'état lors de sa restitution (tous les services). Coût additionnel de CHF 80'000.- ;
- ① l'utilisation d'un nouveau type de revêtement bitumineux plus performant en termes phonique et de durabilité sur l'intégralité de la chaussée (RM). Coût additionnel de CHF 50'000.- ;
- ④ la consolidation d'un trottoir en porte-à-faux afin de permettre le passage du bus sur l'ouvrage en toute sécurité (ASST, EAU, GAZ-CAD, SEL). Coût additionnel de CHF 20'000.- ;
- ③ le renforcement des équipes sur les différentes étapes afin de libérer des zones en travaux pour la période des fêtes de fin d'année (tous les services). Coût additionnel de CHF 70'000.-.

Par ailleurs, le chantier ayant démarré avec une année et demi de retard sur le planning initial en raison du traitement des oppositions, le consortium d'entreprises a fait valoir, dès le début du chantier, une remise à jour des prix unitaires et des conditions de la soumission. Dans ce même contexte, le prix de l'installation du chantier a dû être adapté au calendrier effectif des travaux. Le coût global supplémentaire avoisine les CHF 400'000.-.

Les coûts additionnels totalisent CHF 1'090'000.- sont partiellement compensés par les disponibles sur le crédit d'ouvrage voté, à hauteur de CHF 586'000.- (divers et imprévus). Le solde de CHF 504'000.- fait l'objet de la présente demande de crédit complémentaire.

Enfin, il est à relever que les divers et imprévus mentionnés plus haut ont un impact financier pour l'ensemble des services, qu'il soit ou non à l'origine de la dépense. Une clé de répartition des dépenses est définie d'entente entre les services, préalablement à l'exécution des travaux. Selon ce mode, chaque franc dépensé est réparti selon un pourcentage attribué à chaque intervenant selon un rapport entre ses dépenses planifiées et

l'investissement sollicité. Cette clé de répartition peut être exceptionnellement redéfinie en cours de chantier en cas de modifications notables dans le déroulement des travaux. Pour ce chantier, la clé de répartition a été finalisée comme suit :

Service	Routes et mobilité	Assainissement	eau	Gaz	SEL (réseau)	SEL (éclairage public)	Multimédia	Parcs et domaines	Total
Taux en %	39.74	24.06	18.67	7.26	7.90			2.37	100.00

5. Agenda 21 et développement durable

Le réaménagement de l'avenue de Chailly est conforme à l'état d'esprit du développement durable tel que défini dans le rapport-préavis N° 155, du 8 juin 2000, relatif à la « Mise en place d'un Agenda 21 en Ville de Lausanne ». Le projet satisfait aux objectifs de la politique des transports en favorisant les déplacements des piétons, des cyclistes et ceux des transports publics. Il améliore la qualité de l'environnement grâce à la création de nouvelles traversées piétonnes et à la plantation d'arbres. En outre, l'utilisation d'un nouveau type de revêtement plus performant pour lutter contre le bruit permettra de réduire les nuisances sonores pour les riverains.

6. Conséquences financières

6.1 Coût des travaux

La répartition du crédit complémentaire de CHF 504'000.- se détaille comme suit :

routes et mobilité	CHF	270'000.-
assainissement	CHF	330'000.-
gaz et chauffage à distance (gaz)	CHF	185'000.-
parcs et domaines	CHF	65'000.-
eauservice	CHF	-269'400.-
électricité + multimédia	CHF	-76'600.-

6.2 Conséquences sur le plan des investissements

Ce crédit complémentaire de CHF 504'000.- ne figure pas au plan des investissements 2015 – 2018 sous le chapitre des « crédits votés ».

(en milliers de CHF)	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Dépenses d'investissements	504	0	0	0	0	504
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0	0
Total net	504	0	0	0	0	504

6.3 Conséquences sur les charges d'exploitation

Aucune incidence sur les charges d'exploitation n'est attendue en lien avec cette demande de crédit complémentaire.

6.4 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75 % pour les services des routes et mobilité, d'assainissement et de parcs et domaines, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis complémentaire s'élèvent à CHF 6'000.- par an dès 2015. S'agissant du Service du gaz et du chauffage à distance, calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3.25 %, les intérêts théoriques moyens annuels s'élèvent à CHF 2'000.-.

6.5 Charges d'amortissement

Le préavis initial est déjà en cours d'amortissement depuis l'année 2013. Le solde à amortir à fin 2014 se montait à CHF 9'445'000.- pour les services des routes et de la mobilité, d'assainissement et de parcs et domaines. En conséquence, dès 2015, la charge d'amortissement supplémentaire s'élèvera à CHF 37'100.- par année pendant 18 années afin de ne pas modifier la durée d'amortissement du préavis initial, dépense partiellement compensée par une économie de CHF 15'000.- à eauservice.

Pour le Service du gaz et du chauffage à distance, l'amortissement de ses installations ne débute que lorsqu'elles sont mises en service. Ce service doit donc encore amortir l'intégralité du crédit initial, soit CHF 1'315'000.-. Dès 2015, la charge d'amortissement supplémentaire s'élèvera à CHF 6'100.- par année pendant trente ans, dépense partiellement compensée par une économie de CHF 2'500.- au Service de l'électricité et à celui du multimédia.

Au total, la charge d'amortissement supplémentaire s'élève à CHF 25'700.-.

6.6 Conséquences sur le budget de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Charge d'intérêts	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	40.0
Amortissement TRX/FIPAV	22.1	22.1	22.1	22.1	22.1	110.5
Amortissement SIL	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	18.0
Total charges suppl.	33.7	33.7	33.7	33.7	33.7	168.5
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	33.7	33.7	33.7	33.7	33.7	168.5

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2015/47 de la Municipalité, du 13 août 2015 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 504'000.- pour financer le dépassement du préavis N° 2012/23 ;
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus par la rubrique 331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité pour la Direction des travaux, ainsi que par la rubrique 322 pour la Direction des services industriels ;

4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les éventuelles subventions à recevoir dans le cadre du projet des AFTPU.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Florence Germond*

La secrétaire a.i. : *Sylvie Ecklin*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur, Maurice Calame (PLR), Jean-Marie Chautems (Soc.), Georges-André Clerc (UDC), Denis Corboz (Soc.), Guy Gaudard (PLR), Anne-Lise Ichters (PLR), Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), Blaise Michel Pitton (Soc.), Laurent Rebeaud (Les Verts).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport polycopié de M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur

Présidence : M. Alain HUBLER

Membres présents : Mme Anne-Lise ICHTERS
Mme Natacha LITZISTORF
M. Maurice CALAME
M. Jean-Marie CHAUTEMS
M. Georges-André CLERC
M. Denis CORBOZ
M. GUY GAUDARD
M. Blaise Michel PITTON
M. Laurent REBEAUD

Représentants de la Municipalité et de l'Administration :

M. Olivier FRANÇAIS, directeur des Travaux
M. Patrick ETOURNAUD, chef du Service des routes et de la mobilité
M. Jérôme BERNASCONI, chef de projet, Service des routes et de la mobilité
M. Dominique ZÜRCHER, chef de projet, Service d'assainissement

Notes de séance : Mme Patrick JACOMINO, chef de la Division administration et finances, Service des routes et de la mobilité

Lieu : rue du Port-Franc 18, 3^e étage, salle 368, Lausanne.

Date : lundi 5 octobre de 14h30 à 15h00

Présentation du préavis

En introduction, le municipal en charge du dossier relève que les travaux viennent de s'achever et que l'inauguration a eu lieu il y a à peine un mois. La présentation rapide du préavis complémentaire démontre la bonne gouvernance des enjeux financiers et le respect des procédures communales. Le dépassement de quelque 500'000 francs représente 3,68 % de l'investissement voté et s'explique par la prise en charge nécessaire de certaines dépenses décrites dans le préavis et non projetées par les services lors de l'élaboration du projet il y a cinq ans.

Discussion générale

Un commissaire, très impliqué dans le tissu économique et associatif du quartier, se fait l'écho de la satisfaction des commerçants quant au résultat final des travaux. Il déplore cependant que les entreprises n'aient pas mieux optimisé la durée des travaux et que qu'un

poste « divers et imprévus » n'ait pas été intégré dans la demande de crédit d'ouvrage initiale. Un autre commissaire déplore les conséquences de la durée excessive des travaux de la Sallaz et un troisième considère que ceux de l'avenue de Cour se sont mieux passés et qu'il est impossible d'extrapoler les expériences d'un chantier à un autre.

Pour le municipal, chaque chantier a ses contraintes particulières. Pour celui de Chailly, il cite, notamment, des interventions en lien avec des projets privés non prévus, des surprises en matière d'état et de complexité des réseaux, le maintien de places de stationnement et de la circulation individuelle pour les commerçants et les habitants. Par ailleurs, il réfute les propos du commissaire qui estime que la fermeture des commerces de la Sallaz est due au chantier communal. Il affirme que c'est la fermeture du bâtiment de l'UBS qui a provoqué la fermeture de la Migros, de la Coop et de magasins avoisinants.

Etude du préavis point par point

Seuls les points ayant suscité une intervention non discutée dans la discussion préalable sont mentionnés.

1. Objet du préavis

Un commissaire s'interroge sur l'utilité de cette séance dans la mesure où le dépassement budgétaire est avéré et que le complément financier est obligatoire. Le municipal explique qu'il se doit de suivre la procédure qui veut que le Conseil communal valide l'octroi des crédits complémentaires. Il affirme cependant que les services ont tiré des enseignements de la situation et que, pour les prochains projets d'envergure, ils identifieront les risques potentiels, de même que les incidences financières y relatives, et un montant pourra être mentionné dans le préavis à titre indicatif.

4. Explication des écarts entre le budget et les réalisations

Un commissaire demande s'il n'aurait pas été possible de prévoir et de provisionner trois des imprévus mentionnés dans la demande de crédit complémentaire, à savoir :

- 1) exploitation compliquée de la fouille,
- 2) création d'une zone de stockage sur domaine privé,
- 3) renforcement des équipes sur les différentes étapes, notamment avant les fêtes de fin d'année.

A propos du point 1), le municipal admet que des fouilles supplémentaires, qui auraient engendré un surcoût et n'auraient pas diminué les coûts d'extraction de la roche, auraient permis de mieux localiser cette dernière. L'imprévu 2) est la conséquence de la demande des commerçants de maintenir des places de parc en suffisance. Quant au point 3), il est la conséquence du calendrier des fêtes, mais aussi des aléas météorologiques qui nécessitent de renforcer les équipes à des moments clés.

Conclusions de la commission

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote des conclusions selon les modalités suivantes :

Les **conclusions 1 à 4** sont soumises au vote de manière **groupée** et sont **acceptées à l'unanimité**.

Discussion

M. Alain Hubler (LA Gauche), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur : – Les conclusions 1 à 4 ont été acceptées à l'unanimité.

Les conclusions sont adoptées sans avis contraire et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/47 de la Municipalité, du 13 août 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 504'000.– pour financer le dépassement du préavis N° 2012/23 ;
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus par la rubrique 331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité pour la Direction des travaux, ainsi que par la rubrique 322 pour la Direction des services industriels ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les éventuelles subventions à recevoir dans le cadre du projet des AFTPU.

La séance est levée à 22 h 25.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16